Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 12539 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 24 MAI 1985

La France et les régimes de l'Est

M. Roland Dumas arrive ce jeudi 23 mai à Prague, où aucun de ses prédécesseurs n'a mis les pieds depuis dix-neuf ans. La veille s'étaient achevées au Quai d'Orsay les « consultations politiques » franco-polonaises, à un fort modeste niveau, mais néanmoins les premières de ce type depuis 1981 et l'instauration de l'état de guerre en Pologne.

Quelque chose serait-il en train de changer dans l'attitude des responsables français à l'égard des régimes de l'Est, en particulier de ceux dont l'« image » est la plus mauvaise ? Ce qui frappe plutôt, si l'on considère l'ensemble de ses relations avec le bloc socialiste, c'est la prudence manifestée par Paris, ses hésitations peut-être, et en tout cas la lenteur des évolutions enregistrées.

M. Mitterrand, en allant à Budapest en 1982, avait commencé par le plus facile — la Hongrie a bonne presse en Occident. En faisant en juin dernier le voyage à Moscou, il avait sacrifié au désir de renouer le dialogue avec une puissance incontournable, quitte à évoquer, avec le résultat que l'on sait, le cas Sakharov, symbole de tant d'autres incomparablement plus tragiques. Bulgares et Roumains, qui attendent depuis des années avec impatience la visite d'un président français, sont apparemment priés d'attendre encore, mais les rapports entre Paris et ces deux pays balkaniques restent dans la norme.

Restent les cas les plus délicats, ceux aussi où les distinctions faites au Quai d'Orsay et ailleurs sont les plus subtiles. N'explique-t-on pas que si M. Dumas va à Prague, c'est entre autres pour bien montrer aux Polonais qu'il ne va pas à Varsovie ? Bien des années ont en effet passé depuis l'écrasement du « printemps tchécoslovaque », et en dépit des efforts courageux de quelques dissidents, et aussi d'un certain renouveau religieux, la « normalisation » y est un fait. — Le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères a d'ailleurs fait depuis diverses visites en France — sans autre intérêt que protocolaire ou économique. Rechigner plus longtemps devant un voyage à Prague, au niveau ministériel, n'aurait guère eu de sens aux yeux des responsables français.

Le cas polonais est tout autre : les blessures sont encore fraîches, et ce pays ne s'est toujours pas résigné à un avenir qui ne serait fait que d'obéissance et de médiocrité. Les visiteurs occidentaux qui reprennent le chemin de Varsovie s'efforcent d'en tenir compte. Dans des styles différents, l'Italien Andreotti et le Britannique Howe ont tenu à établir un contact, même symbolique, avec des représentants de l'opposition — ou de la « société », comme on dit en Pologne (Sir Geoffrey a d'ailleurs adopté la même attitude à Prague). Le Belge Tindemans, mis dans l'impossibilité de rencontrer qui bon lui semblait, a préféré remettre son voyage.

Les Français sont encore plus réticents. Ce sont des Polonais qui ont dû faire le voyage de Paris. Le vice-ministre des affaires étrangères, M. Kucza, n'a même pas eu la satisfaction protocolaire, qu'il réclamait, d'être invité par le ministre français, et il n'a eu à Paris aucun interlocuteur du rang gouvernemental. Mais pour tous le problème de fond reste le même. Comment faire preuve de réalisme sans paraître cautionner un régime qui semble n'avoir d'autre ambition que de faire perdre toute « illusion » à ses administrés ? L'exercice est d'autant plus compliqué que le général Jaruzelski ne peut plus guère passer pour un « moindre mal », comme certains l'avaient espéré dans un premier temps, mais qu'il se révèle bien être un normalisateur énergique et obstiné. Le nouveau procès qui s'ouvre ce jour même à Gdansk, les efforts déployés sans relâche pour gommer tout ce qui peut rester des acquis de l'été polonais, diverses affaires policières aux relents très inquiétants, et aussi l'agressivité verbale manifestée par Varsovie à l'égard de la France ne peuvent qu'inciter à la plus grande réserve. Que M. Walesa puisse ou non venir en France pour un colloque sur les droits de l'homme ne change pas grand-chose au problème.

(Lire nos informations page 6.)

Les chiites ont enlevé Sabra et Chatila

Soixante morts dans l'explosion d'une voiture piégée à Beyrouth-Est

De notre correspondant

Beyrouth. — L'effroyable drame de Beyrouth-Est (*secteur chrétien*), où l'explosion d'une voiture piégée a fait, mercredi 22 mai, 60 morts et 172 blessés, dont beaucoup d'enfants — l'attentat ayant coïncidé avec le passage d'un car de ramassage scolaire — s'est produit alors que faisait rage à Beyrouth-Ouest, pour la *troisième* journée consécutive, la sanglante bataille des camps (le nombre de morts atteindrait les deux cents et celui des blessés plus de huit cents).

L'événement majeur dans cette bataille des camps a été la double série de salves tirées, à midi puis à 16 heures, à partir des positions tenues par les Palestiniens prosyriens dans la montagne druze. Après un moment de confusion, le PSP (druze) attribuant les tirs à une provocation des forces libanaises, la milice chiite — Amal — d'abord, puis des sources palestiniennes, ont confirmé que les tirs étaient bien d'origine palestinienne, « *destinés à desserrer l'étau d'Amal autour des camps* (...) un *premier avertissement qui pourrait être suivi de coups plus durs* ». Ce serait soit le FDLP de M. Nayef Hawatmeh, soit le Fath dissident d'Abou Moussa, qui aurait tiré, un point au demeurant sans grande importance, l'un et l'autre étant étroitement liés à Damas.

La Syrie soutenant le mouvement Amal et son chef, M. Nabih Berri, cette affaire demeure mystérieuse bien qu'on en donne une explication parfaitement plausible à Beyrouth. Dans une manœuvre « *toute syrienne* », Damas rechercherait, à travers la bataille des camps, à briser les « arafatistes » et à les éliminer dans un premier temps de la capitale.

Mais pour mieux contrôler la situation, il ne suffit pas de briser Arafat, il faudra encore lui substituer Abou Moussa et le Front de salut national palestinien. Il s'agirait donc de donner à Abou Moussa et à ses alliés le label de « *défenseurs des Palestiniens, quoi qu'il en coûte* », même s'il faut pour cela combattre Amal, un des piliers de la politique syrienne au Liban.

LUCIEN GEORGE.

(Lire la suite page 4, et page 3 un entretien avec M. Farouk El-Chareh, ministre syrien des affaires étrangères.)

Mesures pour désencombrer tribunaux et prisons

Les infractions au code de la route ne relèveront plus de la correctionnelle

Réduire la durée des instructions pénales et, par là-même, celle des détentions provisoires des inculpés, décharger les tribunaux correctionnels des affaires d'infractions routières de nature contraventionnelle, leur donner la possibilité d'accorder le sursis pour des condamnés à des peines fermes de moins de six mois de prison qui demeurent en liberté, telles sont les grandes lignes du projet de loi de M. Robert Badinter, adopté mercredi 22 mai par le conseil des ministres.

Pour avoir été présenté peu de jours après les incidents survenus dans plusieurs maisons d'arrêt, ce texte n'est pas une conséquence de ces agitations. Il avait été mis à l'étude depuis plusieurs mois. Mais il est vrai qu'il a pour objet une réduction de la population pénale que d'autres réformes antérieures n'étaient pas parvenues à concrétiser.

Le projet de loi est motivé par deux constatations : un encombrement des cabinets d'instruction et des juridictions correctionnelles ; un relatif échec du recours aux peines de substitution telles que le travail d'intérêt général ou l'octroi, en cas de peine de prison de moins de six mois, du régime de la semi-liberté.

Du côté des magistrats, il est vraisemblable que les mesures proposées pour simplifier l'instruction seront accueillies favorablement. Elles risquent, en revanche, de susciter des réactions chez les avocats, bien que le texte ait pris soin de préciser que la réforme ne portait pas atteinte aux droits essentiels de la défense.

Si les juges correctionnels ne seront pas fâchés d'être déchargés des affaires de conduite sans permis, sans assurance ou sans carte grise, il reste à savoir l'usage qu'ils feront des possibilités que la nouvelle loi va leur accorder de réduire certaines condamnations par défaut, après un nouveau « défaut » du prévenu.

C'est pourquoi il serait bien hâtif et imprudent de conclure que le texte de loi va aboutir à la libération de plusieurs milliers de détenus. Entre les effets espérés d'une réforme et ses effets réels, l'expérience a montré, depuis longtemps, que le fossé pouvait demeurer profond.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire nos informations page 30.)

Un nouveau baccalauréat professionnel

M. Laurent Fabius a annoncé, mercredi 22 mai, au cours de l'émission télévisée « Parlons France », que le gouvernement préparait « *une loi-programme sur cinq ans pour l'enseignement technique* ». Selon le premier ministre, il s'agit de favoriser « *un gigantesque bond en avant, fondamental pour la modernisation du pays* ». M. Fabius a précisé que cette loi permettrait la création de nouveaux établissements scolaires, les « *lycées professionnels* », ainsi que la mise en place d'un nouveau baccalauréat, le « *baccalauréat professionnel* ».

L'objectif du gouvernement est d'augmenter le nombre de bacheliers — pour le porter à 80 % d'une classe d'âge au lieu de 37 % actuellement — et de former davantage d'ingénieurs. Pour cela, la loi prévoit « *l'augmentation de 50 % du nombre des instituts universitaires de technologie (IUT) et la création de plusieurs universités de technologie, alors qu'il n'en existe qu'une seule en France, à Compiègne* ».

En préparation au secrétariat d'Etat aux enseignements technique et technologique depuis plusieurs mois, cette loi vise à élever le niveau de qualification des jeunes et à répondre à un besoin qui n'est pas couvert actuellement par le système de formation, de personnel qualifié et très spécialisé au niveau intermédiaire entre les ouvriers qualifiés (BEP) et les techniciens supérieurs (BTS).

S. B.

(Lire la suite page 31.)

LE CHOIX DES NOUVEAUX CHEFS MILITAIRES

Les symboles d'une politique de défense

par JACQUES ISNARD

Le choix du général Jean Saulnier pour prendre la tête des armées ; la désignation de son prédécesseur, le général Jeannou Lacaze, à un poste spécialement créé de conseiller militaire pour les questions africaines, et la nomination du général Gilbert Forray à l'état-major particulier de la présidence de la République sont à l'image d'une politique française de défense qui ambitionne de concilier deux orientations majeures : les rapports Est-Ouest et les relations Nord-Sud avec, au carrefour de ces deux axes, la sécurité propre de la France impliquée par le meilleur comme par le pire de ces deux stratégies.

Courtois, précis, travailleur acharné, alliant le sourire à la rigueur professionnelle, le général Saulnier a passé une grande partie de sa carrière d'aviateur au service de la dissuasion nucléaire, dont il connaît tous les arcanes. Il retrouvera, à l'état-major des armées, un major général, le vice-amiral d'escadre Bernard Louzeau, qui a été le premier commandant du premier sous-marin nucléaire lance-missiles, *le Redoutable*.

Ces deux hommes sont des familiers des mille et un mystères de la dissuasion nucléaire et de ses ambiguïtés, volontairement entretenues, pour tenir à distance un agresseur éventuel. Ce sont les hommes des rapports Est-Ouest, à ceci près, néanmoins, que le général Saulnier a eu tout loisir de se sensibiliser aux relations Nord-Sud lors de son séjour à l'Elysée ou à l'occasion de nombreuses missions extérieures, plus ou moins discrètes, que lui a confiées M. Mitterrand.

Prudent, autoritaire, aussi « bosseur » qu'il est haut de taille, associant l'ironie à la compétence, le général Forray ne devrait pas oublier, auprès du chef de l'Etat, qu'il a été l'organisateur de la Force d'action rapide (FAR), cette grande unité interarmes chargée de bondir outre-mer, et même éventuellement en Centre-Europe, pour manifester la volonté de la France de voler au secours de ses alliés à la moindre anicroche qui le justifierait. Aux côtés du ministre de la défense, le général Lacaze continuera d'apporter sa longue expérience de l'Afrique acquise à la Légion étrangère, avec les troupes aéroportées et dans les services secrets. Ces deux hommes sont, plutôt des passionnés des relations Nord-Sud, à ceci près, cependant, que le général Forray a aussi été en garnison, à plusieurs reprises, en Allemagne fédérale et que son commandement de la FAR l'a entraîné au contact opérationnel avec les alliés.

On pourrait continuer ce parallèle, au risque d'être trop systématique dans la démonstration. Mais, rarement, les hommes choisis pour occuper la haute hiérarchie militaire auront incarné avec autant de réalisme les aspirations du pouvoir politique. Comme si le chef de l'Etat et son ministre de la défense avaient voulu, en jouant du symbole, signifier hors des frontières quelles étaient les règles du jeu stratégique pour la France. Ces règles demeurent, pour l'instant, celles de la dissuasion nucléaire et de la force-coup de poing en Europe et en Afrique.

(Lire la suite page 14.)

AU JOUR LE JOUR

Pulsion

La police parisienne vient de mettre fin aux activités d'un malfaiteur d'un genre très particulier : un psychanalyste de profession devenu maître chanteur entre deux séances.

Cet inconscient, après avoir menacé anonymement des industriels, s'était présenté lui-même pour recevoir les sommes qu'il voulait leur extorquer.

Notre homme, pour justifier sa transgression et son passage à l'acte, a dit aux enquêteurs qu'il manquait de clients ces temps-ci.

Voilà où mène l'effondrement du marché de la névrose : du divan à la paille humide des cachots !

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

débats

STRATÉGIES

Quels sont les modèles pouvant intégrer les implications logiques de l'Initiative de défense stratégique (IDS), se demandent Christian Schmidt et Michel Rudnianski. Ils estiment qu'il est temps d'y penser. Songeons plutôt à éliminer les risques de guerre en multipliant le nombre de pays neutres en Europe, propose Ana Arroyo.

Les otages d'honneur

Pour une zone neutre et dénucléarisée en Europe

par ANA ARROYO (*)

LES peuples ne peuvent plus continuer de faire confiance à leurs « responsables », happés par la puissance démoniaque du complexe militaro-industriel. Leur ultime ressource est le recours à eux-mêmes, en prenant conscience de leurs responsabilités. Il s'agit de sauver le continent européen du risque de devenir l'holocauste nucléaire qui se prépare (1). Alors, pourquoi ne pas prendre un risque contraire : opposer l'équilibre de la raison à l'équilibre de la terreur.

Ce risque-là devrait être pris à l'initiative des pays neutres européens. Cependant, « neutralité » est parfois pris comme synonyme de défaitisme et, paradoxalement, de danger. Ainsi, lors d'un colloque en Sorbonne, on a pu entendre que *« les neutres, les écologistes et autres pacifistes constituent l'arme à neutrons de l'Union soviétique »*. Or, la neutralité est plus qu'une arme : elle est une capacité qui permet de déceler de nouvelles potentialités, des voies inexplorées. Une nouvelle voie pour l'Europe ?

1. – L'Europe possède une ultime réserve : ses pays neutres qui ont refusé l'implantation sur leur sol d'armes nucléaires (Finlande, Suède, Autriche, Suisse, Yougoslavie). Seraient-ils libres de prendre une initiative historique en invitant d'autres pays neutres (Irlande, Malte, St-Marin, Chypre, Liechtenstein, Islande et, pourquoi pas, l'Etat du Vatican), à unir leurs voix pour proposer la création d'une *ZONE NEUTRE ET DÉNUCLÉARISÉE AU CENTRE DE L'EUROPE*, un territoire-tampon entre les deux blocs où s'entassent les armes nucléaires ?

2. – Par la suite, des contacts seraient pris avec les pays nucléaires (Organisation du traité de l'Atlantique nord et traité du pacte de Varsovie) ainsi qu'avec la France et la Grande-Bretagne afin de leur faire comprendre que cette initiative n'est dirigée contre aucun d'eux. Il s'agirait de trouver un dénominateur commun entre les pays intéressés qui justifierait le retrait des armes nucléaires et des troupes étrangères déployées dans les territoires limitrophes des pays neutres, à savoir : des deux Allemagnes et (selon le cas) de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie. Ces cinq pays seraient ainsi à même de se joindre à la zone neutre et dénucléarisée. Le prestige politico-idéologique des anciennes puissances d'occupation ne serait pas entamé, bien au contraire. Les cinq pays en question seraient libres de conserver leur forme de gouvernement et leurs idéologies, ou bien de les modifier, à leur guise. Comme les autres pays de la zone, ils garderaient leurs armées nationales placées au service de la zone.

3. – Si, en cas d'une guerre classique, le territoire des neutres était violé, il faudrait compter avec leur résistance farouche, grâce aux vertus civiques de leurs populations et à leur armement conventionnel. En cas de guerre nucléaire, leur territoire serait transformé en un désert radioactif. En fait, les pays de la zone neutre et dénucléarisée auraient toute raison d'être considérés comme des « otages d'honneur » entre les mains des puissances détentrices d'armes nuclaires.

4. – Des projets pour la création d'une zone neutre et dénucléarisée ont été élaborés dans le passé par des personnalités comme Rapacki, Kekkonen, Undén, Palme et Alva Myrdal (2).

5. – Une nouvelle étape serait franchie lorsque d'autres pays se décideraient d'adhérer à ce qui serait susceptible de devenir un ensemble politique de type fédératif (Norvège, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Roumanie, Grèce, Italie, Turquie, Espagne, Portugal, Albanie), à condition que leur association plus ou moins étroite avec l'un ou l'autre des blocs le leur permît.

6. – Une telle « zone fédérale » serait une aubaine pour les jeunes générations, leur ouvrant de nouveaux horizons, tout en respectant leurs identités culturelles. (Si elle échouait, chaque peuple retrouverait l'appui de son armée et serait à même de se reconvertir en un pays indépendant... selon les circonstances.) Les économies résultant du démantèlement des panoplies nucléaires serviraient au lancement de chantiers sur un plan quasi continental. A ce stade, l'expérience des organismes économiques actuellement appelés « européens » serait un apport précieux. Ainsi : la Communauté économique européenne (CEE) ; l'Association européenne de libre échange (AELE) ; la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (Genève). Cette dernière est le seul organisme vraiment européen, puisque tous les pays du continent y collaborent (en plus, le Canada et les États-Unis).

7. – Dans l'ultime phase de ce vaste programme, l'espérance serait-elle justifiée que la France et la Grande-Bretagne, après avoir renoncé à l'arme nucléaire, rejoignissent la « zone fédérale » qui se transformerait ainsi en une véritable Fédération de l'Europe neutre et dénucléarisée ? L'Union soviétique (des Carpates à l'Oural) serait-elle alors disposée à agir de même – puisque les Russes, les Ukrainiens, les Biélorusses et les Baltes sont tous des Européens ? Il est impensable qu'une telle fédération puisse être considérée comme « hégémonique ». Elle ne saurait être que porteuse de confiance.

(*) Pseudonyme d'un ancien fonctionnaire international.

(1) *Vers le suicide collectif*, H. Bazin, A. Jacquenet, S. Prou, L. Schwarzenberg, *le Monde*, 21-3-1985.

(2) A. Myrdal, *Dynamics of European Nuclear Disarmament* (Les potentialités du désarmement nucléaire européen), *édit. Spokesman, Bertrand Russell Peace Fondation, Nottingham, 1981*.

Dissuader... la dissuasion

Il est urgent de combler le vide de la pensée stratégique ouvert par la perspective de la « guerre des étoiles »

par CHRISTIAN SCHMIDT (*) et MICHEL RUDNIANSKI (**)

PAR la grâce des médias, le débat suscité par le programme américain IDS « guerre des étoiles » a brusquement quitté le cercle étroit des seuls spécialistes pour se développer sur la place publique. Le fait de mobiliser l'opinion sur de vrais problèmes constitue une excellente initiative, à condition que le souci légitime de rendre accessible un sujet difficile ne s'accompagne pas d'informations inexactes, d'interprétations erronées, ou même de fautes de logique.

On ne peut tout d'abord comprendre l'initiative des Etats-Unis qu'à la lumière des trois objectifs – technico-économique, politique et stratégique – auxquels elle est censée répondre. Or seul ce dernier est généralement discuté. Mais le projet Reagan vise également à obtenir un consensus populaire sur la défense des Etats-Unis permettant de satisfaire à la fois les faucons (renforcement de l'arsenal militaire) et les colombes (conception d'armes défensives antinucléaires). Il offre surtout une voie originale pour retrouver une certaine maîtrise de l'économie en combinant le financement public d'un projet lourd de haute technologie à une thérapeutique industrielle d'inspiration libérale, dans le but d'allier les mérites de la continuité à long terme à la flexibilité dans le court terme. Ce poste du budget militaire occupe donc une place privilégiée dans un pari socio-économique de plus grande envergure.

L'incidence de ce programme varie beaucoup selon que l'on considère la situation actuelle ou les quinze ou vingt ans qui nous séparent encore d'un éventuel déploiement complet du système de défense spatial américain. La prise en compte de cette échéance se révèle essentielle en particulier pour comprendre la posture stratégique de l'Europe, qui dépend moins directement du programme américain lui-même que de ses incidences sur le comportement des Soviétiques aux diverses étapes de son développement. Elle permet d'éclairer en particulier les discussions souvent peu convaincantes concernant ses effets sur la crédibilité de la dissuasion nucléaire française.

Tant que l'URSS n'a pas encore eu le temps de répondre techniquement au nouveau programme américain, l'efficacité de notre système reste évidemment inchangée et dépend essentiellement des efforts entrepris pour sa modernisation pendant le délai de latence technologique. Il serait illogique d'en conclure cependant à sa nécessaire pérennité. Or c'est aujourd'hui que nous sommes encore en mesure de peser sur les options technologiques de notre système de défense pour les quinze prochaines années. De plus, en plaçant progressivement les Etats-Unis dans une situation de supériorité provisoire, la phase initiale de démarrage du programme peut entraîner des tensions diverses susceptibles de déstabiliser l'Europe dans son ensemble sans accroître pour autant les risques d'une guerre purement conventionnelle.

Une autre logique

Quelle que soit l'incertitude qui frappe la durée effective séparant le programme américain de son terme, l'appréhension du nouvel équilibre des forces qui pourrait en résulter dépend essentiellement de deux séries de considérations. Il importe en effet de préciser le niveau où le dispositif de destruction des missiles pourrait opérer (lancement, trajectoire balistique et descente sur l'objectif) et d'identifier son impact sur l'évolution de la stratégie soviétique.

La réponse à la première question dépend essentiellement de facteurs économiques en raison des contraintes de coût. Mais il est clair qu'un système spatial terminal limité à la protection des silos américains n'aurait pas la même portée stratégique pour l'Europe qu'un système susceptible d'atteindre les missiles adverses dès leur lancement. Or les informations technico-économiques actuellement disponibles rendent la première hypothèse plus probable.

Quant aux réactions des Soviétiques, il faut, pour en mesurer les limites, rappeler l'inertie bureaucratique qui préside aux choix technologiques en la matière (1).

De toute façon, l'éventualité, même encore vague, du déploiement d'un parapluie antibalistique dans les deux camps transforme profondément l'horizon de la pensée stratégique. La logique de la dissuasion nucléaire, quelles que soient les doctrines particulières dans lesquelles elle se trouve exprimée, correspond à une dissuasion de premier degré, puisqu'il s'agit de dissuader l'adversaire potentiel d'attaquer. Avec l'antibalistique s'ouvre l'ère d'une logique de second degré, où l'objectif est cette fois de dissuader la dissuasion de l'ennemi éventuel. Près de quinze ans se sont écoulés entre la construction d'une bombe thermonucléaire et l'élaboration d'un premier concept d'emploi (ou de non-emploi).

C'est pourquoi il est aujourd'hui urgent de travailler à combler ce nouveau vide de la pensée stratégique creusé par la technique, en s'attaquant dès maintenant à l'élaboration de modèles susceptibles de traiter les implications logiques de ces nouvelles données. Car c'est peut-être dans cette lacune que réside le risque majeur. Loin de représenter un exercice gratuit, générateur de nouvelles utopies, cette démarche constitue notamment le préalable indispensable à la conception d'un schéma de négociation stratégique efficace, de plus en plus souvent évoqué mais toujours reporté.

(*) Professeur à l'université de Paris-IX, président de l'Association française des économistes de défense (AFECODE)

(**) Maître-assistant à l'université de Reims, responsable des études de polémologie au LTSA (université de Paris-VII).

(1) Ch. Schmidt « La course aux armements existe-t-elle ? » *Le Monde*, mardi 26 février 1985.

LU

« MORT D'UN AMIRAL. L'IRA CONTRE MOUNTBATTEN » de Roland Marx

Cinq siècles de guerre

MIEUX vaut le savoir d'emblée : *Mort d'un amiral ; l'IRA contre Mountbatten* n'est pas un livre consacré à l'assassinat, en 1979, du dernier vice-roi des Indes et ancien premier lord de la mer britannique par l'armée républicaine irlandaise ! Collection oblige : celle où prend place l'ouvrage de Roland Marx s'intitule « Du fait divers à l'histoire ». Ainsi *Mort d'un amiral* est-il, en vérité, le livre d'un historien, spécialiste de la Grande-Bretagne, sur la « question irlandaise ». Seules trente-quatre pages (sur deux cent vingt-deux) relatent l'attentat qui, le 27 août 1979, a coûté la vie à Louis-Albert lord Mountbatten. L'ouvrage décevra donc les amateurs d'enquête policière ; il passionnera, en revanche, ceux qui, une fois ou l'autre, se sont interrogés sur les origines de l'affaire irlandaise.

Roland Marx rappelle qu'il y a exactement un demi-millénaire – c'était en 1485, lors de l'avènement d'Henri VII Tudor – que les Anglais ont, pour la première fois, manifesté leur intention de prendre l'absolu contrôle d'une île voisine de la leur... qu'ils guignaient depuis trois cent cinquante ans.

Depuis lors, à maints égards, l'histoire de l'Irlande s'est résumée à l'incessant combat mené par toute une partie de ses habitants contre l'*« occupant »* venu d'une Albion considérée non seulement comme *« perfide »* (*« tricheuse »*) mais aussi *« massacreuse »* et qui plus est *« vicieuse »*.

L'auteur, qui aime « sa » Grande-Bretagne, est attentif à ne pas faire chorus. Il rappelle, aussi, que, un siècle durant (du milieu du dix-huitième siècle au milieu du dix-neuvième), les protestants irlandais ont été à l'avant-garde, puis au moins partie prenante, du mouvement d'émancipation nationale. Mais l'ampleur croissante, et parfois la violence, de la lutte agraire menée par les petits paysans catholiques contre les *landlords* a, peu à peu, au siècle dernier, conduit la communauté réformée, économiquement dominante mais numériquement minoritaire, à se placer sans réserve dans le giron britannique. En cette « désertion » des protestants, l'auteur voit nettement l'origine du drame contemporain.

C'est en 1950 seulement, rappelle Roland Marx, que l'armée républicaine irlandaise, officiellement née trente ans plus tôt lors de l'ultime lutte contre la Grande-Bretagne, a déposé les armes qu'elle avait, dès 1922, retournées contre les autorités de Dublin et annoncé ne plus se reconnaître qu'un seul ennemi : *« l'Anglais en Ulster »*. Depuis trente-cinq ans, cette lutte a connu des hauts et des bas. L'IRA, rappelle l'auteur de *Mort d'un amiral*, était au plus creux de la vague lors des graves émeutes de 1969 : une campagne des catholiques pour *« l'égalité des droits civils »* avait suscité de violentes réactions des protestants, puis une véritable bataille entre les deux camps, avec des morts et des milliers de blessés, et enfin l'intervention de l'armée britannique, demeurée depuis lors en Ulster comme garante de l'ordre.

Cette nouvelle situation, caractérisée par l'échec de toutes les tentatives de conciliation politique, a évidemment renfloué l'IRA. L'armée républicaine est devenue le *« bouclier recherché »* par toute une partie des catholiques – même si ses proclamations socialisantes sont loin de faire l'unanimité dans une communauté consciente de son avance économique et sociale par rapport aux frères séparés du Sud.

Plus de deux mille blessés et pas mal de morts chaque année (dont, en 1980, dix grévistes de la faim décédés à la prison de Long Kesh) : quand, comment s'arrêtera cette guerre ? Contre tous les extrémistes, « unionistes » protestants et membres ou sympathisants de l'IRA, Roland Marx veut encore croire à *« une Irlande réconciliée »*. Après tout, n'est-ce pas un de ces Orange auxquels les protestants d'Ulster aiment à se référer qui est l'auteur du fameux : *« Rien ne sert d'espérer pour entreprendre »*...

JEAN-PIERRE CLERC.

★ Editions Calmann-Lévy, 232 p., 79 F.

COURRIER DES LECTEURS

Les Mélanésiens et le baccalauréat

Je suis encore plongé dans la stupeur après le compte rendu que F. Filloux a fait (*le Monde* du 13 mai) de l'attentat à la bombe contre le lycée Do-Kamo de Nouméa, présenté comme *« la seule institution à conduire les Mélanésiens au baccalauréat »* (sic).

S'il est vrai que ce lycée est surtout fréquenté par des Mélanésiens, et que ce sont eux qui étaient visés par ce lâche attentat, c'est pour une raison très simple : il est en effet réputé pour recruter ses enseignants plutôt en fonction de leurs convictions politiques pro-indépendantistes (par ailleurs respectables) que de leurs compétences. En 1983, ce lycée Do-Kamo n'avait encore « conduit » aucun Canaque au bac ; et si plusieurs centaines de Mélanésiens ont déjà passé leur baccalauréat avec succès, ils le doivent au lycée La Pérouse et au lycée technique, publics, ou au lycée Blaise-Pascal, de l'enseignement catholique, où Célestin Zango, le jeune Canaque tué le 8 mai, a été mon élève et où il a passé son bac, en décembre 1984. (...).

PIERRE FAURE
(Paris.)

Centralisme pas mort

Voici que les incessantes initiatives de notre ministre de l'éducation nationale sont relayées au plus haut sommet, et que, dans la foulée, le président de la République propose une chaîne télévisée éducative et l'émulation dans les lycées, après le changement des horaires !

Et moi qui avais lu que les lycées allaient dépendre des régions, et les collèges des départements !

Cette hâte dans les mesures, n'est-ce pas le dernier contre-feu de l'esprit jacobin ? Et cette chaîne éducative nationale ne reprend-elle pas d'une main ce qu'on a abandonné de l'autre ?

YVES-REY-HERME,
agrégé de l'Université
(Paris.)

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

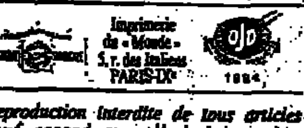
Durée de la société :
cinquante ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT LIBANAIS

Une nouvelle conférence de réconciliation nationale est superflue

nous déclare le ministre syrien des affaires étrangères

M. Farouk El-Chareh, ministre syrien des affaires étrangères, achève ce jeudi 23 mai son voyage de trois jours en France par une visite à l'Institut du monde arabe. Mercredi soir, il avait poursuivi ses entretiens politiques avec M. Roland Dumas, à l'issue du dîner qu'il avait donné en l'honneur du ministre français des relations extérieures. Auparavant, il avait rencontré MM. Jean-Pierre Chevènement et Christian Nucci, respectivement ministre de l'éducation nationale et ministre de la coopération. Au cours de son séjour, M. Farouk El-Chareh *nous a* accordé un entretien dans lequel il rejette la récente proposition de M. Dumas en vue de la convocation d'une nouvelle conférence de réconciliation interlibanaise et s'oppose catégoriquement à toute neutralisation du *Liban*.

« *Existe-t-il entre Paris et Damas des divergences sur les moyens de résoudre la crise libanaise ?*

– Au cours de mes entretiens avec les dirigeants français, et spécialement avec M. Dumas, nous avons découvert de nombreux points de convergence concernant la situation au Liban. Nous sommes pour la restauration de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban, et nous croyons que le maintien du caractère arabe de ce pays est *un fait historique* irréversible. Nous croyons également que la crise libanaise ne peut être résolue que par un dialogue national en vue d'une réconciliation entre les Libanais.

– Etes-vous favorable à l'idée d'une conférence internationale pour la réconciliation nationale au Liban, telle que suggérée récemment par M. Dumas ?

– La Syrie a grandement contribué au succès des conférences de réconciliation nationale qui ont eu lieu à Genève, à Lausanne et à Damas. Ces réunions ont abouti à l'élaboration d'une série de principes et de mesures destinées à sceller la réconciliation nationale et à mettre fin à l'effusion de sang. *Il s'agit maintenant de mettre en application ces principes et ces mesures. Nous pensons* donc qu'une nouvelle conférence de réconciliation nationale est superflue, car tous les éléments en vue d'une véritable réconciliation nationale et de nouvelles réformes politiques existent déjà. Nous avons expliqué notre point de vue à *M. Dumas, qui s'est montré satisfait de nos explications et a estimé qu'il* n'y avait nul besoin d'une nouvelle conférence internationale de réconciliation interlibanaise.

– Etes-vous pour une neutralisation du Liban sous le contrôle d'une force internationale ?

– La neutralisation du Liban ignore deux faits importants. Le Liban et le peuple libanais font partie du monde arabe. Parler de neutraliser le Liban, c'est donc essayer de séparer le Liban de son environnement arabe. D'autre part, la neutralisation du Liban n'est pas une solution réaliste, car elle équivaudrait à *modifier* les traits de ce pays et à *mettre* fin à ses liens arabes, en particulier à ceux qui le lient à la Syrie. N'oublions pas que jusqu'au début du siècle nous ne formions qu'un seul pays. Il est vrai que nous sommes maintenant deux Etats différents, mais nous ne pouvons ignorer que nous constituons un seul peuple, ayant la *même* langue et *une* histoire commune. C'est pourquoi il est hors de question pour nous de parler de la neutralisation du Liban.

– La FINUL *peut-elle* contribuer au maintien de la paix au Liban *après le départ* du dernier soldat israélien, prévu pour le mois de juin ?

– Nous estimons *que conformément* à la résolution 435 du Conseil de sécurité, la FINUL devrait être déployée sur la frontière séparant Israël du Liban. Toute suggestion en vue de déployer la FINUL ailleurs que sur la frontière israélienne équivaudrait à un appel à la partition et au démantèlement du Liban.

– L'ex-président Frangié et, dans une certaine mesure, M. Camille Chamoun ont récemment préconisé une intervention militaire syrienne au Liban. Pensez-vous qu'une telle éventualité est probable dans un proche avenir ?

– Notre force au Liban n'est pas fondée sur notre présence militaire. Nous sommes forts dans ce pays parce que nous défendons nos frères, contrairement aux Israéliens, qui y nourrissaient des visées expansionnistes. *C'est pourquoi nous ne sommes pas du tout pressés pour en*voyer au Liban de nouvelles forces militaires. En fait, notre rôle au Liban est essentiellement non combattant. Il est maintenant évident qu'il existe dans ce pays un consensus en ce qui nous concerne. Tout le monde ou presque est d'accord pour estimer que la Syrie est en train d'aider *sincèrement le peuple libanais, sans es*sayer de prendre parti pour une fraction de la population contre une autre.

« Nous jugerons les dirigeants chrétiens sur leur comportement »

– Comment *expliquez-vous le revirement spectaculaire des* dirigeants des Forces libanaises, qui ont pratiquement fait acte d'allégeance à l'égard de la Syrie ?

– *Même ceux qui, au sein du* camp chrétien, avaient opté pour Israël ont compris qu'ils s'étaient fourvoyés et affirment reconnaître le rôle positif joué par la Syrie au Liban. Sont-ils sincères ? C'est là une tout autre question. Il leur appartient désormais de prouver par leurs actes *qu'ils comptent se conformer à ce qu'ils viennent de déclarer.* Nous, en Syrie, *nous établissons* une différence entre ce qui est tactique et ce qui est stratégique. C'est pourquoi nous les jugerons sur leur comportement.

– Envisagez-vous d'évacuer les régions du Liban que vous occupez encore après le départ du dernier soldat israélien ?

– Nous ne sommes pas des occupants. Nous sommes venus au Liban à la demande des autorités légales de ce pays et de son peuple. Nous ne sommes pas des étrangers au Liban. Votre question est d'ailleurs en contradiction *avec les invitations que nous recevons de tous les côtés pour accroître notre présence mili*taire au Liban. Mais comme je l'ai déjà dit, nous ne sommes au Liban que pour aider nos frères.

– Quels sont, selon vous, les meilleurs moyens de garantir les droits et la sécurité des chrétiens au Liban ?

– Ce *problème n'existe que dans* la presse occidentale. Nous pensons que tous les Libanais sont égaux, et même si certaines fractions du peuple libanais ont parfois été menacées, nous pensons que le danger a été beaucoup exagéré. Je ne pense pas qu'il existe au Liban une communauté véritablement menacée dans son existence.

– Pensez-vous que la Syrie peut contribuer d'une manière ou d'une autre à la libération des deux diplomates français *détenus à Beyrouth par le Djihad islamique* ?

– Nous déplorons tous les enlèvements de personnes innocentes. *Nous faisons d'ailleurs de notre* mieux pour aider à la libération des personnes enlevées.

– *Condamnez-vous* les actes *de terrorisme* ?

– Nous l'avons déjà affirmé à plusieurs reprises : *nous condamnons* tout acte de terrorisme, et en particulier ceux qui visent des personnes innocentes, mais nous estimons que le mouvement de la résistance nationale libanaise contre l'occupant israélien est quelque chose d'héroïque et mérite d'être applaudi.

– Estimez-vous que le Djihad islamique fait partie de la résistance nationale libanaise ?

– Nous ne pouvons encore répondre à cette question, car nous devons examiner attentivement tout ce qui a trait à une organisation clandestine au Liban afin de pouvoir donner un avis correct sur ce point.

« Nous sommes contre les accords d'Amman »

– Que pensez-vous de ce qui se passe à Sabra, Chatila et Bourj-Brajneh ?. S'agit-il, ainsi que certains *l'affirment*, d'une *tentative de la Syrie de prendre le contrôle*, par miliciens chiites *interposés*, des camps palestiniens afin d'y neutraliser les forces favorables à M. Arafat ?

– *Je pense qu'il faut être extrê*mement prudent en analysant ce qui se passe actuellement à Beyrouth. Ce que nous savons pour l'instant, c'est que les incidents ont débuté à la suite d'une provocation organisée par certains des amis de M. Arafat. Il serait *simpliste de réduire toute cette affaire à un simple antago*nisme entre Amal et les Palestiniens. Tout le monde sait qu'il existe au sein de l'OLP une crise permanente. La Syrie n'a rien à faire dans cette histoire.

– Que pensez-vous des efforts déployés par le roi Hussein et M. Arafat en vue de relancer le processus de paix au Proche-Orient ?

– Ce qui se trame à Amman entre le roi Hussein et M. Arafat ne sert pas la cause de la paix au *Proche-Orient et constitue une nouvelle étape* dans la voie des accords de Camp David. Nous sommes contre les accords d'Amman, car nous estimons qu'ils feront aux Israéliens de nombreuses concessions concernant les droits légitimes des Palestiniens. Même au sein du monde arabe, il existe une forte hostilité aux accords d'Amman, d'autant *plus qu'il y avait à Fès un consensus au sujet d'un plan de paix* accepté par les Arabes. Nous estimons que le plan de Fès et les résolutions des Nations unies peuvent *constituer une base raisonnable pour une paix juste et globale au Proche-*Orient. Le cadre de cette paix est la conférence internationale à laquelle participeraient l'URSS, les Etats-Unis, la France, la Chine et la Grande-Bretagne.

– Quelle est votre attitude à l'égard de la guerre du Golfe ?

– *Dès le déclenchement du* conflit, *nous avons fait de notre mieux pour mettre fin à cette horri*ble et atroce guerre. Mais malheureusement, lorsque nous avons proposé notre médiation, le gouvernement irakien a violemment dénoncé notre tentative, en affirmant que tout pays arabe qui essaierait de mettre fin à la guerre ferait acte de trahison. Néanmoins, au cours de ces trois dernières années, *nous avons fait de notre mieux pour* limiter l'étendue de la guerre *et em*pêcher qu'elle ne se propage aux autres pays arabes. Nous avons dans ce domaine obtenu quelques succès. »

Propos recueillis par
JEAN GUEYRAS

Les populations civiles otages de toutes les milices

Soixante morts dans l'explosion d'une voiture piégée dans l'est chrétien de Beyrouth, deux cents morts dans les combats *entre chiites et Palestiniens à l'ouest... Jusqu'où ira la folie meurtrière qui s'est une nouvelle fois emparée de la capitale libanaise ? Les soixante morts du* Beyrouth chrétien sont-ils destinés à « venger » les soixante-douze morts du Beyrouth chiite ? On ne le saura sans doute jamais avec certitude, d'autant que la voiture a explosé en roulant et que l'on ignore donc à qui principalement elle était « adressée ». A l'est, à l'ouest, à la banlieue sud ? Autant de vaines interrogations quand les victimes se comptent depuis quelques jours par centaines.

Chrétiens, chiites, sunnites, Libanais, Palestiniens, toutes les communautés ou presque pleurent leurs morts. L'horreur trop souvent renouvelée du drame libanais a-t-elle à ce point anesthésié les consciences que le monde assiste *silencieux à cette nouvelle tragédie ? La communauté internationale, si prompte il a trois semaines à dénoncer* avec raison le drame des chrétiens des hauteurs de Saïda chassés de leurs villages bientôt livrés au pillage, n'aura-t-elle pas une reste de compassion à l'égard des populations palestiniennes soumises depuis quatre jours déjà à un déluge de feu ?

La France se devrait d'apporter un soutien à toutes les communautés

Applaudi *le 2 mai sur la* majorité des bancs de l'Assemblée nationale *quand il dénonçait le sort réservé aux chrétiens du* Liban, M. Fabius ne l'aurait-il pas été également s'il avait eu un mot pour dénoncer le sort réservé aux habitants des camps palestiniens de Beyrouth, après ceux de Saïda, dans leur immense majorité des civils ?

La France, dont l'image au *Liban demeure encore largement* positive, malgré les aléas d'une politique tour à *tour incomprise* des différents protagonistes, se devrait d'apporter son soutien à *toutes les communautés qui* vivent *sur le sol libanais. Omniprésentes sur le devant de la scène depuis dix ans, les milices feraient presque* oublier la présence d'un peuple divisé dans sa majorité plus par la peur que par la haine.

Une peur alimentée par les exactions et les massacres auxquels toutes les milices, sans exception, se sont livrées. Victimes, *les populations civiles n'ont plus depuis longtemps leur mot à dire dans une guerre que leurs dirigeants leur imposent au* gré de leurs alliances, de leurs fantasmes, de leurs appétits de pouvoir.

Dix ans, c'est désormais presque une génération. Les enfants de la guerre, miliciens d'aujourd'hui, ne se connaissent plus et n'ont de part et d'autre que la vision du combattant, celui qu'il faut abattre pour survivre. Comment pourrait-il en être autrement quand la propagande déversée à longueur de journée par les radios de chaque faction attise sans relâche les ressentiments ? Comment ne pas renvoyer dos à dos le combattant au Sacré- Cœur sur la crosse du fusil et le milicien au front ceint des préceptes du Coran ? Qu'une voix s'élève *enfin pour dénoncer la tragédie commune de ces populations martyrisées qui ne demandent qu'à vivre !*

FRANÇOISE CHIPAUX.

Egypte

● *Une « opération terroriste » déjouée près de l'ambassade américaine.* – Une « opération terroriste dirigée de l'extérieur » a été déjouée par la police égyptienne dans le quartier de Garden City au Caire, où se trouve l'ambassade des Etats-Unis, a annoncé, jeudi 23 mai, le ministère égyptien de l'intérieur. Le quartier de l'ambassade américaine est bouclé depuis mercredi *après-midi par un* cordon de policiers. Selon des rumeurs, une voiture suspecte aurait été interceptée par la police. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

● LE GOUVERNEMENT CRÉE UNE COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA PORNOGRAPHIE. – L'attorney général (ministre de la justice), M. Edwin Meese a nommé, lundi 20 mai, une commission pour étudier les effets de la pornographie et recommander des mesures pour contrôler sa production et sa distribution. M. Meese a rappelé qu'en 1970 une commission présidentielle avait conclu que *la pornographie « n'était pas vraiment un problème »* et ne nécessitait pas de nouvelles lois. « *Depuis cette époque*, a ajouté M. Meese, *le contenu de la pornographie a radicalement changé, et l'accent est de plus en plus mis sur des actes d'une extrême violence.* » – *(AFP.)*

Paraguay

● Mme BEATE KLARSFELD OFFRE 41 000 DOLLARS POUR LA CAPTURE DE MENGELE. – Mme Beate Klarsfeld, qui s'est consacrée à la chasse aux criminels de guerre nazis, a publié mercredi 22 mai dans un journal paraguayen une offre de récompense de 41 000 dollars pour la capture du Dr Josef Mengele après le refus de deux chaînes de télévision locales de *diffuser son annonce* ainsi qu'un *film* sur le criminel de guerre *nazi*.

Le texte explique que Mengele est « *l'assassin le plus recherché du monde* » et qu'« *il est responsable de la mort d'environ 400 000 juifs* » dans le camp de concentration d'Auschwitz. Il précise qu'il a *été naturalisé* paraguayen en 1959, mais que cette nationalité lui a été retirée en 1979. Mme Klarsfeld attend l'autorisation des autorités paraguayennes pour consulter des documents concernant le séjour au Paraguay, dans les années 60, de Mengele. – *(AFP.)*

Tchécoslovaquie

● *UN WAGON DE MISSELS POUR LA TCHÉCOSLOVAQUIE.* – Un wagon transportant dix mille missels en langue tchèque a quitté, mercredi 15 mai, la gare du Vatican à destination de Prague, a annoncé la radio du Saint-Siège. Les livres ont été offerts par le pape Jean-Paul II au cardinal *Frantisek Tomasek*, archevêque de Prague. Ils sont destinés à toutes les paroisses, églises et chapelles de Bohème (ouest du pays) et de Moravie (centre). L'expédition des livres de messe a été rendue possible grâce à un accord conclu entre le Saint-Siège et le gouvernement tchécoslovaque. – *(AFP).*

Venezuela

● LE NAVIRE-ÉCOLE « SIMON-BOLIVAR » ATTENDU A BREST. – Le navire-école vénézuélien *Simon-Bolivar* a quitté le port de La Guayra le 16 mai pour une croisière destinée à célébrer le cent soixante-quatorzième anniversaire de l'Ecole navale du Venezuela. Le *Simon-Bolivar* doit relâcher à Brest du 26 au 30 juin.

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT LIBANAIS

Les chiites ont enlevé Sabra et Chatila

(Suite de la première page.)

Sensibilisés dans ce qui concerne leur sécurité, surtout depuis les massacres de septembre 1982, les habitants des camps de Beyrouth et de sa banlieue deviendraient aussi redevables de leur salut à Abou Moussa, dont ils avaient ressenti la défection en 1983 comme une félonie. La suite des événements démontrera si cette explication tortueuse est la bonne.

En attendant, Amal n'en finit pas de prendre le contrôle des trois camps de Beyrouth-Ouest. Annoncé lundi, puis mardi, puis mercredi, ce contrôle était qualifié par la milice chiite d'« *absolu* » jeudi matin pour Sabra et à Chatila, les combats se poursuivant à Borj-Barajneh, le plus grand camp de Beyrouth. Néanmoins, même à Sabra et à Chatila, on entendait de temps à autre le bruit de la canonnade.

Pour tenter d'expliquer l'intervention des Palestiniens alliés de la Syrie, M. Nabih Berri s'en est pris au colonel Kadhafi, qui est certes l'allié de la Syrie, mais est plus encore l'ennemi public du chiisme libanais depuis la disparition de l'imam Moussa Sadr en Libye en 1978. « *Après avoir capté des conversations radio annonçant la détermination des agents à la solde de Kadhafi de poursuivre le pilonnage de la banlieue Sud*, annonce Amal, *nous avons été contraints de procéder au nettoyage des nids d'espions dans les camps de Sabra et de Chatila, où se terraient les partisans de la politique capitularde et défaitiste de Yasser Arafat.* »

Quant à M. Joumblatt, M. Berri l'a blanchi en soulignant que les batteries ayant tiré sur les chiites n'étaient pas les siennes. Après trois jours d'un silence remarqué, M. Joumblatt s'est décidé mercredi a apporter, par le biais indirect du Front national démocratique qu'il dirige, son appui à Amal, chargeant M. Arafat de tous les maux.

Les Palestiniens prosyriens du FPLP-CG de M. Ahmed Jibril sont par ailleurs, parvenus, non sans accrochages, à occuper les permanences d'Amal à Jiyeh sur la route côtière du Sud. Fait notable : cette localité antérieurement chrétienne est située dans une région globalement sous contrôle du PSP de M. Joumblatt. Des accrochages ont également opposé la milice chiite aux combattants palestiniens autour du camp de Miye-Miye à Saïda. Certains en arrivent à la conclusion, au vu de ces événements et de mille et un autres petits indices, que l'objectif prioritaire de la bataille en cours serait d'assurer le contrôle des camps palestiniens par les troupes d'Abou Moussa, tout en tentant de freiner l'élan jugé trop triomphal d'Amal sur la scène libanaise, et de rappeler opportunément que le « *danger palestinien existe encore au Liban, et que Damas, seul, est à même de le juguler* ».

Tandis que le secteur musulman vivait ces événements cruciaux, le secteur chrétien de Beyrouth était sous le choc de l'attentat à la voiture piégée, le plus grave à l'est depuis l'explosion qui avait coûté la mort à Béchir Gemayel, président élu du Liban, le 14 septembre 1982. Surprenant attentat à un moment où les voies de passage y menant sont quasiment bloquées depuis trois semaines.

La population du secteur chrétien a été bouleversée par cet acte criminel, qui, de plus, a été accompagné de tirs d'obus sur Achrafieh, provenant sans doute également des batteries palestiniennes de la montagne. Une journée de deuil est observée ce jeudi à Beyrouth-Est. Beyrouth-Ouest, tout en réprouvant le « *massacre d'innocents* », l'ignore, comme Beyrouth-Est avait ignoré le deuil qui a suivi l'attentat à la voiture piégée de Bir-el-Abed, le 8 mars dernier, dans la banlieue sud, tout aussi odieux et plus meurtrier encore.

LUCIEN GEORGE.

● *Une déclaration de M. Souss.* – M. Ibrahim Souss, représentant de l'OLP à Paris, a accusé mercredi la Syrie, les phalangistes et le mouvement chiite Amal de chercher à anéantir toute existence politique indépendante palestinienne au Liban et dans la région en vue d'y consacrer le partage de la région en zones d'influence. « *Hier, les phalangistes à Ain-El-Heloué et Myeh-Myeh,* (Sud-Liban), *aujourd'hui Amal avec l'appui logistique syrien s'attaquent à Sabra-Chatila et essayent d'achever ce que les Israéliens n'ont pu faire en 1982 avec l'invasion du Liban et les massacres des camps palestiniens* », a déclaré à l'AFP M. Souss.

Le carnage de la rue Mar-Elias

Beyrouth *(AFP)*. – Le crâne déchiqueté, un enfant en culotte courte et vêtu d'un tee-shirt est ballotté comme un pantin désarticulé sur la civière des sauveteurs, suivi par sn père fou de douleur : l'attentat à la voiture piégée, mercredi 22 mai, de la rue Mar-Elias, à Sin-El-Fill, dans la banlieue chrétienne, a provoqué un carnage.

Alors qu'une fumée noire et âcre s'échappe des étages des immeubles et de dizaines de voitures en feu, des membres humains et des corps calcinés mêlés aux débris jonchent la chaussée.

Des lambeaux de chair sont collés aux parois brûlées des maisons. Les secours s'organisent dans une pagaille indescriptible.

Tandis que les pompiers tentent d'éteindre les incendies, les sauveteurs dégagent les corps, gênés par les habitants hébétés ou à la recherche d'un de leurs proches. Cette rue connaissait une particulière affluence à cette heure de l'après-midi, en raison de la présence de la seule boulangerie de ce quartier résidentiel.

En outre, au moment de l'explosion, un car du collège de la Sagesse, de Jdaidé, localité proche, passait par là, ramenant chez eux des écoliers, dont dix ont été blessés.

Les façades de huit étages ont été soufflées et les balcons se sont effondrés sous le choc de l'explosion. Une voiture a même été catapultée au deuxième étge d'un immeuble.

La mort a surpris des habitants chez eux et l'un d'eux gisait dans sa cuisine à côté de sa vaisselle qui avait volé en éclats. Mais le miracle aussi était là. Les sauveteurs, en montant par une échelle de pompiers, ont découvert un petit enfant assis par terre dans un appartement éventré. Sonné, ne comprenant pas ce qui venait de se passer, il a été transporté à bout de bras par les sauveteurs.

Au moment où les sauveteurs s'activaient, le bruit des obus tirés par l'artillerie palestinienne sur la banlieue sud de Beyrouth a semé la panique dans la rue, où chacun a commencé à fuir, croyant que « l'autre côté » les bombardait.

Une « technique » d'attentat qui a fait plusieurs centaines de morts

Les attentats au véhicule piégé connaissent une nouvelle recrudescence depuis huit mois au Liban sans être toutefois aussi meurtriers que ceux de 1983. Sept explosions de véhicules piégés ont ainsi eu lieu depuis le début de l'année.

Le plus grave attentat s'était produit le 23 octobre 1983 à Beyrouth. Deux « camions suicides » lancés contre le quartier général du contingent américain de la Force multinationale et contre un poste de commandement du contingent français avaient provoqué la mort de 240 Américains et de 58 Français.

Voici les autres attentats importants de cette nature :

1983

28 JANVIER. – Contre un immeuble de Chtaura (plaine de la Bekaa) abritant des bureaux palestiniens et syriens ; au moins 45 morts.

5 FÉVRIER. – Contre le centre de recherches palestinien à Beyrouth abritant des responsables de l'OLP ; 20 morts et une centaine de blessés.

18 AVRIL. – Contre l'ambassade des Etats-Unis ; 63 morts, dont 17 Américains.

5 AOUT. – Devant une mosquée à Tripoli (Liban du Nord) ; plus de 20 morts et une cinquantaine de blessés.

7 AOUT. – Dans le centre de Baalbek (est du Liban) ; 33 morts et 133 blessés.

4 NOVEMBRE. – Camion suicide contre le quartier général israélien de Tyr (Liban du Sud) ; 62 morts (30 Israéliens et 32 civils libanais).

1984

5 SEPTEMBRE. – Attentat visant le ministre du travail, M. Selim El Hoss à Beyrouth ; 4 morts et 28 blessés, dont le ministre, légèrement atteint.

20 SEPTEMBRE. – Contre l'annexe de l'ambassade américaine à Beyrouth ; 24 morts et 50 blessés.

21 DÉCEMBRE. – Devant une école druze à Ras-al-Metn (20 kilomètres de Beyrouth) ; 5 morts et 30 blessés.

29 DÉCEMBRE. – A Choueifat (banlieue de Beyrouth) ; 4 morts et 7 blessés.

1985

21 JANVIER. – Contre le domicile de M. Moustapha Saad, un des principaux responsables musulmans de Saïda (Liban du Sud), qui est grièvement blessé ; sa fille est tuée et 34 autres personnes blessées.

1er FÉVRIER. – Contre une mosquée de Tripoli (Liban du Nord) ; 8 morts, 15 blessés.

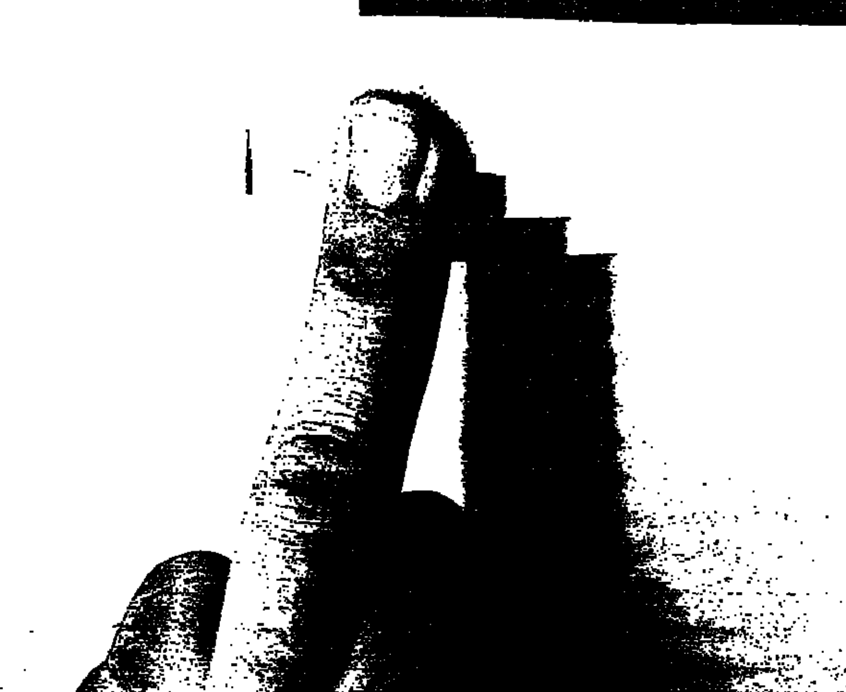
10 FÉVRIER. – Contre une permanence du Mouvement d'unification islamique (intégristes musulmans sunnites) à Tripoli ; 6 morts et une vingtaine de blessés.

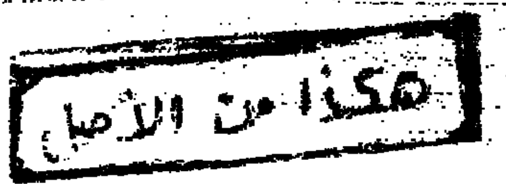
18 FÉVRIER. – Près d'une permanence de l'organisation Amal, au sud de Beyrouth ; 5 morts et 40 blessés.

25 FÉVRIER. – Dans la banlieue sud de Beyrouth ; 7 morts et 25 blessés.

8 MARS. – A Bir-el-Abd, banlieue sud de Beyrouth ; 72 morts et 256 blessés, près du domicile de Cheik Fadlalah, guide spirituel des hezbollahis.

22 MAI. – A Sin-El-Fil dans la banlieue résidentielle chrétienne ; 60 morts et 172 blessés.





هكذا من الأصل

EUROPE

RFA

La politique économique suscite des divergences dans la majorité gouvernementale

De notre correspondant

Bonn. – Tirant les conséquences du revers subi par la CDU en Rhénanie du Nord-Westphalie, les partis de la majorité étudient des mesures d'urgence pour renforcer la lutte contre le chômage. Un certain nombre de moyens supplémentaires pourraient être dégagés d'ici 'été, notamment pour permettre aux communes d'accroître leurs investissements dans le domaine de l'environnement et de la construction. En revanche, le ministre des finances, M. Gerhard Stoltenberg, continue à s'opposer fermement à toute modification du plan en deux étapes prévu pour alléger la pression fiscale. Ce plan, qui doit être adopté vendredi 24 mai par le Bundestag, prévoit de réduire la fiscalité de 11 milliards de deutschemarks à partir de 1986, principalement au bénéfice des familles avec enfants, et de 8,4 milliards supplémentaires à partir de 1988.

La réunion du comité directeur du parti chrétien-démocrate, mercredi 22 mai à la chancellerie, a montré que, malgré quelques récriminations, notamment celles du ministre-président de Basse-Saxe, M. Ernst Albrecht, qui affrontera des élections régionales en 1986, la CDU n'a guère d'autre choix que de serrer les rangs autour du chancelier Kohl et, à quelques détails près, de soutenir sa politique.

Le principal danger, pour le chancelier, semblait venir des deux autres partis de sa coalition, le Parti libéral et le Parti social-chrétien de Bavière. Le soir même de l'élection en Rhénanie du Nord-Westphalie, le ministre-président de Bavière, M. Franz-Josef Strauss, s'est rappelé au bon souvenir de Bonn en attribuant la responsabilité principale de la défaite à la politique du gouvernement fédéral. Le ministre de l'intérieur, M. Zimmermann (CSU), a suscité une certaine émotion en accusant, dimanche, le chancelier de ne pas s'être montré assez ferme en ce qui concerne notamment la réforme du droit de manifestation, du statut des immigrés, du droit d'asile. Dans l'ensemble, toutefois, les critiques de la CSU, qui affronte, elle aussi, des élections en Bavière à la fin de l'année prochaine, sont restées mesurées, de même que les pressions du Parti libéral pour modifier la politique économique et sociale dans un sens plus favorable aux entreprises ou ses désaccords avec le chancelier sur l'initiative de défense stratégique américaine.

Le Parti libéral pas plus que la CSU, qui continuent de se regarder en chiens de faïence, ne donne l'impression de vouloir faire monter les enchères. Ils sont l'un et l'autre partisans d'appliquer le plan de réduction fiscale de 19,5 milliards de deutschemarks en une seule étape dès le début de 1986, mais leurs intérêts sont trop contradictoires pour qu'ils puissent former un véritable front commun sur ce sujet.

HENRI DE BRESSON.

URSS

De la nécessité d'accroître les « stimulants matériels » des scientifiques et des techniciens

De notre correspondant.

Moscou. – Le bureau politique a adopté la semaine dernière une résolution sur *« le perfectionnement de la rémunération des scientifiques et des techniciens »*. Le but recherché est de *« mieux intéresser matériellement et moralement ces catégories de travailleurs à la mise au point et à l'application plus rapide des techniques récemment découvertes »*. Une nouvelle grille de salaires sera adoptée *« à partir de l'an prochain »*. Les chefs d'entreprise auront d'autre part *« le droit de majorer les appointements des chercheurs scientifiques »* pour l'exécution de *« travaux particulièrement complexes et importants »*.

L'ampleur de la réforme est cependant limitée par le fait que les augmentations de rémunérations seront accordées *« dans la limite de la masse salariale »*. Il s'agira donc, si l'on comprend bien, d'enlever aux uns ce qu'on donnera aux autres.

La société soviétique est sans doute une de celles où les salaires sont le plus nivelés. Le dogme marxiste de la plus-value créée par le travail productif amène à payer davantage un ouvrier de l'industrie qu'un enseignant ou un médecin. Les ouvriers reçoivent donc presque toujours plus que les 185 roubles (environ 2 000 F au cours officiel) qui représentent le salaire mensuel moyen. Dans une même entreprise, les écarts de salaires ne sont guère supérieurs à 20 %.

Ce tableau idyllique ne prend évidemment pas en compte les divers avantages en nature entraînés par les fonctions de direction. Ceux-ci sont plus importants que les salaires eux-mêmes. L'accélération d'un dossier pour l'obtention d'une voiture, une place dans un établissement balnéaire de première catégorie, l'accès aux magasins spéciaux qui délivrent des produits de meilleure qualité, sont les prérogatives les plus appréciées.

Les chercheurs scientifiques, les techniciens et les ingénieurs (la distinction est moins nette qu'en Occident) ne bénéficient guère de ces avantages. Ils n'ont pas non plus la ressource, comme les médecins, de se faire payer des dessous de table pour consentir à offrir leurs services dans de bonnes conditions. Cette situation est sans doute à l'origine de la lenteur de l'innovation technologique en URSS. En décidant d'améliorer les revenus des chercheurs et des ingénieurs, M. Gorbatchev égratigne sans doute les traditions ouvriéristes du régime, mais il s'acquiert en même temps des catégories sans cesse plus nombreuses de la population.

Des mesures sociales

« Le vieux système des salaires institué en 1931 ne correspond plus au stade intensif actuel de l'économie », écrivait un universitaire de Kichinev (Moldavie) dans la *Pravda* du 15 mai. L'auteur déplore le caractère symbolique de certaines primes, dont les bénéficiaires n'ont même plus conscience. *« L'écart de rémunération entre les ingénieurs travaillant dans des conditions complètement différentes est devenu imperceptible. De là vient la baisse générale du prestige des ingénieurs »*, estime-t-il. Il faut donc, selon lui, accroître les *« stimulants matériels »* pour les scientifiques. Et l'auteur de regretter que des chefs de laboratoire de recherche aient parfois un salaire inférieur à celui des ouvriers qui travaillent dans la même branche qu'eux.

Le bureau politique a également pris une série de mesures sociales destinées aux mères de famille célibataires, aux invalides et aux vieillards. L'allocation vieillard minimale devrait ainsi être augmentée à partir de novembre 1985. Toutes ces décisions ne vont cependant pas dans le même sens. Ainsi, le bureau politique entend-il créer *« des conditions plus favorables à la participation à la production sociale des retraités aptes au travail et des femmes ayant des enfants en bas âge »*. Bref, il s'agit de remettre en activité, vu la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le pays, notamment en Sibérie, des catégories qui en sont actuellement dispensées.

DOMINIQUE DHOMBRES.

EUROPE

Italie

RÉVÉLÉES PAR LE JOURNAL DU PCI

Les trois rencontres secrètes d'Aldo Moro et d'Enrico Berlinguer

De notre correspondant

Rome. – A un moment où le Parti communiste italien s'interroge sur sa politique d'« alternative démocratique » (union de la gauche), inaugurée en 1980, un livre sur Enrico Berlinguer, publié par *l'Unita* à l'occasion du premier anniversaire de la mort de l'ancien secrétaire général du PCI, révèle des épisodes peu connus d'un processus ayant débouché sur l'initiative la plus originale du leader disparu : le « compromis historique » avec la démocratie chrétienne.

Le livre apporte deux témoignages : celui du communiste Luciano Barca (1), qui raconte les trois rencontres secrètes entre Enrico Berlinguer et Aldo Moro, l'ancien secrétaire général de la DC, au cours des années 70 ; et celui de Tullio Ancora, ami personnel de Moro, chez qui eurent lieu les entretiens du 24 décembre 1971, du 5 janvier 1978 et du 16 février 1978.

Comme Enrico Berlinguer, avait été marqué par les convulsions estudiantines et sociales de 1968. Quand Berlinguer devint, en 1969, secrétaire général adjoint du PCI, *« il commença à penser à Aldo Moro comme un interlocuteur possible »*, écrit Luciano Barca. Les deux hommes partageaient notamment une crainte : que la loi sur le divorce dresse deux moitiés de l'Italie l'une contre l'autre, accentuant des antagonismes d'une autre nature (perception de la guerre du Vietnam, violence terroriste, etc.).

En mars 1970, Aldo Moro avait été chargé de former un gouvernement et il avait cherché sans succès un compromis avec le Saint-Siège sur la question du divorce. La loi fut votée le 1er décembre 1970. Commencèrent alors des manœuvres en vue d'aboutir à un référendum. La DC espérait en obtenir l'abrogation de la loi. Berlinguer, comme Moro, craignait la cassure que provoquerait cette consultation. En outre, la vie politique était tendue en raison de la campagne pour l'élection du président de la République. C'est dans ce contexte qu'eut lieu, le 24 décembre 1971, la première entrevue entre les dirigeants des deux principaux partis italiens.

« Berlinguer et Moro avaient la même timidité et la même réserve » (« ce fut comme une rencontre de chefs d'Etat »), écrit M. Barca. Berlinguer confirma à Moro l'intention du PCI de voter en sa faveur lors de l'élection présidentielle. Mais ce qui préoccupait davantage les deux hommes, c'était de trouver des convergences politiques sur les grandes questions du moment. *« Le terme « compromis historique » ne fut jamais utilisé. »*

Cette rencontre ne changera pas le cours des choses (M. Leone fut désigné président de la République), mais elle jeta les bases d'une relation qui dura jusqu'à la nuit précédant l'enlèvement d'Aldo Moro.

En 1975 et en 1976, les deux hommes se rencontrèrent à plusieurs reprises dans des circonstances officielles. Le résultat des élections du 20 juin 1976, marquées par le succès du PCI, suscita le même jugement chez Berlinguer et chez Moro : quelque chose était en train de changer en Italie. Le PCI posa d'ailleurs ouvertement la question de sa participation au gouvernement ; en septembre 1977, à Moscou, Berlinguer prenait en outre clairement ses distances par rapport à l'orthodoxie soviétique.

Il faut faire attention

C'est le 5 janvier 1978 qu'eut lieu la seconde rencontre. Enrico Berlinguer était préoccupé par la tournure des événements : il lui semblait impossible que le PCI continue à soutenir, de l'extérieur, le gouvernement sans exercer un contrôle quelconque sur la gestion des affaires. La rencontre fut plus chaleureuse que la première. Berlinguer insista sur ce qui lui semblait essentiel : *« La démocratie italienne ne pourra être vraiment forte tant que les partis enracinés dans l'histoire du pays ne seront pas sur le même plan pour le gouverner (...) Afin d'ouvrir cette nouvelle phase, il est nécessaire que le PCI soit la garantie de la démocratie chrétienne auprès de la classe ouvrière, et que la D.C. lui serve de garant auprès des couches moyennes et des pays alliés ».*

Le 16 février 1978 eut lieu la dernière entrevue entre les deux hommes. Un entretien *« franc et ouvert »*. Berlinguer incite Aldo Moro à franchir le pas et à permettre à la démocratie italienne *« de se développer dans la plénitude des rôles que chaque parti entend assumer ».*

A la fin de l'entretien, Moro annonce son intention de soutenir personnellement la nécessité de l'entrée du PCI de plein droit dans la majorité gouvernementale. *« Les uns contre les autres, on ne peut rien ; il faut que nous l'admettions »*, dit-il. Berlinguer s'en va. Il n'a pas d'escorte. *« Il faut faire attention, bien que les précautions vaillent ce qu'elles vaillent »*, lui dit Moro...

Le 15 mars à minuit, Moro fait parvenir un message à Enrico Berlinguer par l'entremise des deux « ambassadeurs » Ancora et Barca : le chef de la DC est préoccupé par les réserves du PCI en ce qui concerne la liste des membres du futur gouvernement, et il lui demande d'éviter de rouvrir le débat. Il est trop tard pour réveiller Berlinguer. Quand le message lui parviendra, au matin du 16 mars 1978, Aldo Moro vient d'être enlevé par les Brigades rouges. On connaît la fin sinistre de cette affaire. Et le « compromis historique » ne vit jamais le jour.

PHILIPPE PONS.

(1) M. Barca a été président du groupe communiste à la Chambre.

Pologne

Les pressions s'accroissent en vue d'une «normalisation» des universités

Environ deux mille étudiants et enseignants de l'université de Varsovie ont participé, mercredi 22 mai, à une manifestation de protestation contre des projets d'amendements à la loi sur l'enseignement supérieur qui réduiraient à peu près à néant l'autonomie des universités.

Signe des temps, la manifestation n'a duré que quelques minutes et s'est déroulée dans le silence, mais elle témoigne de la grande inquiétude suscitée dans les milieux universitaires par les menaces de plus en plus précises qui pèsent sur ce qui reste l'un des derniers « acquis » de l'époque de Solidarité. En effet, l'actuelle loi sur l'enseignement supérieur, bien qu'elle ait été adoptée en avril 1982, c'est-à-dire après la proclamation de l'état de guerre, garantit aux universités une certaine indépendance, en particulier dans le choix de leurs organes dirigeants, et assure une assez large protection aux étudiants.

Les élections organisées en vertu de cette loi ont tout naturellement été favorables à des personnalités connues soit pour leur indépendance d'esprit, soit pour leurs sympathies envers Solidarité, et les autorités n'ont cessé depuis d'accentuer leurs pressions pour obtenir une « normalisation » de l'enseignement supérieur (en opposant, par exemple, leur veto à l'élection, en 1984, du professeur Szaniawski au poste de recteur de l'université de Varsovie).

Depuis plusieurs mois, pressions et menaces se sont multipliées, mais sans que les universitaires semblent prêts à baisser pavillon. Ainsi le récent licenciement sans motif du professeur Geremek, ancien conseiller de M. Walesa, a suscité une protestation quasi unanime du sénat de l'université, et la presse du régime estime toujours *« hautement inquiétante »* l'atmosphère qui règne dans l'enseignement supérieur, tandis que le comité central du parti vient d'appeler (une fois de plus) à une énergique reprise en main idéologique.

Un « examen des cadres »

Les nouveaux textes préparés par les autorités permettent au ministre de l'enseignement supérieur d'avoir le dernier mot dant tous les cas litigieux. Ce sera à lui « d'accepter », voire même de désigner les candidats au poste de recteur ; il aura tout loisir d'exclure un étudiant sans même consulter la commission de discipline et aura non seulement le droit, mais le « devoir » de faire appel à la police pour rétablir le cas échéant le calme dans son établissement.

Les projets du pouvoir comportent aussi une sorte d' « examen des cadres » qui devrait permettre de se débarrasser des enseignants qui n'adoptent pas une « attitude sociopolitique » adéquate. Le tout accompagné, pour faire passer la pilule, de substantielles augmentations de salaires... Les milieux universitaires craignent que l'ensemble de ces dispositions ne soient adoptées pendant les vacances d'été, ce qui explique leur mobilisation actuelle.

Les efforts de « normalisation » progressent aussi dans un autre domaine : les propositions d'amendement à la loi sur les syndicats, telles qu'elles ont été présentées par la presse officielle, renvoient une nouvelle fois aux calendes grecques le retour à un certain pluralisme syndical, pourtant prévu, d'abord pour 1984, puis pour la fin 1985, et que la loi portant dissolution de Solidarité (votée à l'automne 1982) mentionnait expressément. Dans le même esprit, les amendements « proposés » accordent de nouvelles prérogatives aux syndicats officiels, au détriment des conseils d'autogestion, considérés comme plus indépendants des directions d'entreprise.

J. K.

Grande-Bretagne

Malgré des sondages très défavorables au gouvernement

Mme THATCHER DIT « NON » AUX CONSERVATEURS MODÉRÉS

(De notre correspondant.)

Londres. – Se moquant des conseils des *« amis des bons jours »* qui prennent leurs distances quand ils pensent voir venir de mauvais jours, Mme Thatcher a répliqué avec fermeté aux critiques qui se manifestent de plus en plus ouvertement au sein de l'aile modérée du Parti conservateur et affirmé qu'elle n'avait pas du tout l'intention de modifier les grandes lignes de sa politique.

Dans un discours prononcé à Londres, le mercredi 22 mai, devant le congrès des femmes conservatrices, le premier ministre a adressé une fin de non-recevoir à M. Francis Pym, qui vient de créer un petit groupe contestataire au sein de la majorité et qui réclame un assouplissement de la politique de contrôle des dépenses publiques *(le Monde* daté 19-20 mai).

A ceux qui voudraient voir le gouvernement *« faire une pause »* et *« oublier les réformes fondamentales »*, Mme Thatcher a répondu d'un mot : *« non ! »* et ajouté : *« Ce gouvernement ne s'est jamais dérobé devant les problèmes à long terme, et ce n'est pas maintenant qu'il va commencer. »*

Cette intransigeance semble pourtant ne plus faire recette auprès d'une partie de l'électorat. Quelques heures plus tard, on a enregistré au 10 Downing Street une nouvelle déconvenue : un sondage publié par le *Guardian* dans son édition du 23 mai indique que le Parti conservateur (27 %) n'est plus qu'en troisième position derrière le Parti travailliste et l'Alliance (33 % chacun). Cela confirme la tendance déjà indiquée la semaine dernière par un sondage réalisé pour le compte du *Daily Telegraph* : le Parti conservateur y accusait un retard de trois points sur ses deux adversaires.

FRANCIS CORNU.

● *Conférence internationale sur l'Irlande.* – Une conférence internationale de juristes sur l'Irlande aura lieu sous l'égide de la Fédération internationale des droits de l'homme et de l'Association internationale des juristes démocrates les vendredi 31 mai et samedi 1er juin à Paris, au centre de recherches historiques et juridiques de l'université Paris-I (9, rue Malher, 75004 Paris). La conférence qui doit rassembler des personnalités irlandaises, britanniques et américaines abordera quatre thèmes : les lois d'exception, les pratiques répressives, les extraditions, l'autodétermination et la souveraineté.

Turquie

● *Peines de prison confirmées pour des dirigeants communistes.* – La cour de cassation militaire a confirmé, le mercredi 22 mai, les peines de quatre dirigeants de l'ancien Parti ouvrier turc (POT communiste), MM. Dogu, Orpen, Unal et Mutluay, qui avaient été condamnés à douze ans de prison par le tribunal militaire. Le tribunal examinait les cas joints de cent trente-six autres personnes. Les peines de prison de soixante-huit d'entre elles ont été confirmées. – *(Corresp.)*



AFRIQUE

Angola

LUANDA AFFIRME AVOIR DÉJOUÉ UNE TENTATIVE DE SABOTAGE SUD-AFRICAINE

L'Angola a annoncé, mercredi 22 mai, que ses troupes ont fait échouer une tentative de sabotage sud-africaine contre des installations pétrolières de la province de Cabinda (enclave angolaise située entre le Congo et le Zaïre). Selon un communiqué du ministère angolais de la défense, une patrouille angolaise a intercepté mardi, à Malongo (zone de Cabinda), un commando sud-africain dont les membres étaient munis d'explosifs, notamment des bombes incendiaires et des mines de contact. Deux soldats sud-africains auraient été tués et un troisième fait prisonnier. *« Comme l'on peut voir,* ajoute ce communiqué, *l'Afrique du Sud, tout en feignant de retirer ses troupes de l'Angola, lance maintenant de nouvelles tentatives belliqueuses dans le nord de notre pays. »*

D'autre part, les forces armées angolaises (FAPLA) affirment avoir tué soixante-douze maquisards de l'UNITA et avoir fait trente-sept prisonniers lors d'opérations déclenchées en avril dernier dans les provinces du nord du pays. Enfin, du 6 au 11 mai, onze autres maquisards ont été tués dans les provinces de Moxico, Zaïre et Huambo, soit à l'est, au nord et dans le centre-sud du pays, affirme le quotidien de Luanda, le *Jornal de Angola.* – *(AFP, Reuter.)*

[NDLR. – La *« tentative »* de sabotage des installations pétrolières de Cabinda par des *« soldats »* sud-africains doit être, en l'absence de confirmation de source indépendante, accueillie avec circonspection. On voit mal, en effet, Prétoria impliqué dans un attentat contre des installations américaines, même si la sécurité de celles-ci est assurée par des troupes cubaines...]

Nigéria

LES OPÉRATIONS D'EXPULSION DEVRAIENT PRENDRE FIN LE 24 MAI

M. Udoh, ambassadeur du Nigéria en France, a affirmé, mercredi 22 mai à Paris, au cours d'une conférence de presse, que l'opération d'expulsion du territoire nigérian des étrangers «sans papiers» sera achevée vendredi 24 mai, avec le départ des vingt mille immigrés qui stationnent encore aux frontières du Nigéria, dans l'attente de leur départ. En tout, a précisé M. Udoh, cent cinquante mille personnes auront quitté le pays. Les frontières ne seront cependant pas rouvertes d'ici là. Ce chiffre est à comparer avec celui de sept cent mille immigrés illégaux que les autorités nigérianes avaient avancé au début de cette opération. M. Udoh a, d'autre part, démenti que les forces nigérianes aient ouvert le feu contre des «sans-papiers» à la frontière béninoise, et a admis qu'il était fort possible que les immigrés qui ont quitté le pays puissent revenir dans quelques mois. *« C'est le problème... »*, a-t-il remarqué.

D'autre part, à Lagos, la compagnie nationale de navigation du Nigéria a annoncé avoir rapatrié dans leurs pays vingt-cinq mille étrangers (dont huit mille togolais), entre le 12 et le 21 mai. Enfin, à Kaduna (nord du Nigéria), une quarantaine d'immigés ont fait l'objet d'une rafle et seront expulsés. Plusieurs opérations tendant à dépister d'autres immigrés illégaux se poursuivent dans le pays.

Ouganda

● *En Ouganda accusations contre l'Église catholique.* – Le chef d'Etat-major de l'armée ougandaise, le général Smith Opon Acak, a renouvelé, vendredi 17 mai, ses accusations contre l'Eglise, accusant certaines missions d'aider les opposants au gouvernement. Lors d'une réunion publique tenus dans les faubourgs de Kampala, le général Acak a déclaré que ses soldats étaient libres d'agir partout, y compris dans les églises, pour y trouver des ennemis, rapporte le quotidien catholique Munno. – *(AFP, Reuter.)*

Mauritanie

● *Nouveau ministre de la santé.* – M. Djibo Tafsirou a quitté le gouvernement. Il est remplacé, en qualité de ministre de la santé et des affaires sociales, par M. Hamdi Diop qui occupait précédemment les fonctions de secrétaire général du gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

AFRIQUE

Zaïre

UN SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR « L'AFRIQUE ET SON AVENIR »

La faillite des modèles et le poids des « aliénations »

De notre envoyé spécial

Kinshasa. – Où en sommes-nous et où allons-nous ? C'est à ces deux interrogations que se sont efforcés de répondre une centaine d'experts africains (historiens, sociologues, universitaires et hommes politiques) réunis récemment à Kinshasa. Si, sur le premier point, c'est-à-dire sur le bilan de vingt-cinq années d'indépendance, il fut aisé d'apporter des réponses (critiques pour la plupart), en revanche, les participants, après avoir fait l'analyse des espoirs déçus et des promesses trahies par l'Occident, se gardèrent d'échafauder de nouvelles théories. Chacun a reconnu la faillite des « modèles » (capitalisme, socialisme, libéralisme) et le caractère aléatoire, voire l'échec, des expériences africaines.

La résolution finale de ce symposium international consacré à « l'Afrique et son avenir » souligne que les résultats des diverses solutions idéologiques et politiques sont, « *pour la plupart, négatifs et n'incitent à aucun optimisme quant au devenir et à l'avenir du continent* ». Les participants, tout en étant conscients du peu de poids de leurs « recommandations », ont néanmoins souligné l'urgence d'une « *stratégie globale de développement* » qui doit tenir compte des particularités culturelles et historiques de l'Afrique, insistant sur la « *mise en commun des ressources disponibles* » et sur la « *promotion des langues africaines* ». Qu'il s'agisse de l'alourdissement de la dette extérieure des différents Etats, de la « *détérioration des termes de l'échange* » entre le Nord et le Sud, sans parler des calamités naturelles, de la sécheresse notamment, c'est-à-dire de l'aggravation des conditions de vie des peuples, qu'il s'agisse aussi de l'instabilité chronique des régimes africains, des inégalités toujours aussi criantes ou de l'absence quasi générale de libertés démocratiques, le bilan, en effet, n'apporte guère de lueur d'espoir. Le mérite de ce symposium est d'avoir montré que, du moins, de nombreux intellectuels africains font preuve, sur ce sujet, de lucidité.

Le « colonialisme mental »

Très vite, un clivage apparut entre ceux qui se bornent à rejeter sur les anciennes puissances coloniales la responsabilité des pesanteurs actuelles (à ce sujet, la conférence de Berlin, réputée avoir consacré le « partage » de l'Afrique, a bon dos), et qui ne sont pas les derniers à déplorer la faiblesse de certaines aides bilatérales, et ceux qui, sans méconnaître le poids de l'« héritage », jugent plus urgent et plus réaliste de se livrer à une autocritique et d'inciter les Africains à se prendre eux-mêmes en charge. « *Notre vraie honorabilité et notre crédibilité*, insista le Pr Ibrahima Sow (Guinée), *doivent venir de nous-mêmes, de nos populations, de nos savants, de nos cadres.* » Dès lors, les « élites » doivent rompre avec le « *phénomène de survalorisation de la culture occidentale* », car, comme l'a dit M. Iba der Thiam, ministre sénégalais de la culture, « *si le colonialisme physique a disparu, le colonialisme mental est encore là, omniprésent* ».

Cette aliénation, dénoncée par tous, prend des formes insidieuses comme, par exemple, la consommation de biens importés qui, selon la formule du Pr Ki Zerbo (Burkina), « *sculptent jour après jour le profil de nos âmes* ». Il s'agit moins de refuser ce qui vient de l'Occident que de retrouver tout ce qui fait la richesse de la « *créativité africaine* » et qui va à l'encontre d'un « *processus de folklorisation, de clochardisation de notre culture* », ajouta le Pr Ki Zerbo.

Le symposium de Kinshasa – où sera installé un « *centre international pour la prospective africaine* » – a eu le mérite de permettre une réflexion collective sur le devenir du continent, ce qui, compte tenu des conditions dans lesquelles s'exerce, dans la plupart des pays, la liberté d'expression, est déjà un succès.

LAURENT ZECCHINI.



BIBLIOGRAPHIE

L'« Annuaire de l'Afrique du Nord 1982 »

1982 est un millésime important pour l'Annuaire de l'Afrique du Nord. Le vingt et unième volume, qui vient de paraître, marque l'ouverture d'une troisième décennie dans l'histoire de sa publication, puisque le premier ouvrage concernait l'année 1962. Ce qui signifie que depuis vingt ans, sans faillir, le Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (1), assure la parution de cette somme colossale d'études, de réflexions et d'informations sur les pays de la rive sud de la Méditerranée.

« *1982 voit apparaître une nouvelle génération d'annuaires*, avertissent les auteurs dans leur préface, *qui devraient couvrir une aire géographique plus large puisque étendue à l'ensemble de l'Afrique arabophone.* » « *Cependant*, précisent-ils, *la prise en compte de l'Egypte, qui aurait considérablement augmenté la masse documentaire à traiter n'a pu voir le jour sinon sous la forme d'un article d'actualité.* » Coincé entre « La question nationale en Mauritanie » et « L'endettement international du Maghreb », le chapitre consacré à l'Egypte, « Continuités et ruptures dans l'Egypte de l'Infitah », fait, en une quarantaine de pages que l'on doit à Alain Roussillon, le point sur la réalité égyptienne, quinze ans après que Sadate eut lancé sa politique d'ouverture économique.

Ainsi ce nouvel Annuaire, ressemblant aux précédents comme deux gouttes d'eau, comporte-t-il des différences notoires qui méritent d'être soulignées. Tout d'abord, il maigrit un peu et perd quelque trois cents pages. Ensuite, les chroniques multiples sont remplacées, pour chaque pays, par une chronique générale prenant en compte l'ensemble des phénomènes politiques, économiques et sociaux et s'appuyant sur des annexes chronologiques, statistiques et documentaires.

Le principe d'un thème de recherche annuel, constituant la première partie du volume, est maintenu. Dans l'*Annuaire 1982*, ce thème porte sur « Le mouvement ouvrier maghrébin » et vient conclure une trilogie consacrée aux questions sociales, amorcée avec les thèmes 1980 (« La politique de l'emploi-formation ») et 1981 (« Maghrébins en France »).

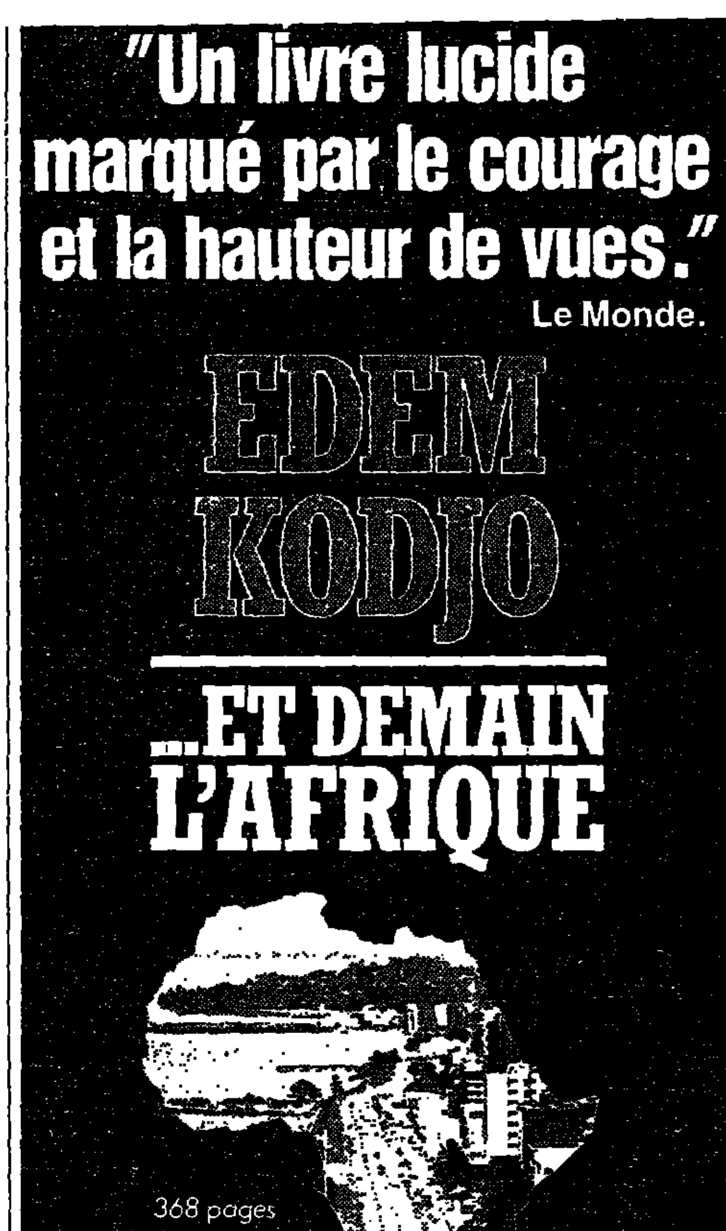
La partie consacrée aux questions d'actualité traite, entre autres, du Sahara occidental, et les rubriques scientifique et culturelle, des études berbères, du cinéma, de la régulation des conflits chez les Touaregs.

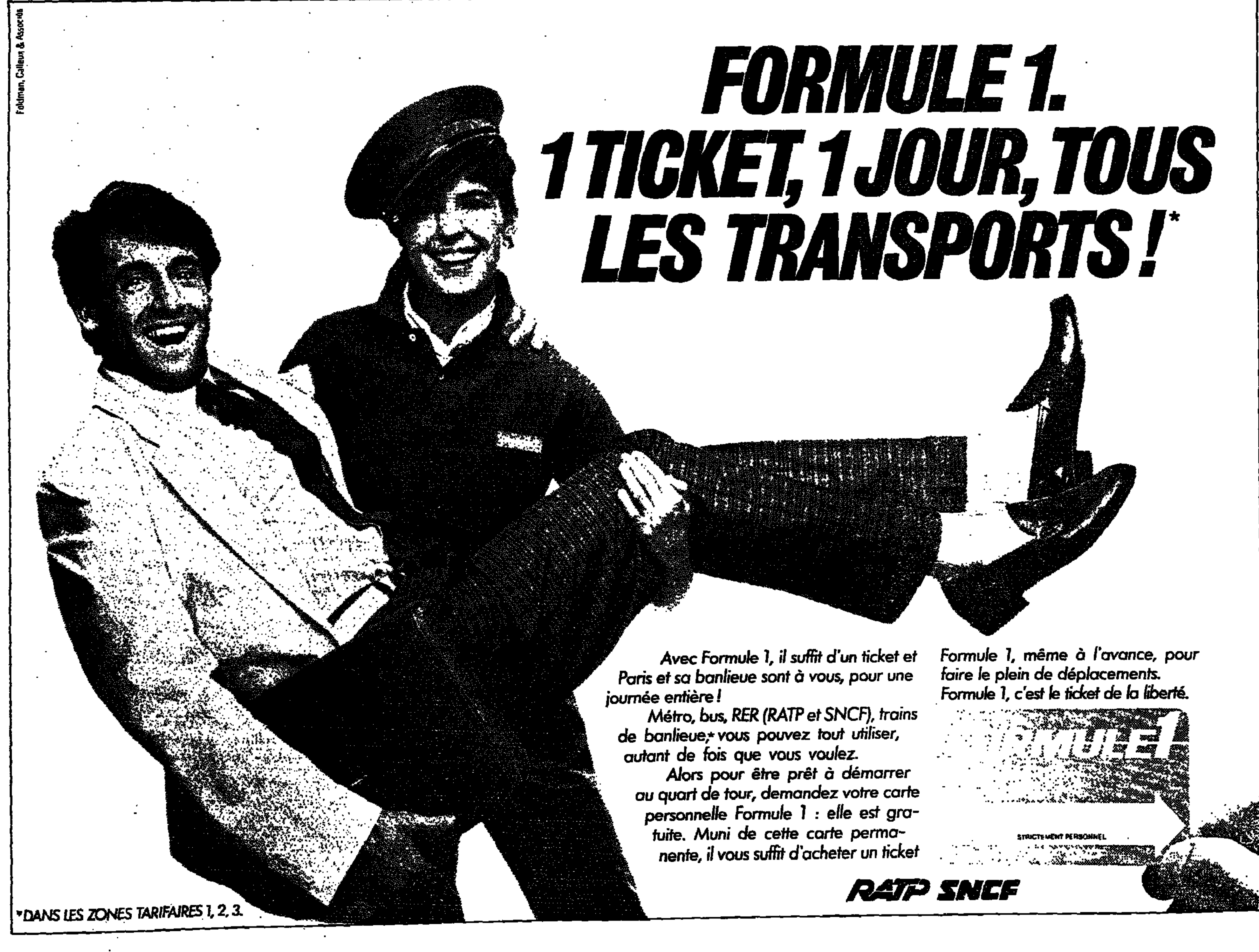
L'imposant volume se termine par plus de deux cent soixante pages de bibliographie scindées en deux parties, l'une critique et l'autre systématique.

F. F.

★ *Annuaire de l'Afrique du Nord 1982.* Editions du CNRS, 15, quai Anatole-France, 75700 Paris, 1164 pages, 480 F.

(1) CRESM, Maison de la Méditerranée, 5, boulevard Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.





ASIE

Sri-Lanka

Vingt mille Tamouls sont expulsés d'une ville pour des « raisons de sécurité »

Vingt mille Tamouls ont reçu l'ordre de quitter, dans un délai de deux semaines, la ville du Vavuniya, à 290 kilomètres au nord de Colombo, a indiqué à l'agence Reuter M. N.M. Sornabala, président du « Comité des citoyens » de la ville. Cette mesure aurait été prise *« pour des raisons de sécurité »*. Les forces armées auraient l'intention de lancer des opérations contre plusieurs camps d'indépendantistes tamouls qui se trouveraient dans la région. Notre envoyé spécial à Sri-Lanka rapporte, d'autre part, ci-dessous le témoignage d'un massacre récent de Tamouls dans l'est du pays.

Les commandos spéciaux à l'œuvre

Kalmunai (côte est de Sri-Lanka). – M. Paul Nalanayagam, directeur de l'orphelinat méthodiste local et ancien président du « Comité des citoyens » de la ville, a été arrêté mercredi soir 22 mai par la police spéciale de Sri-Lanka. D'origine tamoule, naturalisé canadien depuis plusieurs années, M. Nalanayagam, âgé de cinquante ans, était considéré par la minorité tamoule du district de Batticaloa comme une sorte de médiateur courageux entre la communauté et les forces de l'ordre.

Dans le climat de terreur qui règne parmi les Tamouls de la région, il était jusqu'à son arrestation le seul à élever encore la voix contre l'action des commandos spéciaux de la police. Quelques heures avant sa détention, au titre des lois d'exception sur la sécurité, il nous avait fait part de son angoisse. Il semble que les autorités lui reprochent surtout d'en savoir trop sur les circonstances d'une exécution de soixante-trois jeunes Tamouls opérée, selon les habitants de la région, par les commandos spéciaux à la fin de la semaine dernière.

D'après les témoignages recueillis sur place auprès des notables tamouls, hommes d'affaires, fonctionnaires et religieux, les soixante-trois victimes de la dernière vague de répression ont été exécutées d'une balle dans la tête après avoir subi di-

De notre envoyé spécial

verses tortures, dans les deux camps régionaux de la police spéciale. Le massacre se serait produit en deux temps, jeudi 16 et vendredi 17 mai, à l'aube, près d'une petite localité tamoule, Thambiluvil, à 30 kilomètres au sud de Kalmunai. Alertés par des salves de pistolets mitrailleurs, des pêcheurs et des fermiers du village, moins terrifiés que les autres, se sont rendus sur place après le départ des commandos. Ils ont découvert vendredi, en fin de matinée, soixante-trois cadavres de jeunes Tamouls *« âgés de dix-huit à vingt-cinq ans »* enterrés dans le sable, à 100 mètres de la mer.

La terreur règne

Averti du massacre par la population, M. Paul Nalanayagam a alors adressé une demande d'enquête officielle aux autorités. Quelques heures plus tard, selon les habitants de Thambilubil, les commandos sont revenus avec des camions, ont déterré les cadavres et les ont emportés. La rumeur publique dit que les corps ont été brûlés ailleurs dans la région, à l'aide d'un stock de vieux pneus et que l'odeur dégagée par la crémation ne laisse aucun doute à cet égard.

A l'endroit supposé de l'exécution, non loin du petit cimetière de la localité, des traces suspectes subsistent encore : huit grands trous mal rebouchés, des traces de pneus de jeeps dans le sable, des morceaux de corde oubliés et des touffes de cheveux noirs sur la plage ou accrochées dans les buissons. Trois corps *« oubliées, selon les témoins, par les commandos vendredi soir »* ont été enterrés un peu plus décemment par les villageois. Une demande d'autopsie a été faite officiellement, mais, mercredi soir, les corps n'avaient toujours pas été exhumés et l'institut médico-légal de Batticaloa n'avait pas été averti.

Une enquête, selon M. Athulatmudali, ministre sri-lankais de la sécurité, a été ouverte. Mais les officiers de la police spéciale – Special Task Force, entraînés depuis un an par des spécialistes israéliens et d'anciens commandos SAS britanniques – rejettent toutes les allégations. *« C'est ridicule*, nous dira le chef de la base de Batticaloa, *qu'aurions-nous fait des cadavres ? (...) Mes hommes sont très disciplinés et bien entraînés. Ils ne se livrent jamais à ce genre d'excès. »* Cependant, la terreur règne à Batticaloa et quand les commandos, tenue camouflée et M-16 flambant neuf au poing, font leur ronde quotidienne dans les villages tamouls, les volets se ferment et les parents font rentrer leurs enfants.

PATRICE CLAUDE.

Cambodge

L'armée thaïlandaise a repoussé une nouvelle incursion vietnamienne sur son territoire

Bangkok. – La dernière bataille de la saison sèche, sur la frontière khméro-thaïlandaise, vient sans doute de se terminer. Elle a mis aux prises, durant près de deux semaines, les Vietnamiens de la 339e division et des fusiliers marins thaïlandais assités de rangers et appuyés par l'aviation et l'artillerie. Les combats, parfois intenses, se sont déroulés du côté thaïlandais de la frontière, dans la province de Trat.

Tout a commencé lorsque, début mai, des éléments vietnamiens, lancés à la poursuite de Khmers rouges, ont franchi la frontière. A la surprise générale, plusieurs compagnies de *bo-doi* (soldats vietnamiens) – certaines sources parlent de mille deux cents hommes – se sont installés sur des collines, en territoire thaïlandais, fortifiant leurs positions en creusant des tranchées et en élevant des bunkers.

Apparemment, ils cherchaient ainsi à couper les lignes de ravitaillement des Khmers rouges, dont les

De notre correspondant

principaux repaires se trouvent aujourd'hui dans la chaîne cambodgienne des Cardamones, face au district thaïlandais de Trat.

Au début de cette semaine, bénéficiant d'un appui tactique aérien, les Thaïlandais sont parvenus à déloger les Vietnamiens, qui se sont repliés sur le Cambodge. Selon le commandement thaïlandais, quatre soldats de Bangkok ont été tués et soixante autres blessés, alors que huit cadavres de soldats vietnamiens ont été retrouvés sur le terrain. Il n'est pas évident que les Vietnamiens aient réussi, lors de cette incursion, à couper les voies de communication des Khmers rouges.

De son côté, la résistance non communiste cambodgienne (les partisans de M. Son Sann et les sihanoukistes) ont profité des premières pluies pour reprendre leurs opérations de harcèlement dans l'Ouest khmer. Le FNLPK de M. Son Sann – pourtant le plus touché par les attaques vietnamiennes de ces derniers mois – vient, selon de bonnes sources occidentales, de réinfiltrer quelques milliers d'hommes dans les régions de Siem-Reap et de Battambang.

D'autre part, une réorganisation du commadement du FNLPK devrait faciliter sa collaboration avec les sihanoukistes. M. Son Sann vient de renoncer, en effet, à toute responsabilité militaire en faveur de deux généraux, MM. Sak Sutsakhan, commandant en chef, et Dien Del, chef d'état-major.

JACQUES BEKAERT.

Corée du Nord

● *Les relations avec Moscou.* – Fait sans précédent, le président Kim Il-sung a assisté, mercredi 22 mai à Pyongyang, à une réception dans les locaux de l'ambassade soviétique, a annoncé la radio nord-coréenne. M. Kim Il-sung a prononcé un discours, dont la teneur n'a pas été rapportée. La réception était organisée pour marquer l'anniversaire d'une visite du chef de l'Etat nord-coréen en URSS et dans d'autres pays du pacte de Varsovie, l'an dernier, pour la première fois en vingt-trois ans. – *(AFP)*.

Népal

● *Nombreuses arrestations.* – Plus de 350 militants du Parti du Congrès, en principe interdit, ont été arrêtés à la veille d'une campagne de désobéissance civile lancée jeudi 23 mai par cette formation. Le Parti du Congrès réclame la levée de l'interdiction des mouvements politiques, ainsi que la libération des détenus politiques. Une cinquantaine d'arrestations ont été officiellement confirmées. – *(AFP.)*

Japon

● *MM. Chirac et Barre à Tokyo.* – En visite au Japon, M. Jacques Chirac a été reçu, mercredi 22 mai, par le premier ministre, M. Nakasone. De son côté, M. Raymond Barre, qui se trouve également pour cinq jours au Japon, doit être reçu vendredi par M. Nakasone. – *(AFP.)*

OCÉANIE

Nouvelle-Zélande

● *Le différend avec Washington.* – M. David Lange, premier ministre néo-zélandais, a annoncé, mercredi 22 mai, qu'il avait renoncé à rencontrer, en juillet en Malaisie, M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, et M. Bill Hayden, ministre australien des affaires étrangères. L'objet de cette réunion devait être l'interdiction de l'accès des ports néo-zélandais à des navires porteurs d'armes nucléaires, une décision qui a provoqué le gel de la coopération militaire entre les trois pays, dans le cadre du pacte de l'ANZUS. – *(AP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

La Maison Blanche propose de limiter à cinquante le nombre des missiles MX

Le gouvernement américain a proposé, mardi 21 mai, de limiter momentanément à cinquante le nombre de missiles MX devant être déployés sur le territoire des Etats-Unis. Cette proposition, qui réduit de moitié le projet initial de l'administration, paraît destinée à couper court aux attaques des adversaires de cette arme qui font valoir le coût élevé de ce programme.

Elle intervient alors que le Sénat, qui procède actuellement à l'affectation des crédits du budget de la défense, doit se prononcer sur une résolution présentée par M. Sam Nunn (démocrate, Georgie) demandant de limiter le déploiement de ces missiles à quarante.

Le but de la Maison Blanche dans cette affaire est d'obtenir une « pause » dans la constitution d'un véritable arsenal de MX tout en laissant ouverte la possibilité d'en reprendre plus tard, dans un an ou deux, la fabrication et le déploiement.

Le sénateur Nunn a réagi à l'offre de la Maison Blanche en déclarant : *« Ils doivent avoir le sentiment qu'ils pourraient être battus, car sinon ils ne négocieraient pas. »* Il a ajouté que, quant à lui, il répondrait *« négativement »* à cette proposition, mais qu'il était prêt à examiner *d'autres formules de compromis.*

Mardi, le Sénat avait rejeté une motion visant à supprimer l'ensemble des crédits (2,14 milliards de dollars) destinés aux MX. Mais la faible majorité (56 contre 42) rassemblée contre cette résolution est considérée par les observateurs comme un indice des très vifs sentiments hostiles que cette arme continue de susciter à la Chambre haute. Le sénateur Gary Hart (démocrate, Colorado) a réaffirmé son opposition au missile, déclarant : *« Il n'est pas trop tard pour arrêter cette folie. Oui, folie est bien le mot qui convient pour le MX. »*

A ce jour, le Congrès a autorisé la construction de 42 missiles MX. Il doit se prononcer à l'automne sur une autorisation de programme concernant 21 nouveaux missiles, au lieu de 48 initialement demandés par le gouvernement, au titre du budget 1985-86.

Canada

M. Mulroney reconnaît la spécificité linguistique et culturelle du Québec

Au moment où le premier ministre québécois, M. Lévesque, se trouve en visite officielle en France, le chef du gouvernement fédéral canadien, M. Mulroney, a reconnu publiquement, mardi 21 mai, la spécificité de la province francophone.

En écho aux propositions constitutionnelles présentées la semaine dernièr par M. Lévesque, M. Mulroney, dans un discours prononcé à Winnipeg, la capitale du Manitoba, a déclaré que le Québec *« possédait des responsabilités uniques dans le domaine de la langue et de la culture »* et qu'il avait *« un héritage spécial à préserver et à protéger »*. M. Mulroney a toutefois ajouté : *« C'est à l'intérieur d'un Canada uni que cette mission pourra le mieux se réaliser. »*

Renonçant à l'idée d'indépendance, M. Lévesque avait rendu public, vendredi 17 mai, un *« projet d'accord constitutionnel »* exigeant comme *« condition préalable essentielle »* à toute négociation avec Ottawa sur l'adhésion du Québec à la Constitution adoptée en 1982 la reconnaissance par les autres provinces canadiennes du *« caractère distinct du peuple québécois »*. M. Mulroney n'a pas repris cette formule, mais ses propos représentent un pas en direction des thèses du gouvernement québécois. Ce geste confirme le bon climat général existant entre Ottawa et Québec depuis la nomination de M. Mulroney en septembre dernier.

Ces bonnes dispositions, indique-t-on du côté québécois, se sont manifestées, en particulier, à l'occasion des contacts qui ont eu lieu, ces derniers mois, entre les deux gouvernements en vue de dégager un accord pour une représentation spécifique du Québec à un éventuel sommet francophone.

La visite de M. Lévesque à Paris

Cette question devrait être abordée au cours des entretiens qui ont commencé jeudi, à Paris, entre MM. Fabius et Lévesque. Après un premier tête-à-tête dans la matinée et un déjeuner au Quai d'Orsay, offert par le premier ministre, une réunion de travail élargie devait avoir lieu dans l'après-midi.

Une seconde rencontre des chefs de gouvernement était prévue vendredi. M. Lévesque, qui est accompagné de M. Yves Duhaime, ministre des finances et président du comité ministériel permanent du développement économique, et de M. Jacques Brassard, ministre des loisirs, de la chasse et de la pêche, devait être reçu, en outre, jeudi en fin de matinée, par M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et, vendredi, par M. Mitterrand, qui offrira un déjeuner en son honneur à l'Elysée.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. GANDHI EN URSS

Moscou accorde à New-Delhi d'importants crédits industriels

De notre correspondant

Moscou. – L'URSS va accorder à l'Inde un crédit de 1 milliard de roubles (environ 11 milliards de francs) pour la réalisation d'une série d'ouvrages dans le domaine du pétrole, du charbon et des machines-outils. Tel est le principal résultat du séjour que vient d'effectuer, à Moscou, M. Rajiv Gandhi. Le premier ministre indien poursuit, ce jeudi 23 mai, à Minsk (Biélorussie), sa visite en URSS, qu'il achèvera dimanche 26 mai à Frounzé (Kirghizistan), d'où il ragagnera directement Delhi.

La direction soviétique, qui n'a pas l'habitude de consentir des prêts si importants, a voulu témoigner sa confiance au successeur d'Indira Gandhi. Le premier ministre indien a, en outre, signé à Moscou un accord général fixant jusqu'à l'an 2 000 le cadre de la coopération économique, commerciale, scientifique et technique entre les deux pays. La signature de ces deux documents, par MM. Gorbatchev et Gandhi, a donné lieu à une cérémonie solennelle au Kremlin.

Moscou, qui entretient depuis plus de trente ans d'excellentes relations avec Delhi, entend visiblemnt prévenir une éventuelle dérive de l'Inde vers les Etats-Unis. Les crédits accordés à un taux très bas et sans doute avec un « délai de grâce » important (les clauses précises n'ont pas été rendues publiques) visent à persuader M. Gandhi des avantages qu'il a à traiter avec une économie socialiste. Les secteurs industriels couverts par l'accord ne sont pas cependant ceux qui réclament une technologie particulièrement moderne. M. Gandhi a donc la possibilité de pratiquer une sorte de non-alignement économique qui arrange sans doute l'Inde, mais n'est pas très glorieux pour l'URSS. Cette dernière continue d'apporter son aide dans les secteurs traditionnels, alors que l'Occident, et principalement les Etats-Unis, va être de plus en plus sollicité pour les technologies avancées.

Le premier ministre indien a exprimé à plusieurs reprises, au cours de son séjour, et notamment mercredi soir, en s'adressant aux Soviétiques à la télévision, sa *« reconnaissance »* pour l'œuvre accomplie dans son pays par les ingénieurs et techniciens soviétiques.

La coopération économique soviéto-indienne comporte quelques aspects paradoxaux qui n'ont guère été mis en relief au cours de cette visite. En raison de la présence d'une main-d'œuvre à bon marché, plusieurs multinationales sont implantées en Inde où elles fabriquent, par exemple, des médicaments courants sous licence ouest-allemande.

Considérations stratégiques

L'Inde exporte certains de ces produits vers l'URSS qui peut ainsi se les procurer à un meilleur prix que dans les pays occidentaux. Interrogé à ce sujet, mercredi après-midi, au cours de sa conférence de presse, M. Gandhi a reconnu en souriant l'existence de telles transactions et précisé que rien, dans la législation indienne, ne s'y opposait.

Le premier ministre indien s'est montré également très à l'aise à propos des fournitures d'armes soviétiques qui équipent largement son armée. *« Notre coopération dans le domaine de la défense s'améliore considérablement »*, a-t-il affirmé. L'Inde pourrait obtenir prochainement du matériel ultra-moderne, notamment des tanks de conception récente et peut-être même la technologie nécessaire à la construction de sous-marins d'attaque. Les considérations stratégiques jouent un grand rôle dans l'attitude de l'Inde vis-à-vis de l'URSS. M. Gandhi a fait part à M. Gorbatchev de ses inquiétudes concernant les efforts du Pakistan pour se doter de l'arme nucléaire. Il a regretté que les Etats-Unis ne se montrent pas plus fermes quant au contrôle des exportations vers ce pays de produits *« sensibles » qui accélèrent son* accession au statut de puissance nucléaire. M. Gorbatchev, de son côté, l'a informé des résultats – jusqu'ici décevants – des conversations soviéto-chinoises en vue d'une normalisation entre les deux pays. *« Des conditions préalables posées par les Chinois empêchent toujours tout progrès »*, a déclaré le premier *ministre indien pour résumer* l'exposé que lui avait fait son interlocuteur soviétique.

Enfin, M. Gandhi n'a enfin pu que réjouir ses hôtes soviétiques en condamnant à la fois l'embargo commercial américain contre le Nicaragua et l'initiative de défense stratégique du président Reagan. *« Celle-ci va accélérer la course aux armements »*, a-t-il affirmé, reprenant un argument inlassablement répété par Moscou.

Pour sa première visite à l'étranger, le premier ministre indien a fait preuve d'un incontestable savoir-faire. Il a trouvé les mots qu'il fallait et recouru à un certain lyrisme pour décrire l'URSS comme une *« vieille amie »*. Il n'en a pas moins évoqué sans complexes, dans la capitale soviétique, le voyage qu'il doit effectuer le mois prochain aux Etats-Unis, à l'occasion duquel il espère *« mieux connaître »* le président Reagan. Ce ton décontracté n'était plus tout à fait celui utilisé jadis par sa mère. M. Rajiv Gandhi est, certes, convaincu de la nécessité de bonnes relations avec l'URSS: il ne semble pas pour autant nourrir de griefs personnels ou idéologiques contre *« l'impérialisme »*, un mot qu'il s'est d'ailleurs gardé de prononcer pendant tout son séjour à Moscou.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Les ministres de la défense de l'OTAN ont approuvé un « plan d'action » sur les défenses classiques jusqu'à l'an 2000

De notre correspondant

Bruxelles. – Le comité des plans de défense de l'OTAN, qui regroupe tous les ministres de la défense des pays membres de l'alliance atlantique, sauf ceux de la France et de l'Islande, a terminé dès mercredi 22 mai sa session de printemps, qui devait se prolonger jusqu'à jeudi soir. Les débats ont, en effet, été menés de façon expéditive, sans toutefois que leurs résultats soient plus spectaculaires que par le passé.

L'objet essentiel de la réunion était une fois encore de renforcer les défenses classiques de l'alliance. Depuis deux ans déjà, les instances atlantiques se sont penchées sur les *« technologies émergentes »* qui devraient en principe permettre de stopper une éventuelle offensive soviétique sans recourir à une escalade nucléaire. Depuis lors cependant les nouvelles armes classiques ne paraissent plus être au premier plan, chacun ayant constaté que l'arsenal imaginé par les experts exige des dépenses qui vont bien au-delà de ce que les pays membres peuvent envisager.

Le nouveau plan approuvé à Bruxelles se fixe pour premier but de *« définir les principales insuffisances d'ordre régional et fonctionnel »* qui affectent la capacité défensive et dissuasive de l'alliance. Après quoi les experts seront invités à élaborer un *« plan d'action »* qui – c'est sa nouveauté – devra s'étendre sur les quinze ou même les vingt années à venir. Dans l'immédiat cependant, aucune décision n'est intervenue en ce qui concerne les priorités qui doivent gouverner aussi bien la stratégie de l'OTAN que la production de matériel militaire.

Les débats de Bruxelles font apparaître aussi l'écart entre les préoccupations les plus pressantes des alliés et les délibérations institutionnelles. Le projet américain d'initiative de défense stratégique était présent dans tous les esprits. Le sujet, toutefois, a été écarté de l'ordre du jour parce qu'il est supposé relever d'un autre forum, le Groupe de planification nucléaire.

Le secrétaire général de l'OTAN, lord Carrington, n'a pas eu plus de succès lorsqu'il a évoqué le péril découlant des armes chimiques développées de façon systématique par l'URSS. Là encore les ministres de l'OTAN ont esquivé le problème en soutenant que celui-ci n'entre pas dans le cadre d'un débat sur les armes conventionnelles.

JEAN WETZ.

Après le retrait américain

L'URSS DEVIENT LE PRINCIPAL BAILLEUR DE FONDS DE L'UNESCO

Présentant mercredi 22 mai au conseil exécutif de l'UNESCO, réuni à Paris, son projet pour 1986-1987, M. M'Bow, directeur général de l'organisation, a précisé les nouvelles orientations imposées par le retrait des Etats-Unis, qui prive l'UNESCO d'un quart de ses ressources (82,5 millions de dollars). Le budget théorique reste fixé au niveau décidé avant le retrait américain, soit à 363,7 millions de dollars *(en baisse de 2,8 % par rapport* à celui de 1984-1985) ; mais certaines activités seraient mises en réserve dans un chapitre du budget intitulé *« fonds bloqués »*, avec les crédits de programme et de personnel correspondants.

Une des conséquences du retrait américain est de faire de l'URSS le principal bailleur de fonds de l'UNESCO, avec 34,3 millions de dollars, devant le Japon (33,6), la RFA (27,8), la France (21,2), enfin la Grande-Bretagne (15,2), qui a elle-même déposé un préavis de départ de l'organisation pour la fin de l'année en cours.

Quelles que soient les modalités choisies par le conseil exécutif, les ajustements à opérer auront des retombées sur la situation de l'emploi. Trois cents postes seront supprimés (licenciements ou non-renouvellements de contrat).

FRIEDRICH DUERRENMATT A LA RECHERCHE D'UN AUTRE SYSTÈME SOLAIRE

Zurich *(AFP)*. – L'écrivain suisse alémanique Friedrich Duerrenmatt a fermement décliné une invitation du ministre français de la culture, M. Jack Lang, de participer au colloque sur la liberté et les droits de l'homme qui se tiendra la semaine prochaine à Paris, car, selon lui, *« la France n'est plus un lieu approprié »* pour discuter d'un tel sujet (*le Monde* du 23 mai).

Dans un télégramme envoyé à M. Lang et publié par le quotidien zurichois *Tages Anzeiger*, Friedrich Duerrenmatt reproche à la France ses exportations d'armes. L'écrivain se dit en revanche *« reconnaissant »* de l'attitude de la France envers le Nicaragua.

Pour Duerrenmatt, le seul point de rencontre possible pour une telle conférence se situerait *« dans un autre système solaire »*. Il est en effet impossible, selon l'écrivain, de trouver un endroit où l'on ne meurt pas de faim, où les droits de l'homme et les libertés ne sont pas bafoués, où *« les ventes d'armes françaises ne favorisent pas la répression »* et, enfin, un endroit qui ne soit pas menacé par *« les considérations stratégiques du président américain »*. Friedrich Duerrenmatt conclut son télégramme à M. Lang en affirmant attendre *« avec joie »* une nouvelle invitation de sa part si un tel endroit est trouvé.

EN VISITE A PARIS

M. Genscher prend position pour le projet Eurêka et minimise les divergences franco-allemandes

La France et la RFA, après plusieurs semaines « difficiles », ont relancé, mercredi 22 mai, à Paris, leur dialogue « privilégié » avec la visite du ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher.

M. Genscher, qui s'est entretenu avec le président François Mitterrand et le ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, a évoqué avec ses interlocuteurs la prochaine rencontre au sommet entre le chef d'Etat français et le chancelier allemand, le 28 juin, à Bonn, le conseil ministériel de l'OTAN, à Lisbonne, et le sommet européen de Milan, qui aura lieu à la fin du mois de juin.

Au cours d'un entretien avec la presse, aux côtés de M. Dumas, M. Genscher a annoncé une réunion extraordinaire « très prochainement » des ministres des affaires étrangères et de la défense des deux pays pour élaborer une définition commune sur le plan stratégique notamment, à la lumière de la proposition américaine de « guerre des étoiles » et des négociations américano-soviétiques de Genève sur le désarmement.

M. Genscher a mis l'accent sur le « caractère spécial » des relations entre les deux pays et leurs responsabilités au sein de l'Europe et dans leurs relations avec l'ensemble de leurs partenaires. Il a également insisté sur l'intérêt porté par la RFA au développement technologique de l'Europe, qui a été proposé par la France dans le cadre du projet Eurêka. Le chancelier Kohl vient de nuancer le soutien qu'il avait accordé au projet américain d'initiative de défense stratégique (IDS), connu sous le nom de « guerre des étoiles ». *« IDS ou pas, l'Europe doit développer sa technologie »*, a souligné M. Genscher. *« L'IDS est un épisode. Eurêka, c'est un projet »*, a affirmé, de son côté, M. Dumas.

Le ministre français a estimé qu'il n'y avait *« jamais eu de conflit »* entre la France et la RFA. *« Certaines questions techniques ont surgi ainsi que certaines difficultés, mais il n'y a pas eu d'affrontement ou de contentieux »*, a-t-il dit. La France a déjà rejeté le projet américain de « guerre des étoiles ». La RFA et la Grande-Bretagne notamment y ont été favorables. *« La concertation demeure et la consultation présente encore de l'intérêt »*, a indiqué M. Dumas à propos de la réaction « coordonnée » des européens que préconisent toujours les Allemands.

M. Genscher, arrivé mercredi en fin de matinée à Paris, a réaffirmé la position de la RFA concernant Eurêka et IDS devant l'assemblée de l'union de l'Europe occidentale en session de printemps, à Paris, depuis lundi. Il a insisté sur le fait que le contenu précis de cette invitation faite par les Etats-Unis à l'Europe à participer aux recherches pour la mise sur pied d'une défense spatiale n'était pas encore connu et qu'il n'était donc pas question, pour l'instant, d'y apporter une réponse par *« un oui ou un non franc et massif »*. *« Nous devons*, a-t-il dit, *nous montrer responsables et prudents et faire une analyse poussée sur un sujet qui engage notre avenir et celui de l'alliance atlantique. »*

Mais il est essentiel, a-t-il ajouté, d'*« éviter que les meilleurs cerveaux européens pensent que tout ce qui est technologie de pointe se trouve aux Etats-Unis. Ce serait le naufrage technologique de l'Europe »*.

Les entretiens de M. Genscher, qui se sont poursuivis jeudi avec un petit déjeuner chez M. Laurent Fabius, ont également porté sur la relance de l'Europe et la réforme de la CEE.

politique

A L'ASSEMBLÉE

La taxe d'habitation sera diminuée pour les revenus les plus modestes

Les Français qui ne paient pas d'impôt sur le revenu mais qui doivent acquitter une taxe d'habitation supérieure à 1000 francs verront celle-ci réduite dès 1985. Ainsi en a décidé l'Assemblée nationale au cours de la nuit du mercredi 22 mai au jeudi 23. Les socialistes – et les communistes – tenaient à ce que ces contribuables qui ne profiteront pas de la réduction des impôts décidée dans le budget de l'État pour 1985 bénéficient eux aussi d'une diminution de leur contribution fiscale.

Curieuse attitude que celle des élus de la droite, le mercredi 22 mai, à l'Assemblée nationale : la plupart des articles du projet en discussion qui, à travers *« diverses dispositions d'ordre économique et financier »*, vise à favoriser de nouvelles méthodes d'aides aux entreprises et à leurs investissements avaient leur approbation pleine et entière. Ils ne l'ont pas caché, se félicitant *« du changement de comportement du gouvernement »*. Pourtant, le RPR et l'UDF ont refusé de participer au vote sur chacune de ces dispositions ; les chiraquiens ont même voté contre l'ensemble du texte. Et cela, ont expliqué M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire) et M. Jean-Paul Charrié (RPR, Loiret), parce que la politique globale du gouvernement est à leurs yeux *« mauvaise »*.

Le PC pose la question préalable

Ils avaient une autre raison, c'est vrai, de rester sur la réserve : le plaisir de voir socialistes et communistes se disputer durement. En souriant, M. Alphandéry expliquait : *« Nous ne voulons pas nous mêler de vos affaires de famille. »* Le PC a, en effet, saisi cette occasion pour souligner avec force son opposition à la politique du gouvernement socialiste.

Il n'était même jamais allé aussi loin dans la traduction parlementaire de sa critique, puisqu'il a non seulement voté contre la plupart des dispositions du projet et contre l'ensemble du texte, mais aussi défendu une question préalable ce qui revient à affirmer qu'un tel projet ne mérite même pas d'être discuté. Comme il n'avait pas annoncé une telle disposition d'esprit lors de la réunion de la commission des finances le 15 mai, on peut penser que ce sont les derniers développements de sa stratégie politique qui l'ont conduit à durcir son attitude.

Selon M. Parfait Jans (PC, Hauts-de-Seine), le texte du gouvernement accentue la politique fiscale *« menée depuis deux ans »* qui est *« dure pour les petits et généreuses pour les grosses fortunes »*, et cela au moment où *« le pouvoir d'achat des salariés régresse »* alors que les profits du capital augmentent. Pour le PC, il eût mieux vallu accorder des crédits supplémentaires à l'école publique plutôt que de s'occuper du *« dynamisme de la Bourse »*.

L'analyse de M. Pierre Bérégovoy est, bien entendu, tout autre. Il faut mettre fin aux *« rigidités structurelles »* et mener de pair *« modernisation industrielle et modernisation financière »*. Quant au discours du PC, il ressemble à *« un discours électoral un peu prématuré »*. Le ministre en est d'autant plus surpris que ce projet, dit-il, n'est que la suite logique des textes sur la réforme bancaire et l'initiative économique adoptés quand les communistes étaient encore au gouvernement.

Mais, afin de ne pas dramatiser cette divergence avec les communistes, et de mettre un bémol à l'appui que lui apportait la droite, il a souligné qu'en matière de *« justice sociale »* il savait bien entre qui et qui passait la frontière.

Si les socialistes ont accepté sans rechigner les diverses aides à l'investissemment souhaitées par le ministre de l'économie, ils voulaient que le gouvernement fasse un pas vers la réforme de la taxe d'habitation, impôt qu'ils jugent particulièrement injuste. Le gouvernement a fait un geste qui ne lui coûte rien financièrement et qui, politiquement, peut lui rapporter gros. A partir de cette année les contribuables qui ne paient ni l'impôt sur les grandes fortunes ni l'impôt sur le revenu verront la partie de leur taxe d'habitation supérieure à 1 000 F diminuée de 25 % (l'amendement a été adopté par 343 voix, PS et PC, contre 0). Ainsi, comme l'avaient souhaité socialistes et communistes dès la discussion du budget, ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu (il y a 2,1 millions de foyers fiscaux dans ce cas), bénéficieront, aussi, d'une diminution de leur imposition mais seulement si leur taxe d'habitation est supérieure à 1 000 F.

Pour financer cette mesure dont le coût est évalué à 500 millions de francs, M. Bérégovoy a fait modifier le mode de calcul du minimum de dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités locales. Il ne sera plus indexé sur les bas salaires de la fonction publique mais sur le salaire moyen. Raison invoquée : la gauche a fait croître plus vite les bas salaires que les salaires moyens ; il y avait donc un gain anormal pour les collectivités. L'économie pour l'Etat devrait être de 500 millions... (Pour adopter cette disposition les socialistes se sont retrouvés seuls contre tous les autres députés.) On a donc donné aux petits contribuables ce que l'on a repris aux communes et départements.

Faute d'une véritable réforme de la fiscalité locale, les socialistes tiennent, avec la taxe d'habitation, un argument électoral supplémentaire.

THIERRY BRÉHIER.

[Un peu plus de trois millions de contribuables non imposables à l'impôt sur le revenu paient une taxe d'habitation. La mesure qui vient d'être annoncée exonérera de taxe d'habitation environ 2,1 millions de ces contribuables et cela dès 1985. Son coût budgétaire est estimé à 500 millions de francs en année pleine.

La mesure ne concernera que les taxes supérieures à 1000 francs. Elle s'appliquera ainsi : un contribuable non imposé à l'impôt sur le revenu paie une taxe d'habitation de 950 F. Dans ce cas, il ne bénéficiera pas de la mesure. Un contribuable non imposé à l'IR paie une taxe d'habitation de 1300 F : il bénéficie de la mesure. Sa réduction de taxe est de 25 % pour la partie de la TH dépassant 1000 F, soit 75 F de réduction.

Les contribuables qui ne paient pas d'impôt sur le revenu sont ceux dont les revenus bruts imposables ne dépassent pas 3580 F par mois pour un célibataire, 4770 F pour un couple marié avec un enfant, 5650 F pour un couple marié avec deux enfants.]

Le « DDOF »

Le projet de loi portant « diverses dispositions d'ordre financier » (DDOF) contient essentiellement des mesures d'aide à l'investissement :

● **Sociétés à capital-risque :** Elles mobiliseront l'épargne pour fournir des fonds propres aux petites et moyennes entreprises innovatrices (*le Monde* du 12 avril). Cette disposition, précisée par un amendement de la commission des finances, notamment sur les conditions à remplir pour qu'elles bénéficient d'avantages fiscaux a été adoptée par 282 voix (PS) contre 44 (PC). La droite n'a pas pris part au vote.

● **Suppression du droit d'apport sur les augmentations de capital en numéraire :** Elle a été adoptée dans les mêmes conditions après que le ministre eut fait préciser que cette disposition s'appliquerait à partir du 1er juin et que M. Gilbert Gantier (UDF Paris) l'ait fait étendre aux intégrations au capital des bénéfices, réserves et provisions.

● **Marché à terme des taux d'intérêt :** En l'attente d'une loi qui les organisera, les dispositions législatives les interdisant sont supprimées. Les opérations à terme sur bons du Trésor en compte courant sont elles aussi autorisées.

● **Réforme du marché hypothécaire et reprise par la caisse des dépôts de la caisse de prêts aux HLM :** La droite s'est plaint de n'avoir pas eu le temps d'analyser ces dispositions et le PC a jugé qu'elles favorisaient le logement non-aidé et pénalisaient le logement social, ce qu'a nié M. Bérégovoy (*le Monde* du 16 mai).

● **Produits financiers nouveaux :** Une fiscalité spécifique est prévue pour les primes de remboursement, les titres démembrés, les obligations à coupons zéro (mais les obligations renouvelables du Trésor, très utilisées depuis peu pour financer le déficit, en seront exonérées). Elle est prévue aussi pour les plus-values réalisées lors de la cession de bons ou titres de créances négociables d'une durée inférieure ou égale à deux ans. Le PC regrette que ceux de ces nouveaux produits qui ont été émis avant le 1er juin 1985 échappent à cette fiscalité.

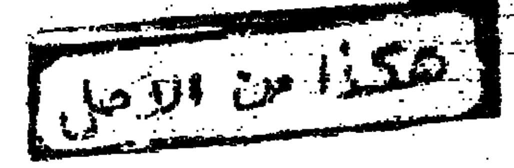
● **Régime de l'alcool :** Ce vieux monopole de l'État en France est supprimé. Mais l'État continuera à acheter une partie de la production de d'alcool de betterave.

● **Cartes de crédit et chèques bancaires :** L'irrévocabilité du paiement par carte est calqué sur le régime des chèques. Mais le ministre des finances annonce qu'il met au point une modification législative permettant de saisir la commission de la concurrence des conditions dans lesquelles les banques veulent imposer la mise en service des cartes de crédit automatiques (monétique).

● **Valeur locative foncière :** Ayant obtenu en partie satisfaction sur la taxe d'habitation, les socialistes acceptent l'actualisation forfaitaire de celle-ci. Le gouvernement, soutenu par l'UDF, fait adopter une disposition technique empêchant les taux des impôts locaux d'augmenter automatiquement plus vite que l'inflation. Ainsi, les maires ne pourront plus rendre le gouvernement responsnable d'une partie de l'augmentation des impôts locaux.

● **Experts en automobile :** A l'initiative de M. Claude Michel (PS, Eure) est adopté un amendement protégeant la profession d'expert en automobile, mais le gouvernement en a fait réduire la portée.





هكذا من الأصل



NATIONALE

L'urbanisation des aérodromes

L'Assemblée nationale a adopté mercredi 22 mai, en deuxième lecture, par 278 voix contre 44, le projet de loi réglementant sévèrement l'urbanisation autour des aérodromes (*le Monde* daté 16-17 décembre 1984). Les communistes, qui estiment que ce texte est trop contraignant pour les communes, ont voté contre. L'opposition, sans qu'elle en ait expliqué la raison, n'a pas pris part au vote.

Au Sénat, en effet, la droite n'avait pas contesté les principes de cette nouvelle législation, n'y apportant que des modifications de forme qui, en général, ont été acceptées par l'Assemblée nationale. Celle-ci, par exemple, comme le souhaitaient le Sénat et le gouvernement, a prolongé d'un an la validité de la circulaire ministérielle de 1979 sur la protection et l'aménagement du littoral, qui sans cela serait devenue caduque le 1er octobre 1985. En revanche, l'Assemblée a refusé qu'on tienne compte, dans l'établissement des règles d'urbanisme autour des aérodromes, « *des prévisions de réduction* » du bruit émis par les aéronefs.

Mais les sénateurs, jugeant que le projet ne prenait pas assez en compte les intérêts des riverains, avaient ajouté de nouvelles dispositions au texte gouvernemental que la plupart des députés ont rejetées. Ils ont ainsi refusé que les régions puissent créer des redevances sur les nuisances phoniques, comme cela existe dans la région parisienne, la politique aéroportuaire étant restée de la responsabilité de l'Etat. Ils n'ont pas accepté non plus une modification partielle du code de l'aviation civile, jugeant que celui-ci, datant pour l'essentiel de 1924, devait être entièrement remis à jour. M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat aux transports, a annoncé qu'il avait l'intention de procéder à « *une actualisation rapide* » de ce code.

Cet engagement du gouvernement fut aussi un des arguments avancés pour refuser une disposition d'origine sénatoriale prévoyant que la responsabilité de l'exploitation d'aéronefs, en matière de bruit, ne pourrait plus être recherchée si celui-ci est une association à but non lucratif et si l'aéronef est un avion léger à hélice.

Les sénateurs voulaient ainsi aider le développement de l'aviation légère. La commission de la production de l'Assemblée partage avec eux ce souci, mais, tous les députés, quel que soit leur groupe, ont estimé qu'il n'était pas possible de créer une différence de responsabilité entre les aéroclubs et les sociétés commerciales. L'Assemblée avait donc proposé que les uns comme les autres ne puissent plus être rendus responsables du bruit de leurs avions.

Cela a entraîné une vive colère de Mme Véronique Niertz (PS, Seine-Saint-Denis), présidente du Conseil national du bruit et de Mme Paulette Neuvoux (PS, Val-de-Marne), qui ont déclaré que cela reviendrait « *à interdire aux riverains victimes du bruit de faire respecter leurs droits* ». Elles ont su convertir à leurs vues la majorité du groupe socialiste. L'Assemblée a donc repoussé et l'amendement de sa commission, et le texte du Sénat, afin de laisser la législation en l'état en attendant la réforme du régime de l'aviation civile annoncée par M. Auroux.

Th. B.

L'indemnisation des victimes d'accidents de la route

L'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture, le mardi 21 mai, le projet de loi qui permettra d'indemniser les piétons et les passagers d'automobiles (s'ils ont plus de soixante-dix ans ou moins de seize ans, ou s'ils sont titulaires d'une pension d'invalidité d'au moins 80 %) victimes d'accidents de la circulation, sans que puisse leur être imposée la force majeure, le fait d'un tiers ou leur propre faute. Dans le vote à main levée, une partie des députés du RPR et de l'UDF se sont abstenus, les autres, comme en première lecture, votant favorablement avec ceux du PS et du PC.

Un relatif consensus existe entre les deux Chambres du Parlement (*le Monde* du 19 décembre 1984 et daté 14-15 avril 1985) sur ce projet de M. Robert Badinter. Les députés ont ainsi adopté de nombreuses améliorations proposées par les sénateurs, comme l'exclusion des tentatives de suicide. Ils ont aussi approuvé un certain nombre de précisions apportées par le garde des sceaux à son propre projet. Ainsi, celui-ci a fait décider que les litiges consécutifs à un accident de la circulation pourraient être jugés par un juge unique du tribunal de grande instance. Cela est déjà possible, mais il suffit qu'une des parties au procès demande le renvoi devant la formation collégiale pour que ce renvoi soit de droit. Désormais, seul le juge pourra lui-même décider d'envoyer l'affaire devant la formation collégiale. De même, le ministre de la justice a fait porter de deux à trois ans la rétroactivité, de son projet pour les accidents n'ayant pas donné lieu à instance judiciaire.

Finalement, il ne reste comme désaccord entre les deux Chambres que le régime des pénalités financières pour les assureurs qui traînent dans le règlement des indemnités, l'Assemblée nationale ayant notamment accru dans ce domaine les pénalités dont bénéficiera éventuellemnt le Fonds de garantie des assurances.

Th. B.

AU SÉNAT

L'examen des projets de réformes électorales devrait être retardé

La commission des lois du Sénat a commencé, mercredi 22 mai, l'examen des trois projets de réformes électorales. Sur proposition de M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), président de la commission et rapporteur du premier texte, la commission des lois a approuvé une motion tendant à opposer la question préalable (dont l'adoption équivaut à un rejet) au projet instituant la proportionnelle départementale pour l'élection des députés. Les commissaires socialistes et communistes se sont opposés au recours à cette procédure, et M. Edgar Faure (gauche dém., Doubs) s'est abstenu.

La discussion des deux autres textes est inscrite à l'ordre du jour des travaux de la commission pour le mercredi 29 mai, date à laquelle doit commencer l'examen des projets en séance publique. Du coup, le débat prévu initialement pour durer trois jours pourrait ne s'achever que début juin, d'autant que l'opposition majoritaire au palais du Luxembourg, est décidée à ne voter la (ou les) question(s) préalable(s) qu'après la discussion générale qui doit, selon elle, lui permettre de « *débattre au fond* ».

Pour le projet de loi organique (augmentation du nombre de députés), dont M. Paul Girod (gauche dém., Aisne) est le rapporteur, la majorité sénatoriale devrait également adopter une question préalable. En revanche, pour celui relatif à l'élection au suffrage universel des conseillers régionaux, la majorité sénatoriale n'a pas arrêté définitivement sa stratégie. Ses responsables se sont fixés une sorte de butoir en prévoyant pour le mardi 28 mai une révision de l'ensemble des élus de la majorité sénatoriale. L'alternative, pour elle, se présente entre le recours là aussi à la question préalable et l'amendement du texte. Les partisans de la première formule avancent plusieurs arguments : le gouvernement ayant procédé à un « *amalgame* » en présentant des projets qui n'ont de commun que le choix d'une date commune pour la désignation des députés et des conseillers régionaux, il convient d'y répliquer par une réponse politique.

D'autre part, la majorité sénatoriale constate la complexité qu'il y a à rédiger des amendements acceptables techniquement et susceptibles de ménager les sensibilités des départementalistes (les plus nombreux à la Haute Assemblée) et des régionalistes. Les sénateurs favorables à la stratégie de l'amendement s'efforcent donc de trouver des solutions pour proposer des modifications touchant à la proportionnelle elle-même, au cadre départemental et au choix de la date.

Les incompatibilités locales

De leur côté, les sénateurs socialistes, qui ont constitué un groupe de travail présidé pat M. Guy Allouche (Nord), ont – tout en adhérant au principe de la représentation proportionnelle dans le cadre départemental pour l'élection des députés – décidé d'amender les textes sur deux points. Ils souhaitent que soient incompatibles les fonctions exécutives au conseil général et au conseil régional (à l'Assemblée nationale, un amendement de même nature, adopté par la commission des lois, avait été repoussé à la demande du président du groupe socialiste). D'autre part, les sénateurs socialistes ont l'intention de prévoir un système de quotient pour la répartition des conseillers régionaux par département, en tenant compte de la population. Le système, a précisé M. Allouche, peut conduire à une augmentation du nombre des conseillers dans certaines régions.

A. Ch.

Diffamation et droit des sociétés

Le Sénat a adopté, mercredi 22 mai, le projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (*le Monde* du 20 avril) et une proposition de loi de M. Pierre Schiélé (Un. cent., Haut-Rhin) relative à la protection des personnes victimes de diffamation. Il a également commencé l'examen du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (*le Monde* du 13 avril).

● **Droit des sociétés.** – La « *lacune* » dans le droit des sociétés que le projet défendu par M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice, vise à combler consiste, selon l'image du rapporteur de la commission des lois, M. Etienne Dailly (gauche dém., Seine-et-Marne) à ce que si la fille ne peut posséder des actions de la mère, elle ne puisse pas non plus (comme la législation actuelle le permet) constituer à son tour une filiale qui prendrait toutes les participations qu'elle voudrait dans la grand-mère. Et M. Dailly de citer « *le plus bel exemple d'autocontrôle* » – celui du groupe Empain-Schneider – avec des ramifications si nombreuses que M. Mauroy les avait comparées aux canalisations – unicolores pour que personne ne s'y retrouve – d'une raffinerie.

Outre la définition du « contrôle » de droit et de fait que M. Dailly a introduite dans le texte (lui-même et le gouvernement convenant que la rédaction devrait être revue au cours des navettes), et l'extension de l'obligation d'informer lors de prises de participation significatives dans toutes les sociétés par actions, le Sénat a adopté à l'unanimité (les socialistes s'abstenant) la suppression pure et simple du droit de vote des actions d'autocontrôle. Cette suppression ne sera applicable qu'au terme d'une période transitoire de cinq ans pendant laquelle c'est la limitation à 15 % des droits de vote, comme le proposait le texte du gouvernement, qui s'appliquerait.

● **Protection contre la diffamation.** – Partageant le souci des auteurs de la proposition de loi, la commission des lois a retenu une nouvelle rédaction de l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881. Sur proposition du gouvernement, a été supprimée la distinction entre l'injure commise envers les particuliers et celle commise (en raison de leurs fonctions) envers certaines personnes dépositaires d'une parcelle de l'autorité publique.

A. Ch.

● *Annulations d'élections cantonales dans les Alpes-Maritimes, le Var et la Haute-Saône.* – Le tribunal administratif de Nice a annulé, mercredi 22 mai, l'élection de M. Mascarelli, soutenu par l'UDF, dans le canton de Coursegoules (Alpes-Maritimes) et celle de M. Cabasse, PS, dans le canton du Muy (Var). A Coursegoules, M. Mascarelli l'avait emporté, au second tour de scrutin, avec une voix d'avance sur son adversaire socialiste, M. Gastaud.

Au Muy, où l'écart des voix séparant M. Cabasse de son adversaire, M. Oheix, CNIP, était de 228 voix (pour 8 248 suffrages exprimés), le tribunal administratif a retenu qu'un tract mettant en cause M. Oheix, et diffusé la veille du scrutin, avait été de nature à altérer les résultats de l'élection. D'autre part, le tribunal administratif de Vesoul s'est prononcé pour l'annulation de l'élection de M. Thomas, PS, dans le canton de Lure-Sud (Haute-Saône), acquise au second tour de scrutin par 2 427 voix contre 2 352 à M. Simonin, RPR.

● *Loire-Atlantique : le président du conseil général adhère au PR.* – M. Charles-Henri de Cossé-Brissac, président du conseil général de Loire-Atlantique, a adhéré au PR. M. de Cossé-Brissac, qui entend ainsi manifester son soutien à M. François Léotard, secrétaire général du PR, dont il partage les idées, a précisé qu'il ne serait candidat ni aux élections législatives ni aux élections régionales.

FRANCIS DELATTRE (PR), MAIRE DE FRANCONVILLE

Avec Léotard, pour le cœur, avec Barre, pour la victoire

Jeune élu du PR – il a trente-huit ans – Francis Delattre, maire de Franconville depuis 1983 et vice-président du conseil général du Val-d'Oise, s'efforce, comme tant d'autres de ses collègues du Parti républicain, de concilier son attachement à François Léotard et son adhésion à la démarche de Raymond Barre. « Barriste » et « léotardien » donc, même si ces deux appellations ne l'enthousiasment guère.

Le cheveu poivre et sel, la parole facile et l'enthousiasme prompt, ce fonctionnaire du ministère de l'intérieur n'a pas la silhouette de marathonien de François Léotard, mais partage avec lui un goût pour une certaine spontanéité. Il explique avec franchise ses choix, bien qu'il sache que, à quelques mois des élections législatives, quand les états-majors des partis examinent les candidatures, les faux pas peuvent ruiner bien des ambitions. Surtout lorsque l'on espère, comme lui, figurer en deuxième position sur la liste UDF du Val-d'Oise, ou en troisième position sur une liste d'union RPR-UDF, et que l'on se trouve en concurrence avec un autre jeune barriste, du CDS celui-là, François Froment-Meurice, adjoint au maire de Montmorency.

Par « *tempérament* », Francis Delattre aime les « *gens carrés* ». Il trouve que M. Raymond Barre a « *une certaine consistance* ». « *Il me donne l'impression d'être très solide. Avec lui, il me semble qu'on ne doit pas craindre de mauvaises surprises* », explique-t-il.

Par conviction, il soutient la démarche de l'ancien premier ministre, persuadé comme lui que la cohabitation ne présente que des « *désavantages* » et doit être « *rejetée sans faiblesse* ». Il s'en est expliqué longuement dans le journal de son parti et, tout naturellement, quand les barristes du PR se sont organisés en tendance, il a voulu en être. Il a ainsi accepté le titre de directeur de leur publication, *le Contrat libéral*, qui devait favoriser l'instauration d'un débat au sein du PR. « *Avant, le PR était trop unanimiste. Le pluralisme et la diversité ne peuvent que nous enrichir sans que soit pour autant remise en cause l'autorité du secrétaire général.* »

Pas de jusqu'au-boutisme

Par réalisme aussi, Francis Delattre suit avec attention le parcours de Raymond Barre. Il a beaucoup d'affection pour François Léotard, mais il remarque que son secrétaire général est « *encore un peu juste* » pour l'élection présidentielle. Et comme il ne veut pas d'un *remake*, Giscard-Chirac...

Est-ce ce réalisme qui l'a conduit, il y a quelques semaines, à démissionner de ses fonctions de directeur du *Contrat libéral* ? Francis Delattre se défend, en tout cas, d'avoir subi la moindre pression de la part de l'appareil du PR agacé par les prises de positions répétées des barristes et d'avoir craint d'être « *lâché* » pour les élections législatives.

« *Quand j'ai senti que des rivalités de personnes venaient s'ajouter à la volonté d'organiser un débat d'idées, je n'ai plus été d'accord* », explique-t-il simplement. « *Créer une tendance*, ajoute-t-il, *ce n'est pas essayer de se marquer comme au foot.* » Un article de François d'Aubert, député (UDF-PR) de la Mayenne qui expliquait que dans la nouvelle Assemblée, les barristes joueraient le blocage, a emporté sa décision.

Francis Delattre reste barriste mais refuse le jusqu'au-boutisme prôné par certains, comme il se défie de toutes les manœuvres qui s'apparenteraient à une tentative de déstabilisation du secrétaire général de son parti.

Cela ne l'empêche pas de redire son hostilité à la cohabitation. Chez lui, c'est « *épidermique* », et il ne comprend pas que des hommes qui parfois ont exercé les plus hautes responsabilités puissent envisager de gouverner avec M. Mitterrand à l'Elysée. Déjà « *s'asseoir à la même table* » que le président de la République lui paraît « *très difficile* ». De toute façon, « *techniquement, c'est impossible*, tranche-t-il. *Nous n'aurions que l'apparence du pouvoir avec autour de nous, aux postes-clefs, des hommes mis en place par Mitterrand... Nous n'avons rien à gagner dans cette affaire, si ce n'est de nous mouiller...* ».

Francis Delattre craint aussi qu'un gouvernement de droite « cohabitationniste » ne fasse que du « *Fabius amélioré* » et ne sache pas prendre de « grandes décisions ».

Pourtant, malgré toutes ses préventions, il ne veut pas dire aujourd'hui qu'*a priori* il censurera un gouvernement issu d'une majorité de droite qui accepterait en 1986 de cohabiter. « *Il faudra être courageux*, remarque-t-il. *Savoir dire non même si ce sont des hommes de chez nous, mais aussi dire oui quand il s'agira de mesures que nous aurons préconisées dans l'opposition. Au-delà des clivages traditionnels pourront peut-être se créer des majorités d'idées mais*, précise-t-il, *pour ma part, je respecterai la discipline de parti.* »

S'il se défend aujourd'hui de vouloir mettre en cause François Léotard, ce n'est pas seulement au nom de cette discipline de parti. Il se sent lié par une réelle « *connivence de génération* » et il sait gré à François Léotard d'avoir réussi à rendre à nouveau « crédible » le PR. « *C'est très important* », souligne-t-il en racontant sa tristesse le jour où il a vu sur la permanence de son parti, rue de la Bienfaisance : « *A louer* ». « *C'était notre maison. Nous ne pouvions comprendre qu'après sept ans de pouvoir, on n'ait plus rien, on se retrouve tous à la rue. C'était faire peu de cas des partis !* »

Alors, il ne peut qu'être « *sensible aux efforts d'organisation* » de son secrétaire général, à sa volonté d'instaurer « *une démocratie interne* », et de faire naître un « *esprit d'équipe* ». « *Il y a en plus chez « Léo » quelque chose de chaleureux que l'on n'a pas beaucoup connu avant. Léo, c'est un type de cœur même s'il a des imperfections...* »

Parce qu'existe cet « *esprit de commando* » chez tous ceux qui « *ont connu 1981* », Francis Delattre part confiant à la bataille des législatives. Il sait que François Léotard et Michel d'Ornano, responsable des élections, le soutiendront envers et contre tous, notamment contre François Froment-Meurice, qui compte, lui, sur l'appui de son parti, le CDS.

« *Ils ne peuvent pas me faire un enfant dans le dos*, pense à haute voix Francis Delattre. *Ils savent que pendant la campagne présidentielle de 1981, je me suis occupé de tout le Sud-Ouest, et c'était un boulot de chien...* » Evidemment...

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.



Où préférez-vous économiser 10%?

Sur la plus grosse part, naturellement. Bien que la réponse semble évidente, l'importance du coût total de distribution disparaît souvent derrière l'écran d'une ristourne sur le taux de fret. Et l'on oublie la possibilité de substantielles économies sur l'ensemble de la chaîne logistique. Bien sûr, on peut se laisser tenter par des taux de fret alléchants. Mais si ça n'était qu'un leurre?

Comment réduire réellement vos coûts de transport tout en bénéficiant des avantages d'un service fiable, rapide et fréquent? Tout simplement, en choisissant ScanDutch/CGM, pour vos expéditions sur l'Extrême-Orient, et en calculant les frais annexes au transport proprement dit, comme les frais financiers sur les marchandises en transit et les stocks, les coûts de magasinage, l'assurance, etc.

ScanDutch/CGM vous suggère une étude en profondeur de vos coûts de distribution. Si nécessaire, l'un de nos agents calculera avec vous comment réaliser des économies sur la part la plus importante. En quelques minutes, vous découvrirez les avantages financiers que vous procure le service ScanDutch/CGM, en comparaison d'une simple ristourne sur le taux de fret.

Curieux? Appelez-nous tout de suite. Il y a de l'argent à gagner sur la chaîne logistique.

ScanDutch / CGM
Le transport de 1re Classe

Agents en France: CGM. (Amneo): PARIS (01) 776 71 71 · DUNKERQUE (28) 59 33 59 · LYON (78) 58 07 39 · STRASBOURG (88) 22 33 00 · TOULOUSE (61) 62 01 62 · GEMER: MARSEILLE (91) 91 92 11 · ALFRED BALGUERIE S.A.: BORDEAUX (56) 39 33 33 · PLATE-RUYS & CIE.: LE HAVRE (35) 22 57 25.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

PS CONTRE MRG EN TARN-ET-GARONNE

Les socialistes demandent que M. Baylet quitte le gouvernement

De notre correspondant

Toulouse. – En Tarn-et-Garonne, la majorité gouvernementale PS-MRG vient de recevoir un nouveau coup de canif qui serait peut-être sans conséquences réelles si un secrétaire d'État n'était pas impliqué. Treize conseillers généraux socialistes, huit maires et un député du département ont fait parvenir à M. Fabius un télex daté du 20 mai dans lequel ils demandent au premier ministre de relever de ses fonctions M. Jean-Michel Baylet secrétaire d'État auprès du ministre des relations extérieures.

Dans ce texte, les élus socialistes constatent que *« M. Baylet, toujours membre du gouvernement, a entrepris, avec la complicité active de cetains fonctionnaires de l'Etat, une vaste chasse aux sorcières parmi le personnel départemental »*. En conclusion, les élus socialistes demandent au premier ministre *« de prendre ses responsabilités »*.

C'est la première fois que la rivalité PS-MRG s'affirme avec autant d'acuité dans un département accoutumé pourtant aux querelles de voisinage. Les socialistes se sentent floués. Après l'élection de M. Baylet à la présidence du conseil général de Tarn-et-Garonne, une élection acquise avec l'aide de certains élus de droite, les socialistes, majoritaires à l'assemblée départementale ont le sentiment très net d'avoir été sacrifiés à la raison d'Etat. Les plus critiques ne craignent pas, en privé, de mettre en cause le premier ministre, suspect de s'accrocher à une idée de Front républicain, contre l'avis de son propre parti. N'est-ce pas M. Fabius lui-même qui aurait juste avant l'élection à la présidence du Tarn-et-Garonne fait savoir à ses amis *« qu'il n'ouvrirait pas une crise ministérielle pour le département »*.

M. Baylet a refusé de répondre officiellement. Reste la chasse aux sorcières : un attaché de presse, un conseiller aux communes, et le directeur des services renvoyés ou mis sur la touche... *« Une simple réorganisation du cabinet »* explique le président du conseil général.

Mais il est vrai que, dans ce département dont le MRG croyait avoir fait sa chasse gardée, *« l'émulation républicaine »* entre les deux familles de la gauche démocratique a souvent tourné à la foire d'empoigne. L'élection au bénéfice de l'âge, en 1982, du socialiste Louis Delmas, alors maire de Montauban, n'avait été possible que grâce au retournement d'un élu MRG, immédiatement montré du doigt par le quotidien *la Dépêche du Midi*, qui titrait le lendemain sur le *« traître »*. Un traître responsable de la défaite de Mme Evelyne Jean-Baylet, PDG du quotidien régional. Manifestement, le clan Baylet était bien décidé à laver l'affront. C'est aujourd'hui chose faite, profitant de surcroît du parapluie gouvernemental.

C'est contre cette *« rente de situation »* que se révoltent aujourd'hui les socialistes tarn-et-garonnais, conscients qu'en 1986 les élections législatives pourraient bien leur réserver une nouvelle mauvaise surprise.

En brandissant l'étendard Jospin contre la banderole Fabius, ils tentent d'ouvrir la nasse dans laquelle ils se sentent enfermés. Du même coup, ils laissent entendre que le gouvernement et le Parti socialiste pourraient bien ne pas être tout à fait sur la même longueur d'onde.

GÉRARD VALLÈS.

Décès de M. Gabarrou député socialiste, maire de Castres

M. Jean-Pierre Gabarrou, député socialiste du Tarn, maire de Castres, est décédé mercredi 22 mai d'une crise cardiaque.

[Né le 12 août 1944 à Castres, docteur en médecine, diplômé de pédiatrie, M. Gabarrou avait adhéré au Parti socialiste en 1975. Il avait été élu maire de Castres en 1977, battant le maire sortant RPR, M. Limouzy, de seulement cent quatre-vingt voix mais en 1981 il confirmait son implantation en battant de nouveau M. Limouzy et demeurait député de la deuxième circonscription du Tarn. En 1983 il était réélu maire de Castres. M. Gabarrou était à l'Assemblée nationale membre de la commission de la production et des échanges.

Il sera remplacé à l'Assemblée nationale par sa suppléante, Mme Jacqueline Alquier, adjoint au maire de Labruguière et conseiller général du canton.]

Selon la SOFRES

M. ROCARD MENACÉ PAR M. FABIUS

Le dernier sondage de la SOFRES, consacré à l'image de M. Michel Rocard, et réalisé du 3 au 7 mai auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes pour un groupe de journaux de province, confirme la popularité de l'ancien ministre de l'agriculture. 59 % des personnes interrogées (contre 31 %) éprouvent pour lui de la sympathie, et 47 % (contre 30 %) pensent qu'il ferait un bon président de la République.

Mais l'enquête indique également que le premier ministre se pose de plus en plus en rival. Ainsi, des deux hommes, M. Fabius est celui qui a le plus d'avenir (44 % contre 26 % à M. Rocard) et celui qui représente le mieux le « socialisme moderne » (35 % contre 29 % à M. Rocard). L'ancien ministre de l'agriculture reprend l'avantage au chapitre des *qualités d'homme* d'Etat (36 % lui en accordent plus qu'au premier ministre; 30 % en accordent davantage à M. Fabius). De même, en cas d'élection présidentielle, M. Rocard est toujours le meilleur candidat socialiste devant M. Fabius (37 % contre 27 %), mais, par rapport à une précédente enquête réalisée par la SOFRES en novembre 1984, il perd quatre points, tandis que M. Fabius en gagne dix.

C'est surtout chez les sympathisants socialistes que le premier ministre enregistre le plus grand progrès. Alors que, en novembre 1984, ils n'étaient que 19 % (contre 55 %) à penser que M. Fabius serait meilleur candidat que M. Rocard, ils sont désormais 41 % contre 39 %.

Un sondage Louis-Harris

1986 LAISSE LES FRANÇAIS PERPLEXES

Les résultats du sondage réalisé par Louis-Harris les 13 et 14 mai auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes et publié par *l'Evénement du jeudi* bousculent quelques idées reçues.

D'abord, sur une victoire de l'opposition en 1986. A la question *« Souhaitez-vous que la droite, c'est-à-dire l'UDF et le RPR, revienne au pouvoir en 1986 ? »* 37 % des personnes interrogées répondent « oui », 36 % « non » et 23 % ne se prononcent pas. Les Français semblent tout aussi perplexes sur la composition du gouvernement qui aurait leur préférence après les législatives : 7 % se prononcent en faveur d'un *« gouvernement de toute la droite avec le Front national »* ; 21 % en faveur d'un *« gouvernement de droite sans le Front national »* ; 21 % en faveur d'un *« gouvernement d'alliance des libéraux modérés et des socialistes modérés »* ; 16 % en faveur d'un *« gouvernement d'union de la gauche »* ; 10 % en faveur d'un *« gouvernement d'union nationale »*. Mais 25 % ne savent pas.

Cette enquête indique d'autre part que les Français ne sont pas aussi favorables au libéralisme qu'on le croit généralement. Ainsi, 76 % des personnes interrogées (contre 13 %), ne souhaitent pas que le gouvernement qui sera mis en place après les législatives supprime l'impôt sur les grandes fortunes ; 55 % (contre 29 %), ne souhaitent pas qu'il rende les licenciements plus faciles dans les entreprises ; 58 % (contre 28 %), qu'il supprime les contrôles des prix ; 54 % (contre 22 %), qu'il privatise les principales universités ; 47 % (contre 30 %), qu'il décide que l'Etat ne subventionne plus les entreprises en difficulté. De même, 46 % (contre 40 %), ne désirent pas que le futur gouvernement expulse les immigrés sans travail.

● *L'opposition se divise à Tourcoing.* – La section RPR de Tourcoing (Nord) a demandé à ses élus *« de constituer un groupe autonome au sein de la majorité municipale »*, que dirige M. Stéphane Dermaux, UDF. *« L'union pour le renouveau de Tourcoing »*, qui regroupait toutes les composantes de l'opposition, avait enlevé aux élections municipales de mars 1983, 42 des 53 sièges à pourvoir. Le maire de Tourcoing, M. Dermaux, UDF, a déclaré *« ne pas s'expliquer les raisons de cette foucade »*. Le premier adjoint, M. Delnatte, RPR, a précisé pour sa part, qu'il ne s'agissait pas d'une scission, mais simplement *« d'accorder à chacun sa place dans la majorité municipale »*.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 22 mai sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS PÉNALES

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la simplification des procédures pénales et à l'humanisation de l'exécution des peines.

I. – Une première série de dispositions de ce texte vise à simplifier et à accélérer le déroulement des procédures et, ce faisant, à réduire la durée des détentions provisoires.

Elle concernent en particulier :

– la procédure devant le juge d'instruction, qui, sur de nombreux points, sera allégée et modernisée : simplification des restitutions d'objets saisis, des circuits de diffusion des commissions rogatoires, des désignations d'experts, des formalités de notification des ordonnances rendues par le juge ;

– la transformation de certains délits en contraventions. Cette mesure permettra de décharger les tribunaux correctionnels des poursuites pour défaut d'assurance, de carte grise, de permis de conduire (sauf en cas de récidive). La répression de ces infractions sera assurée de façon tout aussi efficace, mais plus simple et plus rapide, devant les tribunaux de police. Pour les contraventions les moins graves, les procédures simplifiées de l'amende forfaitaire et de l'amende pénale fixe seront étendues ;

– la limitation des causes d'annulation tardive des procédures en matière criminelle.

II. – Une seconde série de dispositions vise à limiter le recours aux courtes peines d'emprisonnement par les innovations suivantes :

– possibilité laissée au juge, lorsqu'un prévenu condamné par défaut ne comparaît pas, de modifier dans certains cas la peine antérieurement prononcée ;

– possibilité pour le tribunal, en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement de six mois au plus, d'accorder un sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ;

– assouplissement des conditions d'application du régime de la semi-liberté, qui pourra être accordé plus largement, notamment en fonction de considérations d'ordre social, pour des mères de famille par exemple.

Ces réformes, qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les professions judiciaires, donneront une plus grande efficacité à la justice pénale, tout en limitant au minimum le recours à l'incarcération.

● RACCORDEMENT DES AUTOROUTES A LA FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord franco-suisse relatif au raccordement des autoroutes entre Saint-Julien-en-Genevois et Bardonnex.

Cette opération, tout en améliorant le trafic local, assurera la continuité autoroutière entre Paris et Genève et permettra de relier directement les réseaux autoroutiers du nord et du sud de l'Europe.

● CLARIFICATION ET HARMONISATION DU RÉGIME DES INTERVENTIONS D'URGENCE ET DES TRANSPORTS SANITAIRES

Le secrétaire d'Etat chargé de la santé a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.

Ce texte a pour objet de permettre une meilleure coordination des actions menées dans un département par tous ceux qui participent à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires, qu'il s'agisse des médecins, des transporteurs ou des services publics et privés.

Il donne une base législative à l'action que mènent les services d'aide médicale urgente (à l'heure actuelle 90 SAMU et 11 « Centre 15 ») et fixe les modalités de leur financement.

Le projet définit par ailleurs les conditions dans lesquelles sont assurés les transports sanitaires, la nature des obligations qui peuvent leur être imposées et les modalités de leur prise en charge par l'assurance-maladie.

● LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE CHARGÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres un projet de décret relatif aux attributions du ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

Ce texte confie au ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie les attributions précédemment dévolues en ce domaine au premier ministre et met à sa disposition les services compétents.

● LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ DANS LE DISPOSITIF FRANÇAIS DE RECHERCHE

Le ministre de la recherche et de la technologie a présenté au conseil des ministres une communication sur la politique de recherche en sciences de l'homme et de la société.

Dans ce secteur de la recherche, qui emploie plus de 20000 chercheurs et techniciens, dont 13500 appartenant à l'enseignement supérieur, l'action des pouvoirs publics s'ordonnera autour de trois grands axes.

1) L'ouverture de la recherche.

– Les liens des recherches en sciences de l'homme et de la société avec les autres disciplines scientifiques seront renforcés, de façon à les faire bénéficier des techniques utilisées dans ces disciplines et à leur permettre de mieux appréhender leur impact sur l'évolution de la société.

– Les contacts avec les milieux socioprofessionnels seront amplifiés en vue d'encourager les recherches conduites en entreprise.

– Les échanges avec les pays étrangers seront développés.

2) La modernisation des structures de la recherche.

– Les chercheurs, notamment les jeunes, seront incités à se regrouper en équipes capables de conduire des programmes de recherche d'une ampleur suffisante.

– L'effort de décentralisation des laboratoires autour de pôles régionaux de compétences sera poursuivi.

3) L'amélioration des moyens des laboratoires et des équipes de recherche.

– Un effort budgétaire sera réalisé dès 1986 pour améliorer l'installation et l'équipement des laboratoires de recherche.

– L'insertion des sciences de l'homme et de la société dans un système documentaire de dimension nationale permettra aux chercheurs d'accéder plus facilement à la documentation nécessaire à la poursuite de leurs travaux.

– Les moyens d'enquête des chercheurs seront améliorés et des banques de données thématiques seront mises en place.

● L'ACTION EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Le ministre de la culture a présenté au conseil des ministres une communication sur l'action des pouvoirs publics en faveur du mécénat.

En vue de favoriser la participation des entreprises à la vie culturelle, le gouvernement a engagé une politique orientée dans deux directions principales.

1) L'amélioration de la fiscalité.

Depuis le vote de l'article 79 de la loi de finances pour 1985, les entreprises peuvent déduire de leur bénéfice imposable 2 pour 1 000 de leur chiffre d'affaires, au lieu de 1 pour 1 000 précédemment. Cette déduction est possible lorsque ces sommes sont consacrées à des dons à des associations ou à des fondations d'intérêt général à caractère culturel, ayant reçu un agrément conjoint du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Par ailleurs, une circulaire du 12 avril 1985 institue la possibililé de déduire intégralement les dépenses de parrainage des entreprises. Toute entreprise qui apporte son soutien à une action culturelle, en valorisant son image de marque par l'inscription de son nom sur l'œuvre, peut déduire, comme dépense publicitaire, la totalité des sommes ainsi consacrées à la création. La notion de parrainage culturel entre donc dans notre droit fiscal et conduit à retenir des projets culturels dans la stratégie des entreprises.

2) Une action d'information.

Intitulée *Mécénat mode d'emploi*, une plaquette d'information sur le mécénat sera diffusée prochainement à trente mille exemplaires par le ministère de la culture et par les chambres de commerce et d'industrie.

Elle fournira aux entreprises une série de renseignements pratiques sur leurs possiobilités en matière de mécénat et une liste d'institutions susceptibles de les conseiller.

Elle sera complétée au mois de juin par un guide technique détaillé sur les aspects juridiques du mécénat (fiscalité, assurance, responsabilité).

Loin de revendiquer un quelconque monopole, l'Etat cherche ainsi à encourager la présence de nouveaux acteurs dans le secteur culturel.

Promotions et nominations militaires

● Le général Saulnier à la tête des armées
● Le général Forray devient chef d'état-major à l'Elysée
● Le général Lardry commande la force d'action rapide

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 22 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes.

● **Air.** – Est nommé chef d'état-major des armées, le général d'armée aérienne Jean Saulnier, en remplacement du général d'armée Jeannou Lacaze qui atteint la limite d'âge de son rang le 31 juillet prochain et qui a été nommé conseiller spécial du ministre de la défense pour les relations militaires avec les pays africains ayant signé des accords de défense ou des accords d'assistance et de coopération militaire avec la France.

[Né le 15 novembre 1930 à Parce-sur-Sarthe (Sarthe) et ancien élève de l'Ecole de l'air, Jean Saulnier sert en Extrême-Orient, de 1952 à 1954, et sur plusieurs bases françaises ensuite, comme pilote de chasse, avant d'être admis, en 1961, à l'Ecole d'application militaire de l'énergie atomique à Cherbourg. En 1965, il commande la base de Dijon et, après un poste à l'état-major de l'armée de l'air, il commande, en 1971, la base de Luxeuil qui abrite des avions porteurs de l'arme nucléaire. A partir de 1973, il est chef de cabinet du général Claude Grigaut et du général Maurice Saint-Cricq, qui se succédèrent comme chef d'état-major de l'armée de l'air. En 1976, le général Saulnier commande l'Ecole des officiers de l'air à Salon-de-Provence. En mai 1979, il prend le commandement des Forces aériennes stratégiques (bombardiers Mirage IV et missiles du plateau d'Albion). Dès mai 1981, il est appelé aux fonctions de chef d'état-major particulier de la présidence de la République.]

Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne François Mermet, nommé à la tête de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN) en remplacement de l'amiral Henri Fages, admis, par anticipation et sur sa demande, en deuxième section (cadre de réserve).

[Né le 21 mars 1933 à Chambéry (Savoie) et ancien élève de l'Ecole de l'air, François Mermet, pilote de chasse, a été notamment attaché de l'air à l'ambassade française à Bruxelles en 1971 et adjoint « air » à l'état-major particulier de la présidence de la République en 1977, après avoir commandé la base d'Orange (Vaucluse). Il est ensuite chef de la division « armements nucléaires » à l'état-major des armées, avant de commander la 2e région aérienne].

Sont promus : général de division aérienne, les généraux de brigade aérienne Claude Carreau et Jacques Bourillet (nommé commandant la 3e région aérienne) ; général de brigade aérienne, les colonels Pierre Guillermin, Jean Taconnat, Roger Escasse-Faure, Pierre Fontaine (nommé au secrétariat général de la défense nationale), Guy Cassagne et Jacques Daube (nommé adjoint au major général de l'armée de l'air).

Sont nommés : commandant la 2e région aérienne, le général de brigade aérienne Philippe Vougny ; adjoint opérationnel au général commandant la 4e région aérienne et la zone de défense sud-est, le général de brigade aérienne Denis Letty ; commandant l'Ecole de l'air et l'Ecole militaire de l'air, le général de brigade aérienne Jacques Devaud.

● **Terre.** – Est élevé au rang et à l'appellation de général d'armée, le général de corps d'armée Gilbert Forray, qui sera appelé par M. François Mitterrand à occuper les fonctions de chef d'état-major particulier à la présidence de la République en remplacement du général d'armée aérienne Jean Saulnier.

[Né le 16 février 1930 à Paris et ancien élève de Saint-Cyr, Gilbert Forray sert en Extrême-Orient, puis en Algérie, avant d'être versé, en 1957, à la mission militaire française auprès du gouvernement royal du Laos. Après plusieurs postes d'état-major en France, il commande, en 1972, le 5e régiment inter-armes d'outre-mer à Djibouti, et il est désigné en 1974 au poste de chef du service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) au ministère de la défense. En 1977, il commande la troisième brigade, et, en 1979, il est nommé sous-chef d'état-major de l'armée de terre. En 1980, il commande l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et, depuis août 1983, il avait été chargé d'organiser la Force d'action rapide (FAR).]

Est nommé commandant la Force d'action rapide (FAR), le général de division Paul Lardry, en remplacement du général de corps d'armée Gilbet Forray.

[Né le 2 septembre 1928 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) et ancien élève de Saint-Cyr, Paul Lardry a servi dans la *Légion étrangère* en Indochine, en Algérie, au Maroc et en Mauritanie. En 1974, il commande la 13e demi-brigade de Légion étrangère à Djibouti et, en 1980, il commande les éléments français stationnés au Tchad. Après avoir commandé le groupement de la Légion étrangère et la 31e brigade, il reçoit, en 1982, le commandement supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien.]

Sont promus : général de division, les généraux de brigade Daniel Valéry, Jacques Greyfie de Bellecombe, Xavier Olleris et Claude Dorange-Pattoret ; commissaire général de division, le commissaire-général de brigade Pedro Fournier (nommé directeur central du commissariat de l'armée de terre) ; général de brigade, les colonels Michel Brisac (nommé adjoint au général commandant la 7e division blindée et la 65e division militaire territoriale), Jean-Claude Loridon, Jean-Claude Bertin (nommé commandant le groupement aéroporté de la 11e division parachutiste), Bertrand Guillaume de Sauville de Lapresle, Lionel Grimbert, Pierre Faivre, Roger Pichot, Arnaud de Caumia-Bailleux et Jacques Malet.

Sont nommés : gouverneur militaire de Nancy et commandant la 4e division aéromobile et la 61e division militaire territoriale, le général de brigade Henry Préaud ; directeur-adjoint à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre, le commissaire-général de brigade André Druoton ; commandant la 33e division militaire territoriale, le général de brigade Jean Poli ; adjoint au général commandant la 3e région militaire, le général de brigade Jean Carbonneaux ; chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Hervé Zwingelstein ; commandant et directeur du génie de la 5e région militaire, le général de brigade Robert Delorme ; adjoint au général commandant la Force d'action rapide, le général de brigade François Cann ; commandant la Légion étrangère, le général de brigade Jean Roué.

● **Marine.** – Sont promus : contre-amiral, les capitaines de vaisseau André Deloince (nommé chef de la mission militaire française auprès du commandement en chef des forces alliées du sud-Europe), Jean Jouslin de Noray (nommé commandant l'aviation de patrouille maritime) et Hubert Granier ; commissaire général de deuxième classe, le commissaire en chef de première classe Michel Delignon (nommé directeur du commissariat de la marine à Lorient).

Sont nommés : commandant l'arrondissement maritime de Rochefort, le contre-amiral Bernard Capelle ; commandant le centre d'entraînement de la flotte, le contre-amiral Michel Merveilleux du Vignaux ; directeur des études au Centre des hautes études militaires, le contre-amiral Jean Fourquet ; sous-chef d'état-major « matériels » à l'état-major de la marine, le contre-amiral Dominique Barnaud.

● **Armement.** – Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Daniel Tenenbaum.

● **Gendarmerie.** – Est promu général de brigade, le colonel Maurice Chaveau.

Sont nommés : commandant la Ve région de gendarmerie, le général de brigade Pierre Lemaire ; commandant la gendarmerie des forces françaises en Allemagne, le général de brigade Pierre Deveny.

Les symboles d'une politique de défense

(Suite de la première page.)

Les orientations actuelles n'ont pas empêcher le ministre de la défense d'indiquer, avant ces importantes nominations militaires, que, pour autant, la France ne laisserait pas à d'autres le soin de réfléchir à la place qu'elle devrait tenir demain dans l'espace. Il y va, a confié M. Hernu à l'Institut des hautes études de la défense nationale, de l'intérêt conjugué de la France et de l'Europe d'examiner, d'ores et déjà, comment maîtriser la technologie de l'observation, de l'écoute et de télécommunications dans l'espace. A moins d'accepter le défi que, seuls, les Etats-Unis et l'Union soviétique puissent disposer à terme des moyens spatiaux de commandement, de contrôle et de communication des forces armées qu'ils déploient dans le monde.

Un groupe de réflexion a été institué à l'état-major des armées avec, dans le collimateur, la conception américaine de la défense spatiale antimissiles, autrement dit l'initiative de défense stratégique chère au président Ronald Reagan. Ambitieux projet français que de découvrir les imperfections, les forfanteries, voire les bienfaits de la « guerre des étoiles », et de déterminer, du même coup, les voies technologiques nouvelles propres à assurer, demain, la sécurité de la France. A constater combien les chefs militaires sont aujourd'hui embarrassés par la nécessité de devoir rapidement choisir entre des armements dont le financement n'est plus garanti – faute de crédits – par la loi de programmation 1984-1988, on conçoit aisément leurs affres à imaginer la défense de demain.

JACQUES ISNARD.

Le général Saulnier : un convaincu de la dissuasion



Dessin de SZLAKMANN.

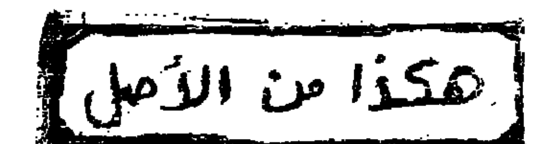
En mai 1981, M. Mitterrand n'a pas eu à chercher longtemps l'officier général qui deviendrait son chef d'état-major particulier à l'Elysée, c'est-à-dire l'homme qui est son principal conseiller en matière de sécurité mais qui est, aussi, le plus capable de lui éviter les inévitables chausse-trapes tendues par les états-majors. Deux anciens officiers généraux d'aviation étaient en mesure de susurrer au chef de l'Etat un même nom, celui du général Jean Saulnier : d'abord, le frère du président, Jacques Mitterrand, qui eut longtemps sous ses ordres, aux forces aériennes stratégiques, le futur général Saulnier ; ensuite, Roland Glavany, le père de son propre chef de cabinet à l'Elysée, qui connaît de longue date, sur le bout de ses doigts, les officiers d'aviation appelés, par leurs qualités humaines et professionnelles, à un grand avenir.

Un miracle a voulu que la collaboration entre le chef de l'Etat et son chef d'état-major particulier se soit, d'emblée, instaurée, renforcée au fil des mois et étendue, parfois, à d'autres domaines, qui touchent, par exemple, à la diplomatie plus ou moins souterraine et à la lutte contre le terrorisme international. Au point que le général Saulnier est l'un des hommes le plus souvent consultés par le président de la République.

Les civils apprécient cet aviateur pour son urbanité souriante, sa disponibilité et son souci de vouloir convaincre son propre entourage lorsqu'il sait avoir raison sur un sujet. C'est un convaincu de la dissuasion nucléaire parce qu'il l'a pratiquée à la tête des forces aériennes stratégiques, et, sur ce terrain, il admet mal la contradiction. Sa discrétion naturelle le porte à ne pas se mettre trop en avant, sauf lorsqu'il est sollicité de donner son avis ou de défendre son point de vue qu'il se forge avec force arguments. A la tête des armées, le voilà dorénavant sous les feux de la rampe, obligé de sortir de l'ombre. L'eût-on interrogé au fond de son cœur qu'il aurait préféré sans doute rester à l'Elysée – laissant à d'autres la tâche de paraître – ou s'occuper de construction aéronautique, à la présidence, par exemple, d'une société comme Dassault.

J. I.





Le Monde
DES LIVRES

LE 22 MAI 1885 MOURAIT VICTOR HUGO

Le combattant de la justice

22 mai 1885 : cent ans après, jour pour jour, M. Robert Badinter, garde des sceaux, a prononcé à la Sorbonne un éloge du « poète national ». Voici un large extrait de ce texte, qui rappelle les combats menés par Victor Hugo contre la peine de mort, le bagne et la misère des prisons.

PAR ROBERT BADINTER

PLUS qu'aucun homme public dans son siècle, Hugo a été le champion et le héros d'une autre justice, plus humaine, plus fraternelle que celle de son temps. Et c'est ce message adressé à la conscience humaine, éclairant, inspirant sa vie et son œuvre, qui leur donne cette force et cette unité incomparables.

Le plus souvent, les écrivains accomplissent ces engagements décisifs tardivement, alors que leur œuvre est presque achevée et leur gloire acquise. Ainsi pour Voltaire, déjà sexagénaire lorsqu'il défend Calas, ainsi pour Zola, qui connaît enfin le succès et les honneurs lorsqu'il écrit *J'accuse*. Ainsi pour Sartre, lorsqu'il milite contre les tortures pendant la guerre d'Algérie. On dirait que dans ces vies chargées d'œuvres et d'années, l'éveil à la justice s'est fait progressivement. Comme s'il fallait un long cheminement de l'intelligence et de la sensibilité pour que se lève enfin le cri de révolte : *« Cette injustice-là, je ne l'accepte pas, je ne l'accepterai jamais »*.

Chez Hugo, au contraire, la lutte commence dès les premières œuvres, et ne cessera jamais. A quelles épreuves enfantines, à quels chocs de l'adolescence se relie ce refus éclatant de l'injustice, il est difficile de le déceler. Hugo, pourtant, nous livre çà et là des clefs révélatrices : il n'avait pas cinq ans lorsqu'il découvrait avec horreur les gibets dressés dans la campagne italienne. Il n'avait pas dix ans lorsque, traversant Burgos en compagnie de son frère Eugène, il assiste aux préparatifs d'une exécution capitale. Il n'avait pas seize ans lorsque, passant sur la place du palais de justice à Paris, il voit une servante qui avait volé un mouchoir marquée au fer rouge par le bourreau. *« J'ai encore dans l'oreille*, écrit-il quelque cinquante ans plus tard, *et j'aurai toujours dans l'âme l'épouvantable cri de la suppliciée. »* Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il assiste par hasard au passage de la charrette qui conduit Louvel, l'assassin du duc de Berry, à l'échafaud.

Comme l'écrira le témoin de sa vie (1) : *« A voir cet homme qui était vivant et bien portant et qu'on allait tuer* (...), *il avait senti sa haine se changer en pitié* (...), *il avait réfléchi, avait pour la première fois regardé la peine de mort en face, et s'était étonné que la société fît au coupable... la même chose dont elle le punissait. »* Ces impressions terribles marquèrent sa sensibilité d'adolescent. Surtout, elles forgèrent chez l'homme une conviction sans faille : que la justice pour s'accomplir puisse devenir violence faite à l'homme, à sa vie, à sa dignité, voilà ce que Hugo n'admettra jamais.


CAGNAT.

La peine de mort

Cette violence injuste de la justice, Victor Hugo en attaquera d'abord l'expression la plus saisissante, la plus insupportable : la peine de mort. D'autres, avant lui, avaient soutenu avec éclat la cause de l'abolition, que ce soit par la plume comme Beccaria ou la parole comme Robespierre en 1790. D'autres, après lui, devaient poursuivre le bon combat, tels Jaurès ou Camus.

Mais, il n'est pas d'écrivain ou de politique qui n'ait dénoncé la peine de mort avec autant de passion, parfois de génie, que Victor Hugo. *« Cette loi du sang pour le sang, je l'ai combattue toute ma vie »*, disait-il.

Il l'a combattue tout au long de son œuvre, depuis *le Dernier Jour d'un condamné*, en 1829, sous la Restauration, jusqu'à *Quatrevingt-Treize* en 1874, sous la Troisième République.

(Lire la suite page 23.)

(1) *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, d'Adèle Hugo.

Portnoy orphelin

Philip Roth continue, dans « la Leçon d'anatomie », l'antisaga des Zuckerman

IL y a des succès dont on ne se relève pas. Et parfois le négatif l'emporte sur le positif, quand Eros ennuie et n'est même plus une transgression dit douloureuse mais nécessaire. On n'a pas oublié *Portnoy et son complexe* (1), cette *« Recherche du temps perdu canularesque »* (2), écartelée entre la tradition yankee et la tradition juive.

Et depuis quinze ans il n'en sort pas.

Les fans de Philip Roth ne manqueront pas, bien sûr, *la Leçon d'anatomie*, autre épisode de l'existence de Nathan Zuckerman, ce double du romancier, auteur d'un livre fameux, *Carnovsky*, qui lui a valu autant de haines que de louanges. Roth s'est forgé un prête-nom qui lui permet de se disculper, de se justifier et, malgré tout, de rêver : dans l'*Ecrivain des ombres*, Nathan Zuckerman rencontrait... Anne Frank et souhaitait l'épouser pour se réconcilier avec son père et tous ceux qui l'avait traité d'antisémite ; dans *Zuckermann délivré*, il restait... prisonnier de Carnovsky-Portnoy, d'autant plus que le livre était cause de la mort de son père. Avec *la Leçon d'anatomie*, troisième volet des « Zuckerman Follies », son destin tragique arriverait-il à un dénouement ? Le voilà orphelin, mais aucunement libéré, cloué sur un tapis dans son bureau par une douleur du dos qui l'empêche d'écrire et le contraint à n'être qu'un amant dépendant et passif que se partagent quelques femmes de passage.

« L'homme malade a besoin de sa mère ; si elle n'est pas là, d'autres femmes peuvent faire l'affaire. Quatre autres femmes faisaient l'affaire pour Zuckerman... » Ainsi commence cette *Leçon d'anatomie*, séance de dissection d'une cervelle délirante désirante. *« Il n'avait jamais eu autant de femmes à la fois, ni tant de médecins, ni d'ailleurs au tant de vodka, abattu si peu de travail, ou connu un désespoir de proportions aussi cruelles. »* Anthropologue en chambre, notre héros horizontal a le choix entre Diana, Gloria, Jaga, Jenny...

Un universitaire réputé, critique connu, Milton Appel, qui a assassiné *Carnovsky* et son auteur pour antisémitisme, fait demander à Zuckerman d'écrire une tribune à propos d'Israël. Nous sommes en 1973, l'année de la guerre du Kippour, et Zuckerman va bientôt avoir cinquante ans. Il ne sait comment se défiler. *« Je ne suis pas un expert à propos d'Israël. Ma spécialité, c'est Newark. Et encore, pas même Newark. Le quartier de Weequaehic. Et, s'il faut dire la vérité, même pas l'ensemble du quartier. Mon autorité ne va pas au-delà de Bergen Street... »* Il faut qu'il écrive *« un autre livre »* : c'est le conseil que lui donne Diana. *« Tu ne peux pas te construire une existence entière de malheur pour avoir connu un succès triomphal. Arrête de traîner par terre, cesse de perdre tes cheveux, redresse la nuque et écris un livre qui ne soit pas sur les juifs. Comme ça, les juifs te foutront la paix. »* Mais, au moment où il a l'impression que le pouvoir de son imagination l'a abandonné et qu'il ne peut même plus faire semblant d'être un autre, il repart dans le délire et commence des études de médecine à Chicago pour devenir obstétricien. *« Je dois bien ça aux femmes »*, dit-il.

Malgré les réticences que suscite la lecture de ce livre, l'ironie habituelle de Philip Roth finit quand même par vous entraîner à sa suite dans ce démolissage de l'homme et de sa virilité. Quelques éclats sont d'une écriture splendide : *« Maman, où es-tu ? Il savait où elle était, chez l'entrepreneur de pompes funèbres, vêtue de sa robe de crêpe gris (...). Sa mère si petite, un mètre cinquante-cinq, avait disparu dans l'énormité de la mort. »*

Roth orphelin a ensuite écrit *l'Orgie de Prague*, sa rencontre avec Kundera, épilogue de la « Zuckerman story ». Celle-ci porte un titre évocateur : *Zuckerman bound*. « Zuckerman prisonnier », mais aussi « relié en livre ». Lié et relié.

NICOLE ZAND.

★ LA LEÇON D'ANATOMIE, de Philip Roth. Traduit de l'américain par Jean-Pierre Carpasso. Gallimard, 264 p., 92 F.

(1) Gallimard, 1970.
(2) in *le Roman juif américain*, par Rachel Ertel. Payot, 1980.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

« Un coupable », de Jean-Denis Bredin

Naissance d'un romancier de la fraternité

L'HEURE est aux extrêmes. Longtemps, on a admis que les romans tournaient autour de deux cent cinquante pages. *Depuis quelques années*, où ils font carrément le double, avec suites, trilogies et sagas — en cosmétiques, on parlerait de « lignes » ; ou bien ils descendent en dessous de cent cinquante, écrits gros, avec force *alinéas et pages blanches*. Les *récents* succès de *l'Amant*, de Duras, et de *la Place*, d'Annie Ernaux, ont affermi ce goût du bref. Au poids, la critique pense aussitôt Camus. Pour peu qu'il soit question d'*un Arabe flottant dans nos institutions judiciaires comme* dans une veste des Puces, la question fuse : n'a-t-on pas cherché à réécrire *l'Etranger* ?

Jean-Denis Bredin encourt ce soupçon : après des essais imposants à *tous égards sur Caillaux et Dreyfus — l'Affaire,* — il place *ses débuts* tardifs de romancier sous le signe d'un laconisme et d'un moralisme très camusiens. A quoi s'ajoute une confidence moins impersonnelle et plus *intemporelle qu'il n'y* semble, *aux accents* kafkaïens : faute de père, à qui demander grâce ? Dans un monde du paraître, de qui tenir l'être ?

L'« AUTRE *métier* » de l'auteur, son engagement connu, et le thème d'*Un coupable* égarent notre lecture : il ne peut s'agir, croyons-nous, que d'un essai romancé *sur les* inadéquations *cruelles de* la justice française aux immigrés de la deuxième génération et autres déracinés.

De fait, le livre choisit un cas de cette sorte. On voit un beur de père breton et de mère algérienne *se défendre* de violences à *agent au cours* d'une « manif » pacifiste et, devant l'incompréhension des juges, préférer le suicide à dix-huit mois ferme. S'il est vrai, comme Bredin le fait dire à plusieurs reprises, que l'innocence est un don, *une grâce, le petit* Ali *en est privé* à sa *naissance*, tel Dreyfus en son temps.

Son propre père n'échappe pas au racisme rampant lorsqu'il conseille à l'enfant de demander un vélo à sa mère, au motif que *« les Arabes sont riches »*. Croyant bien faire, un témoin *se désole que le visage du prévenu « ressemble à beaucoup d'autres »*. Jusqu'au médecin du Palais, qui affirme, sans penser à mal : *« Les Africains sont plus fragiles qu'on ne pense. »*

Mais Ali ne subit pas seulement les hasards de sa naissance. D'autres opprobres l'accablent. Il *est étudiant, ce qui*, d'après un codétenu plein d'expérience, ne plaît guère aux juges. Ses parents se sont séparés, et ce destin, qui n'est pas réservé aux enfants de mariages « mixtes », pèse plus que cette mixité *même*. L'*« essentiel »*, *« qui ne peut se dire »*, est qu'il n'a *« jamais été un enfant »* ; il s'est plutôt senti en charge de parents absents ou muets.

LA *justice ne fait qu'entériner* les malchances du destin sans les aggraver. Elle n'est pas pire avec Ali qu'avec d'autres. Elle se contente de demeurer, sans mauvaise conscience, une justice de *classe* : *« Les juges se connaissent tous, c'est les mêmes gens, ils se marient entre eux »*, résume le codétenu à la page.

De même source, il ne sert à rien de clamer sa vérité. Surtout ne pas nier, comme s'entête à le *faire* Ali : cela *« complique le boulot »* des juges. D'abord « plaire », « comme dans la vie » ; être un « bon prévenu », c'est-à-dire un coupable, et un coupable qui s'excuse. Capter la sympathie par le mensonge.

De toute façon, les mots sont autant de trahisons. Dès la rédaction des premiers procès-verbaux, le magistrat instructeur coule votre vérité dans un vocabulaire déformant sans lequel la machine judiciaire ne fonctionnerait pas. Même les *propos de la défense semblent* « désaccordés ».

(Lire la suite page 24.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

La lutte pour l'autonomie

La passion soulevée récemment par l'enseignement de l'histoire a montré à la fois l'attachement de notre société pour son passé et les enjeux culturels et politiques liés à cette discipline. Il y a longtemps que Marc Ferro a entrepris de démontrer à quel point l'histoire est d'abord une façon pour une civilisation, un régime politique ou un parti au pouvoir, d'affirmer sa légitimité et de faire dire au chaos des événements la vérité qui lui convient.

Il analysait, en particulier dans *Comment on raconte l'histoire aux enfants*, la part de mythes, d'approximations ou de mensonges délibérés véhiculés dans les manuels scolaires de tous les pays... Il poursuit, dans *l'Histoire sous surveillance*, cette réflexion sur la difficulté qu'ont les historiens à échapper à la pression des préjugés, des idéologies ou des vanités nationales. Il arrive même que, réduits au silence par la loi des vainqueurs, ils laissent à la littérature, au cinéma ou à la contre-culture, le soin d'arracher à l'oubli des pans entiers d'un passé volontairement effacé de la mémoire collective.

Peut-il y avoir une histoire « *autonome* » ? Marc Ferro le croit et rappelle que ce fut l'honneur de l'Ecole des Annales d'avoir tenté de l'arracher à l'impérialisme du politique. En s'attachant à la longue durée et en s'appuyant sur les sciences humaines, les Annales ont voulu retrouver le mouvement profond des sociétés et écrire une histoire globale des hommes et des civilisations.

Un exemple particulièrement éclairant de cette démarche ambitieuse est fourni par le maître de cette école, Fernand Braudel, qui publie, dans *la Dynamique du capitalisme*, les trois conférences qu'il a prononcées en 1977 à l'université de John Hopkins pour présenter aux étudiants américains son œuvre maîtresse *Civilisation matérielle. Economie et capitalisme.*

Retraçant le développement du capitalisme en Occident, Braudel montre comment l'histoire s'est transformée en s'enracinant dans l'économie, mais aussi le chemin qui lui reste à parcourir pour affiner ses outils et mieux comprendre les ressorts profonds de l'activité des hommes. « *L'histoire est toujours à recommencer,* écrit-il, *elle est toujours se faisant, se dépassant. Son sort n'est autre que celui de toutes les sciences de l'homme. Je ne crois donc pas que les livres d'histoire que nous écrivons soient valables pour des décennies et des décennies. Il n'y a pas de livre écrit une fois pour toutes, et nous le savons tous (...) Il y aura toujours pour les historiens et pour toutes les autres sciences de l'homme, et pour toutes les sciences objectives, une Amérique à découvrir.* »

Une belle leçon de modestie et d'espoir pour les historiens de demain... – F. G.

★ L'HISTOIRE SOUS SURVEILLANCE, de Marc Ferro. Calmann-Lévy, 216 p., 88 F.

★ LA DYNAMIQUE DU CAPITALISME, de Fernand Braudel. Arthaud, 121 p., 49 F.

ROMANS

Les petites touches de Jeannie Malige

Il s'en passe des choses, à l'ombre des aciéries ! Ce ne sont pas celles que vous imaginez (reconversions, « manifs », etc.) qui intéressent Jeannie Malige, mais, une fois le décor planté, l'écheveau des sentiments de quelques « figures » de plus en plus attachantes à mesure que l'on avance dans le récit. Il est conçu par cercles concentriques de plus en plus étroits donnant au lecteur l'impression d'arriver par petites touches de plus en plus précises au cœur du sujet, d'un personnage qui, jusqu'à la fin, ne quitte plus la scène.

« Les Figurants », c'est le titre de la première partie, sont campés avec une précision pointilliste. L'odeur de la vie de province vous monte aux narines avec insistance, vous entête pour mieux vous mettre en état de comprendre cette figure d'Alice en proie aux tourments de l'enfance, aux refus et aux élancements de l'âge adulte.

Jeannie Malige a le don des constructions raffinées, qui font tenir ensemble des mythes et de substantifiques réalités. Sa plume déliée et sensible ne s'attarde pas, préfère la suggestion à la rigueur. Du coup, des plans chevauchent en douceur et donnent à son roman une lumière insolite. – P. D.

★ LE FIEF, ENTRE LES COLLINES, de Jeannie Malige. Ed. Des femmes (6, rue de Mézières, 75006 Paris), 376 p., 102 F.

LETTRES ÉTRANGÈRES

Le dandy et le boulanger

« *Faut bien être riche pour devenir communiste* », soupirait une mère, épouse d'un employé besogneux, prématurément vieillie à la tâche, terrifiée par les velléités de son fils parti pour faire exploser le monde « *pourri et bourgeois* ». Cette boutade est admirablement illustrée par le dernier roman traduit en français d'Israël Joshua Singer, né en Pologne en 1893 et mort à New-York en 1944, frère aîné d'Isaac Bashevis Singer.

Nous sommes en Pologne, à l'orée des années 30. Nachmann, l'unique fils d'un pauvre colporteur du *sheetl*, s'en va à Varsovie pour mieux gagner sa vie comme apprenti boulanger. Dans la capitale, il rencontre le fascinant Daniel, un dandy de bonne famille, intellectuel militant avec des hautes personnalités au Parti. Succombant à la magie de son discours enflammé, Nachmann l'affamé devient militant lui aussi.

Arrêté pour ses activités subversives, Daniel, à qui sa fortune permet d'assurer les services d'un excellent avocat, est aussitôt échangé contre un vrai espion. Il se retrouve à Moscou, où, adopté par ses pairs, il trouve vite un poste important. Nachmann est arrêté, lui aussi. Torturé, condamné à neuf ans de prison, il rejoint, après moult difficultés, usé et malade, le pays de ses rêves, l'Union soviétique. Embauché à Moscou, toujours comme apprenti boulanger, grâce à son ami Daniel, le prolétaire Nachmann connaîtra un sort encore pire qu'à Varsovie.

La terreur stalinienne bat son plein, et Nachmann, déchirant dans sa naïveté, exprime publiquement sa perplexité. Ce qui lui vaut d'être chassé de son travail et menacé de finir ses jours au goulag. Bien sûr, il ne trouvera aucun secours auprès de son ancien camarade, qui tremble non seulement pour sa belle situation, mais aussi pour sa liberté... Nachmann aura de la chance. Expulsé, il se retrouvera seul dans le *no man's land* qui sépare la Russie de son ancien pays, tel un vieux cheval au bord de l'agonie. L'auteur ne nous dit pas ce que deviendra Daniel.

Ce très beau récit, inspiré par une expérience personnelle de l'auteur (Israël Joshua Singer séjourna quelque temps à Moscou), est aussi une fresque de la vie juive en Pologne quand toute la jeune génération combattait contre l'injustice et pour un meilleur avenir. Très bonne traduction de l'anglais par Anne Rabinovitch. – E. R.

★ CAMARADE NACHMANN, d'Israël Joshua Singer, traduit de l'anglais par Anne Rabinovitch, Stock, « Nouveau Cabinet cosmopolite », 345 p., 98 F.

ÉCRITS INTIMES

Les nostalgies de Charles Le Quintrec

Il a fallu triompher de la maladie, « *museler la misère* », sans répudier rien. Et aussi apprendre à vivre. Charles Le Quintrec, poète et romancier, se souvient, au jour le jour. Présent et passé sont très entremêlés dans ces dix ans de journal qu'il livre sous le titre de *les Ombres du jour*.

Il a pour cela une écriture pleine et calme, tendue vers le simple. Pour raconter d'abord des rencontres, puis des paysages, des rêves, des projets, des déceptions, les lassitudes parfois, la bonne volonté toujours.

Deux espaces : la Bretagne, pas très loin de Quimper. Paris, entre Sentier et place Clichy, rue de l'Odéon ou rue de Washington. A Plescop, les amis sont tous plus ou moins poètes. Guillevic, « *avec les yeux et les rides des lézards amoureux* », Gérard Le Gouic, installé au coin de la place de la cathédrale de Quimper, Jean Markale, Louis Guilloux, Xavier Grall, Jean Bothorel... La mort attriste ces souvenirs.

A Paris, on navigue entre poètes encore et académiciens. La silhouette de Jean Guéhenno fait de l'ombre, et il y a de belles pages sur l'insoumis Armand Robin. Au total, quatre cents pages assez nostalgiques, qui ressuscitent bien une facette de la vie littéraire. C'est plein de finesse, généreux souvent. Amical. – G. B.

★ LES OMBRES DU JOUR, de Charles Le Quintrec. Albin Michel, 396 p., 90 F.

Ont collaboré à cette rubrique : Geneviève Brisac, Pierre Drouin, Frédéric Gaussen, Edgar Reichmann, Josyane Savigneau, Raphaël Sorin.

• EN POCHE

● HUGUES REBELL, NÉ A NANTES EN 1867, est mort inconnu, à Paris, en 1905. Il est pourtant, explique Auriant, dans sa préface à l'édition qui paraît aujourd'hui en « 10/18 » (nº 1226), « *l'un de ces écrivains que la littérature officielle ignore, mais qui, tôt ou tard, ressuscitent (...) pour faire honte à leur époque qui leur préféra des romanciers bien-pensants et médiocres* ». Dans cet ouvrage, on trouvera plusieurs récits de Rebell, dont *les Nuits chaudes du Cap français*, qui donne son titre au livre, mais aussi *Femmes châtiées, le Magasin d'auréoles*, etc. Avec une postface d'Hubert Juin.

● DANS LA SÉRIE DES ROUGON-MACQUART, d'Emile Zola, l'irrésistible ascension d'un petit calicot, génial inventeur des grands magasins. *Au Bonheur des dames* est, en édition de poche, aux éditions Presses Pocket (nº 1761).

● CINQ RÉCITS DE HENRY JAMES, cinq nouvelles, réunies sous le titre *les Deux Visages* et unies par un lien secret : la hantise du visage caché par les apparences, *le « deuxième visage »*, celui de la vérité. Désormais disponible en « GF » Flammarion (nº 442) avec une introduction de Diane de Margerie, « *Henry James ou la présence du manque* », ainsi qu'une bibliographie et une chronologie, également établies par Diane de Margerie. Traduit de l'anglais par cette dernière et François-Xavier Jaujard.

● LE ROMAN LE PLUS ENGAGÉ DE DICKENS, *les Temps difficiles*, est en « Folio » Gallimard (nº 1647). Coketown, la ville du charbon (en réalité Manchester) est une image d'enfer. La classe ouvrière n'y est pas organisée, en ces débuts de révolution industrielle, dans le deuxième quart du siècle dernier. Les observations de Dickens sont tout à fait semblables à l'analyse entreprise par Engels, dans ces mêmes années, également en Angleterre, sur la naissance du capitalisme moderne. Préface de Pierre Gascar. Traduit de l'anglais par Andhrée Vaillant.

● LES RICHES ET LES PAUVRES, qu'Eliane Mossé avait publié en septembre 1983, paraît cette fois dans la collection « Points ». Qui est riche ? qui est pauvre aujourd'hui ? L'auteur, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, éclaire sur ce point le débat qu'a fait renaître la crise économique.

● UN INÉDIT DANS LA COLLECTION « PLURIEL », de Hachette (nº 8391), des écrits d'Otto Klemperer et des entretiens réalisés et édités par Peter Heyworth. Klemperer, qui fut un disciple de Mahler et l'une des personnalités les plus originales de la première moitié du vingtième siècle. Il fut aussi témoin de la tragédie de l'Europe, dont il confie sa vision. Préface de Georges Liébert. Traduction d'Odile Demange.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

L'ardeur de Benjamin Fondane

Un jeune poète, David Gascoyne, lut à Londres, en 1935, *Rimbaud le voyou*, de Benjamin Fondane. Il écrivit à Fondane. Celui-ci, ému par sa lettre, lui répondit. Ils se virent, en France, et discutèrent de questions philosophiques. Fondane est mort à Auschwitz, en 1944.

Gascoyne, après un long silence, a publié, l'an dernier, son Journal (Flammarion). Il a aussi réuni les lettres échangées entre lui et Fondane, avec quelques commentaires. Ce petit livre émouvant témoigne de la présence d'un homme ardent. Gascoyne écrit que sa rencontre avec Fondane fut « *d'une importance déterminante et providentielle* ». A chaque lecteur de la partager un peu, en lisant *la Conscience malheureuse* ou *le Mal des fantômes* (Plasma).

Les éditions Arcane 17, dans la collection « Non-lieu », dirigée par Michel Carassou, publient aussi un inédit de Fondane, *le Festin de Balthazar*. C'est un *autosacramental*, inspiré de Calderon de la Barca et du Livre de Daniel. Balthazar, le régent de Babylone, y est entouré de personnages qui portent tous son masque : la Raison, la Folie, l'Esprit, la Mort... La « tentation totalitaire » de Balthazar, dès 1932, Fondane la désignait comme un mauvais rêve, la ruse d'un dieu qui ne répond plus. – R. S.

★ RENCONTRES AVEC BENJAMIN FONDANE, de David Gascoyne. Ed. Arcane 17 (distribution Distique), 30 p., 32 F.

★ LE FESTIN DE BALTHAZAR, de Benjamin Fondane. Arcane 17, 74 p., 70 F.

ESSAIS

Écriture comique et vision du monde

On n'attend guère de découvertes, encore moins de surprises, d'un essai sur l'écriture comique, sous forme d'inventaire des formes littéraires qui font rire. L'affaire semble entendue.

L'Ecriture comique, de Jean Sareil, est pourtant un livre novateur. Parce qu'il montre, à grand renfort d'exemples pris chez Voltaire d'abord, chez Rabelais, Queneau ou Molière (moins souvent), que le comique n'est pas un condiment ni une manière, mais une révolution aux lois propres à désorganiser tout récit : l'écriture comique est négatrice, contournée, ludique : elle annule le futur et immobilise le présent.

Peut-être un peu trop centré sur Voltaire, voilà un livre subtil et clair, impeccablement construit, qui sera d'un grand profit aux étudiants et enseignants. – G. B.

★ L'ÉCRITURE COMIQUE, de Jean Sareil, PUF, 184 p., 100 F.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

● WILLIAM L. SHIRER : *les Années cauchemar.* – L'auteur du *Troisième Reich* (paru en France chez Stock en 1960), célèbre journaliste américain, qui fut longtemps correspondant de guerre, analyse « *les années du cauchemar, 1934-1945* », de « *la route de Berlin* » à Nuremberg (Plon, 450 p., 110 F).

● Des récits de prédicateurs du Moyen Age sont réunis sous le titre *Prêcher d'exemples*, présentés par Jean-Claude Schmitt. Ces « exempla » ont été extraits de sermons ou de recueils écrits pour la plupart en latin et traduits en français moderne. On suit ainsi l'évolution d'un genre narratif très particulier entre la fin du XIIe siècle et le temps des Réformes (Stock, « Moyen Age », 220 p., 69 F).

● ROBERT MANDROU : *De la culture populaire aux XVIIe et XVIIIe siècles.* – La réédition d'un ouvrage désormais classique sur la « Bibliothèque bleue », petits formats à bon marché vendus par les colporteurs au début du XVIIe siècle. Robert Mandrou analyse avec précision le contenu de ces livrets : vies de saints, contes, récits, etc. (Imago, diffusion Payot, 264 p., 80 F).

DOCUMENT

● BOYAN TRAIKOV : *Vérité pour Antonov.* – L'attentat contre le pape Jean-Paul II, Ali Agça et la piste bulgare, avec le nom d'Antonov sans cesse avancé. Boyan Traïkov, ancien directeur de la radio bulgare et directeur de l'agence BTA, présente ce dossier et donne ses interprétations. Préface d'Henri Alleg. (Editions de la Croix-de-Chavaux, 158 p., 65 F).

ROMANS

● ROLAND JACCARD : *Des femmes disparaissent.* – Après *les Chemins de la désillusion* et *L'âme est un vaste pays*, Roland Jaccard achève sa « Trilogie du Moi » avec *Des femmes disparaissent, auto-fiction* où l'on retrouve Van, figure lumineuse d'un amour de jeunesse, Cioran et quelques Lolitas hantant les piscines snobs de Lausanne ou de Paris, sans oublier, bien sûr, l'éternelle Louise Brooks (Grasset, 170 p., 59 F).

● MARCEL BÉALU : *l'Aventure impersonnelle.* – Les séductions étranges et troublantes d'un roman de Marcel Béalu (il est né en 1908 et est aujourd'hui, après bien des métiers, libraire) dont l'œuvre reste encore méconnue, malgré sa reconnaissance, dès les années quarante, par les plus grands écrivain, parmi lesquel Antonin Artaud, Max Jacob, Jean Paulhan, etc. (Phébus, 159 p. 66 F).

THÉATRE

● MADELEINE CHAPSAL : *Un flingue sous les roses.* – Onze pièces amusantes dont les personnages « terribles » ont été incarnés à la radio par de nombreux comédiens français, dont Guy Tréjan, Claude Piéplu, Françoise Fabian, Nicole Garcia, etc. (Gallimard, 302 p., 95 F).

ESSAI

● EDMOND JABÈS : *le Parcours.* – « *A ce point du parcours, il me fallait, par souci, sans doute, de précision, d'objectivité aussi – mais peut-on être objectif ? – repenser ma relation au judaïsme et à l'écriture* », dit Edmond Jabès dans le prière d'insérer de son livre. Et il conclut : « *Rien n'est donné. Tout est à prendre – à apprendre.* » (Gallimard, 106 p., 65 F).

● COLLECTIF, SOUS LA DIRECTION D'ALAIN ROUQUIÉ : *la Démocratie ou l'Apprentissage de la vertu.* – Un vent de démocratie souffle sur l'Amérique latine. En Argentine et au Brésil, les régimes militaires ont cédé la place à des gouvernements civils élus. Au même moment, certains se demandent si la France, à l'heure de la « *guerre civile verbale* », n'est pas en train de se « *latino-américaniser* ». A travers une analyse comparative des systèmes de fonctionnement démocratiques, la démocratie, « *étrangère à tous les déterminismes* », selon les auteurs, apparaît comme une création permanente et un long apprentissage (Anne-Marie Métailié, 248 p., 85 F).

PHILOSOPHIE

● MICHEL MALHERBE ET JEAN-MARIE POUSSEUR, éd. : *Francis Bacon, science et méthode.* – Les Actes du colloque de Nantes consacré aux grands travaux du philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626), qui a renouvelé la conception de la science et de la méthode. Pour lui, le dépassement de la mathématique et de la logique doit ouvrir science et méthode sur l'inachèvement, sur le temps progressif de la communauté humaine, d'où son succès auprès des Encyclopédistes du XVIIIe siècle (Vrin, 206 p., 57 F).

LA VIE LITTÉRAIRE

L'édition des littératures étrangères

Dans son dernier numéro, Livres Hebdo, qui ne s'adresse pas seulement aux professionnels mais aussi aux lecteurs, a dressé un dossier à peu près complet sur les « Editeurs de littératures étrangères ».

Un répertoire de cinquante-huit maisons d'édition qui consacrent une part importante de leur production aux traductions en français a été dressé, passant en revue les maisons traditionnelles et les jeunes éditeurs qui se consacrent à la recherche d'auteurs indiens ou brésiliens, *ou suédois ou japonais, ou américains... (On a pourtant oublié,* tel Jean-Cyrille Godefroy, par exemple, qui a publié Klaus Mann, Lion Feuchwanger, Mary Renault, etc.)

Interrogés, des libraires de Paris et de province ont été d'accord pour affirmer qu'un rayon étranger était toujours, pour le libraire, « une *image de marque* et que, dans ce domaine, encore plus qu'ailleurs, il avait un rôle à jouer auprès du client lecteur. Ils ont signalé les dix livres qu'ils avaient le mieux vendus dans *les derniers mois : l'Insoutenable Légèreté de l'être,* de Milan Kundera ; *Il fait beau à Paris aujourd'hui,* de Fred Uhlman ; *Aracoeli,* d'Elsa Morante ; *le Mur de la peste,* d'André Brink ; *Comme neige au soleil,* de William Boyd ; *le Tournant,* de Klaus Mann ; *Contes d'amour, de folie et de mort,* d'Horacio Quiroga ; *la Maison des esprits,* d'Isabel Allende ; *Méditations sur le scorpion,* de Sergio Solmi ; *la Légende de Blodsmoor,* de Joyce Carol Oates. Une excellente sélection !

★ **LIVRES HEBDO, nº 21 du 20 mai, 24 F.**

« Ecriture et judéité »

Sous la présidence de Michel Gayraud, historien, et de Jacques Proust, *professeur* de littérature française et spécialiste de Diderot, une «table ronde» s'est tenue le jeudi 25 avril à l'université Paul-Valéry *de Montpellier sur le thème* «Ecriture et judéité». Dans le cadre de cette rencontre, initiée par Carol Iancu, directeur du certificat Civilisation et langue d'Israël, *Edgar Reichmann a présenté la genèse* et la structure de son dernier roman, le *Rendez-vous de Kronstadt* (1), couronné cette année par le prix de la Wizo. Le témoignage de Myriam Saguy, *lectrice* d'hébreu, sur la poésie israélienne, a été illustré par des étudiants qui ont récité les poèmes de Léa Goldberg et de Yehuda Amihai.

Dans sa *communication,* Carol Iancu a retracé l'évolution du roman hébraïque depuis la fin du dix-neuvième siècle, en évoquant notamment l'œuvre de Samuel-Joseph Agnon, prix Nobel de littérature, et celle de David Shahar, l'un des écrivains les plus marquants d'aujourd'hui, qui devait recevoir des mains du maire de la ville la médaille du Millénaire de Montpellier.

Cette «table ronde», organisée en collaboration avec la Radio juive languedocienne, qui fêtait son second anniversaire, fera l'objet d'une publication.

(1) Belfond.

Effets de neutre

« Il est tout à fait pensable que l'expérience se dissipe en simulacres. (...) Il est pensable que l'expérience fourmille de conflits irréductibles, et irréductibles non pas seulement pour nous, mais en soi. » Un an avant la première guerre mondiale, l'interrogation d'Edmund Husserl n'avait pas encore la tragique consistance que notre siècle *allait se charger de lui donner.* Emmanuel Lévinas, dans sa contribution à une enquête philosophique réalisée par la revue italienne *Nuovi Argomenti,* commente ces lignes de Husserl et *développe* l'inquiète intuition qu'elles contenaient. Sa réponse ouvre le dernier numéro d'*Exercices de la patience,* première des deux livraisons que cette revue consacre aux effets de neutre.

Parmi les nombreuses contributions qui tentent de cerner, au travers de la philosophie, de la littérature ou de l'art, cette difficile notion, retenons celle de Jean-Louis Chrétien *qui analyse «l'amour du neutre»* chez Plotin. *«Portée à l'absolu»* par le philosophe néoplatonicien, la neutralité est l'horizon où l'amour, dépassant toute forme *ou figure, se déploie à l'infini.* J.-L. Chrétien décrit les étapes de cette ascèse où l'âme aimante *«aborde au neutre en se neutralisant».*

Le neutre, qui résiste à se laisser penser, échappe à notre prise. *Comme en témoigne ce riche cahier,* il hante, pour le meilleur et pour le pire, la pensée et l'écriture contemporaines.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ **EFFETS DE NEUTRE, 1 ; *EXERCICES DE LA PATIENCE,* nº 6, 1985 ; 166 pages, 65 F, 25, rue Houdon, 75018 Paris.**

Laforgue et Toulet

Avant les *Œuvres complètes,* à L'Age d'Homme, et un volume dans «la Pléiade», la *revue Europe* célèbre Jules Laforgue. Eliot, Pessoa et Pound ont mesuré l'importance de cette *« comète »* qui, de Montevideo *à Paris, a ouvert le ciel de la poésie* moderne.

Jacques Gaucheron, Serge Fauchereau, Claude Abastado ou Pierre-Olivier Walzer racontent la *vie d'un jeune homme triste et rieur,* évoquent ses amis, son œuvre. Comme Lautréamont, autre Montévidéen, Laforgue fut un précurseur. *Obsédé par la lune, « Vortex-nombril/Du Tout-Nihil »,* il en fit l'emblème du «rien», et ça traîne partout, aujourd'hui.

Michel Bulteau dirige un cahier d'hommage à Paul-Jean Toulet. Autour de *« cet horloger des âmes »* (Giraudoux), il a réuni, notamment, six membres de l'Académie française. *Un tel colloque aurait fait sourire l'auteur des Contrerimes et* des *Trois impostures.* Enfin, tout arrive, et même Dutourd, qui le chicane à propos de ses « malgré que », se laisse attendrir.

Toulet — Borges et Juarroz l'ont déjà dit — fut plus que le maître des « fantaisistes ». Daniel Aranjo le compare à Bashō. Pour Senghor, *s'il s'inspire des Latins, il est aussi* proche des poétesses populaires de son village. Dès octobre 1985, la collection « 10/18 » publiera en trois volumes les romans de Toulet. — R. S.

★ **EUROPE, 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris. Abonnements : un an, 350 F. Le numéro : 60 F.**

★ **PRÉSENCE DE PAUL-JEAN TOULET, La Table ronde, 189 p., 79 p.**

Les énigmes de Queneau

Un colloque Raymond Queneau s'est tenu à l'université de Limoges, en mars 1984. Les éditions Clancier-Guénaud publient ses actes.

L'œuvre quenéienne, que l'on a comparée à un oignon, méritait bien d'être pelée. *Un rude hiver, Pierrot mon ami, Zazie, Loin de Rueil,* des romans composés comme des poèmes, avec rigueur, on ne résiste pas à l'envie de les lire en large et *en travers.*

Queneau fut un classique et un inventeur. Pierre Macherey étudie ses emprunts à la philosophie (Hegel *via* Kojève). Alain Calame, *après Simonnet et Gayot,* épluche dans *le Chiendent* l'arithmomanie de Queneau ; il emprunte des clés à la mythologie et à la psychanalyse. *Mary-Lise Billot part à la recherche* des *« énigmes »* de *Pierrot mon ami,* un roman en *« métamorphose perpétuelle ».*

Un long essai de Noël Arnaud, *Politique et polémique dans les romans de R. Q.,* domine l'ensemble. Arnaud parle de l'adhésion de Queneau au Cercle communiste *démocratique de Souvarine.* Il examine aussi *Odile,* un *« roman polémique »* où l'on reconnaît les surréalistes Breton, Péret, etc.

Queneau, ce colloque l'a encore *prouvé, reste à découvrir.* Il fut le plus rusé des novateurs, le moins pesant. On peut s'amuser et rêver aux côtés de ses personnages. Ils sortaient de son cerveau fertile et *continuent à gambader.* — R. S.

★ **QUENEAU AUJOURD'HUI, présenté par Georges-Emmanuel Clancier. Ed. Clancier-Guénaud, 245 p., 90 F.**

Le programme de « C'est-à-dire »

« Il nous paraît nécessaire de dépasser la confusion intellectuelle ambiante et de remédier à l'état d'abandon dans lequel se trouve la critique sociale », proclament Jacques Baynac, Alain Le Guyader, Américo Nunes et Stephen Schecter *dans l'éditorial du premier numéro* de *C'est-à-dire* (Arcantère Editions ; 184 pages, 65 F), la revue qu'ils animent ensemble.

Malgré *Quand le soir tombe,* une *nouvelle grise à souhait* de Carlos Semprun Maura, et « Terreurs russes et stratégies » où, en quelques pages, Jacques Baynac dresse un panorama des mouvements *révolutionnaires* russes du 19ᵉ siècle, cette publication déçoit, et la grandiloquence de certains textes prête à rire. Il ne suffit pas, par ailleurs, *de préciser dans une note que* Stephen Schecter, l'auteur de « Etranges réflexions à Versailles », est *« un anglophone québécois écrivant directement en français. D'où le caractère inhabituel de sa prose »* pour que cela rende plus digeste un article confus et bâclé.

Reconnaissons toutefois que le programme de *C'est-à-dire* ne manque pas d'ambition, puisque l'on nous promet pour les prochaines livraisons : des textes sur l'actualité, des écrits littéraires, des réflexions philosophiques, des recherches historiques, des analyses économiques et des essais politiques. Quant aux thèmes abordés, ils iront de *« l'idéologie de la propriété »* aux *« formes bureaucratiques et criminelles du terrorisme »* en faisant un petit détour par *« la reconversion des idéologies traditionnelles ».*

PIERRE DRACHLINE.

● EN BREF

● **CALMANN-LÉVY ET LE PREMIER MINISTRE. Le nouveau PDG de Calmann-Lévy, Jean-Etienne Cohen-Séat, peut être satisfait. La rentrée littéraire 1985 de sa nouvelle maison ne va pas passer inaperçue, puisque le 5 septembre, elle sort un livre de Laurent Fabius, dont le titre provisoire est *Moderniser et rassembler.* Cet *« itinéraire d'une génération »* qui est aussi l'itinéraire de l'actuel premier ministre, sera illustré de photographies. Laurent Fabius avait déjà publié en 1975, *la France inégale* (Hachette).**

● **LE POÈTE FRANCIS PONGE, quatre-vingt-six ans, a reçu mardi 21 mai le Grand Prix de la société des gens de lettres. Il avait déjà obtenu en 1981 le *Grand Prix national de poésie* et, en 1984, le Grand Prix de poésie de l'Académie française.**

● **LE PRIX FEMINA-VACARESCO a été attribué à Jean Chalon pour *le Lumineux Destin d'Alexandra David Néel* (Perrin). Le livre d'Alain Borer, *Rimbaud en Abyssinie* (Seuil) et celui de Maurice Pinguet *la Mort volontaire au Japon* (Gallimard) ont également obtenu des voix.**

● SCIENCE-FICTION

Mirages dans l'azur

● POHL ET KORNBLUTH ont déjà été réunis dans le très célèbre *Planète à gogos* (Denoël). *Les voici de retour,* chevauchant une étoile double... *Ici,* chacun signe son propre texte, à mi-chemin entre longue nouvelle et roman court, puisque c'est la règle du jeu *dans la collection de Robert Louit,* « *Etoile double* ». Le *récit de* Frederik Pohl, sarcastique et noir, comme il se doit, met en scène une société sens dessus dessous, où les pauvres doivent consommer à outrance pour *résorber les surplus alimentaires, tandis que les riches* ont le temps de vivre et le droit de travailler.. Kornbluth exploite et explore le thème ultra-classique de l'univers parallèle où les *Allemands* et *les* Japonais ont *gagné la deuxième guerre mondiale.* L'intrigue est habile, le ton vigoureux ; et le cas de conscience posé au héros vaut à lui seul le voyage. Ces histoires datent des années 50, mais elles n'ont pas pris une ride. *(Heureux les humbles,* de F. Pohl, *traduit* de l'américain par Michel Demuth, et *le Moindre des fléaux,* de C.M. Kornbluth, traduit de l'américain par Michel Deutsch, Denoël, un volume, 160 p., 19 F).

● HISTOIRES DE MIRAGES *s'achève juste à temps sur une note* d'« *humour guêpe* » (noir et jaune). Si cette bouffée d'oxygène avait tardé quelques pages de plus, le lecteur aurait risqué de périr d'*angoisse dans tous ces mondes* de fantasmes et de faux-semblants. Mais la qualité des œuvres n'est pas en cause, et la science-fiction se veut aussi une littérature de l'angoisse. Le *recueil s'ouvre sur une préface implacable* de Gérard Klein : *Mort aux gardiens de la loi,* véritable psychanalyse du génie créateur. Au sommaire, les plus grands noms : *Dick, Ellison, Leiber,* Sheckley, Silverberg. Deux nouvelles superbes se détachent du lot : *le Rivage d'Asie,* de Thomas Disch, et *Chrysolithe entière et parfaite,* de R.A. Lafferty... Ce volume est un des meilleurs de la Grande Anthologie de la science-fiction qui, rappelons-le, ne publie que des textes anglo-saxons. *(Histoires de mirages,* anthologie de Gérard Klein. *Livre de poche,* 448 p., 23 F, *divers traducteurs.*)

● LOUIS THIRION publie depuis une quinzaine d'années, au Fleuve noir, des romans de SF estimables, souvent *déroutants* et *toujours* très personnels. Son dernier livre, *Galactic paranoïa,* est une histoire brève et ambiguë, sèche et complexe, comme *inachevée et pourtant toute bruissante* de résonances lointaines. Sans nul doute, sa meilleure réussite depuis *Sterga la Noire.* Le début fait un peu penser au *fameux A l'ouest du temps,* de John Brunner : un voyageur du futur est recueilli par une jeune psychiatre et lui raconte une histoire *prodigieuse. Le psychiatre le croit.* C'est une femme... Du moins a-t-elle l'apparence d'une femme. Mais est-elle vraiment humaine ? Et l'espace et le *temps... Un court récit, dense et* prenant, d'un des meilleurs auteurs français. *(Galactic paranoïa,* de Louis Thirion, Fleuve noir, 192 p., 16,50 F.)

● UN MONDE D'AZUR est peut-être le plus « vancien » de tous les romans de Jack Vance : magnifique décor *marin,* tracé *avec un mélange de minutie* technique et de lyrisme visionnaire probablement sans égal, personnages vivants et attachants, sans oublier le « monstre », connu sous *le nom* de Roi Kragen, qui tient de l'*ogre,* du démon et de Moby Dick... *Les îles flottantes d' Un monde d'azur* sont peuplées par les descendants d'un groupe de forçats qui ont échoué là par suite d'une avarie de *l'astronef pénitentiaire.* Ils vont édifier une société bizarre que Vance sait rendre vraisemblable et passionnante. Ils affrontent un milieu *naturel à la fois merveilleux et dangereux,* personnifié par le Roi Kragen. Le cadre est un des plus beaux que ce grand créateur d'univers ait *jamais inventés pour ces lecteurs. (Un monde d'azur,* de Jack Vance, Presses Pocket, 224 p., 14,50 F, traduit de l'américain par Jacqueline Remillet.)

● *LES GRANDS PRIX DE LA SCIENCE-FICTION FRANÇAISE* ont été décernés cette année à André Ruellan, pour *Mémo* (Denoël) dans la catégorie *roman ; à René Sussan, pour Un fils de Prométhée,* nouvelle parue dans le recueil *les Insolites* (Denoël) ; à Robert Escarpit, pour *l'Enfant qui venait de l'espace* (« *Je bouquine* », *nº* 1, Bayard Presse), dans la catégorie « Jeunesse » ; à Gérard Cordesse pour *la Nouvelle Science-Fiction américaine* (Aubier Montaigne), *prix spécial.*

MICHEL JEURY.

● PORTRAITS

Eric Jourdan, l'anarchiste tranquille

***Ecrivain mystérieux sinon maudit, Eric Jourdan vient de publier* Charité, *après un long silence, tandis que l'on réédite un autre de ses romans,* les Mauvais Anges, *interdit depuis 1956. Voici l'esquisse d'un portrait d'Eric Jourdan. De son côté, Julien Green fait l'éloge de* Charité.**

« IL vit à sa guise, est joueur (du squash au poker), voyage, surtout en Italie et en Europe centrale. Refuse de parler de lui. »

Cet autoportrait un peu sec, au dos de *Charité*, Jourdan commence par le justifier. Il préfère parler de ses amis et admirations : Canetti, Faulkner, Novalis, Trakl, Joyce, Swift, etc. Sur les murs du grand appartement où il nous reçoit, les rideaux tirés, on reconnaît certaines des très belles œuvres choisies par Green pour un livre préfacé par Jourdan (1), *Un paysage italien*, d'Eugène Berman, *l'Acrobate*, de Tchelichew. En fin de compte, Jourdan donne quelques indices, des dates, des souvenirs, et même plusieurs clés.

« Je voulais être sculpteur. C'est le premier des arts. Même s'il est muet et figé, on y sent, parfois, de la musique ou des paroles. Camille Claudel, par exemple, que l'on a mis si longtemps à reconnaître, a fixé des moments de musique. J'étais un cancre brillant. On m'a chassé d'une douzaine d'établissements. J'avais, très jeune, un sentiment de culpabilité qui attirait sur moi la foudre. Cela explique tous mes livres et mes pièces. On y retrouve partout quelqu'un qui est rejeté par un groupe, des adolescents, des jeunes hommes, et qui recherche son identité par rapport aux autres.

» A seize ans, au lycée de Versailles, j'ai écrit les Mauvais Anges. *Je me promenais avec le manuscrit, un petit cahier vert, plié dans ma poche-revolver. Une amie l'a fait lire à Jacques Grancher, l'éditeur des premiers Lartéguy et de romans lestes. Il l'a tout de suite publié, en 1956. L'interdiction totale est tombée. On en a pourtant vendu près de cinq mille exemplaires, sous le manteau, et ce livre a eu une célébrité souterraine. Il a été traduit en Amérique, sous le titre de* Two. *En poche, il a dépassé les deux cent mille. La traduction, par un certain Richard Howard, est détestable. Ce monsieur vient de faire la plus mauvaise traduction des* Fleurs du mal *qui se puisse imaginer ! « Pour* les Mauvais Anges, *j'ai eu quelques grands lecteurs : Julien Green, Guido Piovene, Guy Dupré, Mauriac, qui l'a beaucoup aimé mais n'a rien écrit dessus... et Faulkner. Coindreau, son traducteur, lui a apporté un jour mon roman. Ils l'ont lu ensemble. Faulkner a écrit à Coindreau que c'était une* « grande respiration nocturne » *(nocturnal breath). »*

« Un sourire admirable et salvateur »

A plusieurs reprises, Jourdan demanda l'autorisation de remettre en vente *les Mauvais Anges*. La censure s'obstina à le lui refuser. Selon Jourdan, aujourd'hui, le livre séduit un public jeune, de garçons et de filles. La barrière des sexes étant tombée, et quelques tabous avec elle, ce double récit par deux adolescents de leur passion dévorante brûle enfin ceux à qui il était destiné.

« Sans être conscient, par défi, j'avais choisi le tabou absolu de l'époque. En 1985, il tient toujours, mais la nouvelle liberté de l'esprit permet à certains de le recevoir et d'en goûter l'innocence comme et la perversité. Je voulais écrire un livre où il ne se passe rien, sauf des événements sensuels. J'admire beaucoup Arc-en-ciel, *de D.H. Lawrence, un chant des corps, presque pur, sans aucun maniérisme. Vous devinez que je ne supporte pas les coquetteries de Cocteau ou de Radiguet, ni les marins louches de Genet, qui, sauf dans* le Balcon, *est tombé dans un baroque de pacotille. Mes modèles ? Des écrivains secs, rapides, comme Stendhal, ou les génies de la fulgurance verbale : Baudelaire, Rimbaud, Lautréamont. Rien ne me fascine autant que les* Fusées *de Baudelaire.*

» Pour saluer Lautréamont, j'ai écrit des poèmes, avant et pendant les Mauvais Anges, *que j'ai publiés ensuite sous le pseudonyme de « Rochfalmer »* (2). *Je crois à l'importance du nom. Il est l'un des signes de notre destin. « Kafka »... il y a dans ce nom la promesse d'un labyrinthe rempli de machines à écrire ; et dans « Franz » l'ébauche d'un sourire admirable et salvateur. »*

« Un enfant de Stirner et de Lautréamont »

Après *les Mauvais Anges*, Eric Jourdan a voyagé et vécu. Il est allé en Afrique du Sud, à Berlin, en Irlande, en Angleterre. Il a continué à noircir du papier. Des poèmes encore, plus de dix pièces de théâtre. En 1958, Guy Dupré, le directeur littéraire de Plon, accepte le second roman de Jourdan, *les Penchants obscurs*, que La Différence va reprendre prochainement, dans une version complète et corrigée.

« Les Penchants obscurs *plut à Roger Nimier. Il me fixa un rendez-vous.* « A mon retour, *me dit-il,* nous nous verrons absolument. » *Il est parti et s'est tué en voiture. Je n'ai pas vu le temps passer. Je prenais des notes. J'ébauchais des histoires. Je m'amusais à refaire les* Contes *de Perrault, l'un des plus grands écrivains français, selon moi. Quand j'ai appris que l'on allait rééditer* les Mauvais Anges, *il m'a semblé que le moment était venu. J'ai commencé* Charité *sans savoir où j'allais, en m'inspirant de mes séjours dans les pays baltes, un des endroits du monde où j'aimerais vivre. Tout est allé très vite. En un peu plus d'un mois, le roman était terminé.*

» En fait, je suis un anarchiste tranquille. Le héros de Charité *est un enfant de Stirner* (3) *et de Lautréamont. Les Français ne savent pas encore que Stirner est l'un des esprits les plus lucides, avec Baudelaire, de l'ère des grands bouleversements. A Berlin, où je vais dans quelques jours avec Julien Green pour préparer un livre que nous écrirons ensemble, j'irai à la recherche de la tombe de Stirner. Je ne désespère pas de la retrouver. Pour* Charité, *si j'ai voulu effacer tout ce qui permet de situer l'action, de la dater, je me suis inspiré du* « cauchemar de l'histoire » *dont Joyce souhaitait s'arracher. L'une des images fortes qui m'ont hanté vient de ce qu'on m'a raconté sur une exécution, pendant la guerre, dans un camp de concentration. Les condamnés marchaient à la mort, précédés par un orchestre jouant* la Vie en rose, *et, comme c'était le matin, selon un témoin, le jour était rose et bleu. Ce détail, en me lisant, il convient d'y songer et d'en mesurer la douce violence. »*

RAPHAËL SORIN.

★ LES MAUVAIS ANGES, d'Eric Jourdan. La Différence, 164 p., 56 F.

★ CHARITÉ, d'Eric Jourdan, La Différence, 323 p., 86 F.

(1) *Dans la gueule du temps*, Editions du Rocher, 1978.

(2) *Éclairs*, Editions Saint-Germain-des-Prés, 1969.

(3) L'auteur de *l'Unique et sa propriété*.

Une chasse spirituelle

par Julien Green

VOICI un chef-d'œuvre troublant. J'ai beaucoup hésité à employer ce mot de chef-d'œuvre, parce que, de nos jours, on le traîne partout. C'est cependant le mot le plus juste, le seul qui semble convenir pour *Charité*.

L'imaginaire y est singulièrement proche du vrai tel que notre siècle nous en offre d'effarants exemples dans tous les pays du monde, comme si le propre de notre temps était de faire, littéralement et dans tous les sens, des cauchemars. C'est le récit de ce qui peut arriver à n'importe quel individu arrêté brutalement, sans raison qu'il puisse deviner, et se débattant alors entre les mains de l'arbitraire. Or le héros est un jeune homme d'une indépendance d'esprit totale, et qui rejette au fond de lui-même toute autorité et toute entrave.

L'action se déroule dans un pays des bords de la Baltique, dont les villes ne sont volontairement indiquées que par leurs initiales, pour marquer le caractère universel de cette forme de l'injustice. La fréquence de l'inattendu crée une atmosphère haletante avec des repos habités par d'obscures angoisses. Mais Ian a beau être privé de sa liberté et condamné à un supplice lent conduisant de façon inéluctable à son exécution, il n'en garde pas moins une disposition au bonheur qui éclaire toutes ces pages. La peur de ce qu'on va lui faire, l'impossibilité de s'expliquer ou de savoir pourquoi il est pris dans cet engrenage, n'éveillent dans son cœur aucune haine pour ses bourreaux, et c'est une des beautés de ce livre, ce sentiment de chaleur humaine qui aplanit tous les obstacles. Là est une des sources mystérieuses de l'émotion toujours présente, mais jamais exprimée, et qui, à la longue, n'en est que plus bouleversante.

Le récit est mené d'une main sûre ; une très rigoureuse économie d'adjectifs donne à chaque phrase un son de vérité et à l'histoire tout entière une densité exceptionnelle. Son mouvement emporte jusqu'à la scène finale ; tous les détails reviennent alors à la mémoire, certains qu'on voudrait oublier, mais tous comme les fragments du puzzle indéchiffrable que la vie ne complète qu'à la dernière seconde.

Les personnages, comme dans la vie de tous les jours, passent les uns près des autres sans se comprendre, avec pourtant chacun l'ardente soif d'être accepté et aimé ; ainsi le mystère des êtres demeure entier, et le bourreau lui-même, le commandant du Camp Zéro, sinistrement inoubliable, se perd dans cette ombre de l'incompréhension et de la passion mêlées. Comme un fleuve souterrain, une force sexuelle parcourt le livre, mais je vis trop éloigné, et depuis trop longtemps, de ce monde charnel pour en parler, si ce n'est pour admirer la transfiguration de cette force dans la présence de plus en plus obsédante de la nature au fur et à mesure que se poursuit la chasse à l'homme dont la victime ne comprend pas qu'il ne s'agit plus seulement de son corps, mais de son âme.

Et dans tout ce livre d'air et de feu, sous-jacents, une autobiographie inexprimée se trahit parfois comme la découverte d'un secret inavoué.

Charité, c'est au sens fort l'Amour. Même si le titre cache une sombre ironie, l'œuvre montre, à travers les détours et les complications de son histoire, et jusque dans les erreurs terribles commises par la victime, une compréhension du prochain, un élan de sympathie humaine, qui éclatent dans les scènes de la fin pareilles à une illumination. Alors la chasse à l'homme se change en chasse spirituelle. Enfermé dans la liberté comme il l'avait été dans le camp de la mort, Ian devient obsédé par la chair ainsi qu'on l'est dans la force de sa jeunesse, puis meurtrier par peur, ce qui ressemble étrangement dans son cas à l'amour. Sans avenir comme sans passé, il voit se succéder, tout au long de sa fuite, parmi d'autres qui essaient de l'aider, un vieux coiffeur juif, un jeune moine, un officier, comme si pour chacun il représentait quelque chose qu'ils veulent à tout prix sauver. Ceux-là devinent qui il est, car pour parler comme le jeune novice : *« Qui tombe s'envole. »*

هكذا من الأمل

Alain Hervé et son délectable Robinson

Quand on a vécu une enfance îlienne nourrie de lectures et qu'on a le goût des départs, on est mûr pour écrire une nouvelle version du mythe éternel. Cette fois, sans Vendredi.

ALAIN HERVÉ, dont l'enfance s'est passée au bord de la mer, en Normandie, a cette immobilité caractéristique des gens qui ont l'habitude de se tenir au vent. Maris, dont il parle dans son roman, c'est Granville, et l'île de Chause un pseudonyme transparent pour Chausey. Il y a fait ses classes de Robinson imaginaire. Il y a appris le goût des départs et la hantise de s'alourdir de choses inutiles. Alain Hervé est un journaliste qui ressemble vraiment à un marin.

Un jour, cette enfance îlienne, de nombreuses lectures, Defoe, Tournier assidûment fréquentés, et les voyages du journaliste ont abouti à la décision d'écrire une nouvelle version du mythe éternel de Robinson.

« J'étais admiratif et intimidé devant le livre de Michel Tournier, déclare Alain Hervé, *pourtant lentement mon projet a pris forme. Il n'y aurait pas de Vendredi. En écrivant mon récit, je me suis enivré de solitude. Un homme seul perd son humanité ; très vite, il devient fou. C'est ce qui fait la puissance du mythe. »*

« Je voulais traduire la souffrance et le bonheur de se promener la nuit seul sous les arbres. Tournier a écrit le Robinson politique, il a dit l'émergence du tiers-monde, il me restait la fable nue. » Lire le roman d'Alain Hervé comporte des risques : son héros, ce Je lancinant, envahissant, en lutte contre l'anéantissement, la fêlure, la folie, la mort, vit d'horribles nuits, obscures comme des chambres d'enfant abandonné. Sur une île déserte, elles sont plus longues encore que dans un hôpital. L'espace et le temps complotent : *« Je vieillis la nuit »*, note Robinson.


Irmeli Jung.

Une histoire de vertige

On voit bien, ce Robinson est une fable métaphysique et morale. Une histoire de vertige. C'est, paradoxe, un formidable livre d'aventures, plein de suspense. Voilà quelque chose de mystérieux, puisque nous connaissons par cœur le parcours obligé des naufragés qui abordent une île *« mi-verte mi-brune, comme un animal qui dort »*. Il faut établir une carte de l'endroit. Il faut inventorier les ressources alimentaires. Animales et végétales.

Il faut faire une cabane – sans cesse pointent les jeux d'enfance – ou aménager une grotte, si la roche s'y prête. L'épave, dans les règles de l'art, n'est pas encore disloquée : on va sur place sauver ce qui peut l'être : quelques couverts en argents, des lambeaux de civilisation. Puis vient le temps du maçonnage, de la menuiserie.

Le Robinson d'Alain Hervé est particulièrement fidèle au mythe. Pour s'en libérer davantage. Souvent, on a le cœur qui s'arrête, on a vraiment peur avec lui : il a trébuché, est ce un piège ? Une bête ? C'est un squelette humain proprement nettoyé par des cannibales.

Chaque matin, il faut apporter la preuve que le monde existe. Robinson dit : *« Le temps me tracasse et me mord la rate »*, et il fabrique une table bien longue, un bout pour l'établi, un bout pour manger, et au milieu, une place pour écrire. Il faut écrire sous peine de se perdre, se dissoudre.

Robinson a le projet de devenir soi, d'être comme les baleines qui savent habiter à l'intérieur d'elles-mêmes. Il a la sensation d'être à deux doigts de comprendre. Pendant ce temps-là guettent les cannibales tatoués et peinturlurés. *« L'île me digère »*. La peau changée, l'oreille aguerrie, l'œil plus rapide, Robinson se rapproche de quelque chose de mystérieux, l'animalité, la divinité ? Un bout de vérité ? Soi-même ?

Le récit d'Alain Hervé est, c'est le moins, plein de trouvailles. Il exalte comme font les coups de vent chaud. Il vous livre, en douce, des chargements d'odeurs et de couleurs, des dizaines de bleus, des senteurs de méduses et de chaînes rouillées, une odeur de vieux bébé poisseux qui lutte, respire fort, s'épanouit, renonce, ou peut-être accepte : Robinson, seul, réconcilié.

Un Robinson qui atteint la sagesse en acceptant secrètement d'être mangé...

GENEVIÈVE BRISAC.

★ **ROBINSON, d'Alain Hervé, Jean-Claude Lattès, 237 p., 85 F.**

Alain Leblanc, peintre des vicissitudes

Dans son dernier roman,* Lucas, *un jeune écrivain raconte, avec beaucoup de justesse et de sympathie, la vie quotidienne des gens modestes, et leurs efforts pour la rendre moins grise.

LA séparation ? Il s'y fera, dit la mère. De toute façon, elle travaille dur, l'élève seule. Elle n'a pas le choix. Mais pour Lucas, le drame. Et puis les choses tournent autrement, grâce à trois personnes : Madeleine Joubert, Fourmont, l'instituteur, et M. Werner, le violoniste ; Lucas est, pour la première fois, pris en charge. Il découvre en même temps la tendresse, les livres, la musique. Mais à mesure qu'il s'éveille à une autre vie, il s'éloigne de sa mère. Irrémédiablement. Malgré elle. Il ne se résignera plus, lui.

Un beau livre, qu'on lit d'une traite. On y retrouve l'aisance, la justesse de ton des romans d'Alain Leblanc. L'émotion est présente, tenue à distance par l'acuité des détails (par exemple l'évocation de la mère, à travers le regard sans pitié de l'enfant, à ce moment où elle froisse des papiers de bonbons avant de s'endormir). On sent aussi, tempérant tout cela, la sympathie du romancier pour ceux qui, tant bien que mal, vivent *« la vie comme je te pousse »* : c'était le titre d'un précédent roman...

On voyait dans ce livre-là les difficultés d'une adolescente, Loly, et de sa grand-mère – celle-ci était contrainte de fermer, après une saisie, son atelier de couture. Loly, Lucas, ces personnages ont des traits communs : des conditions de vie, au départ, plutôt modestes, des pères plutôt absents ou démissionnaires, et le même désir de s'en sortir. C'était aussi le cas de Ludo et de Bulle, quarante ans à eux deux, le couple précaire d'*Une fille pour l'hiver*, Prix de la vocation 1977.

Parmi les jeunes romanciers, peu savent comme Alain Leblanc tailler dans le tissu du quotidien, montrer comment vivent les gens. *« Bien sûr,* concède-t-il, *je suis derrière tous mes personnages, dans la fragilité de Lucas, c'est moi au même âge ; dans la hargne de Ludo face à une certaine société, c'est un peu moi il y a dix ans, et, comme lui, j'ai toujours mené une vie assez marginale. Mais je me retrouve aussi dans le goût des belles-lettres qu'a l'instituteur, M. Fourmont, ou dans le refus des compromis, manifesté par un personnage féminin comme Loly : je la voyais comme un chat qui ne veut pas se salir les pattes dans une société boueuse. »*

« Cependant, mes romans ne sont pas autobiographiques. Sauf dans Lucas, *une vague situation de départ. Il faut échapper à l'anecdotique. L'intrigue ne m'intéresse pas. Dans chacun de mes livres, ce qui compte, pour moi, c'est de retrouver mes préoccupations : les différences de milieux, les injustices, l'errance. En somme, les vicissitudes : ce qu'on vit dans la vie de tous les jours, les mauvais coups qui vous arrivent. Pour Lucas, comme pour Loly,* « ce n'est pas, *comme dit la citation de Marguerite Duras que j'ai mise en exergue,* qu'il faut arriver à quelque chose, c'est qu'il faut sortir de là où on est ». *Sur ce point, mes personnages me prennent en charge complètement. »*

Alain Leblanc a écrit plusieurs pièces de théâtre, dont l'une a été créée à France-Culture. Une autre est en cours d'adaptation pour la télévision américaine. Mais *« mon vrai parcours, pour le moment,* dit-il, *c'est le roman ». « J'y songe depuis l'adolescence. Je n'ai pas écrit tout de suite. Le temps a passé, j'ai fureté, je me suis promené, j'ai travaillé dans des journaux, puis je me suis lancé. J'utilise des choses observées, ressenties. Pour cela, le journalisme est un bon exercice, qui vous oblige à regarder le monde. Mais derrière le regard, parfois attendri, parfois un peu dur, que je pose sur mes personnages, sur le quotidien, je voudrais qu'on sente l'époque, les mentalités. »*

« Pour moi, l'écriture passe par la sensation et l'émotion »

« Dans Lucas, *j'ai voulu montrer que la culture, au sens large, est sans doute la barrière la plus infranchissable de toutes, indépendamment de la naissance et de l'argent, et que des gens du même sang qui n'ont pas les mêmes centres d'intérêt sont totalement étrangers. J'ai voulu mettre en rapport deux mondes, montrer que parfois ils se rencontrent, se heurtent, faire voir les chances des uns et des autres. J'ai côtoyé ces deux mondes, et ce qui m'intéresse surtout, ce sont les contradictions.*

» D'un livre à l'autre, j'évolue, j'essaie d'élargir mon champ d'action. Mon prochain roman comportera plus de personnages, sur une plus longue durée ; ce sera l'histoire de deux familles, depuis la fin de la guerre jusqu'aux années 80. Je refuse de m'interroger sur l'écriture. Pour moi, elle passe par la sensation, la mémoire, l'émotion. Je pense qu'il faut être vrai, simple, direct, c'est pour moi le meilleur moyen d'atteindre la complexité et de communiquer une expérience de vie la plus large possible. »

MONIQUE PÉTILLON.

★ **LUCAS, d'Alain Leblanc, Flammarion, 282 p., 85 F.**







● LETTRES ÉTRANGÈRES

Un rossignol nommé Fitzgerald

La nouvelle traduction de « Tendre est la nuit » – pour la première fois intégrale – va enfin permettre de revenir à ce romancier novateur dont la vie a trop souvent caché l'œuvre

FRANCIS SCOTT FITZGERALD, c'est tout ensemble une façon d'être dans le monde et une manière d'écrire. On n'a pas immédiatement compris qu'il faisait tourner le roman américain, alors à son apogée ; qu'il le poussait vers autre chose, ouvrait des horizons neufs, qu'il désignait et incarnait une époque en train de périr et de naître. On a trop dit qu'il fut le prince de la « génération perdue ». Il est de ces Américains qui furent bousculés en 1917 par la grâce ou la disgrâce des événements internationaux. Le monde basculait. Ce furent ensuite les nuits des années dites folles : Paris, le Ritz, la Côte d'Azur, l'alcool et le « nouveau siècle » de la cocaïne. La capitale de la France devient alors le lieu ambigu de la diversité : *« Quel plaisir – oui, quel vrai plaisir – de marcher ainsi au soleil, dans cette ville étrangère, et d'y dépenser son argent. »* Le bonheur d'être, la joie de vivre, le plaisir du corps, voilà les coups d'archet initiaux de ce livre méconnu, qui est un chef-d'œuvre, et qui a pour titre : *Tendre est la nuit.*

Ce livre-clé, Scott Fitzgerald a mis près de dix ans à l'écrire. Au moment d'en entreprendre la rédaction, il venait de publier *Gatsby le Magnifique.* Puis vinrent les années de la crise, la découverte de Hollywood, l'aggravation de l'état de santé de sa femme Zelda. Il reprend sans cesse ce roman, où il voudrait s'avouer absolument. Le vécu, dans ses pages, s'entremêle avec l'imaginaire ; le vrai avec le faux ; la confession avec la réticence. Le titre est pris à un poème fameux de John Keats : *« Already with ther ! tender is the night »*, un vers célèbre de l'*Ode à un rossignol. « Ther »*, c'est Zelda Sayre. Le livre lui-même, dans son étonnante construction, n'est que l'histoire mythique d'un couple qui s'affronte. Dans le réel, Scott, c'est l'homme en proie à l'alcool : *« Les gens témoignent souvent aux ivrognes un étrange respect, analogue à celui que les peuplades primitives témoignent aux fous. »* Elle, Zelda, devenue Nicole dans le roman, c'est la malade mentale. Sa première crise forte date de 1930. C'est alors que Fitzgerald reprend son roman, le modifie, et, dans cette sorte de fièvre qu'est la sienne, inaugure une forme nouvelle.

Rien n'est plus surprenant que la lecture de *Tendre est la nuit.* Les personnages s'y fragmentent, devenant voyeurs d'eux-mêmes. Les cent premières pages ne dévoilent rien du sujet véritable. Il n'y a là que la beauté de la mer et l'oisiveté de gens nantis. L'accord final de cette première partie fait paraître la tragédie. La deuxième partie du roman ôte les masques : Fitzgerald s'avoue, et avoue Zelda. La troisième et dernière partie plonge dans le pathétique. Mais on sent que l'auteur se contraint à ne pas tout dire, parce qu'il sait que Zelda lira le livre. Cette contrainte même fait de *Tendre est la nuit* un texte à la fois éblouissant et, à le bien lire, insoutenable.

Pour bien comprendre la « retenue » de Fitzgerald, il faut se reporter aux *Lettres à Zelda,* un complément au volume de *Lettres* (1) paru précédemment. Ce recueil vaut moins par les lettres de Scott qui y sont que par les missives de Zelda qui y figurent. Tout s'éclaire en comparant ces lettres et le roman. Mais il s'agit d'une lumière noire. On y voit rôder la mort et l'échec. Zelda, par exemple, écrit : *« Je sais encore dans mon cœur que (...) l'amour est amer et qu'il n'y a rien d'autre, et que le reste c'est pour les mendiants passionnels de ce monde et que c'est à peu près comme ces gens qui s'excitent avec des cartes postales obscènes (2). »*

Jean Bessière avait raison d'écrire, à propos de ce roman capital : *« Ce récit de la tendresse est aussi celui de la violence* (3). » Cette violence est d'abord celle du couple. Dans *Tendre est la nuit,* Fitzgerald se métamorphose en Dick Diver, psychiatre, qui a épousé Nicole Warren non seulement parce qu'il l'aime, mais aussi parce qu'il veut la guérir. La déchirure réelle, celle du vécu, est plus profonde. On le devine par les *Lettres.* Scott est un alcoolique inguérissable ; Zelda, une malade incurable. La course à l'échec se précipite. Elle se poursuivra par des blessures de plus en plus sauvages, et tout cela au rythme des nouvelles et des récits que Fitzgerald s'acharne à écrire – ainsi celles qui composent *Love Boat* (4), les dernières à avoir été traduites en français, – comme il se tue à travailler pour le cinéma : *pour de l'argent.* Mais cet argent désigne une fois encore Zelda. Zelda la folle. Zelda la toute aimée. Zelda la détestée. La faim du texte, et – mais oui ! – la fin de l'auteur !

Jusqu'ici, nous connaissions, en France, une traduction de *Tendre est la nuit,* due à Marguerite Chevalley, publiée chez Stock en 1951. Le texte original y était amputé de près d'un tiers. Non parce que l'éditeur ou la traductrice avaient décidé de soustraire un chapitre sur trois, mais parce que les coupures ont été faites à l'intérieur des phrases et des paragraphes. Cette façon d'émonder était grave. La version actuelle que propose Jacques Tournier permet – enfin – de découvrir Scott Fitzgerald styliste et novateur. Dès lors, il s'agit moins de relire *Tendre est la nuit* que de découvrir ce roman jusqu'ici occulté, et qui est l'un des plus attachants de la première moitié du vingtième siècle. Il nous atteint *aujourd'hui* de plein fouet.

HUBERT JUIN.

(1) *Lettres de F. Scott Fitzgerald,* Gallimard, 1968.

(2) Voir *Scott Fitzgerald le Magnifique,* par Andrew Turnbull, Robert Laffont, 1964.

(3) Jean Bessière : *Fitzgerald, la vocation de l'échec,* Larousse, 1971.

(4) Editions Belfond.

★ **TENDRE EST LA NUIT, par F. Scott Fitzgerald. Traduit de l'américain par Jacques Tournier. Belfond, 383 p., 98 F.**

★ **LETTRES A ZELDA, par F. Scott Fitzgerald. Traduites de l'anglais et présentées par Tanguy Kenec'hdu. Gallimard, 395 p., 195 F.**

Scottie : « Ils étaient si peu parents... »

IL n'est pas facile d'être la fille du couple le plus fou des années folles lorsqu'on est une dame respectable qui a dépassé la soixantaine, mère et grand-mère. La fille de Scott et de Zelda...

« La plupart des gens pensent que je suis une petite fille, la petite fille des photos... Même à quatre-vingt-dix ans, je serai toujours une petite fille... »

Elle sourit, comme pour s'excuser de représenter ses illustres parents, des parents que, finalement, elle a si peu connus. Comme pour s'excuser aussi de porter un nom qu'on remarque immédiatement, qu'on ne peut oublier : Scottie Fitzgerald. Elle vient de passer quelques jours à Paris, invitée par son éditeur, à l'occasion de la publication de la nouvelle traduction de *Tendre est la nuit.* Dans la première, le texte original avait été considérablement amputé. Mais, sincèrement, elle dit qu'elle ne l'avait pas lue. Pourtant, elle parle remarquablement le français, avec une jolie pointe d'accent américain, avec un vocabulaire choisi, appris dans un cours du seizième arrondissement où elle étudia jusqu'à sa dixième année, tandis que sa mère était hospitalisée en Suisse...

Née à Saint-Paul (Minnesota), comme son père, entre deux séjours à Paris de ses parents, à l'automne 1921, Scottie n'a fait que les entrevoir, que tant de photos nous montrent, beaux, géniaux, extravagants. Elle-même a si peu vécu près d'eux. Comment les voit-elle ?... *« Probablement à travers la légende. J'ai beaucoup plus de lectures que de souvenirs,* dit-elle. *Quand j'étais petite, j'avais une gouvernante. J'aimerais tellement la retrouver ! Elle s'appelait Mlle Sérèze... Quand j'ai quitté Paris, je l'ai perdue... Nous habitions, elle et moi, rue des Marronniers, j'allais au cours Dieterlein, et je ne voyais pas beaucoup mes parents... Je n'ai rien à ajouter aux biographies qui ont paru, je n'ai pas d'anecdotes à raconter. Scott et Zelda, ils sont des personnages dans le roman de ma vie, mais ils étaient si peu parents... »*

Elle ne les juge pas non plus ces parents qui se sont détruits eux-mêmes, qui se sont détruits l'un l'autre. *« La dernière fois où j'ai vu mon père, c'était pendant l'été 1939 à Hollywood. J'étais au collège, à Vassar. Il buvait trop. Il était oublié... J'ai toujours trouvé que c'était une coïncidence terrible qu'il soit mort avant qu'on entre en guerre. La fin des années folles. »*

« Ma mère ?... Elle a vraiment commencé à exister dans les années 70, avec le livre de Nancy Mitford, Zelda. *Il y avait eu avant la grande explosion de la mode fitzéraldienne, avec le film d'après* Gatsby. *Mais, ma mère, on n'en parlait pas. C'est aussi, sans doute, le Mouvement de libération des femmes qui l'a lancée... Tout le monde a raconté qu'elle était très libérée. Je pense qu'elle ne l'était pas, car, encore aujourd'hui, les filles du sud des États-Unis ne sont pas libérées... Mais elle voulait l'être. »*

Scottie a voulu leur être fidèle. A tous deux. C'est ainsi qu'il y a dix ans, en 1975, elle a réuni dans la même tombe, dans un cimetière du Maryland, lieu neutre entre le Minnesota et l'Alabama, Scott mort, en 1940, en Californie et Zelda, brûlée vive en 1948 dans sa maison de santé de Caroline. Scottie répondait ainsi au vœu de sa mère qui avait écrit : *« Mourir vieux, c'est si merveilleux... Nous mourrons ensemble... Je le sais. »*

Scottie, elle, qui avait vécu longtemps à Washington avec ses trois enfants, est retournée en Alabama, à Montgomery, non pas dans la maison du juge Sayre, qui a été détruite lors d'une désastreuse « rénovation urbaine », mais tout près... Elle rencontre encore des amies d'école de Zelda, comme Virginia, la femme de l'avocat qui avait consacré sa vie à l'égalité raciale. *« Quand ma grand-mère est morte, la sœur aînée de ma mère est restée toute seule et on m'a demandé de venir pour m'occuper d'elle. C'était elle dont parle la nouvelle,* Babylone revisitée, *l'histoire d'une vieille fille qui veut adopter un enfant. Elle détestait mon père ; elle estimait qu'il avait rendu ma mère folle et ne pouvait pas en parler sans crier... Elle est morte il y a six ans. Et moi, je suis restée à Montgomery... »*

Propos recueillis par
NICOLE ZAND.



Noyade en Baltique

Le romancier suédois Per Olov Enquist a enquêté longuement sur un événement historique à peu près inconnu : l'extradition des Baltes restitués à l'URSS en 1946. Sévère pour son pays, l'auteur n'a pas échappé à une certaine candeur.

EN mai 1945, quelque trois mille risque-tout de la Wehrmacht et des Waffen SS parvinrent à gagner la Suède sur des embarcations de fortune. Parmi eux se trouvaient environ cent soixante-dix officiers et soldats originaires des pays baltes annexés par l'URSS en 1940. Près de cent cinquante étaient lettons. Le reste se partageait entre une douzaine de Lithuaniens et à peu près autant d'Estoniens. Comme de règle, tous furent internés.

L'ambassadeur soviétique à Stockholm réclama leur restitution, les considérant comme des prisonniers de guerre revenant à l'URSS. Le gouvernement suédois ne se sentait pas à l'abri du reproche : pendant toute la guerre, les divisions allemandes avaient transité par la Suède, qui s'était aussi compromise dans des contacts secrets entre belligérants. Il y avait en outre des politesses à rendre : au temps du pacte germano-soviétique, Moscou était intervenu auprès de Berlin pour que la Suède ne fût pas occupée. Le cabinet de Stockholm se résigna à céder (1). Encouragé par cette docilité, le Kremlin exigea la remise des trente mille civils qui avaient fui en Suède la soviétisation de leurs patries. Là, Stockholm refusa.

Les pièges du neutralisme

Malgré une démarche personnelle du vieux roi Gustave V auprès de Staline et de violentes protestations de l'opinion suédoise, après huit mois d'angoisse, de grèves de la faim, d'automutilations et de suicides, militaires allemands aussi bien que baltes furent embarqués à bord du navire soviétique *Bieloostrov,* qui les débarqua dans un port letton.

C'est à cet épisode, presque anodin pour les mœurs de l'époque, qu'en 1968 – il avait alors trente-quatre ans – l'écrivain suédois Per Olov Enquist consacra *les Légionnaires.* Ce livre vient d'être traduit en français sous le titre, un peu excessif, de *l'Extradition des Baltes.*

Bien que l'auteur le qualifie de « roman », ce livre de fort calibre se présente comme le récit d'une enquête centrée sur le cas des Lettons. La masse des faits rassemblés est impressionnante. Non content de recueillir en Suède documents et témoignages, Enquist est allé, à deux reprises, interroger des survivants en Lettonie soviétique. Il a même poussé le scrupule jusqu'à expérimenter sur sa personne les effets de la grève de la faim, pour pouvoir les décrire en connaissance de cause.

On risque certes de s'égarer dans le grouillement des noms, des dates, des détails, des rajouts, des repentirs, des redites ; mais l'auteur l'a voulu, afin que le lecteur partage les tourments de l'enquête. Et il est incontestable que le refus de commenter confère à certaines scènes d'horreur une réelle puissance : ainsi les Allemands qui se font briser les jambes par leurs officiers, les éventrations à la lame de rasoir, l'homme qui se crève un œil avec un crayon.

L'arrière-plan historique et psychologique du drame des Baltes aurait toutefois mérité une réflexion moins sommaire. Il eût fallu, par exemple, mieux expliquer comment, dans des pays qui venaient d'être annexés par la Russie, la Wehrmacht, parce qu'elle chassait les Russes, faisait inévitablement figure d'armée de libération. Ce qui pouvait mener fort loin des esprits simples ou portés aux extrêmes.

Mais Enquist, si sévère pour sa patrie, semble à tel point préoccupé de ne point passer pour antisoviétique, qu'il tombe dans l'excès inverse. Persuadé qu'il est *« plus simple de pénétrer dans les archives secrètes russes que dans les archives secrètes suédoise »*, il se fie, tout en s'en défendant, à chaque information susceptible de disculper le pays du socialisme. Après de minutieux calculs fondés sur des on-dit, l'auteur affirme par exemple qu'un seul des Estoniens extradés fut condamné et que, sur cent quarante-six Lettons, trente-cinq seulement le furent. Sa vocation neutraliste le pousse même à renchérir. A propos d'un condamné à mort, il se demande aussitôt : *« La condamnation fut-elle mise à effet ? »* ; constate que *« les documents n'apportent là aucune réponse »*, et généralise bravement : *« aucune exécution »*.

D'où, en contraste avec les horreurs de l'internement en Suède, un tableau presque idyllique de la vie des extradés en Lettonie soviétique. Y compris pour ceux qui ont tiré ensuite des années de goulag – pardon : de *« camp de travail »* – dans le Grand Nord, à Vorkouta ou à Norilsk. Péripéties sur lesquelles l'auteur n'insiste pas, puisque, à ce sujet, *« il existe un nombre infini de témoignages »*, mais *« certains teintés de haine, certains de préjugés idéologiques et d'autres de compréhension »*.

Une tentative d'exorcisme

Les évadés des pays baltes vivant en Suède ont jugé sévèrement la crédulité d'Enquist. Mais son livre ne relève pas de l'histoire.

L'Extradition des Baltes est fondamentalement une tentative d'exorcisme : hanté par un événement qui, à l'échelle de la Suède, lui paraît capital, Enquist ressent comme sienne la faute commise par son pays. Et il a cru se délivrer de l'obsession par l'écriture.

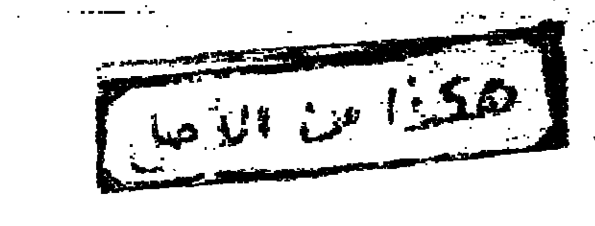
L'illumination, confie-t-il, lui est venue aux Etats-Unis, en assistant à une manifestation des Black Panthers. Désormais convaincu qu'il ne suffit pas de regarder, mais qu'il faut participer, Enquist a entrepris son enquête. Or plus il avançait dans celle-ci, plus il s'enlisait dans ses propres contradictions. *« Devait-il choisir une réponse de gauche ou une réponse de droite ? »* se demande-t-il, à la manière d'un personnage de Claire Bretécher. Incapable de retrouver l'équilibre, déchiré entre sa pitié pour les victimes, quoique certaines lui aient été présentées comme d'anciens bourreaux, et une Union soviétique dont la réalité, malgré tout, ne répond pas à sa volonté de croire, Enquist finit par s'adresser à Mao. Dans une très longue lettre, probablement imaginaire, il lui confesse son désarroi, comme à l'unique gourou en mesure d'éclairer son âme. Mais la sibylle se tait. Et le livre se termine par un aveu de désespoir : *« Je ne vais, de toute façon, jamais comprendre. »*

Tant de naïvetés peuvent prêter à sourire. Mais il ne faut pas oublier à quelle date l'auteur a écrit. Certes, dans sa préface de 1985 pour l'édition française, Enquist s'affirme inchangé : *« Je crois aujourd'hui que la représentation des événements que j'avais donnée était juste. »* Reste que *l'Extradition des Baltes* a surtout valeur de témoignage sur un certain état d'esprit soixante-huitard. Même si l'auteur, la cinquantaine passée, se refuse à le renier.

JEAN CATHALA.

(1) Le gouvernement suédois ne s'est même pas avisé qu'il aurait pu négocier la livraison de trois mille hommes sous uniforme allemand, contre la libération de Raoul Wallenberg, ce conseiller de la légation de Suède à Budapest, kidnappé par les Soviétiques après avoir sauvé tant de juifs hongrois.

★ **L'EXTRADITION DES BALTES, de Per Olov Enquist. Editions Actes Sud. Traduit du suédois par Marc de Gouvernain et Lena Grumbach. 517 p. 149 F.**



هكذا من الأصل

Le splendide isolement de Czeslaw Milosz

Le prix Nobel attire l'attention sur un nom, il ne suffit pas toujours à imposer une œuvre. Ainsi, malgré cette consécration mondiale, obtenue en 1980, le poète polonais Czeslaw Milosz reste encore un auteur à découvrir.

DANS *la Terre d'Ulro* qui vient de paraître en français, Czeslaw Milosz faisait valoir, en 1977, les raisons qui l'empêchaient de *s'identifier* à un quelconque territoire culturel. Il se jugeait trop polonais pour les Occidentaux, trop occidental pour les Polonais, *ce qui le condamnait à n'obtenir* jamais qu'un *succès d'estime.*

Cette ardeur à rester (à devenir) soi-même et à ne pas (à ne plus) *céder aux séductions* d'Ulro, la terre stérile, la terre de l'homme aliéné, nivelé, quantifié, est à la source d'un livre fascinant et inclassable, aussi étrange que son titre, emprunté à un



D.R.

poème de William Blake, un livre qui est à la fois une autobiographie déguisée, un manifeste poétique, une nouvelle charte des droits de l'homme, un parcours généalogique et une dénonciation du nihilisme contemporain issu de l'idolâtrie positiviste qui, après la mort de Dieu, entraîne la mort de l'homme.

C'est surtout un voyage initiatique dans un continent immergé de la culture européenne. S'interrogeant, en effet, sur l'origine du mal qui ronge l'homme moderne, déchiré, prisonnier d'un dualisme qui ne peut conduire qu'au néant et au désespoir, Milosz prend pour guides ceux qui, avant lui, ont refusé de s'avouer vaincus sous le poids des évidences de la raison et de la science. Ainsi se dessine une constellation que Milosz revendique pour sa famille spirituelle : Swedenborg, Blake, Goethe, Mickiewicz, Dostoïevski, O.-V. de L. Milosz se transmettent un même message de révolte contre un ordre absurde, et de foi dans une humanité rédimée. A la logique orgueilleuse et bornée de la raison, ces écrivains opposent ce que l'on pourrait appeler une logique du miracle. Contre ceux qui s'agenouillent devant les faits et baisent la férule du tyran, Milosz se range du côté de Blake qui persiste à croire que la Terre est plate, du côté de l'homme dostoïevskien qui ne veut pas admettre que deux et deux font quatre.

Le miracle est dans notre faculté de nier ce qui nous écrase, que Milosz assimile à l'imagination, dans le refus que l'individu oppose aux systèmes, dans ce que Fondane, à propos de Chestov, appelait la « *lutte contre les évidences* » (1).

Le Dieu (l'horloger des philosophes) ordonnant la nécessité cruelle qui régit notre monde et notre vie ne peut être qu'un faux dieu, et la raison qui, selon la physique de Newton, réduit l'homme à n'être qu'un point dérisoire dans l'immensité de l'univers, qu'une fausse raison. Car c'est au dix-huitième siècle que se produit la rupture qui va dresser l'homme contre lui-même et engendrer la race des fils d'Ulro, symbole pour Blake du pragmatisme scientifique étouffant l'esprit *créateur.*

Cette division entre le monde extérieur des valeurs positives et le monde intérieur des valeurs poétiques conduit de nos jours à la littérature de l'absurde que l'ami de Milosz, le poète Aleksander Wat (2), appelait la « *littérature du strip-tease.* » Il opposait à celle-ci la force visionnaire des grands poètes russes. Cet art qui se nourrit de lui-même exprime la déchéance d'une humanité qui a renié son unité originelle.



Entre l'imagination et la mémoire

La nostalgie d'une patrie perdue, qui pour Milosz s'identifiait à sa « *Lituanie mystique* », est au centre de toutes les hérésies à travers lesquelles il raconte sa propre quête d'un sens transcendant la contingence individuelle et le silence d'une nature pétrifiée.

« *Qui étais-je ?* » « *Qui suis-je ?* » : entre ces deux questions se creuse l'espace d'une méditation plus poétique que philosophique. « *Je suis un poète, non un philosophe* », rappelle prudemment Milosz. Milosz le poète a-t-il vraiment vaincu le fils d'Ulro ? Parfois, en effet, l'ardeur eschatologique semble lâcher la bride à un hégélianisme refoulé et l'on voit se profiler l'ombre *inquiétante d'une théocratie.* Et c'est l'évocation des mythes et des rites d'une enfance sublimée qui rend palpable le lien entre l'imagination et la mémoire, d'où jaillit l'inspiration poétique.

Le catastrophisme de Milosz ouvre sur l'attente d'une libération et d'une renaissance que des savants eux-mêmes, comme Einstein, l'anti-Newton, et *comme,* aujourd'hui, Bernard d'Espagnat (3) laissent pressentir. Il faut lire et relire ce livre austère et foisonnant qui témoigne de la grandeur humaine face à la tragédie de l'histoire.

GÉRARD CONIO.

• LA TERRE D'ULRO, de *Czeslaw* Milosz, traduit du polonais par Zofia Bobowicz. Albin Michel. 350 p. 120 F.

(1) *Rencontres avec Léon Chestov,* de Benjamin Fondane. Plasma, 1982.

(2) *Mon siècle* (entretiens entre Czeslaw Milosz et Aleksander Wat). A paraître aux éditions de L'Age d'homme.

(3) *Un atome de sagesse – Propos d'un physicien sur le réel dévoilé...*, de Bernard d'Espagnat. Seuil, 1982.

Paul Wittgenstein, l'ami de Thomas Bernhard

COMME le neveu de *Rameau, celui* de Wittgenstein a réellement vécu. Sous le masque de la folie, *il cachait, si l'on en croit* Thomas Bernhard qui fut vraiment son ami, une philosophie aussi profonde que celle de son oncle Ludwig : « *Il se peut,* précise l'écrivain autrichien, *que nous ne croyions du Wittgenstein philosophe que c'est lui le philosophe, que parce qu'il a couché sur le papier sa philosophie et pas sa folie, et que nous ne croyions de l'autre, Paul, que c'est lui le fou que parce qu'il a refoulé sa philosophie au lieu de la publier et n'a exhibé que sa folie* ».

Récemment paru *en français,* le récit que Thomas Bernhard a consacré à son amitié avec cet étrange personnage est écrit à la première personne. Autobiographie ou roman ? Bien malin qui pourra répondre à cette question.

Nous sommes en 1967. L'écrivain, âgé de trente-six ans, est une fois de plus à l'hôpital et au seuil de la mort : son ami Paul Wittgenstein est soigné au pavillon des aliénés, à côté de celui de pneumo-phtisiologie où lui-même vient de subir l'ablation d' « *une tumeur grosse comme le poing* ». L'amitié entre les deux hommes, née quelques années plus tôt, à l'occasion d'un concert, est soudain *renforcée par la présence de* la mort qui plane sur eux.

Rejeton d'une des plus riches familles d'Autriche, Paul Wittgenstein est un être à la fois profond *et futile, jouisseur et désespéré,* fantasque et simulateur. Bernhard nous le montre interpellant les passants pour leur demander ce qu'ils pensent du chef d'orchestre Otto Klemperer, ou commandant un taxi sur le *Petersplatz de Vienne pour* se faire transporter jusqu'à Paris, ou, encore, se faisant confectionner deux fracs blancs chez le meilleur *tailleur viennois et refusant* de les payer sous prétexte qu'il n'est « *tout de même pas assez fou* » pour *faire un tel achat, et, par*dessus le marché, chez le tailleur en question.

La révolte contre le monde constitue le principal ressort de la vie de Paul Wittgenstein. Chez lui *comme chez* Thomas Bernhard, cette révolte finit par atteindre une telle puissance qu'il ne leur *reste plus qu'à se faire transporter* d'urgence, le premier chez les aliénés, le second au service de *pneumo-phtisiologie. Mais une* différence fondamentale sépare les deux hommes : l'un est un créateur, l'autre *non.* Au lieu de se laisser dominer par la maladie, le premier l'exploite et réussit à en faire sa « *source de vie* ».

« On évite toujours ceux qui sont marqués par la mort »

A travers ce portrait d'un fou, le romancier trace son propre portrait, en creux. Avec l'humour grinçant et *la lucidité ravageuse* qui lui sont coutumiers, il nous livre force anecdotes, pittores*ques ou cocasses, sur sa vie* d'écrivain.

Parmi les morceaux de bravoure : la remise à l'auteur du *Grand Prix national de littérature* où, après avoir présenté celui-ci comme un spécialiste du roman *d'aventures se déroulant sur* les mers du Sud, le ministre, blessé par une remarque de Bernhard, quitte brusquement les lieux, entraînant dans ses basques toute l'assistance et criant au scandale. *Ou encore : la création,* au Burgtheater, de la pièce de Bernhard *les Chasseurs,* torpillée par les comédiens, faisant cause commune avec le public contre l'auteur, et la fuite de ce dernier, interpellé par la préposée aux vestiaires : « *Ah, monsieur non plus n'aime pas ça, hein ?* »

Thomas Bernhard ne s'épargne pas plus que les autres. Cette his*toire d'une amitié est aussi* celle d'une trahison. Lorsque, complètement ruiné, Paul Wittgenstein *sera devenu l'ombre de lui-même.* Bernhard l'abandonnera à son tour, « *parce qu'on évite toujours ceux qui sont marqués par la mort* ». Occupé, en Crète, à écrire une pièce qu'il déchirera à peine terminée, il n'assistera pas à l'enterrement de Paul. Il ne rendra pas non plus visite à sa tombe.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ LE NEVEU DE WITTGENSTEIN, de Thomas Bernhard, traduit de l'allemand par Jean-Claude Hémery. Gallimard, 134 p., 58 F.

● PHILOSOPHIE

Georges Lukacs et les tragédies du siècle

On célèbre, cette saison, le centième anniversaire de la naissance de Georges Lukacs. Ce philosophe hongrois a croisé tous les grands événements intellectuels et politiques du siècle. Il a connu toutes les vicissitudes de l'intellectuel engagé dans le mouvement communiste, de la dignité ministérielle à la détention politique, de l'exclusion du parti pendant onze ans (1956-1967) aux hommages posthumes.

SI Lukacs a pu rester fidèle à lui-même tout en demeurant jusqu'à la fin à l'intérieur du mouvement communiste, auquel il avait adhéré en 1918, s'il n'a pas été enseveli sous les décombres d'une époque aux effets dévastateurs sur le plan intellectuel aussi, c'est grâce à son œuvre.

Le Jeune Hegel, terminé en 1938, en URSS, mais qui n'a pu être publié que dix ans plus tard en Suisse, fait date dans les études hégéliennes. La grande *Esthétique* en deux volumes (1963) est une tentative ambitieuse de définir la spécificité de l'art parmi les activités les plus hautes de l'esprit humain. L'*Ontologie de l'être social* (rédigée entre 1964 et 1970) reconstruit les assises philosophiques de la pensée de Marx en utilisant efficacement l'ontologie de Nicolai Hartmann contre celle de Heidegger. Pour décriée et contestée qu'elle soit, *la Destruction de la raison* (1954), œuvre fortement imprégnée de sectarisme, n'en dévoile pas moins pour la première fois les origines intellectuelles et philosophiques du nazisme.

Le « frisson intellectuel »

Ces quatre ouvrages philosophiques représentent non seulement l'importante contribution de Lukacs à la philosophie de son temps, mais ils ont sécrété, chacun à sa façon, un puissant antidote théorique contre la pratique politique et philosophique du stalinisme.

Son interprétation du marxisme s'est distinguée dès le début de celle qui avait cours à l'époque : en mettant au centre de cette interprétation la critique de la réification et la vocation non conformiste de la pensée dialectique, le philosophe, dont la réflexion a été jusqu'alors nourrie par la lecture de Maître Eckhart, Kierkegaard et Dostoïevski, mais aussi par Hegel, élabore une interprétation de la pensée de Marx qui va se distinguer radicalement de celle institutionnalisée dans les pays de l'Est. C'est justement la hantise du grand potentiel de subversion contenu dans cette pensée, par rapport au marxisme figé et dogmatique, qui a provoqué la marginalisation ou le rejet de l'œuvre lukacsienne par la bureaucratie idéologique régnante.

Lukacs lui-même a contribué longtemps à accréditer l'idée que sa conversion au marxisme a représenté une rupture quasi totale avec son passé intellectuel, mais une analyse attentive des textes est de nature à montrer que la substance profonde de ses écrits de jeunesse s'est perpétuée, tout en subissant une métamorphose importante, dans les œuvres de la maturité. Ses premiers ouvrages parus en allemand, le recueil d'essais *l'Ame et les Formes* (1911) et *la Théorie du roman* (1916), introduction à un vaste livre sur Dostoïevski (resté à l'état de projet), mais aussi le manuscrit de son esthétique de jeunesse (pour ceux qui ont pu le connaître), ont soulevé des réactions enthousiastes dans l'élite européenne de l'époque.

Wilhelm Worringer a envoyé à Lukacs une lettre pleine d'admiration après la lecture de *l'Ame et les Formes*, et Ernst Robert Curtius l'a remercié non moins vivement pour le « *frisson intellectuel* » que lui avait procuré ce même livre. Thomas Mann a eu des paroles très chaleureuses pour *l'Ame et les Formes* dans son livre *Considérations d'un apolitique*, et lui-même comme Max Weber (avec lequel le jeune Lukacs a été lié par une forte amitié) ont accueilli avec beaucoup d'éloges la *Théorie du roman*.

Les premiers livres de Lukacs ont marqué la jeune génération d'intellectuels dont sortira l'école de Francfort : Th. W. Adorno, Siegfried Kracauer, Herbert Marcuse, Walter Benjamin, Leo Lōwenthal. Son premier livre marxiste, *Histoire et conscience de classe* (1923), porte encore une forte empreinte hégélienne. Il a eu un retentissement plus fort qu'aucun autre ouvrage de philosophie marxiste du vingtième siècle : Sartre et Merleau-Ponty, Ernst Bloch, Henri Lefebvre et Jürgen Habermas, Adorno, Walter Benjamin et Marcuse, mais aussi Ernst Troeltsch, Alfred Weber ou Karl Mannheim ont commenté ce livre avec le plus vif intérêt et souvent avec de grands éloges.

En 1929, Lukacs rédige les *Thèses Blum*, un projet de programme pour le Parti communiste hongrois. Il y défend l'idée d'une « *dictature démocratique des ouvriers et des paysans* », bien distincte de la voie soviétique de la « *dictature du prolétariat* », imposée par des méthodes autoritaires. Il se voit alors condamné par l'envoyé du Komintern, Manouilski, et par le groupe dirigeant de Béla Kun.



Menacé d'exclusion, Lukacs se résout à faire une autocritique de circonstance, il se retire de la politique militante et se consacre à une activité de critique et d'historien littéraire, d'esthéticien et de philosophe, qui va absorber l'essentiel de son temps dans les décennies qui suivent.

Un grand critique

L'œuvre de maturité de Lukacs et le tournant intervenu dans sa pensée au début des années 30, après la lecture à Moscou des *Manuscrits économiques-philosophiques* de Marx et des *Cahiers sur la dialectique* de Lénine, alimentent depuis longtemps les plus vives discussions et polémiques autour de la signification, positive ou négative, de son évolution. Adorno, dans son article très agressif de 1958, « Une réconciliation extorquée » (traduit récemment en français dans le recueil *Notes sur la littérature)*, et Leszek Kolakowski, dans le chapitre très hostile, « Lukacs ou la raison au service du dogme », de son *Histoire du marxisme* en trois volumes (1), mettent en cause les idées de Lukacs.

De même, plus récemment encore, Daniel Bell, à travers un article publié en 1981 dans *Partisan Review* (2) et consacré aux rapports entre Max Weber et Lukacs ainsi qu'à la signification de son « *pacte avec le diable* » (c'est ainsi que Bell appelle l'adhésion de Lukacs au communisme). Aucun de ces auteurs n'est à court d'arguments pour étayer un jugement très sévère sur l'évolution intellectuelle et politique de Lukacs. Le colloque sur Bloch et Lukacs qui a eu lieu récemment à l'institut Goethe et au Collège international de philosophie à Paris, a fait rebondir ces controverses.

Mais pour arriver à un jugement équitable sur l'œuvre de maturité de Lukacs, celle qui représente incontestablement la partie la plus importante de son activité, il faut rappeler avant tout que c'est à cette période qu'appartiennent ses nombreuses études de critique et d'histoire littéraires, consacrées aux littératures française, allemande et russe. Les textes de Lukacs sur Balzac, Stendhal et Zola, sur le réalisme et le naturalisme français, ont eu un certain retentissement parmi les spécialistes français, et les travaux sur Balzac de Pierre Barberis en fournissent la preuve.

Les germanistes s'accordent pour conférer une place d'élection aux nombreuses études consacrées par Lukacs aux écrivains allemands du dix-huitième, du dix-neuvième et du vingtième siècle, de Lessing et Goethe à Thomas Mann, en passant par Heine, G. Keller, Raabe et Fontane.

Lukacs s'efforce de déceler la manière dont l'histoire se reflète dans l'intériorité des œuvres. Il est à la fois un virtuose de la compréhension intuitive et un analyste averti de l'évolution des sociétés. Il indique dans la « *forme interne* » de l'œuvre les effets, positifs ou négatifs, des options socio-historiques des écrivains : une nouvelle herméneutique littéraire, fondée sur l'unité de points de vue traditionnellement opposés, socio-historique et esthétique, se fait jour dans ses travaux.

L'annonciateur d'une renaissance

On a voulu interpréter la description faite par Lukacs, dans son livre *le Jeune Hegel*, de l'évolution du philosophe (passage des illusions démocratiques-révolutionnaires des premiers écrits au sobre accommodement avec la réalité bourgeoise des écrits ultérieurs), comme une sorte d'allégorie de l'itinéraire intellectuel de Lukacs lui-même. Lucien Goldmann – dans l'article « Lukacs » de l'*Encyclopædia Universalis* – a été le premier à formuler cette hypothèse : en faisant l'éloge de la volonté hégélienne de se plier aux exigences du réel, opposée au rigorisme jacobin de Fichte ou de Hölderlin, Lukacs aurait justifié, par le truchement de la biographie intellectuelle de Hegel, sa propre « *réconciliation avec le réel* » et son accommodement avec le stalinisme.

Mais une lecture attentive montre que, tout en célébrant chez Hegel, le culte de l'objectivité, opposé à l'idéalisme subjectif de Kant ou de Fichte, ainsi que la volonté hégélienne de s'immerger dans le « *ferment des contradictions* », Lukacs n'en fait pas moins l'éloge de son irréductible humanisme : il suffit de lire les pages sur le difficile concept hégélien de la « *tragédie dans l'éthique* » (où l'on trouve aussi un parallèle éclairant entre Hegel et Balzac) pour voir que Lukacs ne se résigne pas à la domination des « *puissances souterraines* » du réel, mais affirme avec force, en s'appuyant justement sur le texte hégélien, les droits inaliénables de la « *nature divine* » de l'homme.

L'éloge de la tragédie, en tant qu'expression de la tension irréductible entre les exigences de l'homme et la logique implacable du réel, est jusqu'à l'*Ontologie de l'être social* une constante de son œuvre. Czeslaw Milosz ne se trompait pas, lorsqu'il parlait, dans son livre *la Pensée captive*, de la condamnation de Lukacs par la bureaucratie stalinienne des pays socialistes comme d'un acte inscrit dans la nature des choses : « *On voyait en lui l'annonciateur d'une renaissance philosophique et d'une nouvelle littérature, différente de celle de l'Union soviétique.* (3) » Merleau-Ponty va souligner deux ans plus tard (en 1955), dans *les Aventures de la Dialectique*, l'incompatibilité entre la défense par Lukacs de l'autonomie de la littérature et la politique culturelle des régimes staliniens (4).

Dans ses deux derniers grands ouvrages de synthèse, l'*Esthétique* et l'*Ontologie de l'être social*, Lukacs ne parle plus en tant qu'idéologue d'un parti ou d'une classe, mais en tant que porte-parole de ce qu'il appelle la « *conscience-de-soi du genre humain* ». La tension entre le « *genre humain-pour-soi* », incarnation des aspirations irrépressibles de l'humanité, et le « *genre humain-en-soi* », totalisation des qualités humaines requises pour la conservation du *statu quo* social, est la clé de voûte de sa dernière pensée. Lukacs proposait ainsi un critère de jugement qui mettait en question d'une façon radicale les deux systèmes sociaux qui s'affrontent dans le monde, le « *socialisme de caserne* » et le capitalisme sauvage.

NICOLAS TERTULIAN *.

(1) Oxford, 1978, vol. III.

(2) Traduction française dans deux numéros de la revue *Commentaire*, 1983.

(3) Traduction française chez Gallimard, page 289.

(4) Gallimard, collection « Idées ». Voir page 106.

* Auteur d'un *Georges Lukacs* (Le Sycomore).

Parmi les œuvres disponibles en français

– *L'Ame et les Formes*, Gallimard.
– *La Théorie du roman*, Gonthier/Médiations.
– *Histoire et Conscience de classe*, Ed. de Minuit.
– *Le Jeune Hegel*, Gallimard, 2 vol.
– *Le Roman historique*, Payot.
– *Lénine*, EDI.
– *Gœthe et son époque*, Nagel.
– *Problèmes du réalisme*, Arche.

Claude Prévost a réuni pour la collection « Essentiel » (Messidor/Editions sociales) des *Textes* de Lukacs qui illustrent bien la diversité de la réflexion du philosophe (400 p., 85 F.).

Les espérances, les combats et les infortunes

LUKACS, qui était né le 13 avril à Budapest, a fait partie, en tant que commissaire du peuple à l'instruction publique, du gouvernement de Béla Kun, lors de la Commune hongroise de 1919. Trente ans plus tard on le retrouve ministre de la culture dans le gouvernement de Imre Nagy, porté au pouvoir par le mouvement insurrectionnel contre la dictature stalinienne de Matyas Rakosi. Entre-temps, Lukacs était passé par la fameuse prison moscovite de Loubianka, où le NKVD l'avait envoyé en 1941 et d'où l'intervention personnelle de Dimitrov l'avait tiré. Après l'écrasement de la révolution hongroise de 1956, il a subi avec les autres membres du gouvernement Nagy la déportation en Roumanie, ce qui, d'après certains témoignages, lui a permis de découvrir la grandeur de Kafka. Et plusieurs fois dans sa vie il n'a échappé que de justesse au pire.

L'homme frêle qui a habité plus d'un quart de siècle, jusqu'à sa mort en 1971, l'appartement du Belgrad-Kai à Budapest, témoin et acteur des principales crises qui ont secoué le camp socialiste, a refusé avec obstination, par scrupule moral, les occasions et les propositions de quitter son pays.

Lukacs se sentait pleinement responsable de la forme concrète prise par le socialisme dans le pays auquel il appartenait ; il a considéré que son devoir était de mener le combat à l'intérieur du camp socialiste et d'user de toutes ses forces pour infléchir dans le sens d'une authentique démocratisation le mouvement du « socialisme réel ». C'est justement cette position assez singulière qui lui a valu une situation inconfortable dans les deux camps.

Alors que l'intelligentsia occidentale n'a cessé de lui reprocher ce qu'elle jugeait être de trop grandes concessions faites au marxisme-léninisme officiel, les idéologues du camp socialiste ont souvent mis en cause son « révisionnisme » (aucun ouvrage de Lukacs n'a été publié en URSS dans les quarante ans qui ont suivi la guerre). Ces mêmes idéologues ont regardé avec méfiance son activité, essayant de la marginaliser, ou d'en modifier la portée.

A nouveau écarté de l'activité politique depuis 1956, Lukacs a investi toute son énergie intellectuelle dans l'élaboration de ses importants ouvrages de synthèse, au moyen desquels il espérait fournir les instruments théoriques d'un combat efficace contre les pratiques staliniennes et néo-staliniennes, des armes contre ce qu'il jugeait être une formidable perversion de la doctrine et du credo politique du socialisme.

L'époque stalinienne n'a pas réussi à briser Lukacs. Malgré les concessions qu'il a dû faire, même dans ses écrits, sous la puissante pression de l'appareil idéologique stalinien, il a réussi à conserver sa vitalité intellectuelle, en produisant de nombreux écrits de critique et d'histoire littéraire, d'esthétique et de philosophie.

N.T.

● ANNIVERSAIRE

Le combattant de la justice

(Suite de la page 15.)

Député, il l'a combattue à la tribune, dénonçant en 1848 à la Constituante, dans une intervention passionnée, la peine de mort comme le « *signe spécial et éternel de la barbarie* », et votant pour « *l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort* ». Il l'a combattue dans le prétoire, le temps d'un procès où Hugo défendait son fils Charles, accusé d'avoir manqué au respect dû aux lois en stigmatisant la guillotine. « *Ce crime (...), je l'ai commis avant mon fils, bien plus que mon fils. Je me dénonce, monsieur l'avocat général; je l'ai commis avec toutes les circonstances aggravantes – avec préméditation.* » A défaut du père, ce sera le fils que les jurés condamneront à six mois de prison.

Le bagne

Enfin, Hugo combattra la peine de mort en militant inlassable, intervenant en tous lieux et en toute occasion auprès de tous les pouvoirs pour demander la grâce des condamnés. En 1839, il fait parvenir un quatrain improvisé à Louis-Philippe pour sauver Barbès. En 1854, il écrit à Lord Palmerston pour obtenir la grâce de Tapner. En 1859, il demande aux États-Unis celle de John Brown. En 1862, il supplie pour les condamnés de Charleroi, en 1867 pour les Fénians irlandais. Il intervient auprès du tsar, auprès de l'empereur d'Autriche, auprès de la reine d'Angleterre, auprès du président Juares pour que Maximilien vaincu soit épargné. Partout où l'échafaud est dressé, Victor Hugo est présent. Rarement avec succès, comme il le constatait avec mélancolie, évoquant cette inlassable lutte : « *J'ai quelquefois réussi. Souvent échoué.* »

Hugo a-t-il mieux réussi s'agissant de cet autre outrage à la conscience humaine : le bagne ? Celui-ci fascine Hugo. Dès 1824, il demandera à son ami Gaspard de Pons de le documenter sur le bagne de Toulon. Il s'y rendra lui-même en 1839, comme il visitera celui de Brest. Et surtout en 1827, il assiste en compagnie de David d'Angers au ferrement des forçats à Bicêtre. « *On fit asseoir les galériens dans la boue, sur des pavés inondés. On leur essaya des colliers. Puis deux forgerons de la chiourme, armés d'enclumes portatives, les leur rivèrent à froid, à grands coups de masse de fer (...). Après cette opération, ils devinrent sombres. Il y en eut qui pleurèrent. Je regardai avec terreur tous ces profils sinistres dans leurs cadres de fer.* »

Après les fers, c'est le départ, le long voyage de la chaîne des bagnards – la cadène – « *l'effroyable chaîne des galériens, ces misérables traversant toute la France, liés sur des charrettes, le carcan au cou, transis de froid, mouillés par la pluie, roués de coups de bâton, espèce de pilori ambulant qui durait vingt ou trente jours...* » Vingt-cinq ans plus tard, la vision hantait encore Hugo. Et Cosette rencontrant la cadène dira à Jean Valjean : « *Père, est-ce que ce sont encore des hommes ? – Quelquefois, dit le misérable.* »

Toute la honte du bagne s'inscrit dans cette interrogation de Cosette et cette réponse de l'ancien forçat. Sont-ils encore des hommes, ceux que la société traitent ainsi et dont Hugo dit qu'ils sont les « *damnés de la loi humaine* » ? C'est pour dénoncer ce scandale que Hugo, en mai 1848, élu à l'Assemblée constituante, formula cette provocation sublime – et qui fit ricaner tous les bien-pensants : « *J'aurais voulu que l'on eût fait voter les bagnes et être le candidat choisi par les galériens.* » Et c'est parce que l'inhumanité de leur condition hante Hugo qu'il voudra en quelque sorte les réhabiliter tous, en faisant du plus humain de ses héros un ancien forçat, Jean Valjean.

La prison

Au-dessous du bagne, il y a, dans l'échelle des peines, la prison. Présente dans la cité, mais invisible derrière ses murs, la prison n'a pas cessé de fasciner Hugo. Elle hante son œuvre. De la cellule où est enfermé le « *condamné* » qui attend son exécution, au cachot où la Esmeralda est murée, de la « *cage* » conçue par Louis XI à la « *cave pénale* » où le prisonnier étouffe sous les chaînes et les pierres, la prison peuple l'imaginaire de Hugo. Ces gouffres, ces cloaques, ces abîmes, cette angoisse de l'enfermement obsèdent l'écrivain. Comme la question pénitentiaire, toujours posée, jamais résolue, obsède le législateur de son temps et Hugo lui-même. Il visite la Conciergerie et la Roquette, accumule des notes, et rédige pour la Chambre des pairs un discours sur la réforme pénale. La Révolution de 1848 lui interdit de le prononcer. Au moins le possédons-nous et connaissons-nous sa pensée politique sur le système pénal.

D'abord une constatation. Hugo n'est pas indulgent – certains aujourd'hui diraient laxiste. Il est lucide. La suppression des peines, la disparition de la prison, il n'y croit pas. Mais si le châtiment doit conserver sa force d'exemple et son pouvoir d'intimidation, il ne doit jamais dégrader ni désespérer le coupable, anéantir ce qui constitue le levain de la peine : la capacité pour tout homme de mesurer ses torts, de se ressaisir – de s'amender – on dirait aujourd'hui de se réinsérer.

Cette conception toute chrétienne du châtiment amène Hugo à refuser toute peine qui, comme la peine de mort, est irrévocable, ou, comme il le dit, « *irréparable* ». Les peines perpétuelles, qu'il s'agisse du bagne ou de l'infamie, mort sociale qui stigmatise le forçat après sa libération, Hugo les dénonce, parce qu'il est un droit « *qu'aucune loi ne peut entamer, aucune sentence ne peut retrancher, le droit de devenir meilleur* ». C'est au nom de ce droit, qu'on ne peut refuser « *sans nier l'Evangile, le christianisme, la civilisation, l'humanité même* », que Hugo condamne, en 1847, le régime pénitentiaire régnant en France : « *Représentez-vous un moment ce que sont ces prisons dont je parle. Là, chaque spécialité a ses professeurs qui font des cours de crime supérieur, qui expliquent les maîtres et les modèles, qui enseignent aux petits coupables le respect et l'admiration des grands criminels. Là, chaque misérable trouve un guide pour le mener plus avant... Ce sont ces maisons-là qui vous font la criminalité que vous avez...* »

Sans illusion

Cette métamorphose carcérale qui transforme le délinquant en criminel, Hugo l'incarne en Friauche, orphelin à six ans, voleur à neuf ans, bagnard à dix huit ans, libéré à trente-cinq ans, incapable de trouver du travail à cause du « *livret jaune* ». Récidiviste, repris, condamné à perpétuité, évadé, assassin, il ne lui reste plus qu'à monter le dernier « *barreau de l'échelle* » : celui qui conduit à l'échafaud. C'est aussi Claude Gueux, que le système pénitentiaire et la persécution d'un gardien, son chef d'atelier, conduisent au meurtre. Et qui sera exécuté. C'est enfin Jean Valjean, qui, condamné à cinq ans de bagne pour vol d'un pain, en fera dix-neuf pour des évasions successives. Il sort du bagne, n'étant plus que haine envers la société. Seule la rencontre avec Monseigneur Myriel, c'est-à-dire la générosité, sauvera Jean Valjean jusqu'alors perdu par la justice.

Hugo pourtant était sans illusion. Il savait que certains s'enracinent dans le crime et y demeurent attachés, malgré de telles rencontres, comme les Thénardiers comme Montparnasse auquel Jean Valjean, qu'il a voulu assassiner, donne sa bourse. C'est là toute l'ambiguïté du titre *les Misérables* – car il désigne à la fois les plus indignes – mais aussi les plus malheureux des hommes. Dualité qui se rejoint en certains êtres humains – et nous interdit de les condamner irrévocablement.

Dans *les Misérables*, il y a d'abord la misère, la grande misère des pauvres du dix-neuvième siècle, le titre même que Hugo avait initialement arrêté pour son œuvre. Cette misère qui rongeait les grandes villes, Hugo romancier l'avait observée dans Paris, Hugo politique l'avait explorée dans les caves de Lille. Et les liens évidents qui toujours ont uni, dans la société, la misère, l'ignorance et le crime, Hugo les a dénoncés, dès 1834, dans *Claude Gueux*, puis tout au long de sa vie. Pour ce grand bourgeois, pour cet homme comblé par la gloire, la fortune et le bonheur, il n'existe pas de classe dangereuse. Il n'existe que des misérables qu'il faut prendre en compte.

Cet académicien, ce pair de France, choisira de déclarer à cette haute assemblée d'aristocrates, et de nantis : « *Messieurs, je le dis avec douleur, le peuple sur qui tout retombe, qui endure la peine, la fatigue, les famines, les hivers rudes, dont les enfants, durement exploités, subissent le labeur malsain des manufactures... Le peuple, dans l'état social tel qu'il est, porte aussi, plus que toutes les autres classes, le poids de la pénalité. Ce n'est pas sa faute. Pourquoi ? Parce que les lumières lui manquent d'un côté, parce que le travail lui manque de l'autre. Trop souvent du moins – d'un côté les besoins le poussent, de l'autre aucun flambeau ne l'éclaire – de là les chutes...!* »

Certains sourirons de cette simplicité. Moi pas. Que c'est beau, un grand écrivain découvrant la question sociale par la question pénale, et se dressant contre la misère, parce qu'il s'est élevé un jour contre l'échafaud ! Dans la démarche de Hugo, cet élargissement progressif de perspectives, de la réforme des peines à la réforme de la société, est comme une ascension. Sa perspective s'élargit naturellement à mesure que sa pensée s'élève de l'effet aux causes. Ce refus de l'injustice individuelle l'a conduit tout naturellement à refuser l'injustice collective (...).

« Mission remplie »

Pour rendre à Victor Hugo le plus significatif hommage, j'espérais découvrir une lettre obscure, émanant d'un prisonnier reconnaissant. Il en existe à coup sûr. Je n'en ai point cependant en ma possession. Aussi pour témoigner de la continuité de la lutte de ceux qui se lèvent, un siècle après l'autre, pour soutenir la double et indissociable cause de la justice et de l'humanité, j'ai pensé qu'il était bon de répéter tout simplement, en ce jour du centenaire de la mort de Hugo, ce que le poète avait dit lui-même, à Paris, pour célébrer le centième anniversaire de la mort de Voltaire, de celui qui avait défendu la cause de Calas, et celle du chevalier de La Barre contre l'injustice des hommes et des lois :

« *Il y a cent ans aujourd'hui un homme mourait. Il mourait immortel. Il s'en allait chargé d'années, chargé d'œuvres, chargé de la plus illustre et de la plus redoutable des responsabilités, la responsabilité de la conscience humaine avertie et rectifiée. Il s'en allait maudit et béni, maudit par le passé, béni par l'avenir, et ce sont là, Messieurs, les deux formes superbes de la gloire. Il avait, à son lit de mort, d'un côté l'acclamation des contemporains et de la postérité, de l'autre ce triomphe de huées et de haine que l'implacable passé fait à ceux qui l'ont combattu. Il était plus qu'un homme, il était un siècle. Il avait exercé une fonction et rempli une mission...* »

ROBERT BADINTER.

N.D.L.R. – Le titre et les intertitres sont de la rédaction. Ce discours a été prononcé au cours d'une cérémonie organisée par l'université Paris-Sorbonne Nouvelle.

A noter

● Une émission sur le thème « Victor Hugo tribun : plaidoyer contre la peine de mort » sera diffusée sur France-Culture, jeudi 23 mai, à 20 h 30. Avec la participation d'un magistrat, M. Yves Lemoine, juge au tribunal de Paris.

● L'année Hugo à Heidelberg. « Il ne faut pas passer à Heidelberg; il faudrait y séjourner, il faudrait y vivre », écrivait Hugo. Sous le titre « Lectures de Victor Hugo », un colloque sera consacré, du 29 au 31 mai, à cet auteur, à l'Institut français de Heidelberg. Parmi les nombreux thèmes abordés, citons une communication de Pierre Brunel sur Victor Hugo et la littérature allemande. A noter que les actes du colloque feront l'objet d'une publication. (Institut français, Seminarstrasse 3 D 6900 Heidelberg).

« Un coupable », de Jean-Denis Bredin

L'incroyable innocence

Le roman de Jean-Denis Bredin se prête aux lectures les plus diverses.

CE *Coupable* est un piège que Jean-Denis Bredin tend à ceux qui l'admirent. La belle, l'idéale couverture blanche de la NRF fait croire à un roman. Il serait le premier d'un homme qui a déjà pourtant beaucoup publié, et que *l'Affaire* ou *Joseph Caillaux* ont rendu célèbre sur le terrain littéraire, qui s'ajoutait à tant d'autres chez l'avocat et le professeur qui ne sait « que travailler ».

Non, répond l'auteur, pas un roman, mais un essai.

Il peut en effet s'agir de cela puisque, au travers de la courte vie d'Ali-François Caillou, de père breton et de mère algérienne, mais français, premier à l'école, premier au lycée — et, en un sens, premier dans le malheur, — c'est la fausse courtoisie et la vraie férocité de l'institution judiciaire qui sont ici décrites. L'amour, quant à lui, n'est cité que pour être récusé.

Circonstances atténuantes

Pris dans une manifestation pour la paix qu'il avait rejointe par curiosité et pour faire plaisir à son camarade Luc, l'étudiant de première année de droit, incapable de faire croire à son innocence, se tranche la gorge dans sa cellule, à la manière des bêtes offertes au sacrifice. Ali n'aura accompli que la partie *préventive* de ces dix-huit mois d'emprisonnement auxquels des magistrats soigneux l'ont condamné, *« attendu qu'il y a des circonstances atténuantes »*, pour des violences à agents dont le véritable auteur est vraisemblablement son ami Luc, absent à l'audience par crainte d'être alors reconnu.

Mais l'indication qu'il s'agit d'un essai ne suffit pas à définir — sous réserve qu'il en soit besoin — le genre littéraire de ce *Coupable* dans lequel Jean-Denis Bredin, sur le court espace des 147 pages de texte, semblerait avoir exposé sa vie et sa pensée.

Car rien n'est inventé dans ce livre. Il ne faut pas grande mémoire au lecteur pour reconnaître, par exemple, dans cette manifestation pour la paix, les grands mouvements des années 1970-1971, qui ont valu à nombre d'étudiants, auteurs ou pas de ce que la justice et la police leur imputaient, d'aller faire l'expérience des prisons françaises.

C'est l'habileté de Jean-Denis Bredin d'avoir exclu toute idée d'invention, au point d'émailler son récit de scènes volontairement plates qui en accroissent l'authenticité. Les surveillants sont, en dehors du tutoiement d'usage, de très braves gens, ainsi que les gendarmes ; les compagnons de cellule ne bouffent pas du bicot et sont plutôt bienveillants ; le juge connaît son métier, et l'avocat, lorsque paraît le public, montre un réel savoir-faire.

De là vient que l'essai glisse vers le pamphlet, tant cette addition de gens convenables et de scènes ordinaires où nul vrai salaud ne se profile bâtit un univers exactement abject. Ce pamphlet dit la vérité.

Mais il ne dit pas toute la vérité du livre, de ce livre-piège qui ne se laisse pas identifier, dont, comme on dit, plusieurs lectures sont possibles. Sans pour autant qu'il s'agisse d'imposer à l'auteur des intentions qu'il n'y a pas mises.

Dès lors, ce n'est pas se substituer à lui que de voir dans ce *Coupable* l'arrière-cousin d'un *Cœur simple* peint pas Flaubert ou de *la Servante au grand cœur.* Aux « quelques fleurs » réclamées par Baudelaire pour la servante morte font écho ces livres de distribution des prix qu'Ali-François Caillou met sur la tombe d'un père dont le mutisme a enfin une cause.

Ce livre du cœur

Parce qu'il écrit comme l'eau coule en campagne, parce que, comme son héros (ou son héros comme lui), il fait *« la guerre aux adverbes »*, Jean-Denis Bredin accède à la nuance sans le secours de l'effet. Ce *Coupable* pourrait être également qualifié de poème en prose, avec juste ce qu'il y faut de désuet pour donner son sel à ce livre du cœur et de la dignité.

Ainsi, essai, roman, pamphlet, poème, peu importe. C'est toujours Jean-Denis Bredin qu'on entend, et sa passion pour les coupables qui n'ont rien fait de mal, qui ont toujours conscience de gêner, comme Ali, qui *« aimait trop sa mère pour la déranger »*.

PHILIPPE BOUCHER.

Naissance d'un romancier de la fraternité

(Suite de la page 15.)

Malgré ses études et les mémoires qu'il rédige sur son affaire, double de lui-même, Ali perd confiance dans les mots. A l'audience, il commence : *« Je voudrais dire... »*, et ne peut achever. Quand il se tailladera le visage, le simple appel *« au secours ! »* lui restera dans la gorge...

ON a d'abord envie de rendre grâce à l'avocat Bredin, comme on le ferait à certains médecins, de garder devant sa pratique quotidienne une clairvoyance et une générosité pures des cynismes de la routine. Il parle des affres des justiciables avec la sensibilité à vif de qui entrerait au Palais pour la première fois, et sans trace de paternalisme apitoyé. On dirait quelque stagiaire commis d'office, ou mieux : l'ami qui a tant manqué à Ali, avant comme après son arrestation.

Mais le mérite principal d'*Un coupable* dépasse ce qui ne serait, au mieux, que de la condescendance bienvenue. Tout roman recèle un aveu personnel de l'auteur. C'est sans doute par crainte de cette impudeur inhérente au genre que Bredin a tardé à s'y risquer. La confidence qu'il laisse cheminer ici, et qui explique sa familiarité « du dedans » avec le calvaire du petit Ali, c'est que, en dépit de réussites et de consécrations majeures, l'auteur se sent lui aussi du côté des coupables, des privés de grâce.

La raison biographique de ce sentiment n'est pas livrée, et elle importe peu, dans un domaine où la subjectivité règne en maître. Peut-être est-ce le fait d'une génération — je crois la connaître — qui a dû s'accuser de l'horreur nazie pour pouvoir la comprendre, et sans l'opportunité, à quelques mois près, de la combattre. Qu'ils aient péri, survécu ou jamais existé, les pères de ces fautifs-nés leur ont paru aussi muets, impuissants et lâches que le papa d'Ali.

A QUI, dès lors, faire cadeau de ses mérites ? A quoi bon récolter des lauriers si c'est, comme Ali, pour en fleurir des tombes ? Quelle institution transmettra le sceptre paternel, délivrera les diplômes, attestera la compétence, authentifiera la parole, gagera la réalité ?

La justice n'a jamais pu répondre à ces questions et se substituer au père dérobé, enfui ou déchu. C'est en cela que sa défaillance touche à l'atroce et pousse au désespoir. Elle est la preuve criante que, justiciables ou non, nous barbotons dans le symbolique et le semblant, faux de préférence. Bonheur, malheur, chance, malchance : l'expérience de la justice enseigne, comme aucune autre, que ce ne sont là que façons de dire. La seule vérité, c'est la mort, telle que la choisit Ali. Le médecin du Palais le pressent à sa façon quand il observe : la police, au moins, c'est une réalité ; la justice, ce n'est rien, une apparence, la robe de la police.

La littérature, aussi, est la robe de ce qui ne se dira jamais. Bredin étrenne cette robe nouvelle pour lui, sans effet de manche, sensible comme personne à ce que les mots ont d'impropre, surtout les grands, les sonores. A coups de brèves indépendantes fixant un détail, un visage, une intonation, une réplique, l'avocat-écrivain épie le peu de vie qui peut être sauvé des rhétoriques du droit et de la parole.

Un monde sans père se profile, mais non sans frère ; un au-delà secret des hiérarchies, des validations et des mots, tous ces semblants ; un non-lieu utopique d'hommes égaux, noués comme des lutteurs, encordés, dirait-on, et portant leurs morts à même l'épaule.

Ce n'est pas un faux Camus qui revient, c'est un romancier de la fraternité qui naît, dans la lignée des grands stylistes français : tendu, intense, retenu au bord du désespoir par l'intelligence du cœur.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ UN COUPABLE, de Jean-Denis Bredin, Gallimard, 150 pages, 60 F.

• HISTOIRE LITTÉRAIRE

Une semaine libertine en compagnie de Mac Orlan

EN 1926, paraissait clandestinement *la Semaine secrète de Vénus,* un ouvrage tiré seulement à deux cent soixante-quinze exemplaires sur la couverture duquel ne figurait aucun nom d'auteur ni d'éditeur. Pierre Mac Orlan empruntait souvent, pour ses écrits les plus libres, des pseudonymes à particule : Pierre du Bourdel, Pierre de Jusange, Claude de Saint-Hieble, ou encore son propre patronyme : Pierre Dumarchay. Mais, pour ce livre, le poète avait préféré garder l'anonymat, craignant que les lithographies particulièrement audacieuses de Vertès, qui accompagnaient le volume, n'attirent sur celui-ci les foudres du ministère de l'intérieur ou du parquet.

Les jeunes éditions Minerve ont eu le bon goût de rééditer cette œuvre plus libertine que licencieuse, en y adjoignant deux textes succulents, *Extase* et *Amour,* extraits d'un ouvrage également introuvable intitulé *la Danse macabre (1).*

« J'aime, confiait Mac Orlan dans l'un de ses contes, *tous les jeux de la chair. J'aime à décrire dans mes romans la beauté des femmes et la petite lumière de l'amour qui l'anime. »* Les sept nouvelles qui composent *la Semaine secrète de Vénus* sont en quelque sorte une illustration pratique de ces propos. Les jeux de l'amour y sont toujours élégamment décrits, et la femme y est célébrée en des termes qui, s'ils sont quelquefois crus, sont exempts de toute vulgarité.

Pierre Mac Orlan nous convie donc à suivre, du lundi au dimanche, les stratégies amoureuses d'hommes et de femmes qui essaient de se composer, grâce au plaisir, un autre visage. Passions inassouvies, amours vénales, pratiques solitaires et voyeurisme participent d'une même quête, celle du désir.

Les lecteurs de Pierre Mac Orlan ne seront pas désorientés par l'atmosphère de ce livre car ils y retrouveront les couleurs et les vagabonds des romans les plus célèbres de l'auteur. Comment, par exemple, ne pas éprouver une immédiate sympathie pour ce sergent-major de la coloniale qui, à chaque escale, fréquente les bouges du port parce qu'il sait qu'il y trouvera des femmes qui, contre menue monnaie, l'écouteront raconter ses aventures et ses exploits imaginaires.

La plus troublante des nouvelles de ce volume est certainement celle qui met en scène le répétiteur d'un collège, dans une petite ville des environs de Paris. Le jeune homme, dont les nuits sont visitées par les femmes qu'il a croisées dans la journée, rêve d'assouvir ses fantasmes dans une de ces maisons de rendez-vous où *« les plaisirs les plus déconcertants sont connus, pratiqués et catalogués comme dans un livre de psychiatrie ».*

A force d'économies, l'apprenti libertin accédera à la tanière de ses désirs. Cependant, quelle ne sera pas sa déception quand la directrice des lieux lui confiera : *« Ici l'homme ne nous apparaît qu'avec un faux visage, mais ce faux visage est peut-être son vrai visage. C'est ici l'homme d'une minute que nous voyons, l'homme d'une toute petite minute qui dure toute la vie ! »* Les masques que nous portons ne nous protègent pas contre notre solitude intérieure, estimait Pierre Mac Orlan qui, impitoyablement, s'attachait à occire les tentatives d'évasion des personnages de ses récits.

Quant à ceux qui, au nom d'une morale incertaine, condamnaient son appétit de libertinage, Pierre Mac Orlan leur répondait simplement que *« l'amour n'est pas plus homicide que la guerre et que l'on peut fort bien y consacrer ses nuits sans mourir avant son heure ».* Et il ajoutait, en témoin des massacres de la première guerre mondiale : *« Le sang maladroitement versé par l'Europe contamine mystérieusement l'air que nous respirons. Verser le sang d'autrui est une sorte de maladie qui s'attrape assez facilement. »*

PIERRE DRACHLINE.

★ LA SEMAINE SECRÈTE DE VÉNUS, de Pierre Mac Orlan, préface de Nino Frank. Ed. Minerve (diffusion Alternatives, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris). 144 pages, 58 F.

(1) Kra, 1927.

Des miettes d'éternité

Visitant des cités aztèques, des mausolées hindous et la chambre de Chateaubriand, Jean Orizet a exploré les no man's land de la conscience.

IL arrive dans une vie que l'on soit saisi, et comme aspiré, par le sentiment de l'irréalité. Cela peut se produire à l'orée d'un bois, dans un grenier rempli de vieux objets, au hasard d'un paysage, d'un tableau où l'on s'absorbe, ou encore quand on se laisse aller à la rêverie, soumis à quelque génie bachelardien sommeillant dans la matière. Il semble alors que le temps ne passe plus, que la durée se dilue. Sensation d'apesanteur, de rêve éveillé, dont quelques poètes de haut vol, quelques philosophes téméraires se sont fait l'écho : Bergson et ses intuitions, Nerval et ses *Chimères,* Bachelard et ses rêveries « fascinées », Borges et ses *« jardins aux sentiers qui bifurquent ».*

Dans un essai pénétrant, Jean Orizet (1) dresse la topographie des no man's land de la conscience, d'une *« dimension hors de toutes les dimensions »* qu'il nomme *« entretemps ».*

Pour accéder à ces lieux *« d'essence plus haute »,* l'auteur a visité d'anciennes cités aztèques, des mausolées hindous, la chambre de Chateaubriand à Combourg ; il a rencontré Borges dans sa région de Buenos-Aires (extraordinaire entretien), interrogé les anges de Giotto, l'œuvre de Klee et d'Elie Faure, fouillé l'histoire, mobilisé les puissances de l'inconscient. A chacune de ces incursions, Jean Orizet a tenté de faire resurgir ce qui avait disparu, par une sorte d'assise de la mémoire. Il était animé par cette certitude : *« La fuite des jours est un leurre ; le temps ne s'écoule pas, il tourbillonne et nous absorbe par gravité comme les trous noirs, dans le cosmos, aspirent les étoiles finissantes. »* D'où l'idée de *« temps cyclique »,* source d'apaisement, capable de tenir la mort à distance, et dont Borges a donné peut-être la plus haute définition : *« Le temps est un fleuve qui m'entraîne, mais je suis le fleuve. »*

Avec ce livre, on est à la frontière du poème, du roman, de l'archéologie et du journal, au cœur d'un singulier mélange de genres.

Ces « images qui s'enflamment »

Dans la traversée de ces territoires, il semble qu'une poétique nouvelle cherche à s'affirmer, une poétique rigoureuse, consciente de sa méthode et de ses fins, charriant dans une même eau des fragments d'œuvres, de mythes, de cultures — et dont il serait temps d'asseoir la notion. Julien Gracq, omniprésent tout au long de l'ouvrage, en serait le séduisant maître d'œuvre ; Gracq, dont Orizet évoque les libres associations, les *« images qui s'enflamment et vont se rallumant l'une à l'autre ».* Dans un passage-clé des *Eaux étroites,* l'écrivain fait état de *« ces agrégats de rencontre, ces précipités adhésifs que le choc d'une image préférée condense autour d'elle anarchiquement : bizarres stéréotypes poétiques qui coagulent dans notre imagination, autour d'une vision d'enfance, pêle-mêle des fragments de poésie, de peinture ou de musique »* (2).

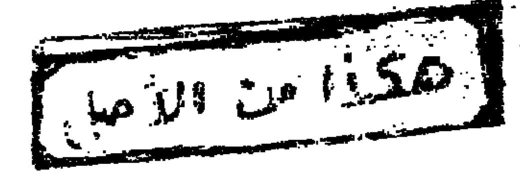
Il est dommage que Jean Orizet, à l'inverse de Gracq, ne tire pas de sa notion d'*« entretemps »* toutes les conséquences qu'elle entraîne ; qu'il n'ait pas cru utile, par exemple, de la confronter aux thèses relativistes. Il a craint d'ériger en discours ces assemblages d'intuitions, ténues et fulgurantes, qui sont comme les miettes de l'éternité.

VINCENT LANDEL.

★ HISTOIRE DE L'ENTRE-TEMPS, de Jean Orizet. La Table ronde, 194 p., 67 F.

(1) Jean Orizet a obtenu pour son œuvre poétique les prix Max Jacob et Apollinaire.

(2) Julien Gracq : *les Eaux étroites,* José Corti.



هكذا من الأصل

culture

THÉATRE

DE VICTOR HUGO A EUGÈNE LABICHE

Le mot pour rire

Le rire, c'est sérieux. Ce n'est pas une idée en l'air, une imagination. C'est une activité précise, physique. Un travail des muscles, des poumons. Presque un travail de force.

Prenez le dictionnaire Robert, au mot « rire ». Soit dit en passant, pourquoi tant de gens font-ils confiance au dictionnaire Robert ? Parce que Paul Robert, son inventeur, n'était pas un intellectuel, un rêveur. Lors de ses débuts dans la vie, il était agriculteur, il faisait surtout des fruits. Et puis, pendant la guerre mondiale, la seconde, il fut engagé dans les communications : codage et décodage des messages. C'est cette occupation grave qui le conduisit à s'enquérir de la définition des mots.

Donc Robert, homme concret, carré, explique ainsi le rire : « *Élargissement de l'ouverture de la bouche, accompagné d'expirations saccadées plus ou moins bruyantes.* »

Il s'agit bien d'un exercice physique complet, une gymnastique, un *jogging*, un yoga, un aérobic, tout ça d'un coup, sans grand effot, et dans la bonne humeur.

L'ennui, c'est que vous ne pouvez vous-même, tout seul, prendre la décision de rire. Il y faut une cause extérieure, pas toujours facile à trouver.

Justement, il y en a deux, ces jours-ci, dans les théâtres parisiens. *Mille francs de récompense*, de Victor Hugo, à Chaillot, et *Doit-on le dire ?*, de Labiche, au Théâtre des Arts-Hébertot.

Mille francs de récompense est un faux mélodrame. Le mélodrame empêchait les romantiques de dormir, parce qu'il remplissait les salles à craquer. Plutôt que de dire que *l'Homme sorti du sépulcre*, de Monsigny, ou *les Victimes cloîtrées*, de Monvel, étaient des choses pas terribles, Hugo trouva plus gentil d'écrire lui-même un mélodrame, aussi bête mais souriant, un peu féérique aussi. Et qui fait rire sans arrêt.

Doit-on le dire ? est un vrai vaudeville, mais très pervers. Labiche nous y montre, sous toutes les cultures, un fou dangereux, appelé Muserolle, et il nous prouve que les fous dangereux sont inoffensifs, ou même salutaires. C'est un tour de passe-passe, vertigineux. Et qui fait rire sans arrêt, comme la pièce de Hugo.

Le rire, c'est tout ou rien. Il ne conviendrait pas de présenter dans le détail *Mille francs de récompense* et *Doit-on le dire ?*. Disons juste que c'est très bien mis en scène, le chef-d'œuvre de Hugo par René Loyon, et celui de Labiche par Jean-Laurent Cochet.

Allez-y sans faute. La gymnastique musculaire et respiratoire annoncée par Paul Robert fait beaucoup de bien. Evidemment, c'est assez brutal, comme soirée, parce que le rire, ce n'est plus dans les habitudes, avec tout ce qui se passe. Quand vous sortez de là, vous êtes sur les genoux.

MICHEL COURNOT.

★ *Mille francs de récompense* : Théâtre Chaillot, salle Gémier, 20 h 30.

★ *Doit-on le dire* : Théâtre Arts-Hébertot, 21 heures.

MUSIQUE

« UN BAL MASQUÉ », à l'Opéra

A plat

Le palais Garnier n'a pas de chance avec *Un bal masqué* de Verdi, à moins que ce soit le contraire... Il y a quatre ans, la production, plastiquement fort médiocre, fut copieusement sifflée, malgré le superbe Gustave III de Carreras, et Katia Ricciarelli. Samedi soir, le « nouveau » *Bal masqué* est tombé à plat, les huées même étant amorties et les applaudissements promptement éteints par une sorte de torpeur : décors banals de Jürgen Rose, réalisés pour Covent-Garden il y a dix ans ; mise en scène d'Otto Schenk, aussi ancienne, reprise par Charles Hamilton sans imagination ni véritable régie d'acteurs ; direction précise, mais emphatique et spectaculaire de Gian-Luigi Gelmetti (l'actuel directeur général de l'Opéra de Rome), qui frise tour à tour le mélo et l'opérette, mais ne sait découvrir la vérité, la profondeur et l'émotion intense de Verdi.

La moisson n'est guère plus riche du côté des chanteurs. Seule Fiorenza Cossotto s'impose une nouvelle fois par sa nature de tragédienne dans le rôle de la sorcière, malgré des attitudes usées jusqu'à la corde, et une voix violente et caverneuse, avec beaucoup de vibrato, qui garde cependant une forte emprise.

De nombreux spectateurs avaient fait la queue de longues heures pour entendre Pavarotti ; mais le célébrissime ténor s'est décommandé. Son remplaçant, Taro Ichihara, a préféré prudemment attendre la deuxième représentation. On ne saurait donc en vouloir à Luis Lima, qui a chanté avec vaillance et beaucoup de probité à défaut d'un très noble lyrisme.

Autre déception : l'Amelia de Natalia Troitskaya, diction gutturale, voix hybride à la technique souvent problématique, assez belle dans le grave et parfois le médium, dure et tendue dans l'aigu, sans homogénéité d'un registre à l'autre. Son grand air du deuxième acte fut particulièrement pénible : elle se reprit ensuite, mais le personnage n'a guère d'aura ni d'émotion.

Bien que dominant physiquement le roi de la tête et des épaules, Juan Pons apparaît bien grisâtre, vocalement et physiquement, pour incarner Renato, l'ami fidèle, dont l'amitié et l'amour bafoués se retournent en folie meurtrière contre son roi.

Le succès est allé justement à Danièle Borst, le rayon de soleil de cette représentation, page charmeur, jolie voix française, souple, vive et ravissante, pour ces couplets à la française, rôle de travesti auquel Verdi était fort attaché, d'ailleurs unique dans son œuvre.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 24 et 27 mai, 1er, 4 et 8 juin.

■ **LO ET LCR EN FÊTE.** – **La Fête de Lutte ouvrière et de la Ligue communiste révolutionnaire aura lieu à Presles (Val-d'Oise) les 25, 26 et 27 mai. Au programme : chansons, théâtre, folklore, bals... Des cars gratuits partiront de la porte de la Chapelle tous les quarts d'heure. Entrée : 40 F pour les trois jours.**

MÉCÉNAT

NOUVELLES MESURES FISCALES

La culture comme image de marque

Réunis rue de Valois, à l'issue du conseil des ministres de mercredi, M. Jack Lang, ministre de la culture et M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, ont annoncé devant un impressionnant auditoire de patrons d'entreprises de nouvelles dispositions fiscales susceptibles de favoriser le mécénat : un des chevaux de bataille de M. Lang, dont les élans en la matière avaient été jusque-là quelque peu modulés rue de Rivoli.

La première de ces mesures incitatives concerne le un pour mille qui, dans la loi de finances pour 1985, est passé à deux pour mille. Depuis 1982, les possibilités de déductions fiscales jusqu'à un pour mille du chiffre d'affaires au profit d'œuvres d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial, avaient été étendues au domaine culturel. Désormais, c'est donc deux fois plus qui peut être déduit. A condition toutefois que les organismes bénéficiaires, associations ou fondations, soient agréés à la fois par le ministère de la culture et le ministère des finances (actuellement deux cents associations sont recensées).

L'autre mesure, toute nouvelle celle-là, reconnaît la possibilité pour une entreprise de faire passer ses dépenses de mécénat dans ses frais généraux, au même titre que des frais de publicité. Il suffira pour celle-ci que le « parrainage » – terme utilisé par la loi (circulaire du 12 avril 1985) – soit clairement indiqué (sur le générique d'un film, une bande annonce, une affiche d'exposition, un catalogue, etc.). Ainsi est admis ouvertement qu'une entreprise peut promouvoir son image de marque par la culture. C'est un grand pas, qui devrait faire entrer plus naturellement dans les mœurs l'association de la culture et des affaires, en levant l'ambiguïté habituelle sur le caractère désintéressé des opérations de sponsorisation.

Ces nouvelles dispositions tombent à vrai dire tout à fait à point, à un moment où le mécénat d'entreprises connaît un développement sans précédent en France. Grâce effectivement aux efforts du ministère de la culture dont le propos a toujours été d'inciter parallèlement au mécénat d'Etat le mécénat privé.

Il faudrait aussi rappeler le rôle joué par l'ADMICAL (Association pour le développement du mécenat industriel et commercial), que préside M. Jacques Rigaud, PDG de RTL, qui réunit quelque soixante-quinze entreprises.

On peut donner de nombreux exemples du développement du mécénat dans les divers secteurs de la culture, et tout particulièrement celui des arts plastiques. Alors qu'entre 1978 et 1983 cinq grandes expositions ont reçu des concours privés, entre 1984 et 1985, ce sont sept expositions qui en ont bénéficié. Citons dans l'actualité immédiate : l'exposition Renoir qui sans IBM n'aurait jamais pu être faite, étant donné le coût des assurances des œuvres, et celle des Delaunay, que soutient le Crédit Agricole.

G. B.

★ **« *Mécénat mode d'emploi* ». – Une brochure tirée à 30 000 exemplaires et destinée à faire connaître les dispositions gouvernementales en matière de mécénat d'entreprise vient d'être éditée au ministère de la culture.**

● *Festival international du mécénat.* – Le deuxième Festival international du mécénat d'entreprise, organisé par l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL), aura lieu à Paris les 6, 7 et 8 juin. La journée du 6 commencera par des assises réservées aux « professionnels » du mécénat, mais toutes les autres manifestations seront ouvertes au public.

★ *Maison de la Chimie*, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

● *Mécénat européen.* – La Commission européenne a proposé à Bruxelles des mesures fiscales destinées à favoriser la consommation des biens culturels, à améliorer les conditions de vie des « travailleurs culturels » et à encourager la conservation du patrimoine architectural dans la CEE. Pour aider le mécénat, la Commission propose notamment des déductions fiscales sur tous les legs ou dons faits à des institutions agréées par les Etats de la Communauté, quel que soit le pays de résidence du mécène. L'ensemble des propositions seraient soumises au conseil des ministres de la culture le 28 mai prochain.

NOTES

Théâtre visuel

Cela fait maintenant neuf ans qu'Alfredo Corrado, metteur en scène sourd d'origine américaine, et sa troupe IVT (International Visual Theater) travaillent dans la Tour du Village au château de Vincennes. Dans les premières créations, toutes silencieuses, l'élément visuel prédominait mais laissait le spectateur entendant un peu médusé : s'il ne possédait pas la clef de ce langage gestuel que les sourds revendiquent comme leur outil propre de communication et de création, il restait à l'extérieur du spectacle, fasciné mais perplexe.

Pour leur nouvelle création, *LMS*, neuf acteurs sourds montent dans un train pour une parodie d'Agatha Christie ; un acteur entendant dans le rôle du commissaire fait les frais de la malice. Qui n'a pas entendu a peut-être mieux vu : un montage musical astucieux suramplifie le chaos des données sonores. Fausses pistes. La mise en scène organise de troublants glissements entre le crime et sa reconstitution, le passé et le présent, la vérité et le mensonge. Momentanément, donc, IVT ne milite plus pour la reconnaissance du langage gestuel ; il l'inclut habilement dans une dramaturgie qui prend au monde des entendants ses ficelles et ses plaisirs, pour s'en jouer. Cette étrange distance d'incommunication entre les sourds et les entendants, devenue ressort d'intrigue, est abolie le temps d'un spectacle.

H. G.

★ Tour du Village, château de Vincennes, 21 h.

Géométrie politique au Théâtre de Gennevilliers

Les personnages d'*Othon* de Pierre Corneille empruntent des itinéraires qui ressemblent à ceux des jeux de société chinois, tant leur volonté, qu'elle soit d'amour ou d'ambition, se heurte sans cesse à de nouveaux obstacles : ceux que dresse la Politique, grande prêtresse de cette pièce.

Pour mettre de l'ordre dans la complexité des rapports qui entravent ces êtres, Yvon Davis a mis en scène *Othon* selon un principe qui pourrait être qualifié de géométrique. Les corps semblent se croiser à angle droit. Les seules courbes sont celles des dos qui parfois s'inclinent. Othon (Yann Colette) ressemble à un motard moyenâgeux. Glacial, terrifiant, la voix neutre, il est à la limite de l'être robotisé. Et, sur le visage des autres comédiens, les sentiments des cœurs ne laissent aucun signe. Parfois, une poussée de violence, brève démonstration de domination physique de l'homme sur la femme.

Yvon Davis a réalisé un spectacle austère, lugubre, pessimiste, mais d'un réel intérêt. Ce que disent les conseillers de Galba, combien d'hommes au pouvoir l'ont-ils eux-mêmes pensé ?

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ *Théâtre de Gennevilliers*, 20 h 30.

Un Rossini royal au château de Versailles

Les loges d'avant-scène et les premiers rangs de l'orchestre étaient occupés par une bourgeoisie louis-philipparde un peu fanée : les musiciens de l'Orchestre de chambre de l'Europe et Claudio Abbado portaient le col cassé. Après l'ouverture pétaradante de *la Pie voleuse*, Rossini lui-même fit son entrée entouré d'une cour de jolies femmes fleuries.

Et les plus merveilleux « belcantistes » de notre époque (Caballe, Horne, Araiza, Raimondi, Ramey) rivalisèrent de prouesses et de charme sur la scène de l'Opéra royal du château de Versailles, mêlant *seria* et *buffa*. *Sémiramis*, *Guillaume Tell*, *Moïse* et *Tancrède*, *le Barbier*, *la Cenerentola* et *l'Italienne à Alger*, avec leurs crescendos irrésistibles, la « Calomnie » par Raimondi, et le célèbre numéro de *prime donne*, la bleue et la rouge tombant dans les bras l'une de l'autre à l'issue de leur duo suprême de *Tancrède*. Malgré ces succès parisiens, Rossini n'avait jamais connu une telle apothéose.

C'était, au profit de l'Alliance européenne contre le cancer, un délicieux spectacle transmis en mondiovision et en direct, sauf en France. Ce gala sera diffusé le 20 juin à 21 h 30 sur Antenne 2 et publié en disque par Deutsche Grammophon.

J. L.

Le musée du Prieuré s'enrichit à Saint-Germain-en-Laye

La Fille du patron, peinte par Paul Gauguin en 1886, lors de son premier séjour à Pont-Aven, est sans doute l'acquisition majeure du musée départemental du Prieuré. Depuis 1980 les collections n'ont cessé de s'enrichir, comme le démontre le regroupement temporaire de cinq ans de dons et d'achats dans ce qui fut l'atelier de Maurice Denis, dûment rénové. Le conservateur, Marie-Amélie Anquetil, a tenu à déployer autour du « Nabi aux belles icônes » l'éventail de cette fin de siècle et de ses prolongements. La voici ressuscitée, cette (belle) époque avec ses précurseurs de Pont-Aven (plutôt du Pouldu) : Emile Bernard, Louis Anquetin, Jean Verkade et Mögens Ballin.

Mais les Nabis ? Outre Maurice Denis, objet d'une nouvelle et copieuse donation, ce sont entre autres Paul Sérusier, Pierre Bonnard, Edouard Vuillard et Mondrian. On s'arrêtera aussi devant une banquette et quatre chaises, recouvertes de tapisseries tissées par Germain Monthéreau d'après des cartons de Jean Hugo. Et devant la maquette et les décors de *l'Oiseau Bleu*, où Jacques Bepape a parfaitement recréé le monde merveilleux de Maeterlink.

J.-M.D.

★ *Musée départemental du Prieuré*, 2, rue Maurice-Denis, Saint-Germain-en-Laye.

DANSE

« SUITTE D'UN GOUT ETRANGER »

Un baroque en trompe l'œil

Cette *Suitte d'un goût étranger*, coproduite par la Maison de la danse de Lyon et le Festival des nuits de l'Esterel, s'annonçait bien. François Raffinot (collaborateur de Francine Lancelot, directrice de Ris et danceries) avait imaginé une approche contemporaine de la musique de Marin Marais et fait appel à des chorégraphes capables d'en donner une transcription « moderne » tout en restant fidèle à l'esprit baroque : Dominique Bagouet, Andy Degroat et Robert Kovitch.

Un projet ambitieux. Il ne restait plus au spectateur qu'à embarquer pour cette nouvelle Cythère, toute en jeux de miroirs et de rideaux transparents, à tenter de suivre les danseurs dans un interminable parcours labyrinthique, à adhérer à un cérémonial hiératique. Tout est lent dans cette *Suitte* au goût étrange, bercée par la viole de gambe, le clavecin, le théorbe. Les danseurs en socquettes blanches et costumes stylisés façon ballets de cour, s'additionnent, se soustraient, comme les pièces d'un échiquier. Ils se déploient en canon, en contrepoint, plient lentement, sautent, virevoltent, jouent du poignet et du talon ou s'abiment dans une rêverie en ombre chinoise.

Mais impossible, à quelques gestes près, de reconnaître ce qui appartient à Raffinot, Kovich, Bagouet ou Degroat, car ils ont travaillé ensemble sur chaque morceau comme quatre peintres sur un même tableau. C'est sans doute ce qui donne un côté de salmigondi à la chorégraphie, un manque de caractère et de style affirmé.

Tout le monde pratique le trompe l'œil, et beaucoup de subtilités, de références, échappent au public qui passe sans transition d'une danse dans le goût ancien au détournement brutal. Comment entrer dans un spectacle aussi ambigu ? C'est dommage, car beaucoup d'énergie, de talent, a été mis dans la balance. La troupe notamment est excellente, très à l'aise dans sa façon d'ornementer la musique.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre contemporain de la danse (rue Blanche), 20 h 30, les 23, 24 et 25 mai.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA MACHINE INFERNALE, cité internationale, Grand Théâtre (589-38-69), 20 h 30.

CRÉANCIERS, Théâtre du Lys (327-88-61), 21 h.

AQCHEB, Montfermeil, parc Jean-Valjean (388-96-93), 21 h.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : soirée de ballets (Sans armes, citoyens ! ; Quelques pas graves de Baptiste : créations).

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : l'Imprésario de Smyrne.

☞ CHAILLOT (727-81-15) : Grand Théâtre, 20 h 30 : Ubu roi ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : 1 000 F de récompense.

PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Lui, de Y.-F. Lebeau.

☞ TEP (364-80-80), 20 h 30 : Macadam Quichotte.

BEAUBOURG (277-12-33) : Débats-rencontres : jeu., 18 h, 19 h et 21 h : Pour Georges Séféris (1900-1971) ; 18 h 30 : Paris, 1960-1980 ; Concert, 20 h 30 : Ensemble de l'Itinéraire, dir. A. Tamayo (créations mondiales de Hespos, Banoquart, Barlow) ; Cinéma/vidéo, nouveaux films BPI, 19 h : les Canadiennes, d'A. Kish ; Martin Karmitz éditeur de films à Paris : voir festivals de cinéma.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Boulevard Solitude.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), Nederlands Dans Theater : 20 h 45, les Noces, Stamping Ground, Say Bye Bye, 18 h 30 : Junior Group (Jardi Tancat - La Cathédrale engloutie).

Les autres salles

☞ A. DEJAZET (887-97-34) 20 h 45 : Fast et Food au théâtre.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71) 20 h 30 h : le Sablier.

ARCANE (338-19-70) 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

☞ ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18) 20 h 30 : les Amoureux.

ATELIER (606-49-24) 21 h : En attendant Godot.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Attentat meurtrier à Paris. Salle Louis-Jouvet : 20 h 30 : les Violettes.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24) 21 h : Tailleur pour dames.

☞ CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36) 20 h 30 : Place de Breteuil. Atelier du Chaudron (328-97-04) 21 h : Identités provisoires.

☞ CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand Théâtre 20 h 30 : la Machine infernale ; Resserre 20 h 30 : Macbeth ; La Galerie 20 h 30 : Délicate balance.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) 20 h 45 : Léocadia.

☞ COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) 20 h 30 : le Baiser d'amour.

☞ COMÉDIE DE PARIS (280-00-11) 20 h 30 : Chant pour une planète.

☞ CONFLUENCES (387-67-38) 20 h 30 : le Nouveau Cygne de Pierre ; 21 h 15 : le Banc.

DAUNOU (261-69-14) 21 h : le Canard à l'orange.

☞ DÉCHARGEURS (236-00-02) 20 h 15 : Hiroshima mon amour.

☞ DIX-HEURES (606-07-48) 22 h : Scènes de ménage.

☞ DIX-HUIT THÉÂTRE (226-47-47) 20 h 30 : Dialogues d'exilés.

☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37) 21 h : la Jalousie du barbouillé.

☞ EDOUARD-VII (742-57-49) 20 h 30 : Chapitre II.

☞ ÉPICERIE (724-14-16) 21 h 30 : Théâkre ; 20 h 30 : la Mariée mise à nu par ses célibataires même.

☞ ESPACE-GAITÉ (321-56-05) 20 h 30 : Shame (la Honte).

☞ ESPACE KIRON (373-50-25) 20 h 30 : Adam et Eve.

☞ ESPACE MARAIS (584-09-31) 22 h 15 : Azimut info.

☞ ESSAION (278-46-42) I. 19 h : La dame est folle ou le Billet pour nulle part ; II. 21 h : Ne laissez pas vos femmes accoucher dans les maternités.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (254-99-18) 20 h 45 : Un hiver indien.

☞ FONTAINE (874-82-34) 20 h 30 : Triple mixte.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) 20 h 45 h : Love.

☞ GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) 21 h : la Petite Marchande d'allume-êtres.

HUCHETTE (326-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ LA BRUYÈRE (874-76-99) 21 h : Guérison américaine.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h : Et ils passèrent des menottes aux fleurs ; 20 h : C'est rigolo ; 21 h 45 : les Contes de Chelm. II. 18 h : Journal d'un fou ; 20 h : Orgasme adulte échappé du zoo ; 21 h 45 : K. Valentin.

☞ MADELEINE (265-07-09) 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.

☞ MARIE-STUART (508-17-80) 18 h 30 : Vingt-huit moments de la vie d'une femme avec « le mort » ; 20 h 30 : Savage Love.

MARIGNY (256-04-41) 20 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74) 21 h : Tous aux abris.

MICHEL (265-35-02) 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90) 21 h : Henri IV ; Petite salle 21 h : Tchekhov Tchekhova.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99) 20 h 45 : Mangeront-ils.

NOUVEAU THÉÂTRE DE COLETTE (354-53-79), 20 h 30 : Hop là ! Hop là !

ŒUVRE (874-42-52) 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93) 20 h 30 : le Condamné à mort.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) 20 h 45 : le Dindon.

☞ PLAINE (250-15-65) 20 h 30 : la Charrette de Caymans.

☞ PLAISANCE (320-00-06) 20 h 30 : Sidney.

☞ POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) 20 h 30 : Ma femme.

☞ PORTE - SAINT - MARTIN (607-37-53) 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16) 21 h : Double foyer.

☞ QUAI DE LA GARE (585-88-88) 20 h 30 et 22 h : Compartiment tumeurs.

RENAISSANCE (208-18-50 - 203-71-39) 20 h 30 : Ruy Blas.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) 20 h 45 : De si tendres liens.

☞ TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; – II. 20 h 30 : Huis clos.

☞ TEMPLIERS (278-91-15) 20 h 30 : Du dac au dac.

☞ THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ THÉATRE NOIR (346-91-93) 20 h 30 : Images de sécheresse.

☞ THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) 20 h 30 : la Dernière du malade imaginaire.

☞ TH. DU TEMPS (355-10-88) 21 h : Salomé.

☞ THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16) 20 h : la Nuit et le Moment ; 22 h : Relax.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 20 h 30 : la Musica. Petite salle, 20 h 30 : le Voyage sans fin.

☞ THÉATRE 13 (588-16-30) 20 h 30 : la Collection.

☞ LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.

☞ TOURTOUR (887-82-48) 18 h 30 : Tac ; 20 h 30 : Haut comme la table ; 22 h 30 : Carmen Cru.

VARIÉTÉS (233-09-92) 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

VINAIGRIERS (245-45-54) 20 h 30 : Parle-moi comme la pluie.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 21 h 30 : Baby or not to baby ; 22 h 30 : Crazy cocktail.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 20 h 15 : le Cri du chauve ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h : Un palmier dans la tête ; 22 h : Riez, riez, profitez-en...

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Des gratte-cul dans la crème fraîche.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips ; 22 h 30 : Napalm Academy.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) ; 21 h 30 : Pas de veine pour Dracula.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

La danse

A.-DEJAZET (887-97-34) 18 h 30 : Le bal de l'amante invisible. Cie l'Éclat des muses.

AMERICAN CENTER (335-81-50), 21 h : S. Skura, L. Kraus.

BASTILLE (357-42-14) 19 h 30 : Esprit de clair de Lune.

CENTRE BOSENDORFER (553-20-60), 21 h : P. Gatti.

THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : Les traits tirés - L'encontre.

TH. DE PARIS (874-10-75), 20 h 30 : Cie Raffinot.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : C. Zarcate.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 23 mai

CENTRE CULTUREL CANADIEN (551-35-73) 20 h 30 : D. Scott.

FORUM (297-53-47) 21 h : Groupe Illapu.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry Le Luron.

LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : M. Tamayo 21 h 30 : J. Florence.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (544-72-30), 21 h : Chansons populaires de Grèce.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : D. Guichard.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Brazil en fête.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : L'ouvreuse était presque parfait.

LA TANIÈRE (337-74-39). I : à 20 h 45 : J.-G. Ploteau ; à 22 h 30 : J.-P. Zedman. II : 21 h : G. Gain.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h et 23 h : Los Pucci.

Les concerts

Théâtre de la Bastille, 21 h : C. d'Alessio.

Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : Bach et son temps.

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : S. Atherton, L. Cabasso (Bach, Boccherini, Wiener...).

☞ Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire.

☞ Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Pelleas et Mélisande.

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : Cl. Helffer (Amy, Nigg, Baraqué...).

Église Réformée d'Auteuil, 20 h 45 : M. Bouvard (Bach).

Salle Rossini, 20 h 30 : N. Duhamel, S. Lancen, M. Raison, Ch. Simonet, K. Nagatomi, Y. Goilav (Debussy, Dubois, Lancen).

Salle Pleyel, 20 h 30 : D. Barenboïm, R. Lupu (Mozart).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 45 : Musique et espérance (Debussy, Fauré).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Ensemble vocal S. Caillat, dir. : S. Caillat (Schütz).

Palais des Congrès, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. : M. Jansons (Beethoven, Tchaïkovski).

En région parisienne

BOBIGNY MC (831-35-64) 20 h 30 : le Misanthrope.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44), 20 h 30 : Tout autour du Chat noir.

CLICHY LA GARENNE, Th. Rutebeuf (739-28-58), 21 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Vivaldi, Puccini).

LA COURNEUVE, MJC (836-24-07), à 21 h : Achille Tonic.

CRÉTEIL, Maison des Arts (899-94-50), 20 h 30 : W. Sheller.

FONTENAY-AUX-ROSES, Espace Travelling (661-27-47), à 22 h : Five O'Clock Jazz.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), 20 h 30 : Othon.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 21 h : Quartett.

LE PLESSIS-ROBINSON, Eglise rue Lenôtre, à 20 h 30 : Oiseaux cent façons, de Ph. Mion.

RUEIL-MALMAISON, Th. André-Malraux (732-24-42), à 20 h 45 : M. Lagueyrie.

SAINT-DENIS, Festival, Th. G.-Philipe (243-30-97), à 20 h 30 : Midi grand magasin.

VINCENNES, Tour du Village (365-63-63), 21 h : LMS.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Cannes 1985 (Semaine de la critique) : 19 h, Vertiges, de C. Laurent ; 21 h, la Couleur du sang, de W. Duke.

BEAUBOURG (278-35-57)

17 h, cinéma expérimental américain (some early american experimental films, 1928-1949) ; 19 h, Cent jours du cinéma espagnol : El Extrano Viaje, de Fernan-Gomez.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).

AMADEUS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Escurial, 13e (707-28-04). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ANTARCTICA (Jap.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76).

APRÈS LA RÉPÉTITION (Sué., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

AU-DELA DES MURS (Isr., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BABY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (563-16-16) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA BALADE INOUBLIABLE (It., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

BROTHER (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE DÉCLIC (Fr.) (*) : George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

DÉTECTIVE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (358-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVORCE A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

2010 (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

EIJANAIKA (Jap., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

EL NORTE (A., v.o.) : Cinoches, (H. sp.), 6e (633-10-82).

ELECTRIC DREAMS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Bienvenuë Montparnasse, 15e (544-25-02).

EMMANUELLE IV (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

GWEN, LE LIVRE DE SABLE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

HEIMAT (All., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cub.), v.o.) : Forum Denfert (H.), 14e (321-41-01).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LADY HAWKE, LA FEMME DE LA NUIT (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CHOUCROUTE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Rotonde, 6e, (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; George V, 8e (562-41-46).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

MICKI ET MAUDE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

MISHIMA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33).

MOJADO POWER (Mex., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Utopia, 5e (326-84-65).

NASDINE HODJA AU PAYS DU BUSINESS (F.) : Studio43, 9e (770-63-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Cinoches (633-10-82).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LE PACTOLE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Cité Internationale hsp, 14e (589-38-69) ; Rialto, 19e (607-87-61).

PARTIR, REVENIR (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

LES PLAISIRS INTERDITS (It.) (**) : v.o., Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (232-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UCG Opéra, (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 5e (271-52-36) ; UCG Danton, 6e (225-10-30) ; UCG Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UCG Rotonde, 6e (574-94-94) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UCG Biarritz, 8e (562-20-40) ; UCG Boulevard, 9e (574-95-40) ; UCG Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UCG Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; UCG Convention, 15e (574-93-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

LES RIPOUX (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES SAISONS DU CŒUR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

SHOAH (Fr.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Olympic, 14e (544-43-14).

SOLDIER'S STORY (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

SOS FANTOMES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

STALINE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

SUBWAY (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

TERMINATOR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

THE BOSTONIANS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; George V, 8e (562-41-46) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN PRINTEMPS SOUS LA NEIGE (Franco-canadien) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

VOYAGE A CYTHÈRE (Grèce, v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES FILMS NOUVEAUX

A. K., film français de Chris Marker : Club de l'Etoile, 17e (380-42-05).

LA CAGE AUX CANARIS, film soviétique de Pavel Tchoukhrai, v.o. : Cosmos, 6e (544-28-80).

LE FIL DU RASOIR, film américain de John Byrum, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie (70 MM), 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE FOU DE GUERRE, film franco-italien de Dino Risi : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MEILLEUR DE LA VIE, film français de Renaud Victor : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

SÉRIE NOIRE POUR UNE NUIT BLANCHE, film américain de John Landis, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (575-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

STEAMING, film britannique de Joseph Losey, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Village, 8e (633-63-20) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

VOLEUR DE DÉSIRS, film américain de Douglas Day Stewart, v.o. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Murat, 16e (651-99-75).

WITNESS, film américain de Peter Weir, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

COMMUNICATION

Le premier ministre approuve les conclusions de M. Jean-Denis Bredin

Priorité aux programmes et à la création

Le gouvernement reprendra la plus grande partie des propositions de M. Jean-Denis Bredin. M. Laurent Fabius l'a reconnu le 22 mai au cours de « Parlons France », sur TF 1 : le rapport de l'ancien vice-président des Radicaux de gauche a le mérite essentiel de faire la part entre le rêve et la réalité, les surenchères politiques et les possibilités économiques. Ce qui est en France un grand pas en avant pour la télévision.

Dans ses commentaires, le premier ministre a confirmé les deux choix essentiels de M. Bredin : priorité aux chaînes nationales sur la multiplication des stations locales, priorité aux programmes et à la création audiovisuelle. M. Fabius qui, lorsqu'il était ministre de l'industrie, a été un des créateurs du fonds de soutien à l'industrie des programmes, sait que l'on ne peut pas séparer l'ouverture de nouveaux canaux et l'investissement dans la production, l'ambition culturelle et le développement économique.

Il n'y a donc pas, comme le suggéraient ou l'espéraient certains, de divergences stratégiques entre le premier ministre, la politique menée au ministère de la culture et les conclusions du rapport Bredin. M. Fabius est même allé plus loin et plus vite que ne l'espérait M. Jack Lang, en adoptant immédiatement des mesures favorisant l'investissement des particuliers et des entreprises dans la production audiovisuelle. Le système des « tax shelters » a pendant de longues années soutenu la production américaine et redressé, il y a peu, les cinémas canadien et australien. Combinées avec le mécanisme du compte de soutien, qui assure une solidarité étroite entre diffuseurs et producteurs, ces mesures fiscales peuvent donner un coup de fouet à la création française et lui permettre de rattraper son retard sur le marché international de l'audiovisuel.

J.-F. L.

« Oui à deux chaînes privées nationales »

● *Sur les télévisions privées, M. Fabius a déclaré : « Faut-il créer des chaînes privées, des stations de télévision locales ? Ma réponse, clairement, est : oui à deux chaînes privées nationales, si c'est possible, s'il y a des clients (...) Je pense que le gouvernement pourra prendre ses décisions le mois prochain, avant les congés d'été. »*

● *Sur la création audiovisuelle : « L'essentiel n'est pas seulement que vous ayez des chaînes supplémentaires. L'essentiel est que vous ayez de bons programmes (...) Donc, il faut faire un très gros effort pour la création audiovisuelle, c'est très important sur les plans économique et culturel. J'ai décidé, dès maintenant, sans attendre le reste, une exonération fiscale totale pour les investissements dans la création de cinéma et d'audiovisuel. J'ai donné des instructions au ministère des finances pour qu'il dépose un texte à l'Assemblée nationale, afin que les particuliers ou les entreprises qui investiront dans les industries de cinéma ou de programmes puissent déduire la totalité des investissements de leurs revenus imposables. »*

LES RÉACTIONS

● *M. MADELIN : archaïque.* – Au nom du Parti républicain, M. Alain Madelin, député d'Ille-et-Vilaine, considère que les propositions de M. Bredin reposent *« sur une conception archaïque et dépassée de l'audiovisuel (...) Il s'agit du maintien du service public, voire de son renforcement avec l'accroissement de la redevance ».*

● *M. CAILLAVET : vigilance.* – M. Henri Caillavet, président de la Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse : *« Si, pour ouvrir une liberté nouvelle profitant aux télévisions privées, le pluralisme de la presse est mis en difficulté, faute de publicité suffisante, la nature même de notre système démocratique serait altérée (...) Ayant pour mission de protéger le pluralisme de la presse, nous restons vigilants. »*

● *M. AUDINOT : une brimade.* – M. André Audinot, président du Syndicat de la presse parisienne et directeur général du groupe Hersant, a exprimé *« sa déception et son inquiétude devant les orientations d'un rapport qui additionne les inconvénients en feignant de surmonter les contradictions : il brime la presse écrite, il conforte le service public, il encadre rigoureusement par la puissance publique une initiative privée à qui sont d'emblée ôtées les conditions élémentaires de sa réussite. »*

● *Nouveau directeur des programmes à FR 3.* – M. Bernard Mounier, directeur de FR 3 Limousin-Poitou-Charentes, a été nommé « délégué du directeur général pour les programmes de FR 3 » à compter du vendredi 24 mai, succédant à M. Jean-Pierre Dusséaux, *« qui quitte la société à sa demande »*, indique-t-on à la direction de FR 3. M. Dusséaux devrait être nommé très prochainement à la deuxième chaîne.

[Comédien avant de promouvoir les activités théâtrales au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, de 1956 à 1958, M. Bernard Mounier, âgé de 52 ans, est un « homme de culture ». Directeur du centre culturel français à Madagascar de 1964 à 1968, il a été successivement directeur de la Maison de la culture du Havre (1968-1975), puis directeur de la Maison de la culture de La Rochelle (1975-1983). Il a été nommé directeur délégué à la régionalisation à FR 3 Limousin-Poitou-Charentes le 1er juillet 1983. Il a appartenu au secrétariat national de l'Association technique pour l'action culturelle (ATAC), à la commission française pour l'UNESCO et au Conseil national de la communication audiovisuelle.]

● *Grève à Radio-France-Alsace.* – Les animateurs et techniciens de Radio-France-Alsace observent depuis mardi 21 une grève *« illimitée »* à l'appel de la CGT et de la CFDT. *Le conflit est né d'une baisse des revenus de trois animateurs, à l'occasion du passage à dix-huit heures de programmes quotidiens de l'antenne. Plus généralement, les deux syndicats dénoncent des augmentations importantes de temps de travail pour plusieurs animateurs payés au cachet. La direction de Radio-France estime que les contrats des animateurs ont été respectés, que certains d'entre eux ont même été augmentés et qu'il ne faut pas confondre temps d'antenne et temps de travail. Un programme minimum est diffusé. (Corresp.)*

SPORTS

FOOTBALL

SEPTIÈME COUPE D'EUROPE POUR LE REAL MADRID

Battu le 22 mai à domicile, au stade Bernabeu par les Hongrois du Videoton (0-1), le Real de Madrid a néanmoins remporté la Coupe de l'Union européenne de Football association (UEFA) grâce aux trois buts d'avance (3-0) marqués lors du match aller le 8 mai.

C'est la première fois que le grand club espagnol, détenteur de six Coupes d'Europe des clubs champions conquises dans les années 60, inscrit son nom au palmarès de l'UEFA.

∴

Vainqueur de Nice (3-0) le 22 mai en Normandie, Le Havre, qui avait obtenu le match nul (2-2) lors de la rencontre aller, est devenu champion de France de deuxième division.

∴

Les demi-finales de la Coupe de France, qui auront lieu les 1er et 4 juin, opposeront Monaco à Lille et Toulouse au Paris-SG.

● TENNIS : *Coupe du monde de Dusseldorf.* – Après avoir battu l'équipe indienne (2-1), les Français ont provoqué la surprise, le 22 mai, pour leur deuxième match de la Coupe du monde de Düsseldorf, en dominant les Tchécoslovaques : quarante-troisième mondial, Henri Leconte a vaincu le numéro deux mondial, Ivan Lendl (2-6, 6-4, 6-4) ; Thierry Tulasne, soixante-cinquième du classement professionnel, a battu Miloslav Mecir (2-6, 6-0, 6-4), révélation du début de l'année, qui a disputé la finale des Internationaux d'Italie contre Yannick Noah.

Dans les hebdomadaires

« Le Nouvel Observateur » : Changement dans la forme

Le Nouvel Observateur de cette semaine, publié vendredi 24 mai, présente sa nouvelle formule. La couverture et le graphisme du titre sont les premiers signes apparents du changement dont les maîtres d'œuvre sont Franz-Olivier Giesbert et Serge Lafaurie, codirecteurs de la rédaction, et Claude Maggiori pour la maquette.

Le prix (12 F), le format et la pagination de l'hebdomadaire restent les mêmes, mais le volume de certaines rubriques est modifié. Trois secteurs se trouvent développés : l'économie, sous la responsabilité de Georges Valance et Jacques Mornand, les sciences avec Gérard Bonnot et Fabien Gruhier, et la culture, dont la responsabilité est confiée à Pierre Ajame, qui revient au *Nouvel Observateur* après deux ans passés aux éditions Robert Laffont.

Cela correspond-il à une certaine dépolitisation du *Nouvel Observateur* ? En aucune manière : l'éditorial de Jean Daniel, son directeur, prouve que l'hebdomadaire ne cherche nullement à mettre son drapeau dans sa poche. *« Le changement, c'est surtout dans la forme, dans le style, que nous espérons le traduire, grâce à plus de reportages, à plus d'enquêtes, à des articles plus longs, alternant avec des pages d'échos »*, précise Franz-Olivier Giesbert. La nouvelle maquette, les photos, le recours plus intensif à la couleur devraient également participer à ce renouveau.

Le dernier chiffre connu de ventes du *Nouvel Observateur* sur Paris-surface, pendant la semaine du 2 au 8 mai, s'élevait à 20 550 exemplaires. D'autre part, l'hebdomadaire confierait sa régie publicitaire – jusqu'ici autonome – à Général Media, filiale du groupe Roux-Séguéla-Cayzac-Goudard.

C. D.

« L'Union » de Reims en état de cessation de paiement

(De notre correspondant)

Reims. – Me Hubert Laffont, administrateur provisoire du quotidien *l'Union*, à Reims (cinq cent quatre-vingt seize salariés), s'est présenté, mercredi après-midi 22 mai, devant le président du tribunal de commerce aux fins de déclarer l'état de cessation de paiement du journal. Jugement attendu ce jeudi 23 mai. La situation de dépôt de bilan entérinée, un syndic devrait être désigné.

Mercredi matin, le comité d'entreprise extraordinaire, qui devait être consacré à l'*« évolution de la situation de l'entreprise et au projet de déclaration de cessation de paiement au greffe du tribunal de commerce de Reims »*, n'a pas eu lieu, empêché par les actions du Syndicat du livre CGT et l'absence de ses délégués élus au CE. Refusant le dépôt de bilan, la Fédération française des travailleurs du livre CGT entend dénoncer ainsi *« la scandaleuse attitude des pouvoirs publics »*, traduction *« d'une volonté délibérée de liquider définitivement ce journal issu de la Résistance pour en livrer le potentiel technique, les atouts commerciaux... et les cent vingt mille lecteurs aux forces du capital et à leur pression politique. »*

Le directeur-gérant, M. Jean-Pierre Jacquet, estime de son côté qu'*« aucune conséquence particulière n'est à prévoir. Le journal continue à paraître normalement, les salaires à être versés. L'administrateur dispose des pleins pouvoirs pour rechercher des solutions. A lui de trancher et de les présenter au tribunal de commerce »*.

Quant aux syndicats CGC, FO et CFDT, qui avaient déjà dénoncé l'attitude de la CGT lorsqu'elle s'était approprié deux pages du journal (*le Monde* du 8 mai), ils jugent *« vain d'attendre une manne des pouvoirs publics »*.

DIDIER LOUIS.

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 23 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Droit de réplique.
Les réponses des partis politiques à l'intervention de M. Fabius (PCF : André Lajoinie, PS : Claude Estier).

20 h 45 Série : les Misérables.
D'après l'œuvre de Victor Hugo. Réal. : Robert Hossein. Avec L. Ventura, M. Bouquet, C. Jean
Dernier épisode. Javert sur les barricades est fait prisonnier par les révolutionnaires et le jeune Gavroche. Jean Valjean traverse les égouts, réapparaît pour le mariage de Marius et de Cosette, et meurt.

21 h 45 Les jeudis de l'information : Infovision.
Emission de la rédaction de TF 1 proposée par A. Denvers, R. Pic, M. Albert et J. Decornoy.
Au sommaire : Falachas, la tribu perdue en Israël ; rien ne se perd : le retraitement des ordures ; sur la piste des ssassins du pape ; Brésil : l'après Tancredo.

22 h 55 Journal.

23 h 5 Etoiles à la une.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Arriva Sabata.
Film italien de T. de Micheli (1970), avec A. Steffen, P. Lee Lawrence, E. Fajardo, A. Mayo, R. Rovere (Rediffusion).
Des pilleurs de banque ont des ennuis à cause d'une grosse somme d'argent qu'ils ont volée.

22 h 5 Alain Decaux, l'histoire en question.
Clemenceau le Tigre.
Le trajet politique de Georges Clemenceau : jeune parlementaire sous la IIIe République (où il siège à l'extrême gauche). Poincaré le désigne en 1917 comme président du conseil.

23 h 20 Histoires courtes.
L'anniversaire de Georges, de P. Traon.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma sans visa.
Emission de J.-C. Guillebaud et J. Lacouture.

20 h 40 Film polonais : la Perle de la couronne.
Film polonais de K. Kutz (1971), avec O. Lukassewicz, L. Kowolik, F. Pieczka, J. Englert, M. Opania, J. Coota (v.o. sous-titrée).
Vers 1930, dans un village de Haute-Silésie, le propriétaire allemand d'une mine qui ne rapporte pas assez décide de l'inonder et de licencier le personnel. Les mineurs entament une grève dure. Par un cinéaste qui fut assistant de Wajda et Kawalerowicz, une fresque sociale à la gloire du prolétariat polonais, et de ses luttes pour l'identité nationale.

22 h 35 Témoignages.
Avec Guy Hennebelle, de la revue Ciném'action, Alexandre Smolar, représentant Solidarité, Claude Lelouch, réalisateur, et Jean-Loup Passeke.

23 h 10 Journal.

23 h 35 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Tour de France gourmand ; 17 h 15, Woody Woodpecker ; 17 h 25, Quoi de neuf ? (l'actualité du livre et du disque) ; 17 h 40, Fraggle rock ; 18 h 5, Série : Dynastie ; 18 h 50, Atout PIC ; 19 h, Feuilleton : l'Homme du « Picardie » ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 35, **Erendira**, film de R. Guerra ; 22 h 20, **Scum**, film d'A. Clarke ; 0 h 20, **Appelez-moi Bruce**, film de E. Hong ; 1 h 20, Le défi de Betty Quinn.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Victor Hugo tribun : plaidoirie contre la peine de mort.

21 h 30 Vocalyse : vertige et voix.

22 h 30 Nuits magnétiques : les espions de sa Majesté.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Grand Auditorium) : Symphonie no 83 en sol mineur « La Poule », « Symphonie concertante pour violon, violoncelle, hautbois, basson et orchestre en si bémol majeur » de Haydn, « le Bourgeois gentilhomme », de R. Strauss par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski, sol. R. Daugareil, violon, M. Strauss, violoncelle, J.-L. Capezzali, hautbois, C. Carry-Colas, basson.
23 h Les soirées de France-Musique : Back to Bach ; à 0 h, Proust ethnomusicographe « Vers l'essence ».

Vendredi 24 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 30 ANTIOPE 1.

11 h La Une chez vous.

11 h 15 Source de vie.

12 h Feuilleton : Les enquêteurs associés.

12 h 30 La bouteille à la mer.

13 h Journal.

13 h 50 A pleine vie.

17 h 30 La chance aux chansons.

18 h Le village dans les nuages.

18 h 20 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 35 Série : Cœur de diamant.

19 h 10 Jeu : Anagram.

19 h 40 Feuilleton : Les Bargeot.

20 h Journal.

20 h 30 Droit de réplique.
Les réponses des partis politiques à l'intervention de M. Fabius (RPR et UDF : Jean-Claude Gaudin).

20 h 40 Variétés : La grande suite.
Emission de M. et G. Carpentier.
Avec R. Pierre, J.-M. Thibault, M.-P. Belle, le Grand Orchestre du Splendid... Sketches.

21 h 45 Multifoot.
Sports et variétés avec Michel Sardou.

23 h 15 Journal.

23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.

10 h 30 ANTIOPE.

12 h Journal et météo.

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : Des lauriers pour Lila.

13 h 45 Aujourd'hui la vie.
Histoires de familles.

14 h 50 Série : Theodor Chindler.
L'histoire d'une famille allemande (1912-1918).

15 h 50 La télévision des téléspectateurs.

16 h Reprise : Alain Decaux, l'histoire en question. Clemenceau le tigre (diffusé le 23 mai).

17 h 20 Itinéraires, de Sophie Richard.
Musique du Japon : Koe.

17 h 45 Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 30 D'accord pas d'accord (INC).

20 h 35 Feuilleton : Châteauvallon.
D'après J.-P. Petrolacci, réal. P. Planchon. Avec C. Nobel, L. Merenda, E. Dandry...
Bernard extorque à Teddy l'aveu de son vol un mois auparavant. Le même jour Alexandra demande des explications à Florence sur les mouvements de son père.

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : les journalistes, sont invités : Jacques Abouchar (Dans la cage de l'ours), *Jacques Chancel* (le Guetteur de rives), *Michel Parbot* (Caméra-reporter), *Christophe de Ponfilly* (le Clandestin), *notre collaboratrice Claude Sarraute* (Dites donc !), *Bernard Voyenne* (les Journalistes français).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : Petit à petit.
Film français de J. Rouch (1969).
Deuxième partie : Afrique sur Seine, avec D. Sika, L. Ibrahima Dia, S. Faye, A. Bruneton.
Damouré rejoint Lam à Paris. Ils achètent une voiture pour se déplacer, rencontrent une call-girl sénégalaise et une danseuse de boîte de nuit. Des Nigériens au contact d'un monde frénétique dont ils croient étudier le « modernisme ». Choc des cultures, humour dans les découvertes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.

20 h 5 Les jeux.

20 h 30 D'accord pas d'accord.

20 h 35 Série Agatha Christie : les Associés contre le crime.
Réal. Cl. Hodson. Avec F. Annis, J. Warwick, L. Baxter...
Un manoir isolé, de délicieux chocolats truffés d'arsenic... Tuppence et Tommy enquêtent sur la possibilité d'un empoisonnement.

21 h 25 Vendredi : Face à la 3.
Emission d'André Campana et I. Barrère.
Invité : M. Alain Carignon, maire de Grenoble, président du conseil général de l'Isère et député européen. A trente-cinq ans, ce « cadet » du chiraquisme a battu M. Hubert Dubedout, le maire sortant de Grenoble, au premier tour des municipales de 1983 avec 54 % des voix.

22 h 40 Journal.

23 h Décibels de nuit.
Emission de rock.
Little Bob Story, Kas Product, Ghetto Blaster, Jad Wio, Adrien...

22 h 55 Prélude à la nuit.
Variations sur un thème de Paganini op. 35 de J. Brahms, interprété par Y. Rault, au piano.

CANAL PLUS

7 h, 7/9 ; 9 h, **T'es folle ou quoi ?**, film de M. Gérard ; 10 h 35, **Légitime violence**, film de S. Leroy ; 12 h 10, L'homme au katana ; 13 h 5, Rue Carnot (et à 17 h 25) ; 13 h 35, **les Trois Jours du condor**, film de S. Pollack ; 15 h 30, **Don Camillo Monseigneur**, film de C. Gallone ; 18 h, Jeu : 4 C+ ; 18 h 40, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 10, Zénith ; 19 h 45, Tout s'achète ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 25, Football : Bordeaux-Monaco ; 22 h 20, **Mississippi Blues**, film de B. Tavernier ; 0 h, **les Fantômes du chapelier**, film de C. Chabrol ; 1 h 55, **Scum**, film de A. Clarke ; 3 h 30, Boxe ; 4 h 30, **Notre histoire**, film de B. Blier.

FRANCE-CULTURE

0 h, **Les nuits de France-Culture** ; 7 h, **Le goût du jour** ; 8 h 15, **Les enjeux internationaux** ; 8 h 30, **Les chemins de la connaissance** : agriculteurs, vos questions nous intéressent (et à 10 h 50 : les mathématiciens à Babylone et en Egypte) ; 9 h 5, **Matinée du temps qui change** : géopolitique, la stratégie maritime et les grandes puissances ; 10 h 30 **Musique** : miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, **L'école hors les murs** ; 11 h 30, **Feuilleton** : Victor Hugo ; 12 h, **Panorama** ; 13 h 40, **On commence** : « Le triomphe de l'amour », de Marivaux ; 14 h 30, **Sélection prix Italia** : Pris sur le vif ; 15 h 30, **L'échappée belle** : belles de nuits (échanges de vieilles voitures) ; à 16.35, le voyage de saint Brendan ; 17 h 10, **Le pays d'ici**, en direct de Dax ; 18 h, **Subjectif** : agora (avec Gérard Leclerc) ; 19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne** : les plantes ; 20 h, **Musique, mode d'emploi** : Patrik Moutal.

20 h 30 Le grand débat : Qu'est-ce que le totalitarisme ? avec Alain Besançon, Cornélius Castoriadis, Pierre Gremion, Pierre Hassner et Michel Heller.

21 h 30 Black and blue : adieu Zoot.

22 h 30 Nuits magnétiques : les espions de Sa Majesté.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, **Les nuits de France-Musique** : « Brutaux et larmoyants » ; 7 h 10, **L'imprévu** : magazine d'actualité musicale ; 9 h 8, **Le matin des musiciens** : Luciano Berio - l'opéra selon Berio ; œuvres de Berio et Maderna ; 12 h 5, **Le temps du jazz** : feuilleton « le blues à Memphis en 1950 » ; 12 h 30, **Les provinciales** : Œuvres de Mozart, A. Pelissier, B. Audejean, Bach, Gounod, M. Bruch... par le Conservatoire national supérieur de Lyon ; 14 h 2, **Repères contemporains** ; 14 h 30, **Les enfants d'Orphée** : Dessine-moi un espace ; 15 h, **Verveine-Scotch** ; 17 h, **Histoire de la musique** ; 18 h 2, **Les chants de la terre**, magazine de musique traditionnelle ; 18 h 30, **Jazz d'aujourd'hui** : dernière édition ; 19 h 15, **Les muses en dialogue**, magazine de musique ancienne ; 20 h 4, **Sonates de Scarlatti**, par Scott Ross ; 20 h 15, **Avant-concert.**

20 h 30 Concert (émis de Stuttgart) : « Symphonie no 6 en la mineur » de Mahler par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. G. Sinopoli.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : Les pêcheurs de perles ; à 24 h., musique traditionnelle de l'Inde du Nord.

INFORMATIONS « SERVICES »

PENTECOTE

LES SERVICES OUVERTS OU FERMÉS

Presse : les quotidiens paraissent normalement.

Banques : elles seront fermées lundi 27.

Bureaux de poste : fermés lundi 27.

SNCF, RATP (métro et autobus) : lundi 27 : service des dimanches.

Grands magasins : fermés lundi 27.

Sécurité sociale : fermée vendredi 24 à 15 h 30 et lundi 27.

Allocations familiales : fermées vendredi 24 à midi et lundi 27.

Bibliothèque nationale : fermée dimanche 26, lundi 27 et mardi 28.

Archives nationales : fermées samedi 25, dimanche 26 et lundi 27.

Musées

A Paris : seront ouverts dimanche 26 et lundi 27 : Beaubourg, l'Orangerie, le Grand Palais, les Invalides, le musée Rodin.

En Ile-de-France : seront ouverts dimanche 26 et lundi 27 : Chantilly, Fontainebleau, la Malmaison, Vaux-le-Vicomte. Ouvert dimanche 26 et fermé lundi 27 : Port-Royal.

EN BREF

CONGRÈS

LES AMIS DE LA NATURE. — Deux cent cinquante délégués, représentant les cent vingt associations françaises Amis de la nature, sont attendus à l'Institut rural d'éducation et d'orientation de Montluel (Ain), les 25 et 26 mai, pour le 19e congrès de la Fédération française des Amis de la nature.

Le président national, Georges Descours, en rappelle le thème « Ouverture et indépendance », faisant suite aux directives du précédent congrès (1983) « Le changement dans la continuité ».

DOCUMENTATION

ARCHÉOLOGIE INDUSTRIELLE. — L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel français est le thème du dernier numéro des Cahiers du Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Ile-de-France (CREPIF) : patrimoine industriel de l'agglomération parisienne, débuts des centraux téléphoniques automatiques, anciens fours à verre de Lorraine, fonderies de fer au dix-neuvième siècle, apport de l'ordre des Chartreux au développement de l'ancienne métallurgie dauphinoise, etc. Le CREPIF est un centre de recherche universitaire qui organise des tables rondes et des conférences et s'efforce de fournir aux élus et au public une information scientifique. Le numéro de 232 pages : 50 F. En vente au CREPIF, 2, rue Lobau, 75004 Paris. Tél. : 276-52-91 et à la Documentation française.

EXPOSITION

SOUVENIR ET VIGILANCE. — Une exposition commémorant le quarantième anniversaire de la libération des camps de concentration est présenté actuellement dans le salon d'accueil de l'Hôtel-de-Ville par la mairie de Paris. Des documents et photos souvent inédits illustrent la montée du nazisme, la Résistance, les camps de concentration, la libération des camps et la tragédie du retour.

★ Tous les jours, de 9 h 30 à 18 heures, jusqu'au 1er juin, entrée 29, rue de Rivoli.

FESTIVAL

FILMS DE TOURISME. — Destiné à promouvoir tous les moyens graphiques et audiovisuels favorisant le tourisme, le dix-neuvième Festival international du film et des médias de tourisme aura lieu à Tarbes, du 31 mai au 7 juin. Films et vidéogrammes seront projetés, du 1er au 6 juin, lors de séances gratuites ouvertes au public qui, parallèlement à un jury international, sera invité à donner son appréciation sur les œuvres présentées. Un concours international d'affiches de tourisme sera organisé dans le cadre de ce Festival. A noter, parmi les manifestations inscrites au programme, un spectacle de folklore international le 2 juin et un grand gala folklorique (avec des troupes d'Écosse et d'Amérique latine) le 4 juin à 20 h 30. Les groupes folkloriques seront le thème d'un grand concours de photographies organisé à cette occasion.

★ Parc des expositions desservi tous les après-midi par les autobus urbains (ligne n° 2).

★ Renseignements auprès du Comité du Festival, 2, place Ferré, 65000 Tarbes, tél. : (62) 93-00-78.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 25 MAI

« Le Père Lachaise méconnu », 10 h 30, sortie mécanique métro Père Lachaise, Vincent de Langlade.

« Cent chefs-d'œuvre de la sculpture funéraire », 14 h 30, 10, avenue du Père Lachaise, Vincent de Langlade.

« L'Hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale », 14 h 30, 4, place du Palais Bourbon, Marion Ragueneau.

« Le Sénat », palais de Marie de Médicis, transformé, des siècles d'histoire, 14 h 30, rue de Vaugirard, angle rue de Tournon (La France et son passé).

« 2 000 ans d'architecture française au cœur de Paris : Musée des monuments français », 15 heures, devant l'entrée, place du Trocadéro.

« Ateliers et demeures d'artistes : Ossip Zadkine », 15 heures, 100 *bis*, rue d'Assas.

« De l'église Saint-Julien-le-Pauvre au collège des Bernardins », 15 heures, devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre, M.-C. Lasnier.

« Chez le surintendant Fouquet dans son château de Vaux-le-Vicomte » (1) 526-26-77.

« De la Coupole de l'Institut aux maisons provinciales du quartier », 15 h 30, 2, place du Palais-Bourbon.

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (sortie).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton.

« Cités d'artistes et jardins de Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt, G. Botteu.

« Le Grand Orient de France. Histoire symbolique de la Franc-maçonnerie du XVIIIe siècle à nos jours. Mozart, Saint-Exupéry », 15 heures, 16, rue Cadet, Isabelle Haulller.

« Hôtels du Marais, place des Vosges, Salle Juigne, palais de Soubise, couvent des Blancs-Manteaux », 15 heures, métro Saint-Paul.

« La crypte archéologique », 15 heures, devant entrée crypte parvis Notre-Dame, côté préfecture (Paris autrefois).

« Le monde merveilleux de l'Opéra raconté aux enfants », 13 h 15, vestibule.

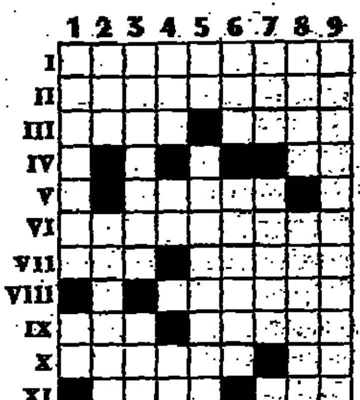
« Port-Royal-des-Champs les Vaux-de-Cernay », 13 heures, place de la Concorde, grille Tuileries.

CONFÉRENCES

« Maison Victor Hugo, 14 heures, 16 heures, 6, place des Vosges, M. Brumfeld.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3972



HORIZONTALEMENT

I. Astreint des adultes à suivre avec assiduité les cours du soir. — II. Instruments à vent du genre accordéon. — III. Tombe après maints coups de « forces ». Épouse ou maria. — IV. Préposition. — V. Participe passé. On a tendance à la flatter, surtout quand elle est douce. — VI. Vulnérable à la rage. — VII. Siège épiscopal. Quand ça ne colle pas pour Kohl. — VIII. Agent de liaison du vice-amiral. — IX. Abbé de Cluny. Femme qui fait la vie. — X. Jumelles parfois aussi morveuses l'une que l'autre. — XI. Incapables de progresser ou parvenus à un niveau supérieur. Dans une tierce ou un tiercé.

VERTICALEMENT

1. Son et lumière à domicile. — 2. Ne peut que satisfaire les partisans de l'ouverture. Devenu célèbre grâce à un os. — 3. Devises des Valaques. Passager clandestin des compagnies maritimes. — 4. Sont enveloppés par ceux qui s'apprêtent à les expédier. Grande longueur d'onde. — 5. Petite sainte. Se suivent en patinant. Négation. — 6. Démonstratif. Tous pour un ou tous contre. — 7. Consacrait jadis l'alliance flamande. Vieilles tiges d'outre-Pyrénées. — 8. Quand ça n'en fait pas un, on fait ni une ni deux. Soutirer adroitement. — 9. S'est fait jouer avec une mauvaise partition. Bénéficiaires d'une bonification.

Solution du problème n° 3971

Horizontalement

I. Lotisseur. — II. Inexperte. — III. QG. Orne. — IV. Ut. Die. Ar. — V. Ie. Encoda. — VI. Thant. — VII. Abo. As. — VIII. Tassili. — IX. Irian. Ste. — X. Ob. Ur. Or. — XI. Nullipare.

Verticalement

1. Liquidation. — 2. Ongle. Barbu. — 3. Te. Rosi. — 4. Ixode. Saül. — 5. Sprint. INRI. — 6. Sénéchal. — 7. Ere. Oasis. — 8. Ut. ADN. Tor. — 9. Regrattière.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES (F.)
1	4 081	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	5 081	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	24 881	lion	50 000
		autres signes	5 000
2	0 382	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	12 682	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	21 752	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	28 252	verseau	50 000
		autres signes	5 000
3	53	tous signes	200
	083	tous signes	500
	9 183	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	5 883	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	7 873	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	8 003	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	27 823	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
4	74	tous signes	200
	9 244	lion	10 000
		autres signes	1 000
	8 314	lion	12 000
		autres signes	1 200
	10 634	vierge	50 000
		autres signes	5 000
5	3 375	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	6 885	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	8 735	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	1 365	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	16 625	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	23 335	balance	50 000
		autres signes	5 000
	24 515	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
6	176	tous signes	400
	866	tous signes	400
	20 276	bélier	4 000 000
		autres signes	125 000
7	1 917	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	6 717	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	21 807	taureau	50 000
		autres signes	5 000
8	28	tous signes	200
	0 188	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	9 438	verseau	12 200
		autres signes	1 400
9	739	tous signes	400
	0 129	balance	10 000
		autres signes	1 000
	2 889	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	4 709	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	5 609	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	9 279	balance	12 000
		autres signes	1 200
0	570	tous signes	400
	560	tous signes	400
	3 160	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	4 910	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	16 895	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	20 870	cancer	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : CANCER, GÉMEAUX, SAGITTAIRE — GAGNENT 100,00 F

LOTO

N° 21 — TIRAGE DU MERCREDI 22 MAI 1985

13 24 25 26 28 37 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 11

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 29 MAI ET SAMEDI 1er JUIN 1985 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

85 TRANCHE DE MAI DES SIGNES DU ZODIAQUE 43e
TIRAGE DU MERCREDI 22 MAI 1985

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 28/03/85)

Le numéro 592742 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 092742, 192742, 292742, 392742, 492742, 692742 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
502742	590742	592042	592702	592740	10 000,00 F
512742	591742	592142	592712	592741	
522742	593742	592242	592722	592743	
532742	594742	592342	592732	592744	
542742	595742	592442	592752	592745	
552742	596742	592542	592762	592746	
562742	597742	592642	592772	592747	
572742	598742	592842	592782	592748	
582742	599742	592942	592792	592749	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	2742	5 000,00 F
	742	1 000,00 F
	42	200,00 F
	2	100,00 F

85 TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 22 MAI 1985 — 44e

OFFICIERS MINISTÉRIELS
VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 563.12.66

VENTE s/saisie immob. Palais de Justice CRÉTEIL, JEUDI 6 JUIN 1985 à 9 h 30

UN APPARTEMENT type F 3

3e étg. 165/40.000es part. comm. (Lot 364) UNE CAVE dénommée M 3, au s/sol 3/40 000es part. comm. (Lot 365) dans un ensemble immobilier sis à

L'HAY-LES-ROSES (94240)

84 à 106, rue de Chevilly
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION

MISE A PRIX : 80 000 F

S'adr. Me Yves JAZET, avocat 9, rue Henri-Barbusse 94340 JOINVILLE-LE-PONT. Tél. 889-73-55 — Me Philippe BROUSMICHE, avocat, 11, rue de Rome, 75008 PARIS. Tél. 387-48-66.

VENTE AUX ENCHÈRES AU TRIBUNAL de Grande Instance de BOBIGNY le MARDI 4 JUIN 1985 à 13 h 30

1er LOT

UN TERRAIN avec Construction inachevée **à STAINS (93)**

279, avenue Stalingrad et 1/3 rue Pasteur

MISE A PRIX : .... 25 000 F

2e LOT

UN TERRAIN avec Construction inachevée **à STAINS (93)**

18, rue des Fleurs

MISE A PRIX : .... 60 000 F

S'adresser à Me WISLIN, Avocat 7, avenue Madrid, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Vente après liquidation de biens au Palais de justice Paris le jeudi 6 juin 1985 à 14 heures — En deux lots

à SAINT-SULPICE (Tarn)

1er LOT **MAISON D'HABITATION**

3, avenue de Varsovie ldt « St-Sulpice Ville » édif. s/parcelle cad. B 802 pr 3 a 71 ca — OCCUPÉE

MISE A PRIX : 50 000 FRANCS

Outre le paiement de la rente viagère s'élevant au 31.12.84 à la somme de 2 122,98 F par mois inscrite s/la tête de M. et Mme Majorel, crédits rentiers nés en 1909 et 1919.

2e LOT **IMMEUBLE COLLECTIF à us. D'HABITATION**

Quartier du Grand-Rond, place du Grand-Rond et rue de la Loubatière, éd. s/parcelle cad. section B n° 592 pr 1 254 m² composé de 12 logements dont 4 sont vides.

MISE A PRIX : 100 000 FRANCS

S'ad. à Me LYONNET DU MOUTIER avt 182, r. de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 260-48-09 — Me J.-M. GARNIER syndic, 63, bd St-Germain, Paris 5e — Au greffe des Criées du T.G.A. de Paris où le cahier des charges est déposé — sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de justice de Paris, le jeudi 30 mai 1985 à 14 h

TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ à MARCQ-EN-BAROEUL (Nord)

553, rue Albert-Bailly
Comprenant GRANDE MAISON PRINCIPALE ET DÉPENDANCES, PARC, JARDIN

CONTENANCE TOTALE 16 124 m²

LIBRE DE LOCATION et D'OCCUPATION - MISE A PRIX : 1 000 000 F
Me Yves TOURAILLE, avocat à Paris 9e, 48, rue de Clichy - Tél. : 874-45-85
Me Alain PERNOT, syndic à Paris, 144, rue de Rivoli.
Visite : les 15, 18, 22, 25 et 29 mai 85 de 15 h à 19 h.

Vente sur conversion de saisie en vente volontaire au Palais de justice de Versailles (Yvelines) - 3, place André-Mignot le MERCREDI 29 MAI 1985 à 9 H 30, EN DEUX LOTS

COMMUNE DU VÉSINET (Yvelines)

55, avenue Georges-Clemenceau

UNE PROPRIÉTÉ cadastrée section AP n° 33 pour 49 a 35 ca (OCCUPÉE PAR LA SAISIE)

1er LOT **TERRAIN A BATIR** de 1 500 m² environ — MISE A PRIX : 600 000 F

2e LOT **MAISON D'HABITATION** (sup. de 3 381 m² environ) — MISE A PRIX : 1 500 000 F

Faculté de baisse de mise à prix immédiate d'un quart sur chaque lot et réunion des deux lots après leur vente séparée si besoin est — Cabinet de Maître Xavier SALONE, 19, rue Sainte-Sophie 78000 Versailles - Tél. : 950-01-69.

Vente au Palais de justice le jeudi 6 juin 1985 à 14 heures

BOUTIQUE, ARRIÈRE-BOUTIQUE

Cave — 143, bd Magenta et 160, rue du Faubourg-Poissonnière

à PARIS 10e arrt.

Loué bail SSP du 8 mai 1981 pour 9 ans, loyer annuel actuel 23 350 F

MISE A PRIX : 100 000 FRANCS

Pouvant baisser d'un quart — Me Yves TOURAILLE avocat Paris 9e, 48, rue de Clichy - 874-45-85
Me Patrick MIZON syndic à Paris, 60, boulevard de Sébastopol.

VENTE APRÈS LIQUIDATION DES BIENS au PALAIS DE JUSTICE à NANTERRE le MERCREDI 29 MAI 1985 à 14 h, EN TROIS LOTS

TROIS APPARTEMENTS sis à PUTEAUX (Hauts-de-Seine)

38, et 38 bis, rue Auguste-Blanche

Chacun avec une Cave, dont de 2 Pièces Ppales et un de 3 Pces Ppales

MISES A PRIX : 1er LOT : 100 000 F. 2e LOT : 80 000 F. 3e LOT : 100 000 F

TOTAL DES MISES A PRIX : 280 000 F

S'adresser pour tous Renseignements à Me Marcel WISLIN, Avocat, 7, avenue de Madrid, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. Tél. 747-25-30 — Me Gustave JOHANET, Avocat Associé de la SCP Y. NEVEU et Autres, 43, avenue Hoche 75008 Paris. Tél. 766-03-40 — Me Didier CALMELS, Syndic, place de l'Hôtel-de-Ville, 130 rue du 8 Mai 1945, 92021 NANTERRE CEDEX. Tél. 724-40-13.

Vente au Palais de justice de Paris, le jeudi 30 mai à 14 h en un seul lot

D'UN IMMEUBLE A USAGE INDUSTRIEL

sis à

CHATEAU-RENAULT (Indre-et-Loire)

Lieudit « La Guesnière » et « Torchamais » zone ind. n° 1 d'une superficie de 1 ha 54 a 90 ca

ET DU FONDS DE COMMERCE DE CONFECTION Y EXPLOITÉ

MISE A PRIX : .... 800 000 F

S'adresser à la S.C.P. LE SOURD-DESFORGES, avocats, 27, quai A.-France, Paris 7e. Tél. : 551.31.60 — Me PIGNON, syndic, 16, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris 5e. Et tous avocats T.G.I. de Paris.

Vente au Palais de Justice de PARIS, Jeudi 6 juin 1985 à 14 h en trois lots
Dans un immeuble rue Daguerre, numéro 3 à

PARIS 14e arrdt

1er LOT **UN LOCAL COMMERCIAL**

au r.-d.-ch. av. cuis. et W.C. — au ss-sol une réserve communiquant avec le local et une cave.

MISE A PRIX : 140 000 FRANCS

2e Lot **STUDIO** au 3e étage — cave — M. à P. : 60 000 F

3e Lot **STUDIO** au 5e étage — cave — M. à P. : 60 000 F

S'ad. à la SCP LE SOURD-DESFORGES, Avt 27, quai A.-France, Paris 7e — Me PINON, Syndic, 16, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris 5e — et ts avocats postulant T.G.I. PARIS.

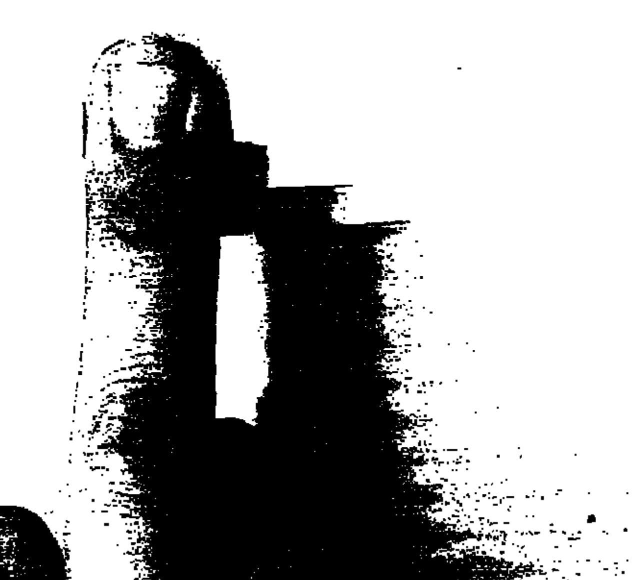
VENTE sur licitation au Palais de Justice de BOBIGNY le MARDI 28 MAI 1985 à 13 h 30 EN UN LOT

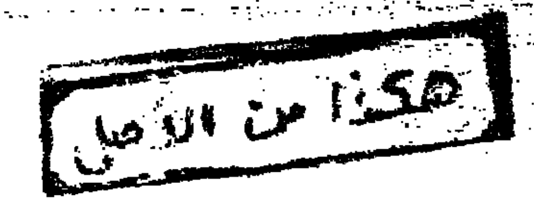
UNE PROPRIÉTÉ à SAINT-OUEN (93)

23 bis, boulevard Jean-Jaurès
comprenant : PAVILLON D'HABITATION, élevé sur cave — d'un rez-de-chaussée et d'un étage — COUR JARDIN — Contenance 5 a 30 ca

LIBRE DE LOCAT. ET D'OCCUP. — MISE A PRIX : 300 000 F

S'adresser à Me J. BORONAT, Avocat, 64, rue d'Amsterdam, Paris (9e). Tél. 874-17-24 — Au Greffe des Criées du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY — Et sur les Lieux pour visiter.





هكذا من الأصل

NON
au fatalisme

OUI
au dynamisme



au rendez-vous des "battants" de la qualité

LES 14 & 15 JUIN 1985
PARC DES EXPOSITIONS/PORTE DE VERSAILLES

PROGRAMME :
– des colloques, des ateliers de réflexion sur les thèmes clefs de la qualité préparés par les entreprises participantes à la Convention.
– une Expo-Village présentant la démarche Qualité des entreprises, des cas concrets résolus par les Cercles de Qualité et permettant des échanges permanents entre tous les acteurs de la Qualité.

La qualité : Le défi français face à la compétitivité mondiale.
Les Cercles de Qualité : Un nouveau concept de management visant à la mobilisation de toutes les intelligences de l'entreprise pour la qualité totale.



Les 14 & 15 Juin : Plus de 3.000 personnes réunies à l'initiative de l'A.F.C.E.R.Q. (Association Française pour les Cercles de Qualité). Ouvriers, employés, cadres et dirigeants se rassemblent sur le thème de la Qualité au sein de l'entreprise.
RÉSERVATION/INFORMATION :
TÉL. : 723.71.22 - A.F.C.E.R.Q. 6, rue Clément MAROT - 75008 PARIS.

PROMO 7000

société

JUSTICE

LE PROJET DE LOI ADOPTÉ AU CONSEIL DES MINISTRES

La simplification des procédures pénales va être accélérée

Nouvelles dispositions pour réduire le nombre des détenus

Le projet de loi « relatif à la simplification des procédures et à l'exécution des décisions pénales », puisque tel est son titre, adopté mercredi 22 mai par le conseil des ministres (nos dernières éditions), traduit toujours le souci exprimé depuis longtemps par M. Badinter de réduire le nombre des détenus dans les prisons françaises, qu'ils soient définitivement condamnés ou en attente de leur jugement.

En ces trois chapitres : simplification des procédures d'instruction, limitation du recours par les tribunaux aux peines d'emprisonnement de moins d'un an et, enfin, transformation en contraventions de certaines infractions aux règles de la circulation considérées jusqu'à présent comme des délits, ce texte devrait aboutir à plus ou moins longue échéance à une réduction de la durée des instructions et, par là même, des jugements.

La lenteur des instructions pénales ne date pas d'aujourd'hui. Même si elle ne tient pas toujours uniquement aux formalités exigées par le code de procédure pénale, certaines de celles-ci y contribuent souvent. C'est pourquoi le projet de loi entend en supprimer un certain nombre qu'il considère comme *« non essentielles au respect des droits de la défense »*.

Ainsi, le juge d'instruction qui se trouvait dans l'obligation, depuis la réforme de 1958, de désigner plusieurs experts lorsque l'affaire commandait des expertises, n'en désignera désormais qu'un seul. Ce sera, en tout cas, pour lui la nouvelle règle, sauf s'il estime nécessaire de s'entourer de plusieurs avis. Le même magistrat aura aussi la possibilité d'adresser directement ses commissions rogatoires, n'importe où sur le territoire national, à tout officier de police judiciaire compétent, sans avoir à passer, comme il en a aujourd'hui l'obligation, par l'intermédiaire de son collègue de la juridiction étrangère à la sienne, ce qui est une source de lenteur.

Dans le même esprit, ce magistrat aura la faculté de regrouper dans un dossier unique des affaires concernant un même inculpé, lorsque les crimes ou délits recherchés ont été commis en des lieux différents et, de ce fait, sont actuellement de nature à entraîner l'ouverture d'informations dans plusieurs tribunaux. Ainsi en va-t-il, pour donner un exemple actuel, pour les deux malfaiteurs qui tuèrent un douanier en Gironde, commirent un autre meurtre près de Paris et furent finalement arrêtés dans les Pyrénées-Orientales.

Le deuxième chapitre du projet concerne la limitation par les tribunaux du recours aux peines d'emprisonnement de moins d'un an. Sur les vingt mille condamnés actuellement en prison, 32 % purgent des peines de cette nature.

Le texte du garde des sceaux prévoit ici des mesures de caractère plus technique. En cas de condamnation par défaut, c'est-à-dire lorsque le prévenu en liberté ne se présente pas à l'audience, il a la possibilité de faire opposition au jugement rendu. Mais si, son opposition admise, il ne se présente pas de nouveau, le tribunal est dans l'obligation de prononcer contre lui la même peine. C'est ce que, dans le jargon des palais, on appelle « l'itératif défaut ». Le projet de loi supprime cette obligation. Il laisse au tribunal la possibilité, en dépit de cette absence renouvelée, de réduire la peine en tenant compte, par exemple, des déclarations faites pour justifier l'opposition à la première décision.

Eviter la prison

Dans le même esprit, pour les inculpés libres qui ont répondu à la citation et contre lesquels a été prononcée une peine ferme de moins de six mois, mais sans arrestation à l'audience, il donne au juge de l'application des peines la possibilité, après examen du dossier et accord du condamné, de demander au tribunal de transformer la peine ferme en peine avec sursis, mais avec obligation d'accomplir des travaux d'intérêt général. Il s'agit là d'éviter la prison à certains condamnés pour lesquels elle serait plus néfaste que bénéfique, l'exécution de la peine intervenant dans ces cas-là, plusieurs mois, sinon plusieurs années, après l'infraction, alors que la personne condamnée a pu retrouver entre-temps une position sociale et continuer de vivre au sein de sa famille.

Quant aux règles de la semi-liberté, elles se trouvent, elles aussi, assouplies. En raison de la crise économique, la chancellerie considère que ce régime peut être octroyé non seulement à ceux qui ont un emploi, mais aussi à ceux qui pourraient justifier de la nécessité d'une semi-liberté pour accomplir les démarches nécessaires en vue d'une embauche, y compris dans le cadre des travaux d'utilité collective (TUC).

Quant au troisième chapitre, il vise à retirer aux tribunaux correctionnels, qui en sont encombrés, un certain nombre d'infractions routières. Sur les six cent cinquante mille affaires jugées chaque année en France par les juridictions pénales, deux cent mille à deux cent vingt mille sont en effet des défauts d'assurance, de cartes grises, de permis de conduire, de plaques d'immatriculation. Le projet de loi transforme ces délits en contraventions, sauf en cas de récidive. Ces affaires deviennent ainsi de la compétence des tribunaux de police, qui, dans les cas les moins graves, pourront les régler par le biais de l'amende pénale, comme c'est le cas pour les infractions aux règles du stationnement.

On estime, à la chancellerie, que cette modification, en déchargeant les tribunaux correctionnels, permettra à ces derniers de juger plus vite les autres dossiers. La répression des infractions routières n'en sera pas, dit-on, moins efficace car les peines prononcées en correctionnelle en ces matières sont en fait déjà le plus souvent des peines d'amendes. En outre, le contrevenant n'aura plus à éprouver cette impression peu agréable que suscite une comparution aux côtés d'un proxénète, d'un trafiquant de stupéfiants ou d'un escroc.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'Union syndicale des magistrats : pas de recettes miracles

L'Union syndicale des magistrats (USM), de tendance modérée, *« approuve en général les mesures de simplification de l'instruction »*, mais estime que *« si une certaine accélération des formalités administratives peut en être espérée elle ne constituera pas pour autant une recette miraculeuse pour faire diminuer le nombre des prévenus en détention provisoire »*.

L'USM juge aussi que le transfert de compétence des tribunaux conventionnels aux tribunaux de police pour les infractions routières *« ne fait que déplacer le problème sans le régler, faute de moyens nouveaux mis à la disposition des tribunaux d'instance déjà embouteillés, ce qui n'accélérera pas non plus l'indemnisation des victimes »*.

Enfin, si elle approuve dans leur principe les mesures d'élargissement du régime de semi-liberté, elle estime qu'elles ne sauraient aller sans *« des moyens en locaux et en personnel correspondants. Faute de quoi les bons sentiments engendreraient un effet pervers : une surpopulation en remplacerait une autre »*.

UNE « PREMIÈRE » DANS LES MAISONS D'ARRÊT DE LYON

Connaître et comprendre la prison

De notre correspondant régional

Lyon. — Les portes des prisons lyonnaises se sont entrouvertes. Sur l'initiative du Conseil national de prévention de la délinquance, une dizaine de responsables d'associations locales de commerçants, accompagnés par quelques élus, ont visité, mercredi 22 mai, les deux vétustes maisons d'arrêt de Saint-Paul et Saint-Joseph.

La visite, une « première » en France, a eu lieu alors même que les détenus se sont engagés dans une action de protestation contre le surpeuplement des prisons. Depuis lundi, les détenus font une « grève de la gamelle » en refusant les repas et en se contentant des provisions achetées à la « cantine » des établissements pénitentiaires. Aujourd'hui, les prisons visitées accueillent 1 130 détenus pour... 976 lits ; 140 cellules de 9 mètres carrés hébergent quatre détenus, dont l'un couche sur un matelas posé à même le sol.

Le mieux et le pire

C'est la première image forte enregistrée par les visiteurs qui, sous l'autorité débonnaire d'un directeur particulièrement coopératif, ont découvert le monde carcéral. *« C'est inhumain »*, commentait un élu villeurbannais. Rapidement, entre deux portes déverrouillées, de très courts dialogues se sont engagés dans des cellules uniformément « personnalisées » par des affiches de magazines à la limite du « hard »... Des tranches de vies ratées dans des mots de tous les jours : *« J'attends mon jugement... J'ai pris sept mois pour un vol... Je ne recommencerai plus... J'ai dix-sept ans, c'est la quatrième fois que je viens ici... »*

Il y a aussi les rencontres surprises : *« Celui-là, je le connais, il ne ferait pas de mal à une mouche »*, lance M. Jean-Paul Gasquet, commerçant à Villefranche-sur-Saône et président du nouveau Syndicat national des associations de commerçants. M. Gasquet a fait d'autres rencontres. Comme celle de ce jeune qui lui déclare tout de go (vérité ? vantardise ?) : *« Ah ! je vous connais, j'ai essayé de cambrioler votre magasin, mais avec vos grilles je n'ai pas pu ! »*

Les visiteurs ont tout vu. Le mieux : des douches propres même si elles ne sont utilisables que deux fois par semaine par les détenus. Le « passable » : des « parloirs rapprochés » qui méritent on ne peut mieux leur dénomination (dans une salle minuscule, un homme embrasse sa compagne, deux enfants sont en équilibre sur une tablette de séparation...) Le pire aussi : des cours de « promenade » où, pendant une heure un quart, deux fois par jour, les prisonniers tournent en rond sous des grillages de protection parsemés de détritus. *« On dirait le parc de la Tête-d'Or »*, commente un visiteur. *« Non*, corrige un autre, *les lions sont plus au large ! »*. Le malaise est évident dans la petite escorte venue de l'extérieur et où on a la fâcheuse impression de « jouer les voyeurs ».

En quelques minutes, les opinions s'affirment : *« Vous voyez, ici ils sont en train de préparer leurs futurs mauvais coups »*, dit un restaurateur. Plus discret, à l'écart, un bijoutier ne rêve que de *« retour aux traditions »*, à l'époque où *« lorsqu'un instituteur donnait une gifle, le père en donnait une autre derrière, alors que maintenant les parents portent plainte... »*

Ce retour aux méthodes éprouvées n'est pas la seule réaction d'un monde commerçant, en première ligne sur le terrain de la délinquance au quotidien : à leur sortie, les visiteurs paraissaient unanimes pour que l'on essaie d'imaginer *« autre chose »* pour les délinquants les plus jeunes. Pour tenter d'éviter ce qu'ils ont ressenti comme un *« gâchis »*. Ils ont regardé avec intérêt les prisonniers au travail — une dizaine achevaient le montage d'autos miniatures. Ils ont entendu sans broncher M. Pierre Truche, procureur général, leur dire : *« Les conditions de vie ici sont inhumaines et inadmissibles, mais l'ordre doit y régner »*. Plus audacieusement, certains ont même imaginé des actions ponctuelles comme la fourniture de peinture pour décorer les murs d'enceinte en mobilisant des étudiants des beaux-arts.

CLAUDE RÉGENT.

POLICE

LE CONGRÈS DU SYNDICAT DES COMMISSAIRES

Sous le double feu du RPR et du PC

Dardilly. — Le défilé des responsables politiques continue d'occuper le VIII[e] congrès du Syndicat des commissaires de police, donnant une apparence paradoxale à ces assises d'un syndicat très prompt à combattre la « politisation » de la police nationale (*le Monde* du 23 mai).

Avant M. Jacques Barrot qui, pour l'UDF, devait clore, jeudi 23 mai, ces auditions des quatre grands partis, après M. Marcel Debarge pour le Parti socialiste, c'est donc au tour, mercredi, de M. Paul Laurent (PCF) et de M. Jacques Toubon (RPR). Tirs croisés : le gouvernement et son action pour la sécurité se sont trouvés sous le double feu du membre du secrétariat du bureau politique du PCF et du secrétaire général du RPR.

« Un revirement général est déclaré au plus haut niveau ». « Les renoncements aux engagements de 1981 », « Les reculs du gouvernemnt devant la crise », autant de capitulations qui désengagent la lutte contre l'insécurité et sèment le doute parmi les fonctionnaires de police : la ligne ne souffre pas d'exception et, bien que se sachant devant un public peu acquis au PCF, M. Paul Laurent n'a rien cédé de l'habituel réquisitoire antigouvernemental. Il n'est cependant pas venu pour la forme, le PCF ayant, au contraire, une longue tradition d'études des problèmes policiers : un bulletin *Police et nation*, une proposition de loi déposée en 1983, des spécialistes tel M. Jean Chaunac, qui accompagnait M. Laurent, ancien secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP).

« Nous, les communistes, nous nous considérons comme des hommes d'ordre, au bon sens du terme. » M. Laurent énuméra donc les conditions immédiates de ce « bon ordre » souhaité par son parti : *« droits politiques des travailleurs, qu'ils soient français ou immigrés » ; « mouvements populaires »* contre l'insécurité, la police et la justice ne pouvant seules en venir à bout ; dissolution des polices municipales ; réévaluation du rôle de la gendarmerie et répartition des compétences avec la police, etc.

De notre envoyé spécial

A ce souci de *« remettre en cohérence le fonctionnement de la police »*, les commissaires devaient opposer deux anciennes propositions communistes qui leur paraissent aller vers un « éclatement » : rattacher la police judiciaire à la justice et la police administrative aux municipalités. A l'inverse, M. Chaunac devait ouvertement critiquer, devant des chefs de service sans voix, *« le sous-encadrement grave de la police à tous les niveaux »*. On parla aussi de l'immigration clandestine, M. Laurent refusant le terrain sur lequel l'engageaient les commissaires : les contrôles d'identité et les critiques des récents arrêts qui en restreignent la réalisation. *« Si l'on posait d'abord la question des filières patronales d'immigration*, ajoute M. Laurent, *celles des ateliers clandestins, le problème de la détection de cette immigration par des moyens policiers serait grandement relativisé ? »*

Les communistes aiment-ils la police ? Réponse habile de M. Laurent : *« Si la police est nationale, elle l'est aussi dans sa composition, c'est-à-dire qu'elle ressemble au pays. Maintenant, vous dire que, politiquement, le pays actuellement me convient, c'est autre chose. Vous n'êtes ni pire ni meilleur ! »*.

« Plus d'ingratitude que de remerciements »

Evidemment, M. Toubon ne s'embarrassa guère de ces restrictions, estimant que *« le RPR n'a pas à faire ses preuves dans ce domaines »* — la police et la sécurité — et que certains des commissaires présents *« savent très bien que nos relations sont tout à fait confiantes »*. Rappelant ses propres ouvrages sur le sujet (Pour en finir avec la peur) et tenant, aux yeux de participants séduits, un propos de futur ministre de l'intérieur, M. Toubon fut plus électoral dans le ton, sans doute parce qu'il avait, lui, plus à gagner dans cette enceinte. Les propositions policières du RPR, qu'il rappela, n'étaient pas pour déplaire aux commissaires : commandement régional de la police nationale, « banalisation » des contrôles d'identité, utilisation des armes à feu comme les gendarmes (après sommation et non dans les seuls cas de légitime défense), institution de peines incompressibles de longue durée, création d'une incrimination spécifique de « crime terroriste », etc. M. Toubon devait cependant rendre compte des retards pris par l'ancienne majorité avant 1981, fréquemment soulignés par M. Joxe quand il plaide son action actuelle pour la modernisation de la police. M. Toubon en renvoie tout simplement la responsabilité sur M. Raymond Barre, assurant qu'un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la police était élaboré en 1975 par M. Jacques Chirac, alors à Matignon, qui fut abandonné brutalement par son successeur.

Quant à la future loi de programmation policière *« comme saint Thomas, nous croirons quand nous toucherons (...). Je suis prêt à faire crédit politiquement si, effectivement, il y a des crédits »*. M. Toubon chiffre à 5 milliards de francs sur cinq ans l'effort nécessaire, une pierre dans le jardin de M. Joxe qui, vendredi, doit venir présenter les engagements du gouvernement en la matière.

Avec le secrétaire général du RPR, les commissaires entendirent enfin une voix concordante sur leur inquiétude principale, sinon unique ces derniers temps : le respect de la hiérarchie, le rétablissement d'une autorité sans partage. Oui, le « terrorisme syndical » dans la police est une « question centrale » : *« Une partie des difficultés de la police nationale provient de l'excès de syndicalisation et de politisation, une forme de cogestion syndicale s'est installée... Il faut rétablir la notion de commandement et de hiérarchie. »* M. Toubon se refusa pour autant à *« promettre le pactole et le nirvana »*. *« L'exigence de la population à votre égard sera de plus en plus forte, vous aurez de plus en plus de difficultés. Attendez-vous à plus d'ingratitude que de remerciements. »* Aussi, *« le rôle du pouvoir politique, c'est de faire en sorte que la police nationale et sa hiérarchie ne soient pas plus culpabilisées par l'opinion publique »*.

EDWY PLENEL.

EN BREF

● *L'attentat contre la villa du commissaire Ambrosi.* — L'explosion suivie d'un incendie qui a détruit la résidence secondaire du commissaire Gilbert Ambrosi, à La Verdière (Var), dans la nuit du 20 au 21 mai (*le Monde* du 23 mai), est d'origine criminelle. Les artificiers de la protection civile ont établi qu'une charge explosive avait été placée près d'une bouteille de gaz dans une pièce faisant office de cuisine. Le commissaire Ambrosi, accusé d'avoir torturé un jeune Algérien, M. Karim Ramdani, à Annonay (Ardèche), est incarcéré depuis le 18 avril à Saint-Etienne (*le Monde* du 20 avril et du 2 mai).

● *Un policier écroué pour viol dans le Val-d'Oise.* — Un gardien de la paix du commissariat de Sarcelles (Val-d'Oise), M. Jean-Pierre Authier, vingt-cinq ans, a été inculpé, mardi 21 mai, pour le viol de deux prostituées, et écroué.

M. Authier, affecté depuis trois ans au commissariat de police de Sarcelles, avait invité — hors service et en civil — des prostituées parisiennes à monter dans sa voiture personnelle, en se faisant passer pour un client. Après les avoir emmenées hors de Paris, il les avait violées sous la menace, avant de les laisser repartir.

● *Ajaccio : un proviseur écroué pour vol.* — Le proviseur du lycée d'enseignement professionnel du Finosello, à Ajaccio, M. Antoine Nicolaï, a été inculpé, mercredi 22 mai, de vol aggravé, et écroué.

M. Nicolaï est accusé d'avoir dérobé, au mois de mars dernier, une collection d'argenterie et de jades de valeur, au domicile d'une retraitée ajaccienne de soixante dix-sept ans, dont l'indentité n'a pas été révélée. Le butin a été estimé à 350 000 francs. M. Nicolaï, qui se trouve depuis plusieurs années dans un état dépressif, a déclaré aux policiers qu'il avait agi par besoin d'argent.

● *Une cache d'armes découverte au Pays basque.* — Les policiers de Bayonne ont découvert, mardi 21 mai, une cache d'explosifs, de détonateurs et d'armes dans un immeuble situé à Anglet (Pyrénées-Atlantiques). De source policière, on indique que cet arsenal pourrait appartenir au mouvement nationaliste basque français Iparretarrak. Quatre personnes ont été interpellées par les policiers ; l'une d'entre elles, M[lle] Marie-France Héguy, vingt-quatre ans, a été déférée au parquet de Bayonne.

A LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS

La demande d'extradition de Stephano Procopio ancien militant italien d'extrême droite

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris se prononcera le 19 juin sur les cinq demandes d'extradition formées par les autorités italiennes à l'encontre de Stephano Procopio, vingt-trois ans.

Ancien militant d'extrême droite, faisant l'objet de dix mandats d'arrêt comportant quarante-six chefs d'inculpation, Procopio a été arrêté le 13 septembre 1982 à Paris, grièvement blessé par un armurier de la rue de Rennes qu'il avait tenté de cambrioler après l'avoir pris en otage avec l'aide de deux complices. Pour ces faits, il a été condamné le 8 mars 1985 à huit années de réclusion criminelle.

A l'origine militant du Mouvement social italien (MSI), Stephano Procopio a appartenu au Mouvement Terza Posizione, puis aux Noyaux armés révolutionnaires. Mais, devant la cour d'assises de Paris, il avait contesté cet itinéraire politique en précisant qu'il n'appartenait plus à aucun mouvement.

Mercredi 22 mai, à l'audience de la chambre d'accusation présidée par M. Jean Pascal, l'avocat général, M. Émile Robert, a considéré que vingt-trois des quarant-six chefs d'inculpation relevés par la justice italienne n'étaient pas prévus par la convention franco-italienne sur les extraditions.

Pour les autres, qui comportent notamment des accusations de participation à des vols à main armée, des meurtres et tentatives de meurtre, le magistrat, sans contester l'aspect politique de certains actes, a estimé *« qu'aucun mobile politique ne pouvait justifier de tels faits »*, en demandant à la cour d'exprimer un avis favorable à l'extradition.

M[e] Philippe Lemaire a insisté sur le caractère politique en relevant que les magistrats italiens avaient eux-mêmes multiplié les inculpations de *« subversion à l'ordre démocratique de l'Etat »*. En outre, l'avocat a souligné que les accusations les plus graves *« émanaient de délateurs payés par la justice italienne »*, en demandant aux juges de s'opposer à l'extradition.

ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE

Trafic de vêtements : 130 fabricants parisiens sont mis en cause

Un important trafic de vêtements exportés clandestinement de France en Belgique vient d'être mis au jour par les douanes françaises. Cent trente fabricants parisiens de vêtements, installés pour la plupart dans le quartier du Sentier, ont été identifiés et une trentaine d'entre eux ont déjà été interrogés. Le trafic, qui durait depuis au moins quatre ans, consistait à faire entrer sans facture, en Belgique, des vêtements confectionnés en France. Les colis, pris en charge chez les fabricants, étaient transportés dans des camionnettes jusqu'à la frontière, puis transbordés dans des camions gros porteurs et dissimulés parmi les marchandises correctement déclarées en douane.

Le règlement était effectué par les clients belges soit en espèces, soit sur des comptes ouverts en Belgique au nom des fournisseurs parisiens.

Pour les trois dernières années, la fraude porte sur environ 130 millions de francs. Depuis six mois, le montant des marchandises exportées en contrebande s'élève à 18 millions de francs. Les contrevenants, qui devront régler une amende fixée par les douanes, pourront aussi faire l'objet de poursuites judiciaires. Cette fraude a également des incidences fiscales puisque l'impôt sur les biens industriels et commerciaux n'a pas été payé.

هكذا من الأمل

MÉDECINE

UN PROJET DE LOI SUR LES URGENCES MÉDICALES

Il suffira de composer le « 15 »

M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la Santé, a présenté au conseil des ministres du 23 mai un projet de loi sur l'aide médicale urgente et les transports sanitaires. Véritable « acte de naissance des SAMU », selon l'expression du professeur Geneviève Barbier, directrice du SAMU de Paris, ce texte donne une base législative à l'action que mènent les services d'aide médicale urgente (à l'heure actuelle, quatre-vingt-dix SAMU et onze « Centre 15 ») et fixe les modalités de leur financement. D'autre part, le projet définit de manière assez rigoureuse les conditions dans lesquelles sont assurés les transports sanitaires. Il s'agit pour le gouvernement de coordonner, département par département, l'action de tous ceux qui participent à l'aide médicale urgente.

Parmi les mesures que comporte le texte de M. Hervé, il en est trois qui ne manqueront pas de susciter de nombreux commentaires.

● La création, dans chaque département, d'un comité chargé de coordonner l'action de toutes les structures qui participent à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.

● La création au sein de certains établissements hospitaliers d'unités d'aide médicale urgente comportant un centre de réception et de régulation des appels à caractère médical. Ces centres seront dotés d'un numéro d'appel national, le numéro 15. Quant au financement, il sera confié à l'assurance-maladie, l'Etat et les collectivités locales.

● La redéfinition des conditions dans lesquelles sont assurés les transports sanitaires et, en particulier, le fait que toute personne qui effectue un transport sanitaire doit avoir été préalablement agréée par l'autorité administrative dans des conditions qui seront définies par décret d'Etat. Toute personne qui aura effectué un transport sanitaire sans autorisation ou malgré un retrait d'autorisation sera punie d'une amende de 2 000 à 20 000 F.

Un constat

Ce projet de loi repose avant tout sur un constat. Aujourd'hui, lorsque l'on veut faire appel à un secours rapide, on peut s'adresser, au choix, au SAMU, à un médecin libéral, aux sapeurs-pompiers, à Police-Secours, à une association privée de type SOS-Médecins, à une ambulance privée, etc. Une multiplicité de structures concurrentes, publiques ou privées, avec un statut – *municipal ou départemental* – et des ministères de tutelle – affaires sociales, intérieur, défense nationale – différents, sans compter le flou juridique et l'improvisation des financements.

Certes, afin de fédérer l'ensemble, une circulaire signée en 1979 par Mme Simone Veil avait créé des structures départementales, les *« Centres 15 » qui*, sur simple appel téléphonique assuraient par l'intermédiaire d'un médecin le filtrage des appels et la répartition des patients vers tel ou tel organisme. *Mais le développement* de ces centres a été lent et il n'en existe que onze en France. Sans compter que certains spécialistes n'ont pas tardé à tirer la sonnette d'alarme, craignant que la généralisation des « Centres 15 » ne provoque une certaine inflation de la demande et l'encombrement de structures qui, après tout, ne fonctionnaient pas si mal.

Quant aux transports sanitaires proprement dits, ils faisaient déjà, depuis le 10 juillet 1970, l'objet d'une loi qui, en particulier, avait institué un certificat de capacité d'ambulancier. Mais, en laissant subsister un secteur non agréé, elle pérennisait un système difficile à gérer tant du point de vue de la santé publique que de la Sécurité sociale.

Aucun des prédécesseurs de M. Hervé au ministère de la santé n'avait voulu – n'avait osé ? – légiférer plus avant dans ce domaine.

En présentant, en juin 1984, au nom du Conseil économique et social, un rapport sur les urgences médicales, le professeur Adolphe Steg n'avait-il pas estimé que *« le cadre d'une loi n'était pas le plus adapté en l'état actuel des choses »* et qu'il valait mieux *« s'efforcer de perfectionner le système par le biais de textes plus souples et moins contraignants » (le Monde* daté 8-9 juillet 1984) ?

Les réactions au projet de M. Hervé ne se sont pas fait attendre. Si du côté du SAMU de Paris, on se déclare plutôt satisfait, d'autres spécialistes de l'urgence médicale craignent que ce projet ne tende à faire du SAMU une simple unité fonctionnelle d'un vaste département d'anesthésie-réanimation. *« Il en résulterait*, disent-ils, *une perte d'autonomie préjudiciable. »*

Quant aux médecins libéraux, ils ne sont pas très favorables à une loi. Selon le docteur Mynard, secrétaire générale de l'Union nationale de SOS-Médecins, *« il ne faudrait pas qu'au nom d'une idée généreuse – et l'organisation d'un système d'aide médicale urgente en est une – on en arrive à créer des structures par trop centralisées »*.

FRANCK NOUCHI.

Les parents d'enfants inadaptés reprochent au gouvernement un manque de concertation

L'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) se plaint de n'avoir pas été consultée à temps sur le projet de loi comprenant diverses dispositions d'ordre social que Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, devait présenter jeudi 23 mai devant le Parlement.

Dans un communiqué, l'UNAPEI dénonce *« une réduction considérable du pouvoir décisionnaire des associations gestionnaires, tant dans les choix financiers que dans les choix de leur politique interne »*. Par exemple, l'utilisation de l'argent obtenu par les quêtes devra être soumis à autorisation préalable du préfet.

Clôturant les travaux du dernier congrès de l'UNAPEI, qui célébrait son vingt-cinquième anniversaire, M. Fabius avait pourtant annoncé, le 18 *mai*, une consultation plus étroite des associations.

Le président de l'UNAPEI, M. Jean-Claude Cousin, avait rappelé au premier ministre *« les difficultés criantes auxquelles se heurtent les personnes handicapées »*. Ainsi, plus de dix mille d'entre elles attendent une place en centre d'aide par le travail (CAT), plus de quinze mille personnes gravement handicapées n'ont pas de prise en charge médico-éducative, et plus de huit mille handicapés mentaux sont dans l'attente d'un logement.

ÉDUCATION

M. FABIUS ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Un nouveau baccalauréat professionnel

(Suite de la première page.)

Ces besoins existent dans les secteurs de l'industrie et les services, notamment dans les technologies nouvelles. Actuellement en effet, les baccalauréats de technicien donnent une formation trop générale et pas suffisamment en liaison avec les spécialités professionnelles.

Les nouveaux lycées professionnels pourront provenir de la transformation de certains des actuels lycées d'enseignement professionnel (LEP). *Ils pourront ainsi être créés* de toutes pièces, à l'initiative des régions. On y préparera à la fois les brevets d'éducation professionnelle rénovés) et les nouveaux baccalauréats professionnels.

Ces nouveaux baccalauréats – préparés en deux ans après le BEP – seront créés en relation étroite avec les milieux professionnels et en fonction de créneaux précis de manière à déboucher immédiatement sur des emplois. Le rythme annuel des créations serait de trois ou quatre dans les premières années, de manière à atteindre un chiffre d'une vingtaine de baccalauréats professionnels d'ici à cinq ans. Trois domaines de métiers sont actuellement à l'étude pour ces premiers baccalauréats : agent de maintenance des réseaux locaux télématique et bureautique ; agent de maintenance des processus automatisés ; comptabilité.

La formation dans les lycées professionnels doit faire une très large part à des stages en entreprise. L'objectif est d'instaurer une véritable alternance entre les lycées et le secteur professionnel.

Les nouveaux baccalauréats professionnels seront surtout des diplômes terminaux, préparant à l'exercice d'un métier et permettant de trouver un emploi. *Mais un certain* nombre de leurs titulaires – estimé à 20 % – pourront poursuivre des études dans des instituts universitaires de technologie et éventuellement dans les futures universités de technologie.

S. B.

628 000 ÉLÈVES

Le second cycle court, où est dispensé l'essentiel des enseignements techniques et technologiques, accueille 628 000 élèves (chiffres de 1983) qui préparent des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), en deux ou trois ans, et des brevets d'études professionnelles (BEP), en deux ans, dans les lycées d'enseignement professionnel (LEP).

Les lycées d'enseignement général et les lycées techniques *(second cycle long) préparent* aux baccalauréats de technicien (séries F, G et H) et au brevet de technicien (BT). Après le baccalauréat, les lycées *techniques préparent en deux* ans aux brevets de technicien supérieur (BTS).

358 000 *diplômes d'ouvrier* ou employé qualifié (CAP ou BEP) et 42 000 de cadre moyen ou de technicien supérieur (bac de technicien et brevet de technicien) *ont été délivrés en* 1982.

PRIORITÉ A LA RECHERCHE

M. Laurent Fabius n'a pas oublié qu'avant d'être premier ministre, il avait en charge le portefeuille de l'industrie et de *la recherche. Son intervention à* « Parlons France » lui a fourni une nouvelle occasion de rappeler que ces deux secteurs figurent parmi les priorités gouvernementales *et que « la clé du futur est dans la recherche »*. Il avait déjà exposé devant le Conseil économique et social, le 14 mai, le *« plan triennal pour la recherche et le développement technologique »* (1986-1988) et ses quatre *principaux chapitres :* la recherche industrielle, l'emploi, les moyens et l'évaluation de la recherche (*le Monde* du 16 mai). Devant les caméras d'Antenne 2, *M. Fabius a précisé qu'il* présenterait lui-même ce plan devant le Conseil des ministres qui devrait l'adopter le 5 juin prochain.

● *Un comité consultatif des immigrés à Auxerre.* — M. Jean-Pierre Soisson, maire (PR) d'Auxerre, envisage de créer *« dans les mois qui viennent »* un comité consultatif, composé notamment de conseillers municipaux et de représentants élus de résidents étrangers de la ville. Le conseil municipal se prononcerait à l'automne sur ce projet, destiné à améliorer les conditions de logement, d'emploi, d'animation et d'intégration sociale.

ANNONCES CLASSÉES

REPRODUCTION INTERDITE

emplois régionaux

Sté recherche son comptable TRILINGUE : anglais, allemand : DECS + 5 a. + saisie informatique. Env. c.v. à M/S C.D.C., 31, avenue Princesse-Grâce MC 98000 MONACO.

Equipe pluridisciplinaire propose détachement longue durée sur poste Etat à

CERTIFIÉ SCIENCES ÉCO. ET SOCIALES

Travail exigeant disponibilité et esprit d'initiative pour formation travailleurs sociaux. REGION CENTRE Intérêt pour économie sociale, expérience vie associative appréciée. Enseignement économie politique et gestion. Ecrire sous le nº 306 978 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

OFFRES D'EMPLOIS

Pour développer sa structure commerciale le numéro 1 français (c.a. 84 : 512 000 000 F, progression : + 28,5 %, 13 000 clients) propose un stage de formation. Si vous souhaitez devenir l'un de nos COLLABORATEURS COMMERCIAUX (H. ou F.) à Paris, banl. Ouest ou Nord. Tél. au 500-24-03, p. 42.

(92) Centre de mise en forme recherche PROFESSEURS GYMNASTIQUE aérobic, danse, yoga et musculation. 638-34-14 et (1) 726-89-63.

propositions diverses

Sté MONACO recherche Stés MARKETING susceptibles fournir ÉTUDE DE MARCHÉ pr des PROJETS DE LOISIR sur la COTE D'AZUR. Condition avoir effectué ÉTUDES SIMILAIRES. Ecr. Sté CDC, 31, av. Princesse-Grâce MC 98000 Monaco.

formation professionnelle

FORMATION DE FORMATEURS EN BUREAUTIQUE

(matériel de bureau et micro-ordinateurs)
DUREE : 516h
DATES : du 3 juin 1985 au 31 octobre 1985.

Cette formation est organisée avec la collaboration et le soutien de l'Agence de l'Informatique.
Renseignements et inscriptions :

université paris 8
formation permanente

2, rue de la Liberté
93526 SAINT DENIS CEDEX 02
Tél. 829.23.00

DEMANDES D'EMPLOIS

DROIT INTERNATIONAL ET COMPARÉ : 14 années d'expérience, multilingue, disponibilité déplacements, voyages.

Ecrire : Casella T-112 S.P.I. 20100 MILANO (Italie).

JEUNE FEMME, DESS langues étrangères appliquées (anglais, espagnol courants) + IAE recherche après stage export premier emploi branche ou marketing, gestion. Ecr. s/nº 6 756 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

perdu - trouvé

PERDU samedi 11 mai 1985 à Paris, COLLIER DE PERLES DOUBLE RANG, FERMOIR OR ET DIAMANTS. Récompense : 10 % de la valeur. Téléphoner au (3) 462-36-35, poste 1602 ou 1502.

capitaux propositions commerciales

Pour importante et belle opération (8 mois maximum). Marchand de biens recherche partenaire avec 5 millions cash. Tél. 335-41-60 qui transm.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

A vendre 2 cv 6, club juillet 82, beige, 47 000 km, bon état. Prix : 19.000 F à débattre. Téléphone : 020-16-66.

de 5 à 7 C.V.

Renault 14 GTL, bon état, 45 000 km, 23 500 F. TÉL. : 416-57-44 le soir.

de 8 à 11 C.V.

Vends MERCEDES 240 D 78 98 000 KM, état impeccable. Prix : 30 000 F. Tél. : 781-69-68.

PARTICULIER VEND MG BGT, année 1966, parfait état. Prix à débat. Tél. 732-20-14 (le soir).

BMW SÉRIE 3, 5, 7
84 et 85 peu roulé garantie. Auto Paris-XV, 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15ᵉ.

Peugeot 504 GL 78 Excel. état, moteur, amort., embray. neuf (factures). Prix 18.000 F. T. 284-27-35.

Part. vd Peugeot 305 SR blanche modèle 80, 73 900 km, moteur et embrayage neufs, 20 000 F. 574-61-04 (dom.).

A vdre 205 GTI juin 84 blanche, radio-cassettes FM 2×23 W, 8 800 km, 60 000 F. Téléph. : 288-44-93 (bureau). 384-74-10 après 18 h 30.

505 GTI métallisée, mod. 85 9 mois, 9 000 km, impeccable. 80 000 F. T. (89) 45-82-65.

L'immobilier

appartements ventes

1ᵉʳ arrdt

Prox. pl. VICTOIRES 703-32-44.
75 m² ASC. TERRASSE

PRÈS SAINT-EUSTACHE dans MAISON LOUIS XIV, élégant 115 m², 2 chambres 4 m haut s/plafond + 15 m² mezzanine, poutres peintes, parkg loué. Px 1 800 000 F. DORESSAY - 624-93-33.

5ᵉ arrdt

NEUF JARDIN PLANTES
1 et 3, RUE POLIVEAU CONSTRUCTION GD LUXE Livraison immédiate. Reste 1 appt de 5 pces 116 m². Vis. témoin ts jours 14/19 h, sauf mercredi et dimanche.

PORT ROYAL
S/GD JARDIN
Beau liv. 3 chbres. Gd balcon. Sud Ouest. park. 2.150.000 F. DORESSAY 624-93-33.

11ᵉ arrdt

MÉTRO VOLTAIRE
2 P. 193.000 F
Entrée, cuisine, grand débarras, confort possible. IMMO MARCADET 252-01-82.

13ᵉ arrdt

Surface à aménager. R.-de-ch. s/cour, clair, calme, mezz. Finitions personnalisées. Prêt conventionné poss. direct. propriétaire. Tél. : 329-58-65.

Gde maison familiale 250 m² + 80 m² de s/sol (pas de jardin). Parfait état. 2.650.000 F. T. 546-26-25.

91 - Essonne

PALAISEAU
dans parc boisé, appt 110 m², 5 p., cuis., tt cft, balcon s/vallée. 690.000 F AGENCE DE LA GARE A PALAISEAU 014-24-28.

Province

FT-ROMEU, gd studio, confort, ch. solaire, t. b. exposit., imm. neuf. 320.000 F. 737-53-81 ou 739-01-02.

A vendre Leroy, Haricot type F5 avec s/sol. 286 m² de terrain. Reprise de prêt PAP. Prix : 530.000 F. Lieu Le Mans. Tél. 85-71-10 le soir après 19 h et le samedi matin. Proximité usines.

immobilier information

ANCIENS RÉCENTS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : FNAIM de Paris/Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS, 227-44-44.

maisons individuelles

Centre Bretagne, 10 km de Carhaix. Pavillon 3 pièces principales, w.-c., téléphone, terrain 1 100 m², 130.000 F. comptant, plus crédit gratuit. 1.500 F/par mois. Tél. : (16-1) 797-24-81 ap. 18 h.

appartements achats

POUR SATISFAIRE LA DEMANDE de ses plus fidèles clients
SERGE KAYSER
CONSEIL IMMOBILIER RIVE GAUCHE recherche appts agréables dans bons quartiers de Paris. Téléphone : 329-60-60.

ACHÈTE COMPTANT
Toutes surfaces mêmes à rénover Paris ou portes. Tél. 252-01-82, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

RIVOLI — TUILERIES Studio tout confort sérieuses réf. demandées. Tél. 555-71-89.

locations non meublées demandes

Paris

Pour personnel et cadres supérieurs déplacés GRANDE SOCIÉTÉ FRANÇAISE PRODUITS PÉTROLIERS rech. des appts 2 à 8 p. studios villas Paris et environs. 503-30-33.

Particulier échangerait 2 p. tt cft, 48 m², imm. récent 15ᵉ avec asc., cave, park., contre gd studio 40 m², ancien cossu impératif tt cft. Tél. : 579-74-69 après 19 h.

Sté INTERBANCAIRE recherche pour son personnel un appt 2 pièces, bon état, dans le 17ᵉ-8ᵉ ou 16ᵉ. Tél. h. bureau 555-91-71 poste 4145 ou 4148.

locations meublées offres

Paris

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-Banlieue 707-22-05 CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES 43, rue Claude-Bernard. PARIS 5ᵉ Métro CENSIER.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. 285-11-08.

Profes. Université étrangère rech. APPT 1, 2 ou 3 p., avec CFT dans 2ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 13ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ, du 15/8 au 15/10. Tél. 534-48-18 après 20 h.

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire Centre d'information FNAIM DE Paris-Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS, tél. 227-44-44.

APPT VAUCLUSE PROPRIÉTAIRE VEND Belle maison en ville. 300 m² habitable, grand jardin, source, arbres. 8.500.000 F. T. (1) 535-75-45/783-76-04.

maisons de campagne

Part. vd maison 6 pces + dépendances. 20 km de NIMES, 20 km d'AVIGNON. 420.000 F. T. (66) 57-52-35 h. rep.

propriétés

PROCHE FORET DE CRECY Gare 1 200 m. Maison 250 m², terrasse, mezzanine-prest. luxe court finition. Style rustique qualité-s/sol total. garage 2 voitures, grenier aménageable. Terrain 2 000 m², arboré récent. Ttes commodités approx. 1.350.000 F
A.F.I. 825-65-55.

Dans petit bourg très résidentiel, à 15 mn du centre-ville du HAVRE, à vendre BELLE MAISON, 9 pièces principales (290 m²) sur sous-sol, garages, propriété de 3 000 m², calme, lumière, aménagement intérieur de qualité, cuisine équipée, cheminée, s. d. b., s. d'eau + 2 w.-c. Bonne isolation thermique avec chauffage économique. PRIX 1.000.000 F à débattre. Tél. : (35) 20-14-80.

terrains

Recherche TERRAIN A BATIR. Banlieue sud Paris même av. petite maison. 938-87-27.

viagers

SAINT-CLOUD PARC BÉARN viager occupé 1 tête 84 ans, GRAND 2 PIÈCES S/JARDIN. Tél. : 567-22-88.

F. CRUZ
266-19-00
8, rue La Boétie-8ᵉ. Conseil 47 ans d'expérience. Prix rente indexé garanti, étude gratuite discrète.

ÉTUDE LODEL 35, bd Voltaire, PARIS XIᵉ. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

Rueil Mont-Valérien, calme, soleil, imm. récent, gd appt + terrasse, parkg. Occupé, 73-75 ans, 40 000 + 4 000 F viagers. F. CRUZ 266-19-00.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL**
loc. bureaux, secrét., télex.
CONSTITUTION STÉS
ou création ttes entreprises.
ASPAC 293-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de sociétés et tous services. 355-17-50.

VOTRE ANTENNE A PARIS Bureau ou domiciliation TIME BURO (1) 346-00-55.

fonds de commerce

Ventes

Sur un simple coup de fil
VENDEZ ACHETEZ
commerces, propriétés entre particuliers
IFIC
Partout en France
Tél. : (1) 561-91-91.

boutiques

Locations

5ᵉ QUAI DE SEINE
Part. cède magnifique bout. tt cft + cave voûtée. Accès direct. Poss. tt commerce. Ecrire s/réf./6046 AFFLUENTS 49, av. Trudaine, Paris-9ᵉ.





L'IMMOBILIER
dans
Le Monde
du Lundi au Vendredi
555-91-82

LE CARNET DU Monde

Décès

— M. et Mᵐᵉ Michel Aucouturier,
M. Georges Aucouturier,
M. et Mᵐᵉ Jacques Derrida
et leurs enfants,
Mᵐᵉ Marie Aucouturier-Simek,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie AUCOUTURIER.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 18 mai 1985.

Ris-Orangis.
Brie (Charente).

— M. Bayzelon
et son fils Paul,
Les familles Bayzelon et Crouzat,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Mᵐᵉ Madeleine BAYZELON.

12, avenue de Saxe,
69006 Lyon.

— Mᵐᵉ Jean-Claude Bétancourt
et ses enfants Cécile et Thierry,
Et les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude BÉTANCOURT,
sous-préfet,
directeur du cabinet
du préfet commissaire de la République
de la région Alsace et du Bas-Rhin,

enlevé à leur tendre affection le 20 mai 1985.

La cérémonie religieuse a lieu le jeudi 23 mai, à 16 h 30, en la cathédrale de Strasbourg.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Registres de condoléances.

Hôtel de la préfecture,
Strasbourg.

(*Le Monde* du 22 mai.)

— Les familles Bocquet, Clavreul et Saucier,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Madeleine BOCQUET,
née Clavreul,

survenu le 18 mai 1985,

Ses obsèques ont eu lieu le 23 mai dans l'intimité.

Des dons peuvent être effectués à l'institut Curie, 11, rue Pierre-et-Marie-Curie, à Paris-5ᵉ.

3, avenue Garennière,
94260 Fresnes.

— Mᵐᵉ Henri Degenne,
Jean-François, Marie-Joëlle
et leurs enfants,
Marie-Christine Degenne,
Les familles Méric, Rivet, Devismes et Kerambrun,
Les familles Besnard et Malterre,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri DEGENNE,
inspecteur général de l'administration,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur.

Il s'est endormi dans la paix du Seigneur le 21 mai 1985, dans sa soixantième année, après une longue maladie.

Les obsèques seront célébrées le vendredi 24 mai, à 15 h 30, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue de l'Indépendance-Américaine,
78000 Versailles.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui, munie des sacrements de l'Église,

Mᵐᵉ Yves LE GORREC,
née Marie-Rose Peuet.

De la part de
Son mari M. Yves Le Gorrec,
Ses enfants et petits-enfants.

Les Barres, Château-l'Evêque,
24460 Agonac.

— Mᵐᵉ Andrée Griset-Goulet,
ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

Chantal GOULET.

Elle s'est éteinte le 20 mai 1985, à l'âge de vingt-six ans.

La levée du corps, suivie d'une bénédiction, aura lieu le vendredi 24 mai, à 10 heures.
2, place Mazas,
75012 Paris.

L'inhumation aura lieu dans la stricte intimité dans le caveau de famille à Marconne-les-Hesdin (Pas-de-Calais).

Cet avis tient lieu de faire-part.

67, rue Ampère,
75017 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Liliane et Maurice Etling
et leurs enfants,
Marie-Claire et Henri Larrière
et leurs enfants,
Bruno Halff,
Kira Kovaloff
et leur fils,
Bertrand et Wendy Halff
et leurs enfants,
Yvonne Jourda,
Juliette Levy Hinstin,
La société C. Bernheim et fils
et son personnel,
Toute sa famille,
Tous ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Robert HALFF,

le 21 mai 1985.

Les obsèques auront lieu le vendredi 24 mai, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée principale.

32, rue Copernic,
75016 Paris.

— M. et Mᵐᵉ Charles Martinval,
M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre Prodhomme,
M. Gilbert Heuzé,
son gendre,
leurs enfants et petits-enfants,
Mᵐᵉ Charlotte Cailly,
sa belle-sœur,
Toute la famille et amis,
font part du décès de

M. Emilien MARTINVAL,
ingénieur en chef
d'agronomie honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 mai 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 24 mai, à 11 heures, en l'église de Long (Somme).

Cet avis tient lieu de faire-part.

38, rue du Lac-aux-Belles,
78320 Le Mesnil-Saint-Denis.
20, rue du Moulin-Vert,
75014 Paris.
6, rue Dutloit,
80000 Amiens.

— M. Jean Sygnet,
son époux,
M. et Mᵐᵉ Jacques Glowinski
et leurs enfants Stéphane et Anne,
M. Remy Kahn,
Mᵐᵉ Laurence Kahn
et leurs enfants Alexandre et Mathias,
M. Laurent Levi-Straus,
M. Jean-François Sygnet,
Mˡˡᵉ Florence Valabregue,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mᵐᵉ Rose-Marie SYGNET,
née Ulisse,

survenu le 14 mai 1985.

Les obsèques ont eu lieu le 21 mai 1985 dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

51, rue de la Pompe,
75116 Paris.

Anniversaires

— Pour ses élèves et amis,
le souvenir de

Pierre ABOULKER

est évoqué en ce neuvième anniversaire de sa disparition.

— Pour le quinzième anniversaire de la mort de

René CAPITANT,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu.

De la part de sa famille et de l'Association des amis de René Capitant, 8, square de Latour-Maubourg, 75007 Paris.

— Pour le premier anniversaire du décès de

Gabriel DELATTRE,
avocat honoraire,

une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

— Pour le quatrième anniversaire du rappel à Dieu de

Guy KOUASSIGAN,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont aimé et restent fidèles à son souvenir.

— Pour le premier anniversaire de la mort de

François POUSSIÈRE,
céramiste-potier à La Thuaille (69),

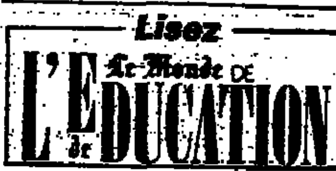
sa famille demande à ses amis de se souvenir de lui.

Messes anniversaires

— En ocasion de celebrarse un nuevo aniversario de la fiesta Patria, la

EMBAJADA DE LA REPUBLICA ARGENTINA

presenta sus cordiales saludos a los Argentinos residentes en Francia o en transito por Paris y tiene el agrado de invitarlos a la Misa solemne que sera oficiada el sabado 25 de Mayo a las 11 horas, en la iglesia Saint-Germain l'Auxerrois, 2, place du Louvre à Paris-1ᵉʳ.



nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 770-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications particulières. * expo le matin de la vente

MERCREDI 29 MAI

S. 2. — Grav., tblx, mbles 18ᵉ, 19ᵉ - Mᵉ CHEVAL.
S. 4. — Monnaies antiques, royales françaises, étrangères en or et en argent - Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN, M. Page expert.
S. 5. — Objets d'art et d'ameub. - Mᵉ RENAUD.
S. 6. — Très bx livres - Mᵉˢ PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN, M. Blanschong expert.
S. 7. — Objets d'art - Mᵉˢ BONDU.
S. 8. — Tbres et Extrême-Orient — Mᵉˢ OGER, DUMONT.
S. 9. — Provenant du château de Bailleul et à divers, des. et tblx anciens - Mᵉˢ LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, MM. Lebel, Samson experts.
S. 10. — Objets de vitrine et de curiosité des 17ᵉ, 18ᵉ et 19ᵉ s. - Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN, MM. Dillée, Lévy-Lacaze.
S. 13. — Mbles, objets d'art - Mᵉˢ MILLON, JUTHEAU.

JEUDI 30 MAI

S. 10. — Suite de la vente du 29 - Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN.
* S. 12. — Timbres - Mᵉˢ LENORMAND, DAYEN.

VENDREDI 31 MAI

S. 1. — Objets d'art et d'ameubl., provenant d'une prop. du 18ᵉ s. en Lorraine et de divers amateurs - Mᵉˢ ADER, PICARD, TAJAN, M. Saint-Bris expert.
S. 2. — Tableaux, bibelots, meubles 19ᵉ et de style - Mᵉ DEURBERGUE.
S. 3. — Bjx, objets de vit., orfèv. - Mᵉˢ COUTURIER, NICOLAY, M. de Fommervault.
S. 5/6. — MOBILIER ART DÉCO MADELEINE VIONNET, souvenirs de Jacques DOUCET, collection de 15 bronzes par POMPON - Mᵉˢ AUDAP, GODEAU, SOLANET.
S. 7. — Déco. militaire - Mᵉ NERET-MINET.
S. 8. — Extrême-Orient, coll. de pierres dures et ivoires - Mᵉ ROGEON.
S. 9. — Provenant du château de Bailleul, objets d'art et de bel ameubl. - Mᵉˢ LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, MM. Lepic, Nazare-Aga experts.
S. 11. — Tab., bib., mob. — Mᵉ BOISGIRARD.
S. 14. — Tableaux, meubles, objets d'art — Mᵉˢ BINOCHE, GODEAU.
S. 15. — Bjx, argie, meubles danois - Mᵉˢ PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN.
S. 16. — Tblx, argie, mbles - Mᵉˢ GROS, DELETTREZ.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 261-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 770-67-68.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 742-78-01.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 770-81-36.
J. Ph et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
CHEVAL, 33, rue du Fbg-Montmartre (75009), 770-56-26.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44.
DEURBERGUE, 19, boulevard Montmartre (75002), 261-36-50.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009), 770-83-04.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN) 12, rue Drouot (75009), 246-61-16.
LENORMAND, DAYEN, 12, rue Hippolyte-Lebas (75009) 281-50-91.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 246-46-44.
NERET-MINET, 31, rue Le Peletier (75009), 770-07-79.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 246-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue Grange-Batelière (75009), 770-48-95.
ROGEON, 16, rue Milton (75009), 878-81-06.

économie

SOCIAL

FACE A LA MISE EN CAUSE DE LA STRATÉGIE DE LA CGT PAR LE PC

M. Krasucki persiste et signe

« Cela ne fait pas beaucoup de vagues... », assurait-on le 23 mai à la CGT, au lendemain de la mise en cause dont la stratégie de la centrale a fait l'objet lors du comité central du Parti communiste (*le Monde* du 23 mai). Voire... On n'a pas fini de commenter à Montreuil cette offensive du PC, relayée par plusieurs dirigeants cégétistes, dont le numéro deux de la Confédération, M. Louis Viannet. Outre le fait qu'elle révèle que le PC fait bien peu de cas de l'*« indépendance »* de la CGT, elle rappelle un fâcheux précédent (qui n'avait pas eu le même caractère public) : en 1979, la direction de la Place du Colonel-Fabien avait mis fin à l'*« ouverture »*, à peine amorcée, tentée par M. Georges Séguy lors du quarantième congrès de Grenoble à la fin de 1978. Il en était résulté un alignement complet de la CGT sur le PC.

M. Henry Krasucki, pourtant, n'a jamais fait mystère des retrouvailles naturelles de la CGT et du PC sur un même terrain, celui de la lutte de classes. *« Puisqu'il y a une seule et même lutte de classes*, écrivait-il dans son livre *Syndicats et unité* en 1980, *qui se situe à la fois sur le plan économique, social, politique, idéologique, il est normal que se produisent des convergences entre diverses formations syndicales et politiques, selon la position de classe qu'elles adoptent. »* Mais, ajoutait-il, *« à la CGT, il ne viendrait à l'idée de personne d'admettre quiconque prétende lui limiter le champ de ses réflexions, interventions et initiatives »*. Voilà qui est fait.

M. Krasucki est communiste, mais il entend d'abord être secrétaire général de la CGT. Si l'appareil de la centrale est largement dominé par le PC, si les orientations et les stratégies du parti et du syndicat sont en étroite convergence, il y a cependant un seuil à ne pas franchir, au risque de voir resurgir des tensions internes qui, pour l'essentiel, ont disparu de la place publique depuis l'accession de M. Krasucki au secrétariat général en juin 1982. Si la CGT n'a plus que 1 ou 1,2 million, ou même selon les estimations officielles de la centrale 1,4 million d'adhérents actifs, elle ne comprend pas 1 million ou 1,4 million de communistes. Il y aussi des socialistes et de très nombreux « sans-parti ». Au bureau confédéral siègent deux socialistes, dont M. Gaumé, membre du comité directeur du PS.

Pas le même scénario

Après le départ des ministres communistes – souhaité par la CGT, – M. Krasucki a pris soin de ne pas tomber dans le « piège » d'une campagne antisocialiste. En 1977 et en 1978, après la rupture du programme commun, la CGT avait fait porter la responsabilité au PS et avait mené une charge très dure contre lui. Cela avait provoqué de sérieux remous dans la centrale, auxquels M. Séguy avait répondu par sa tentative d'*« ouverture »* avortée. M. Krasucki n'a pas voulu prendre le risque de rejouer le même scénario. Tout en dénonçant de plus en plus vigoureusement l'action du gouvernement, il s'est cependant gardé de qualifier la politique de M. Fabius et de parler de *« passif socialiste »* comme naguère de *« passif giscardien »*. Or c'est justement le procès que lui font, au sein du PC, MM. Viannet, Warcholak et autres dirigeants... Sus au *« pouvoir socialiste »* !

Lors de ses deux interventions au comité central, M. Krasucki a maintenu son orientation malgré cette contestation, en se référant au discours qu'il avait prononcé devant le vingt-cinquième congrès du Parti communiste : *« Je crois, en conscience*, avait-il déclaré, *accomplir mon mandat de syndicaliste, en veillant soigneusement au caractère, à l'originalité et à l'indépendance de l'organisation dont j'ai l'honneur de partager la direction avec des camarades communistes, socialistes, chrétiens de diverses sensibilités, ou incroyants et membres d'aucun parti. »* Il avait invité les communistes de la CGT à *« bien faire la politique de leur syndicat »*.

Dans le document d'orientation du quarante-deuxième congrès de la CGT – mis en cause aussi au PC, – un extrait, passé sous silence par *l'Humanité*, affirme que la CGT *« ne saurait en aucun cas se considérer engagée par les programmes des différents partis, les alliances qui peuvent exister, et n'entend pas interférer dans les débats entre partis ni déterminer son propre comportement à leur égard en fonction de ces programmes, de ces alliances ou de divergences pouvant exister »* (*le Monde* du 11 avril).

Les socialistes de la CGT pouvaient cependant craindre que cette réaffirmation d'« indépendance » ne permette de dénoncer davantage encore le gouvernement, mais ils mettaient aussi en cause le comportement « antisocialiste » de M. Viannet. Pour l'heure, l'offensive du PC peut servir M. Krasucki, qui hérite ainsi d'un label de champion de l'indépendance syndicale. Dans *la Vie ouvrière*, il persiste et signe : *« La CGT agit en tant que force indépendante du patronat, de tout gouvernement, de tout parti, de toute Eglise. »*

MICHEL NOBLECOURT.

REÇU PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, M. PAUL MARCHELLI (CGC) REDOUTE « UNE CATASTROPHE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 1986 »

M. Paul Marchelli, président de la CGC, a été reçu, le 22 mai, par le président de la République, et a pu lui faire part de l'inquiétude des cadres qui ne comprennent *« plus dans quel sens il faut ramer »*. Qualifiant de *« floue »* la politique économique du gouvernement, M. Marchelli a demandé *« des éléments mobilisateurs pour gagner la bataille économique que, pour l'instant, nous sommes en train de perdre »* et souligné que le gouvernement, en raison des nationalisations, devait se comporter en *« décideur »* capable de *« désigner des objectifs »*.

« Nous avons besoin de savoir quelles sont les orientations à moyen terme, même si des élections importantes ont lieu en mars 1986 », a déclaré le président de la CGC à l'issue de l'entretien, en ajoutant : *« Nous risquons non seulement de ne pas atteindre les objectifs fixés en 1985, mais d'aller à la catastrophe économique et sociale en 1986. »*

Dans la matinée, la CGC avait rencontré une délégation de l'UDF, conduite par M. Jean Lecanuet, qui, dans un communiqué, a souligné *« une large convergence de vues sur la nécessité de faire face à la passivité dans laquelle s'enfonce aujourd'hui l'économie française »*.

REPÈRES

Dollar : poursuite du raffermissement à 9,45 F

Sur des marchés des changes toujours calmes, le lent raffermissement du dollar s'est poursuivi jeudi 23 mai. Le cours de la monnaie américaine est passé de 3,07 DM à 3,0950 DM et de 9,37 F à 9,45 F. Manifestement, les milieux financiers internationaux, ayant fait le plein des mauvaises nouvelles sur les Etats-Unis (ralentissement de l'expansion et légère reprise de l'inflation), tablent, maintenant, sur un redressement de l'économie américaine dans les mois qui viennent. A Paris, le cours du deutschemark est resté stable à 3,0510 F, en dépit des mauvais résultats du commerce extérieur français pour le mois d'avril.

Appartements anciens à Paris : + 6,31 % au mètre carré

Le prix moyen de vente au mètre carré des appartements anciens libres à Paris a augmenté de 6,31 % au second semestre 1984, par rapport au premier semestre, passant de 7 902 F à 8 401 F. Ce prix moyen se retrouve ainsi au niveau de celui du premier semestre 1983, selon la Chambre interdépartementale des notaires de Paris. Quatorze arrondissements connaissent une hausse supérieure à l'inflation et deux arrondissements (premier et dix-neuvième) des baisses de 6,6 % et 8,3 % en francs courants. Des arrondissements chers, comme le seizième (12 280 F en moyenne au mètre carré) ou relativement chers comme le quatorzième (9 730 F), connaissent un vif mouvement de reprise, mais, selon les notaires, il s'agit de rattrapage, après une évolution moins favorable au cours des semestres précédents. Dans les départements de la petite couronne, le mètre carré dans les appartements anciens libres connaît également une hausse en valeur réelle de 4,1 % dans les Hauts-de-Seine, de 8,8 % dans le Val-de-Marne, de 4,9 % en Seine-Saint-Denis.

Déficit budgétaire : 145,7 milliards de francs en 1984

« Le déficit budgétaire pour l'année 1984 a atteint 145,66 milliards de francs » soit presque *« le niveau de 144,3 milliards qui était prévu »*, a indiqué M. Pierre Bérégovoy, mercredi 22 mai, à l'Assemblée nationale. *« Ce déficit devrait être de l'ordre de 3,3 à 3,4 % du produit intérieur brut »*, a précisé le ministre.

La confédération syndicale des familles demande un revenu minimum pour les jeunes

La Confédération syndicale des familles (CSF, 30 000 familles adhérentes) vient de lancer une campagne nationale de réunions, d'affiches et de pétitions auprès des ministères concernés afin d'obtenir un versement complémentaire pour maintenir le pouvoir d'achat des allocations familiales en 1985 et l'instauration d'un revenu minimum égal à 30 % du SMIC pour les jeunes en attente d'emploi ou de formation. Ce revenu minimum concernerait plusieurs centaines de milliers de jeunes : d'une part ceux qui ne bénéficient pas d'une allocation de chômage (« de base » ou « d'insertion »), d'autre part ceux qui sont inscrits à un stage faiblement rémunéré (dans certains cas de l'ordre de 500 F par mois.

Selon la CSF, les familles perdront, sur les allocations familiales de 1984 et 1985 165,57 F pour deux enfants, 372,55 F pour trois enfants, 581,96 F pour quatre enfants (plus, éventuellement, 220,31 F pour le complément familial), même si la hausse des prix n'est pas supérieure à celle prévue par le gouvernement (5,2 % en moyenne annuelle). Elle demande donc le versement de ces sommes pour que soit tenue la promesse faite en décembre 1983 par M. Mauroy, alors premier ministre, de maintenir le pouvoir d'achat des allocations familiales en moyenne annuelle.

CONJONCTURE

La Commission de la CEE a renégocié pour la France le coût d'une partie de sa dette

Dans un communiqué publié mercredi 22 mai 1985, la Commission de la CEE a annoncé qu'elle venait de négocier une amélioration des conditions d'un emprunt à taux flottant contracté par elle en juillet 1983 pour le compte de la France, à hauteur de 1,8 milliard de dollars (17 milliards de francs). Ce taux, qui était initialement de 1/8 % au-dessus du taux de l'eurodollar à six mois « offert » par les banques sur la place de Londres (Libor), revient à 1/16 % au-dessus du taux à six mois « demandé » (BID), nettement inférieur.

L'emprunt en question, d'une durée de sept ans qui ne sera pas modifiée, faisait partie d'un prêt global de 4 milliards d'ECU (27 milliards de francs il y a deux ans) accordé à la France par la CEE au titre de la procédure communautaire de soutien aux balances des paiements. Il faisait suite à la dévaluation du franc du 21 mars 1983 et au plan de rigueur qui l'avait accompagnée.

Par ailleurs, la Commission a pris note de l'intention de la France de procéder, lors de la prochaine échéance au mois d'août, du remboursement anticipé de 650 millions de dollars sur un crédit bancaire international de 1,24 milliard de dollars, faisant partie du même prêt global de la CEE. L'autre partie de ce crédit va donner lieu, également, à une renégociation de ses conditions. Il avait été accordé pour une durée de sept ans avec un délai de grâce de trois ans pour le remboursement en capital. La Commission avait, aussi, lancé pour la France un emprunt à taux fixe de 150 millions d'ECU en trois tranches et un emprunt à taux fixe de 350 millions de dollars à 11 % sur quatre ans.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,4400	9,4450	+ 175	+ 190	+ 340	+ 370	+ 840	+ 940
$ can.	6,7963	6,8097	+ 18	+ 39	+ 54	+ 90	+ 100	+ 195
Yen (100)	3,7527	3,7562	+ 117	+ 128	+ 234	+ 252	+ 700	+ 749
DM	3,0506	3,0532	+ 116	+ 126	+ 233	+ 248	+ 690	+ 733
Florin	2,7022	2,7051	+ 63	+ 71	+ 135	+ 148	+ 431	+ 468
F.B. (100)	15,1574	15,1783	+ 129	+ 177	+ 266	+ 362	+ 689	+ 970
F.S.	3,6294	3,6355	+ 147	+ 163	+ 297	+ 319	+ 880	+ 943
L. (1 000)	4,7828	4,7877	– 171	– 146	– 291	– 253	– 848	– 754
£	11,8472	11,8629	– 282	– 235	– 521	– 446	–1 289	– 1099

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 3/4	7 7/8	7 13/16	7 15/16	8 3/16	8 5/16
DM	5 3/8	5 5/8	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8
Florin	7 1/2	7 3/4	7 1/16	7 3/16	7	7 1/8	6 7/8	7
F.B. (100)	9	10	8 13/16	9 1/16	8 7/8	9 1/8	9 1/16	9 5/16
F.S.	1	2	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4
L. (1 000)	12 1/2	13 1/2	12 7/8	12 3/8	12 7/8	12 3/8	13 1/4	13 5/8
£	12 5/8	12 7/8	12 11/16	12 13/16	12 11/16	12 13/16	12 3/8	12 1/2
F. franç.	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 3/16	9 15/16	10 3/16	10	10 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

Industrialisation rurale à la chinoise

II. — *Nouveaux capitalistes et nouveaux riches*

Dans la province du Jiangsu, les paysans sont de plus en plus nombreux à abandonner la terre pour participer, dans les bourgs et les villages, à la nouvelle révolution industrielle *(le Monde* **du 23 mai).**

De notre envoyé spécial PATRICE DE BEER

Yangzhou. — M. Wu Shenglong n'est pas un homme comme les autres. Ce fils d'une paysanne et d'un chauffeur de bus de Shanghai, diplômé du premier cycle du secondaire, n'a rien qui le distingue d'un petit cadre. Il est cependant propriétaire d'une petite entreprise privée du canton de Yining. Avec les économies accumulées quand il était agent commercial — 50 000 yuans (un yuan vaut environ 0,35 dollar), — une aide de son village et un crédit de la banque (à 6 % d'intérêt par mois), il a créé en 1983 une fabrique de capsules de bouteilles de bière et de soda. Il fournit un emploi à ceux de son village qui veulent quitter la terre. Le salaire est faible, 36 yuans par mois en moyenne, mais il permet à ces paysans d'entrer dans l'économie monétaire et de se familiariser avec la machine, si primitive soit-elle. M. Wu a fait construire un hangar au bord de la grand-route où il loge trois machines désuètes achetées d'occasion. *« L'an prochain,* assure-t-il, *j'aurai deux cents ouvriers et je me lancerai dans l'électronique ! »*

Il a réalisé un bénéfice net de 15 000 yuans en 1984, 10 % de son chiffre d'affaires, qu'il compte tripler cette année ; ses impôts se sont élevés à 6 000 yuans. Avec ses profits, il a remboursé ses dettes, s'est fait construire une maison de neuf pièces et a acheté deux camions. Serait-il un de ces « *capitalistes* » si longtemps dénoncés par le régime ? En aucun cas. Se cache-t-il ? Non. Ce sont les autorités locales qui, très fières de l'avoir aidé à réussir, nous l'ont présenté. Pas de problèmes de classe dans cette entreprise sans syndicat ni cellule du parti : *« Les relations sont égales, mais c'est lui qui commande »*, nous dit-on ! Et l'on ajoute qu'il ne tiendrait qu'à lui de faire acte de candidature au PCC.

La règle marxiste veut pourtant qu'une entreprise privée n'ait pas plus de sept ou huit employés. Mais les autorités locales affirment n'en avoir pas entendu parler, contrairement à celles du district voisin. M. Wu n'est pas une exception à Yining ; 13 % des ouvriers et employés travaillent pour des patrons privés dans des fabriques, boutiques, restaurants. Le secteur privé est encouragé, à l'échelle locale, pour pallier les carences du secteur étatisé. Bref, la Chine a redécouvert l'esprit d'entreprise, le goût de faire de l'argent. Vive le profit ! Vive les nouveaux hommes d'affaires à la chinoise, privés ou non ! Mais comme nous sommes toujours dans un régime marxiste, il n'est pas question que ces petits patrons voient plus loin que la satisfaction de besoins locaux.

Dans la préfecture de Yangzhou, les *« familles spécialisées »* représentent environ 15 % de la population. Sous ce jargon administratif se cache une nouvelle race de citoyens, anciens membres des brigades de production agricoles, qui ont décidé de prendre leur destin en main et au mot la politique de libéralisation économique. Utilisant leur capital de main-d'œuvre familiale, quelques économies, un esprit d'initiative compensant l'ignorance technique et commerciale, avec l'aide parfois de plusieurs employés, ils se sont lancés dans l'économie de marché. Certains produisent de manière intensive des fruits, des légumes, des semences, élèvent volailles ou porcs. D'autres ont ouvert un commerce, une échoppe d'artisans, une usine même, et sont devenus ces *« familles de 10 000 yuans »* chantées par la propagande officielle ; au point que l'on a dû revenir en arrière, reconnaître que ces familles n'étaient pas si nombreuses que cela, et qu'il existait encore en Chine entre soixante millions et quatre-vingts millions de paysans vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire ne mangeant pas à leur faim.

Le niveau de vie des ruraux s'est, globalement, fortement amélioré, en particulier dans le Jiangsu. Les téléviseurs, radios, réfrigérateurs... s'arrachent dans les campagnes, y compris dans des villages qui n'ont pas encore l'électricité... A Yangzhou, nous avons vu dans une boutique un paysan payer 620 yuans un gros poste de radio, soit plus d'un an de revenu d'un ouvrier local !

En Chine, le terme de paysan prête à confusion : il s'agit seulement de la classification administrative concernant ceux qui vivent dans les campagnes, qu'ils travaillent la terre ou non. Ainsi, dans le district de Changping, au nord de Pékin, nous avons visité un village de *« paysans »*, dont le revenu moyen était de plusieurs milliers de yuans par an ; mais 2 % seulement travaillaient encore la terre, les autres étant employés dans l'industrie, le commerce ou l'administration.

De tels emplois sont très recherchés, même si les salaires ne sont pas toujours mirifiques. Pour des ouvriers gagnant des centaines de yuans par mois, combien n'en touchent que trente ou cinquante ? Mais l'attrait d'un métier *« moderne »*, d'un salaire en espèces, est considérable. Au point que, dans toutes les usines locales visitées, on nous a dit que, pour devenir employé ou ouvrier, les candidats paysans devaient obligatoirement apporter une participation financière, au minimum de 100 yuans. Cet apport de capital est rémunéré à bas taux d'intérêt, puis remboursé ; il ne donne aucun droit à participer à la gestion. Le temps n'est pas à l'actionnariat ouvrier !

Corruption, cupidité et « égalitarisme »

Deux autres métiers connaissent également aujourd'hui un succès considérable. D'abord, le bâtiment ; dans le Jiangsu, des centaines de milliers de paysans s'engagent dans des équipes de construction organisées par leur bourg ou leur village. Ensuite, les « agents commerciaux » ; cette profession est indispensable dans un pays où n'existe aucun réseau commercial en dehors de celui, sclérosé et inefficace, des entreprises d'Etat. Chaque fabrique, chaque atelier, a son équipe d'acheteurs et de vendeurs chargés de trouver les produits nécessaires et les marchés. Ils voyagent à bicyclette, en bus ou en train, faisant du porte-à-porte d'usine en usine, de magasin en magasin, invitant les responsables à banqueter.

Dans un pays où la loi est encore très floue, où c'est, en fait, la bureaucratie locale qui règne sur les campagnes, un tel afflux de richesses n'est pas sans créer ce que l'on appelle pudiquement des « comportements incorrects », c'est-à-dire la convoitise et la cupidité. Tous les cadres du Jiangsu se récrient quand ils sont interrogés, affirmant que leur seul travers est d'*« aimer bien festoyer »*. Ils reconnaissent, toutefois, des bavures, des pots-de-vin. Cette province, il est vrai, n'a guère défrayé la chronique récemment, quand Pékin s'est inquiété de la vague de corruption qui s'était emparée de ses fonctionnaires — très mal payés — et qui menaçait même la politique d'ouverture et de modernisation. Mais on n'aime pas beaucoup parler de ces choses aux étrangers !

« Il faut arrêter de déchirer les contrats signés », a averti, le 3 mai, *le Quotidien du peuple*, s'adressant aux cadres qui violent les règles, mais aussi aux envieux qui veulent partager entre eux les fruits du travail de ceux qui ont réussi. La mentalité « égalitariste » — « manger à la grande marmite en fer », disent les Chinois — n'a pas disparu, au contraire. Plus la prospérité s'étend, plus l'argent circule... plus les tentations des cadres du parti et de l'Etat d'en profiter s'accroissent. Témoin cet entrepreneur du Hunan qui avait acheté un bus avec ses économies. Il a été contraint de « prêter » une partie de son bénéfice, d'offrir des banquets aux officiels, et son véhicule a été « vandalisé » par des clients qui refusaient de payer, car *« il était assez riche comme cela »* !

« Il faut que les cinq roues [entreprises d'Etat, collectives, de bourg, de village et privées] *fonctionnent en même temps pour que la Chine se développe rapidement. Pour cela, il faut accélérer la réforme »*, nous disent les cadres de Yining. Sans la dynamisation espérée par cette réforme, le système économique chinois resterait sclérosé dans son modèle hérité du stalinisme ; la majeure partie du pays, la région rurale où vivent les quatre cinquièmes de la population, ne recevant pas assez de subsides de l'Etat, continuerait à végéter misérablement si elle ne comptait pas sur ses propres forces. Maintenant que les paysans, libérés du carcan collectiviste, augmentent un peu plus chaque année leur production, il faut satisfaire à leurs besoins par le développement de l'industrie locale, autour de ces pôles décentralisés que sont les bourgs et les villages.

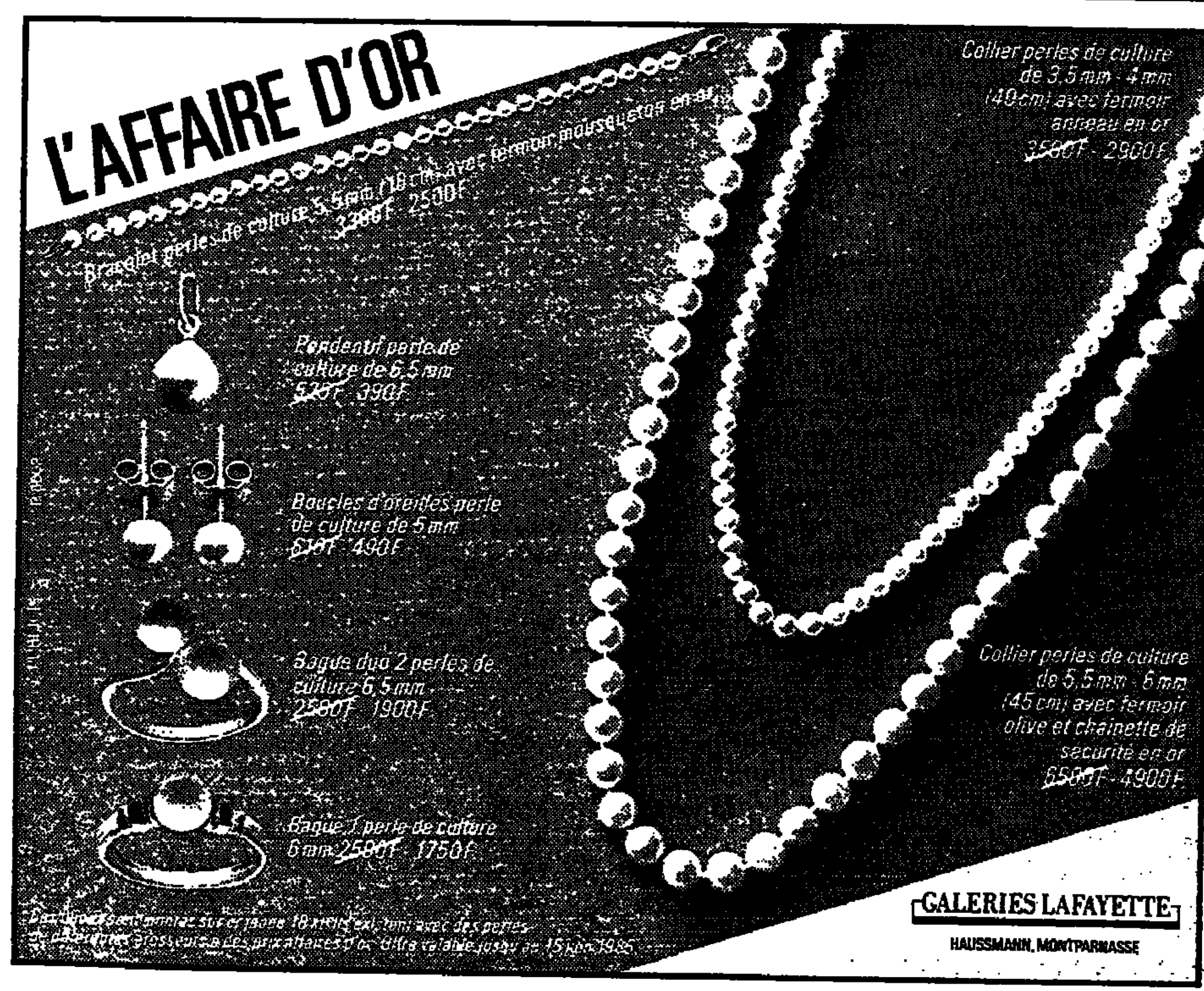
A la conquête des marchés étrangers

Les usines locales, autonomes, souples, plus faciles à créer ou à adapter, sont, pour les responsables, comme M. Zhu Tonghua, le sociologue Fei Xiaotong, ou le vice-gouverneur Cai Qiuming, la solution. Leur modernisation est plus simple à réaliser que celle des gros combinats industriels urbains. Elles sont plus économiques, engloutissent moins de subventions, car leur survie dépend de leurs bénéfices ; enfin, elles paient des impôts au fisc. Et le Jiangsu, étant l'un des plus anciens bastions de la bourgeoisie chinoise, shanghaienne en particulier, a son rôle à jouer. L'un de ses plus beaux fleurons, M. Rong Yiren, d'une famille de gros industriels textiles de Wuxi, est aujourd'hui le patron de la China International Trust and Investment Corp. (CITIC), « *trust* » chargé d'attirer des investissements étrangers.

Cette industrialisation primitive commence, en dépit de ses faiblesses structurelles et de son retard technologique, à jouer son rôle dans la stratégie du commerce extérieur chinois : à Guazhou, l'usine de jade exporte la totalité de sa production ; à Yining, celle de gelée royale rapporte au bourg des millions de yuans en devises. Ces nouveaux producteurs déboulent désormais sur les marchés extérieurs. Ainsi la Chine menace-t-elle les NPI asiatiques — Hongkong, Singapour, Taiwan ou la Corée du Sud — sur des places qu'ils croyaient sûres, taillent des croupières aux produits du sous-continent indien, concurrençant le jute du Bangladesh, les tapis pakistanais ou les textiles indiens. Les fibres synthétiques, les médicaments, les chaussures de toile, mais aussi les produits de bas de gamme dans l'électroménager ou l'électronique produits en Chine sont désormais considérés dans la région comme un danger sérieux. La République populaire ne représente actuellement que 1 % du commerce mondial, mais ce chiffre pourrait doubler d'ici à 1990.

De plus en plus d'hommes d'affaires étrangers découvrent ce nouveau marché provincial chinois. Il est immense, prometteur, mais morcelé, mal connu. *« Nous ne voyons guère de Français »*, avons-nous entendu partout au Jiangsu, sauf à Nankin, où la France est présente dans quelques grands projets. Pourtant, à Yangzhou, en trois jours, nous avons vu défiler des hommes d'affaires anglo-saxons, japonais, mais aussi autrichiens et même italiens. Juste retour des choses dans une ville dont Marco Polo fut jadis gouverneur, avant de rentrer en Italie avec cette invention qui fit florès — les pâtes. Ces Italiens venaient apprendre aux Chinois à faire de la sauce tomate !

FIN



La restructuration du groupe Valeo en Auvergne

Le groupe français Valeo, deuxième fabricant européen d'équipements pour l'automobile *(11 milliards de francs de chiffre d'affaires)*, va, dans les prochains mois, profondément restructurer (*le Monde* des 6 et 24 avril) sa division « machines tournantes » (alternateurs-démarreurs). Cette branche industrielle (20 % de l'activité du groupe) est malade de sa dispersion (six unités et trois filiales : Valeo alternateurs, à Angers ; Paris-Rhône, dans la région lyonnaise ; Ducellier, dont le gros des installations est situé au cœur de l'Auvergne ; de l'inadaptation de son appareil productif et des pertes qui en résultent (plus de 200 millions de francs en *1984*). Le remodelage projeté conduira d'ici à la fin de l'année à la suppression de 2 800 postes de travail.

Environ 600 emplois vont disparaître à Grosménil (Haute-Loire). Mais le cas le plus douloureux est celui d'Issoire (Puy-de-Dôme), où l'usine Ducellier (1 218 personnes), gisement d'emplois local à peu près unique, fermera définitivement ses portes le 31 décembre prochain. Elle est trop vétuste.

Les pouvoirs publics *feront* connaître leur position dans le courant de l'été sur les réductions d'effectifs demandées par Valeo. Cette dernière *devrait faire des propositions* pour recréer de 300 à 500 emplois dans le périmètre d'Issoire.

Issoire entre l'inquiétude et la ténacité

De notre envoyé spécial

Issoire (Puy-de-Dôme). — « *Les gens partiront* ». Il l'a dit, d'un coup. Puis, comme si des images avaient défilé en un instant, trop insupportables, il s'est repris : « *Non, je n'y crois pas. Il se passera quelque chose. Il y aura des points de créations d'emplois qui atténueront le choc... On ne peut pas laisser crever un coin comme ça.* »

Ce jeune directeur d'une agence bancaire, qui compte beaucoup de commerçants et d'artisans parmi ses clients est à l'unisson des quelque quinze mille habitants d'Issoire. « *Malade* » depuis l'annonce à la mi-avril de la fermeture de l'usine Ducellier, prévue pour la fin de l'année. M. Philippe Pineau, marchand de chaussures, administrateur de la Chambre de commerce et d'industrie, a bien posé le diagnostic : « *C'est comme la rougeole. La moitié des gens l'attrapent et l'autre moitié en ont tellement peur qu'ils en sont aussi malades.* »

M. Pineau sait de quoi il parle. Il a son thermomètre à portée de la main : le tiroir-caisse de sa boutique. *Moins 12 % de chiffre d'affaires en* mars dernier par rapport à mars 1984 et moins 15 % à 20 % en avril. Pourtant, il se garde de tout excès : « *J'évite la sinistrose. On va mettre un cordon sanitaire autour d'Issoire : n'y allez pas ! Et le mal va encore empirer.* »

Prudence, crédulité, foi encore inébranlable en l'avenir : ces sentiments partagés en habitent plus d'un à Issoire. Peut-être parce que, selon le mot de Bernard Roux, l'un des trois prêtres d'Issoire : « *La fermeture de Ducellier, c'est tellement gros que beaucoup n'osent y croire.* » Ou bien parce que cette fermeture, soulignent plusieurs interlocuteurs, a été annoncée tant de fois déjà.

Tant de fois..., et cependant la surprise n'est pas feinte. Le maire d'Issoire, M. Jacques Lavédrine, député socialiste, conseiller général, ne comprend pas. A l'automne dernier, il y avait eu 291 licenciements dans les usines Ducellier du Val d'Allier, dont 81 à Issoire. Or, assure-t-il, « *la direction du groupe Valeo m'avait promis alors qu'il n'y aurait plus de licenciements* ». De quoi donner raison à cette femme d'ingénieur qui n'a pas la tripe ouvrière et n'espère plus qu'un changement de gouvernement, « *car, alors, les Etats-Unis ne nous laisseront pas tomber* ». Elle reconnaît « *qu'on a trop menti aux gens* », que Ducellier « *va mal depuis cinq ans* » et que « *tout cela était prévisible* ».

Que s'est-il donc passé ? Il y a longtemps que la santé est chancelante. Ancien pilote de Concorde, M. Pierre Plisson, conseiller municipal, proche du RPR, est catégorique : « *L'usine d'Issoire est complètement obsolète. Les chaînes sont interrompues par des piliers. Le chauffage est démentiel. Il n'y a que le « bull » qui peut faire quelque chose !* ». Cette ouvrière P I confirme : « *On a ressorti de vieilles machines pour faire des économies ; ça fait plus de bruit. Il y a un gros aspirateur central. Il faut crier pour parler. On travaille avec des écouteurs.* » La vétusté, personne ne la conteste. Sauf, peut-être, la direction. Mais elle se refuse à toute entrevue. Le climat social, surtout, est déplorable. « *Chez Michelin, à Clermont, c'est le paternalisme ; mais chez Ducellier, c'est le mépris. Tel maître, tel valet* », constate M. Lavédrine.

A travail dur, syndicat dur...

Voilà au moins réglée la question *du boucémissaire : à qui la faute ?* Notre responsable d'agence bancaire et un libraire en tombent d'accord : ils évaluent à « *50/50* » la responsabilité de la déconfiture. Cinquante pour la direction de l'usine et du groupe, cinquante pour le syndicat. Le syndicat, c'est la CGT, pratiquement seul syndicat de poids parmi le personnel, avec plus de 70 % des voix aux élections professionnelles. La CGT s'est développée sur un terrain que l'attitude de la direction lointaine du groupe a fertilisé : « *Pas une augmentation de salaire*, rappelle M. Henri Couvert, maire socialiste d'Auzat-la-Combette, *n'a été accordée depuis 1979 sans une grève.* » Et la grève, c'était la CGT. M. Couvert explique d'ailleurs la vigueur de la CGT à Issoire par le fait que nombre d'ouvriers sont issus des mines de sa commune ou de Brassac-les-Mines, qui ont fermé entre 1960 et 1978. « *A travail dur, syndicat dur* », observe-t-il. Paradoxalement, relève par ailleurs M. Lavédrine, ce n'est pas à Issoire que les relations étaient les plus tendues dans les usines du groupe, et la combativité la plus forte ; moins qu'à Grosménil, tout proche. Et c'est peut-être aussi pour cela que le couperet est tombé sur la moins virulente Issoire...

La raison officielle : restructurer les activités de Valeo, regrouper la fabrication des démarreurs et des projecteurs pour affronter la concurrence internationale, ne convainc pas grand monde. Passées les déclarations lapidaires du genre « *Dudu vivra* », les responsables de la CGT se proclament « *hostiles au tout ou rien* ». M. Jean-Claude Mollard, élu des cadres et techniciens CGT : « *Nous ne sommes pas contre les regroupements des productions par site, à la condition essentielle qu'on ne ferme aucun site* ».

« *Les plus malheureux, ce sont ceux qui travaillent à deux chez Ducellier* », estiment Claude et Madeleine Delorme. Eux, ils tiennent le café face à l'usine. Depuis trois ans que le chômage technique touche l'entreprise, les affaires périclitent. « *Ces jours-là, un jour sur deux, nous n'avons plus que la moitié des clients. Et nous avons investi cinq cent mille francs à rembourser en onze ans : sept mille francs par mois !* ».

« Ceux qui travaillent à deux chez Ducellier » : c'est la cas de ce couple qui vit dans un petit village voisin. Comme tous, « *pour ne pas être mis sur les listes noires* », ils préfèrent garder l'anonymat. Lui est régleur sur machine, titulaire d'un CAP de tourneur, dix ans d'ancienneté, 4 500 francs par mois, il vote pour l'opposition. Elle, ouvrière P1, même ancienneté, 3 620 francs par mois (4 050 francs quand aucun jour n'est chômé), socialiste. Un enfant. Une maison qu'ils ont fait construire et paient en remboursant 3 600 francs chaque mois. Partir ? Pour aller où ? « *La direction propose d'en recaser un, mais pas les deux. A certains couples, ils ont proposé la femme à Etaples dans le Pas-de-Calais et l'homme à Angers !* ». Ils se battront. « *Hors de toute étiquette syndicale.* » Ce sera dur : « *Les trois quart des ouvriers n'ont pas le certificat d'études. Plusieurs ne savent pas remplir un chèque. Que vont-ils faire ?* »

Une ville de vieux

Ils se battront, parce que, pendant longtemps, ils étaient « *fiers de travailler chez Ducellier* », et parce qu'ils « *sont capables de bien travailler* ». Pour oublier aussi, chasser le désespoir. « *Ca m'a réveillé la nuit. Je me suis dit : si l'huissier vient, je mets le feu à la maison.* »

L'inquiétude, sourde ici, et « *dont ils parlent le moins possible en famille* », éclate chez d'autres, ouvriers ou commerçants. Comme une mauvaise nouvelle n'arrive pas toujours seule, les Issoiriens ont appris que l'Ecole militaire des sous-officiers va perdre 450 élèves et plus de 100 cadres : 1 300 personnes avec les familles. Un signe qui ne trompe pas : selon M. Maurice Clément, agent immobilier, le terrain qui valait jusqu'à 300 F le mètre carré, il y a deux ans, est à 150 F actuellement.

Plusieurs des 1 218 ouvriers de l'usine Ducellier habitent dans les environs d'Issoire. A Auzat-sur-Allier et à la Combette, par exemple, où deux chevalements qui rouillent en silence témoignent de l'ancienne activité minière. Le maire des deux villages réunis en une commune, M. Henri Couvert, a connu la lente hémorragie qui saigne un pays quand s'est éteinte la vie industrielle : les deux bourgs ont perdu 600 habitants, le groupe scolaire 300 enfants. « *Aujourd'hui, l'école de la Combette accueille 140 élèves dans ses 500 places.* »

Issoire va-t-elle alors glisser peu à peu vers la léthargie, devenir « *une ville de vieux* », comme se le demande le patron de la maison de la presse ? « *Le déclin n'est pas fatal*, répètent les responsables de la CGT ; *on gagnera parce que Ducellier n'est qu'une partie de la bataille pour sauver l'industrie automobile française.* » Mais le moral parfois en prend un coup. Ils ne revendiquent plus que 150 adhérents, au lieu des 400 des années précédentes. Ils s'interrogent sur les formes d'action possibles. Les barrages de routes ont échoué. Conseiller municipal PSU, M. Jean Roux, lui non plus, n'échappe pas aux doutes : « *Les manifestations comme des processions, je n'y crois plus.* » Tous, comme le maire, M. Lavédrine, comme la totalité des maires du Val d'Allier qui, toutes opinions confondues, ont tenu conseil, attendent un geste du gouvernement. Qu'il refuse le plan Valeo, qu'il suscite l'implantation d'autres entreprises, ils ne savent pas bien.

D'autres ont leur idée. M. Maurice Roche, président du syndicat des hôteliers de l'arrondissement d'Issoire décèle des atouts inexploités : « *Issoire est à moins de 20 kilomètres du Parc des volcans et des villes d'eaux. C'est une occasion à saisir.* » M. Pineau, le chausseur optimiste, renchérit. Il a beau n'être Issoirien que depuis 1974, il s'est aperçu, quand il est arrivé de Chambéry, que « *les Auvergnats sont aussi têtus que les Savoyards* ». Il a foi en ces habitants de « *la petite Genève* » qui se donnèrent à Luther et en gardent la ténacité et la volonté. « *On va « vendre » Issoire, construire des hôtels capables d'héberger les passagers de cars complets, draguer les clubs de troisième âge.* » Issoire aurait-elle un bel avenir, comme le grand-père de M. Pineau : « *A quarante ans, on lui donnait huit jours à vivre. Il est mort à soixante-quinze.* »

CHARLES VIAL.

DANS L'INDUSTRIE DES PNEUMATIQUES

Rumeurs de rapprochement entre Continental et Semperit

Continental Gummi Werke (Conti), le manufacturier allemand de pneumatiques, va-t-il prendre le contrôle de la société autrichienne Semperit, spécialisée, elle aussi, dans ces produits, et dont le mariage *raté avec Kléber avait, au milieu des* années 70, défrayé la chronique ?

Rien n'est encore fait. Mais, à Vienne, *confirmation* est donnée que des négociations sont bien en cours, mais que de nombreux obstacles restent à lever. D'autre part, lors de la récente conférence annuelle, le président de Conti, M. Helmut Werner, avait clairement indiqué que cette possibilité de rapprochement était à l'étude depuis plusieurs années, en ajoutant cependant que rien n'était encore décidé.

Si l'on en croit les milieux industriels, le projet serait en bonne voie. Les spécialistes en retiennent pour preuve la forte augmentation des investissements de Conti pour 1985, dont le montant atteindra 211 millions de deutschemarks (646 millions de francs). En plus, le groupe a décidé d'augmenter son capital de 105 millions de deutschemarks (312 millions de francs). Le porte-parole de Conti a toutefois précisé qu'une prise de contrôle n'était pas d'actualité.

En 1984, Continental a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de deutschemarks (10,7 milliards de francs) et dégagé un bénéfice de 49,3 millions de deutschemarks (151 millions de francs), en progression de 22,6 %. Les ventes de Semperit, dont le principal actionnaire est le Creditanstalt Verein de Vienne, ont atteint l'équivalent de 4,3 milliards de francs. La société est déficitaire depuis douze ans (*181 millions de francs en 1984*).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SELON LA CFDT

M. Besse cherche des solutions financières aux difficultés de Renault

Au terme de trois jours de réunion du comité central d'entreprise, les salariés de Renault ne semblent guère mieux fixés sur leur sort qu'auparavant. Le 22 mai, la CFDT a qualifié ce CCE de « *décevant* ». En comparant, de 1979 à 1984, Renault à ses principaux concurrents, en termes de productivité, d'effectifs et de situations financières, la direction s'est limitée à une photographie, sans en expliciter les conséquences.

Pour M. François Château, délégué central de l'Union syndicale CFDT de Renault, qui conteste la période retenue (1979 a été la meilleure année pour la Régie, 1984 la pire), cette comparaison laisse penser que la direction a l'intention de « *s'ajuster* » sur la concurrence, notamment en matière de productivité et donc d'effectifs, mais en procédant au coup par coup.

Il paraît par ailleurs acquis que la présence internationale de Renault ne sera pas remise *en cause* (poursuite de l'activité américaine avec AMC et de l'activité mexicaine avec Rimex) pas plus que l'existence de Renault Véhicules industriels (RVI) et de la division « machinisme agricole » pour laquelle l'incertitude subsistait jusque-là.

Aucune confirmation, en revanche, sur le maintien de CAT (filiale transports) et de Renix (composants électroniques). Tout au plus M. Georges Besse aurait-il justifié l'abandon du projet céramiques à Tarbes (Ceraver) par le fait que son débouché automobile n'aurait été que de 10 % à 15 %.

Pour la CFDT, le nouveau président de Renault chercherait d'abord à trouver des solutions financières (les besoins sont chiffrés à 20 milliards de francs) avant de bâtir sa stratégie. Des solutions financières liées au contrat de plan triennal que la Régie négocie avec l'État et dont la discussion, selon la CFDT, ne serait pas terminée. Le conseil d'administration du 28 mai paraît donc *trop* proche pour être décisif, et aucune précision n'a été donnée sur un éventuel comité central d'entreprise extraordinaire en juin.

● **Manifestation de salariés de RVI à Limoges.** — Deux cent cinquante salariés de l'usine Renault Véhicules industriels (RVI) de Limoges (Haute-Vienne) ont manifesté le 22 mai à l'appel des syndicats CGT, CFDT et FO dans les rues de la ville pour exiger « *que vive et se développe RVI, seul constructeur français de camions, de cars et de bus* ». Les manifestants ont déposé des motions à la mairie, à l'union patronale et à la préfecture de région.

● **Une nouvelle usine à Kenosha ?** — Selon l'hebdomadaire américain *Automobile News*, la ville de Kenosha, où est située l'une des usines — vétuste — d'American Motors, filiale américaine de Renault, serait disposée à construire à son compte une nouvelle usine si AMC s'engageait à poursuivre son activité.

CHARBONNAGES DE FRANCE, NÉGOCIANT (suite)

La société commune que Charbonnages de France s'apprête à créer pour faire du négoce de charbon et de pétrole (*le Monde* du 23 mai), en association avec un homme d'affaires du Qatar, M. Manaï, devait être constituée aux Pays-Bas.

Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, ses bureaux devraient cependant être établis à Paris — et non à Londres, — et son capital n'atteindrait que 2 millions de dollars (contre 10 millions de dollars d'investissements envisagés). L'apport de CDF, qui, rappelons-le, n'a réussi à équilibrer ses comptes l'an passé que grâce à une aide publique de 6,5 milliards de francs, proviendra des bénéfices retirés par le groupe charbonnier de la participation qu'il détient (28 %) dans le capital d'une société de négoce charbonnier, la Coal Trading Corporation (CTC), laquelle a dégagé, depuis quatre ans, au total 7 millions de dollars de profits environ.

Cette société commune CDF-Manaï aura deux branches indépendantes, l'une spécialisée dans le négoce de charbon, qui détiendra la participation de CDF dans la Coal Trading Corporation, l'autre spécialisée dans le négoce de brut. Le capital de la société de négoce pétrolier sera réparti entre, d'une part, l'association CDF-Manaï, qui détiendra plus de 85 % des parts, et, d'autre part, CDF-Chimie Ethylène et Plastiques, laquelle s'est déjà associée à des intérêts qatari pour le financement de son usine pétrochimique de Dunkerque. Rappelons que M. Manaï était déjà actionnaire, à hauteur de 5 %, de CDF-Chimie International.

AFFAIRES

UNIMÉTAL REPREND UNE PARTIE DES DETTES D'USINOR ET DE SACILOR

(De notre correspondant.)

Metz. – Sacilor et Usinor apporteront l'ensemble de leurs actifs de la branche produits longs estimés à 6,8 milliards de francs au 1er janvier 1985 à Unimétal (25 000 salariés pour un chiffre d'affaires consolidé de 11,7 milliards de francs en 1984) qui aura, d'ici fin juin, une identité juridique propre. En contrepartie, Unimétal héritera les dettes des sociétés mères concernant son activité. L'opération se résumera donc à un apport qualifié de symbolique. Sacilor possédera 51 % du capital d'Unimétal et Usinor 49 %. M. Jean Jacquet, président d'Unimétal, l'a annoncé mercredi 22 mai à Metz à l'occasion de la première réunion du comité central d'entreprise de la société.

La majeure partie des actifs concerne les terrains, les bâtiments et les installations, estimés à 4,2 milliards de francs (65 % provenant de Sacilor, 35 % d'Usinor). Les titres de participation et les créances à court terme aux filiales s'élèvent à 2,2 milliards de francs. Unimétal sera ainsi l'unique actionnaire de la société métallurgique de Normandie, de Métalescaut, de l'ALBA, et des Laminoirs de Bretagne. Le solde des actifs est composé de prêts au personnel au titre du 1 % logement (100 millions de francs) et d'avances diverses (200 millions de francs). L'ensemble des actifs est contrebalancé par l'apport d'un passif d'un montant équivalent.

Sacilor et Usinor légueront à Unimétal leurs dettes concernant l'activité produits longs. Cet héritage entraînera des frais financiers représentant 8,1 % de son chiffre d'affaires, alors que l'objectif de M. Jacquet était de les contenir entre 4 % et 5 %.

Les organisations syndicales ont unanimement dénoncé *« l'ampleur des frais financiers »*, considérant qu'il s'agit d'une *« pénalité qui hypothèque l'avenir des installations et va dans le sens d'une politique d'abandon des produits longs »*. Elles contestent également les reports et les abandons d'investissements prévus dans le plan industriel présenté à l'automne dernier, alors que *« la mise en place du plan social s'accélère »*.

La direction générale souligne de son côté que l'objectif premier est le redressement des résultats bruts d'exploitation. Ceux-ci sont restés négatifs au premier trimestre 1985. En dépit d'une amélioration de trois points par rapport à la période correspondante de 1984, ils n'atteignent pas les objectifs prévus.

J.-L. T.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Le président de General Dynamics prendra sa retraite à la fin de l'année.** – Le président de la société General Dynamics, accusée par le Pentagone de pratiques commerciales *« cyniques »* et *« malhonnêtes »* (*le Monde* du 23 mai), a annoncé le 22 mai qu'il prendrait sa retraite à la fin de l'année. M. David Lewis, soixante-sept ans, a reconnu que la société qu'il dirige avait commis des erreurs, mais il a déclaré qu'il ne se considérait coupable d'aucune malversation. – *(AFP.)*

Conjoncture

● **Prix des matières premières importées : baisse en avril.** – Les prix des matières premières importées par la France ont baissé de 4,5 % en avril par rapport à mars. En un an (avril 1985 comparé à avril 1984), la baisse est de 2,2 %. Les prix des produits alimentaires ont baissé de 5 % en un mois et de 5,2 % en un an. Les prix des matières premières industrielles ont baissé de 3,8 % en un mois et de 0,8 % en un an. On note, en avril, des diminutions de prix particulièrement fortes sur la pâte à papier, le minerai de fer, les phosphates (– 6,9 % en France pour chacun des trois produits), et les fibres textiles industrielles (– 5,1 %).

● **Réserves de change : + 5,87 milliards de francs en avril.** – Les réserves de changes de la France se sont accrues de 5,87 milliards de francs en avril. A la fin du mois dernier, elles atteignaient 469 milliards de francs, soit une augmentation de 35,6 milliards de francs par rapport à avril 1984. Les avoirs en devises (120,8 milliards de francs) ont augmenté de 4,8 milliards de francs (+ 41,3 milliards de francs en un an).

Énergie

● **ELF découvre un nouveau gisement de pétrole au Gabon.** – ELF-Gabon, filiale du groupe pétrolier français, a découvert au large de la côte gabonaise, à 17 kilomètres à l'ouest de Port-Gentil, un nouveau gisement de pétrole brut. Au cours des essais de production, un débit de 600 mètres cubes a été atteint, mais des *« travaux complémentaires d'appréciation seront nécessaires* précise la société, *pour évaluer le caractère commercial de cette découverte »*.

Étranger

ETATS-UNIS

● **Progression des commandes à l'industrie.** – Les commandes de biens durables à l'industrie américaine ont augmenté de 1 % en avril, ce qui représente la première hausse depuis trois mois. Ces commandes avaient baissé de 2,7 % en mars et de 2,8 % en février. Leur montant en avril s'est élevé à 100,7 milliards de dollars, soit 3,8 milliards de moins que le record mensuel enregistré en mars 1984. Les commandes d'équipements militaires se sont inscrites en hausse de 6 % cependant que celles de biens d'équipement civils ont baissé de 6,9 %. – *(AFP.)*

Social

● **M. Michel Delebarre préconise sept mesures pour la reconnaissance des acquis de formation.** – Profitant d'une nouvelle étape de son tour de France de la formation professionnelle, le 21 mai en Champagne-Ardenne, M. Michel Delebarre, ministre du travail, a souligné qu'il souhaitait définir sept mesures pour la reconnaissance des acquis de formation obtenus dans tous les dispositifs jeunes, et y compris les TUC. Une mission sera confiée à M. Favret, directeur des écoles au ministère de l'éducation nationale, qui devra remettre un rapport à l'automne, a-t-il indiqué.

Transports

● **Réduction de 57 % de certains tarifs aériens vers la Chine.** – Les compagnies Air France et CAAC proposent, à partir du 1er juin, un tarif inférieur de 57 % au plus bas actuellement en vigueur entre Paris et Pékin. En effet, l'aller-retour en classe économique coûtera, selon le tarif « visite », 8 715 F au lieu de 20 130 F. Cette offre promotionnelle sera soumise à certaines conditions : paiement de la totalité du prix du billet au moment de la réservation, durée du séjour comprise entre quatorze jours et quarante cinq jours, impossibilité d'effectuer une escale.

● **Deux nouveaux car-ferries pour Townsend Thoresen.** – La compagnie britannique European Ferries, qui exploite des car-ferries sur la Manche sous la marque Townsend Thoresen, a lancé un appel d'offres auprès d'une douzaine de chantiers navals européens pour la construction de deux navires. Ces unités seront mises en service entre Calais et Douvres. Elles coûteront environ 100 millions de livres (1,2 milliard de francs). Selon M. Kenneth Siddle, PDG de l'European Ferries, le tunnel ou le pont qui franchira la Manche ne sera pas construit avant dix ans et, à cette échéance, les deux ferries seront amortis. – *(AFP.)*

● **Grève des remorqueurs au Havre : conséquences graves pour le trafic.** – Les capitaines des remorqueurs de la compagnie Les Abeilles, au Havre, ont voté le 22 mai la reconduction du mouvement de grève commencé le 20 mai qui se traduit, selon le Port autonome, par des retards dans les mouvements de navires et des détournements vers d'autres ports. le directeur du Port a jugé la situation *« extrêmement dommageable pour le trafic »*. Selon lui, *« on constate chaque jour des retards dans les mouvements qui finissent par lasser les armateurs étrangers, qui comparent la fiabilité du sevice offert par le port du Havre à celle des ports concurrents »*. Les capitaines demandent le versement d'une « prime de commandement » de 300 F par mois.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le conseil d'administration de la Lyonnaise des Eaux a examiné les comptes consolidés du groupe pour 1984.

Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 13,5 milliards de francs, en augmentation de 16,6 % compte tenu de certaines modifications du périmètre de consolidation par rapport à 1983. A périmètre constant, l'augmentation ressort à 10,5 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différents secteurs d'activité du groupe est pratiquement identique à celle de l'année précédente. La part de l'activité du groupe réalisée à ou vers l'étranger s'est établie à 35 % contre 33 % l'année précédente.

Le résultat consolidé total a atteint 207 millions de francs (201 millions de francs en 1983) et la part du groupe dans ce résultat 148,8 millions de francs (164,3 millions de francs en 1983).

BANQUE OTTOMANE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 22 mai 1985 sous la présidence de Sir John Colville.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1984 qui a été soumis aux actionnaires se totalise par 322 893 000 livres contre 252 585 000 livres au 31 décembre 1983.

Le compte de profits et pertes, compte tenu seulement des profits effectivement convertis en livres sterling au 31 décembre dernier, fait apparaître un bénéfice de 7 279 000 livres. Le comité a proposé la distribution d'un dividende de 5,50 livres par action, ce qui entraînera le paiement, aux parts de fondateur, d'un montant de 643 livres par part entière.

Après avoir retracé l'activité de la banque pour l'année écoulée, le président a répondu à diverses questions qui lui ont été posées.

L'assemblée générale a approuvé les résolutions qui lui étaient soumises et a décidé que le dividende de 5,50 livres ainsi que la répartition de 643 livres, aux parts de fondateur seront mis en paiement à partir du 12 juin 1985 à Londres, Paris et Istanbul.

INSTITUT MÉRIEUX

Le conseil d'administration de l'Institut Mérieux, réuni le 23 avril 1985, sous la présidence de M. Alain Mérieux, a arrêté les comptes de l'exercice 1984 et décidé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires pour le 26 juin prochain.

L'exercice 1984 a enregistré un chiffre d'affaires de 923 787 257 F, soit une progression de 35 % par rapport à 1983.

Ce résultat tient compte d'une provision de 31,7 millions de francs provenant de la dépréciation des titres de Rhône Mérieux, filiale de l'Institut Mérieux à 72 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 1 898 millions de francs, en progression de 19,7 %. Le bénéfice net revenant à l'Institut Mérieux ressort à 72,8 millions de francs, contre 60,7 millions de francs pour l'année précédente.

Le conseil proposera à l'assemblée générale, convoquée à Lyon le 26 juin prochain, la distribution d'un dividende net de 15,36 F par action, auquel sera rattaché un remboursement d'impôt déjà payé au Trésor de 7,68 F, portant le revenu global à 23,04 F. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er septembre 1985, sur présentation du coupon nº 23.

BANQUE OTTOMANE

Il est porté à la connaissance de MM. les actionnaires de la Banque ottomane que, par décision de l'assemblée générale tenue à Londres le 22 mai 1985, un dividende de 5,50 livres par action sera payé à partir du 12 uin 1985 contre remise du coupon nº 112

Le paiement aura lieu

– à Londres à la Barclays Banc Plc 54 Lombard sreet London EC3P 3 AH et au cours du change sur Londres

– à Paris : à la Banque Ottomane, 7, rue Meyerbeer (9)

– à Istanbul : au siège central de la banque

Le montant revenant aux parts de fondateur, soit 643 livres par part entière, sera payé aux mêmes date, lieu et place contre remise du coupon nº 55.

RICQLÈS-ZAN S.A.

Le conseil d'administration de la société RICQLÈS-ZAN réuni le 25 avril 1985 sous la présidence de M. Henri GIRARDEL a arrêté les comptes de l'exercice 1984.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 190 millions de francs en augmentation de 6 % sur l'exercice précédent, la part des ventes à l'étranger progressant de 5,4 % à 8,2 % des ventes totales.

Cette évolution positive ne se retrouve malheureusement pas dans les résultats financiers fortement obérés par les effets conjugués de la réglementation des prix et de la dégradation des conditions de vente.

Le bénéfice net n'est que légèrement positif : 0,4 million de francs contre 4,95 en 1983, après dotation aux amortissements de 9,3 millions de francs.

Afin de préserver la capacité d'investissement de la société, le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 24 juin prochain, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 1984.



LE C.C.F. EN AUSTRALIE

Le CCF vient d'acquérir la totalité du capital de la banque d'affaires C.C.F. – Australia Ltd, qu'il avait créée fin 1982 en association (50/50) avec des intérêts locaux.

Cette banque, dont la raison sociale devient : Crédit commercial de France (Australia) LTD, est dirigée par Jean-Jacques Bouniot, administrateur délégué.

Le CCF souhaite aussi :

– affirmer sa présence dans les échanges franco-australiens ;

– développer son implantation dans la zone pacifique où il dispose déjà de deux succursales (Tokyo et Hong-Kong), et de trois bureaux de représentation (Séoul, Djakarta, Singapour).

Adresse à Sydney : 20 Bond Street, 4th floor, SYDNEY NSW 2000

Téléphone : 19 – 61 (2) 231-5477

comptoirs modernes

Le groupe exploite 310 000 mètres carrés de surface de vente répartis en :

– 950 magasins de proximité COMOD ;

– 180 supermarchés STOC ;

– 9 hypermarchés CARREFOUR exploités à 50/50 avec CARREFOUR SA dans lesquels travaillent 11 000 collaborateurs.

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire réunies le 18 mai 1985 sous la présidence de M. Raymond Gouloumes ont approuvé les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le dividende net, fixé à 15 F par action, comme pour l'exercice précédent, assorti d'un avoir fiscal de 7,50 F, sera mis en paiement à compter du 28 juin 1985.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Gustave Godard.

M. Raymond Gouloumes a fait part de son intention de cesser ses fonctions de président-directeur général au terme de cette assemblée, conformément aux dispositions statutaires.

Le conseil d'administration tenu le même jour a nommé M. Jean-Claude Plassart président-directeur général et, sur la proposition de celui-ci, M. Raymond Gouloumes a été élu président d'honneur.

Le conseil a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves en portant le nominal des actions de 50 F à 100 F et d'attribuer une action gratuite pour trois actions anciennes avec jouissance au 1er janvier 1985, cette attribution pourra être exercée à partir du 28 juin 1985.

Lors de l'assemblée générale, M. Jean-Claude Plassart a annoncé qu'à fin avril 1985 le chiffre d'affaires consolidé avait progressé de 8,5 % en avance de près d'un point sur les objectifs, et a fait part des résultats très encourageants des trois dernières ouvertures de supermarchés STOC réalisées en mai.

PRÉTABAIL-SICOMI

L'assemblée générale mixte réunie le 21 mai sous la présidence de M. Genton a approuvé les comptes de l'exercice 1984.

Le bénéfice s'établit à 196,7 MF contre 177,8 MF pour l'exercice 1983. L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 80 F par action contre 74,40 F pour 1983.

La mise en paiement aura lieu à compter du 1er juillet.

L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à recourir à l'émission d'obligations classiques et à bons de souscription d'actions.

Le conseil qui a suivi l'assemblée a décidé une émission d'obligations avec bons de souscription d'actions pour un montant nominal de 250 MF qui permettra à la société d'améliorer sa capacité concurrentielle tout en respectant les contraintes résultant du contrôle du crédit.

Au cours du même conseil, M. Victor Sasson a été coopté en remplacement de M. Gilbert Pinçon.

ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS

Les conseils d'administration des sociétés d'Assurances du groupe de Paris – AGP – ont arrêté les comptes de l'exercice 1984.

Les soldes des comptes de pertes et profits, ainsi que les distributions proposées, se présentent comme suit (en milliers de francs pour les deux principales sociétés françaises du groupe).

	AGP-RD		CAPREVIE-AGP	
	1983	1984	1983	1984
Bénéfice courant de l'exercice	112 259	89 219	201	51 399
Différence sur éléments d'actifs	240 729	197 579	–	499
Solde du compte de pertes et profits	352 988	287 498	201	51 898
Dividende proposé	65 920	72 740	–	10 000

Il est rappelé qu'à effet du 1er janvier 1984 les Assurances du groupe de Paris-Vie AGP-Vie ont transféré leur portefeuille de contrats d'assurances aux sociétés Trans Expansion-Vie en ce qui concerne l'ensemble des contrats placés directement par des producteurs salariés et Caprevie-AGP pour les contrats souscrits par l'intermédiaire des agents généraux et des courtiers, comme des contrats de la branche groupe.

De ce fait, les résultats des sociétés vie du groupe et notamment ceux de Caprevie ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent.

∴

Comme suite aux opérations de restructuration des sociétés du groupe, il a été décidé le regroupement de toutes les participations des sociétés françaises et étrangères d'assurances au sein d'un holding spécialisé, qui prendra la dénomination sociale Assurances du groupe de Paris S.A. Il est envisagé de demander la cotation des titres de cette société sur le marché de Paris dès 1986.

En outre, et ce dès les assemblées de juin 1985, les sociétés AGP-RD, d'une part, Caprevie-AGP, d'autre part, modifieront leur dénomination sociale en la Paternelle risques divers et la Paternelle vie.

∴

Pour l'ensemble des sociétés françaises d'assurances du groupe de Paris, y compris les sociétés à forme mutuelle associées, le chiffre d'affaires a atteint en 1984 par rapport à 1983 (en milliers de francs) :

Risques divers	4 170 000	+ 9,09 %
Vie	1 085 000	+ 8,67 %
	5 255 000	+ 8,97 %

Pour les sociétés françaises, les frais généraux enregistrés dans les comptes de 1984 sont en croissance de 7,3 % sur les chiffres correspondants de l'exercice précédent.

Sur la base des taux de change en vigueur au 31 décembre 1984, le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances étrangères affiliées a représenté en 1984 la contre-valeur de 1 500 000 000 francs en chiffre rond.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



N.V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij

(Royal Dutch) Établie à La Haye, Pays-Bas

Dividende complémentaire 1984

A l'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue le 22 mai 1985 à La Haye, il a été décidé de fixer le dividende complémentaire pour 1984 à fl. 6,75 par action d'une valeur nominale de fl. 10, de telle sorte que le dividende total pour 1984, y compris le dividende intérimaire de fl. 3,85 déjà mis en paiement en septembre 1984, s'élèvera à fl. 10,60 pour chacune des actions.

Sous déduction de l'impôt néerlandais sur le dividende (25%) et contre remise du coupon No. 177 des certificats d'action au porteur munis de coupons, le dividende complémentaire sera payable en France, à partir du lundi 3 juin 1985, auprès de

Lazard Frères & Cie
121, boulevard Haussmann
Paris, 8e.

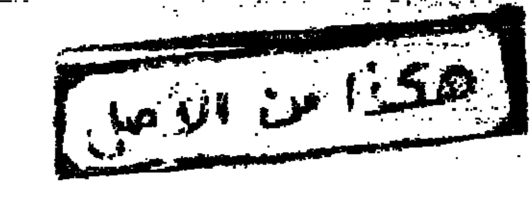
Les actionnaires ayant leur domicile fiscal en France pourront obtenir une exonération (de 10%) de l'impôt sur le dividende, si les coupons sont accompagnés, lors de leur présentation, de la déclaration "Inkomstenbelasting nr. 92F", prévue pour l'application de la convention franco-néerlandaise de double imposition.

Ont droit au dividende complémentaire pour les actions au porteur dont les certificats sont munis d'une feuille de dividende qui ne se compose pas de coupons séparés (dits titres CF), ceux qui, le 22 mai 1985, à la fermeture des bureaux, sont détenteurs de telles actions et dont les feuilles de dividende se trouvent à cette date en dépôt auprès de Sicovam. Le dividende complémentaire sera versé le lundi 3 juin 1985 sous déduction de l'impôt néerlandais sur le dividende (25%) au "Centrum voor Fondsenadministratie B.V." (Centre pour l'Administration de Valeurs mobilières), qui en assurera le transfert à Sicovam.

L'exonération (de 10%) de l'impôt néerlandais sur le dividende est obtenue en présentant, lors de l'encaissement du "certificat de coupon" délivré par Sicovam, la ou les déclarations "Inkomstenbelasting nr. 92F" ou "nr. 95F". Les personnes domiciliées en France bénéficieront dans ce pays d'un crédit d'impôt d'un montant égal à la retenue de 15% effectuée aux Pays-Bas. Lazard Frères & Cie tiendra à la disposition des intéressés des instructions précisant les modalités de présentation.

Le crédit en compte ou le paiement de la contre-valeur du dividende seront effectués en francs français au cours du jour, déduction faite de l'impôt français exigible et de la commission de change d'usage.

La Haye, le 23 mai 1985.
LA DIRECTION



هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 mai

Une petite pause

Mercredi, la Bourse s'est à peine accordé une petite pause pour la dernière séance du terme boursier, celui de mai. Après une baisse initiale de l'ordre de 0,1 %, l'indicateur instantané se retrouvait, en clôture, exactement à son niveau précédent.

Ce qui n'a pas empêché l'indice de la Compagnie des agents de change de battre un nouveau record en s'établissant à 223,1.

La consolidation des gains acquis pendant les quatre dernières semaines (6,7 % environ) s'est donc effectuée dans d'excellentes conditions. Pour les boursiers, ce qui compte, c'est que l'argent continue à affluer à la corbeille. Mardi, sur le marché à règlement mensuel, le volume des transactions a atteint près de 500 millions de francs, un chiffre proche des records également.

La prochaine libération de la plupart des prix industriels et, par ailleurs, la progression de 1,8 % de l'activité du commerce de détail en mars pouvaient être considérées comme des éléments moteurs de la hausse.

La Générale de fonderie a gagné 6,7 %, le Club Méditerranée 4,5 %, Laboratoire Bellon et ELF-Aquitaine 4 %. En revanche, Frayssinet a perdu 4 %, Sanofi 3 %, Dumez et Bouygues 2,5 %.

La nouvelle hausse de Wall Street — mardi l'indice Dow Jones affichait un nouveau record — a favorisé les valeurs américaines. La devise-titre a été traitée entre 9,86 F et 9,90 F.

Après la baisse de la veille, les cours de l'or ont remonté. Le lingot a gagné 750 F à 95 400 F. Le napoléon a été coté à 563 F (+ 2 F). La cotation des actions SAFT sera reprise vendredi après l'annonce de l'aboutissement des négociations entre Bernard Tapie et la CGE pour la reprise des piles SAFT par le « saint-bernard » des entreprises en difficulté.

NEW-YORK

Repli

Après sa récente ascension, Wall Street s'est assez sensiblement replié mercredi. Amorcé dès l'ouverture, le mouvement de baisse s'est poursuivi durant la majeure partie de la séance. Cependant, une reprise s'est produite à l'approche de la clôture, et l'indice des industrielles, un moment repassé très en dessous de la barre des 1 300 points (à 1 294,35 très exactement), parvenait à combler une partie de son retard pour s'établir à 1 303,76 (— 5,93 points). Si la résistance s'est relativement bien organisée au niveau des « Blue Chips », il n'en a pas été de même sur un plan général. Le bilan de la journée a été fortement négatif. Sur 2 027 valeurs traitées, 1 103 ont reculé, 501 seulement ont monté et 423 n'ont pas varié.

Cette baisse a revêtu un caractère essentiellement technique. L'activité s'est ralentie, et 101,37 millions de titres ont changé de mains, contre 130,15 millions précédemment. Autour du Big Board, les professionnels s'interrogeaient sur les possibilités d'une nouvelle désescalade du loyer de l'argent liée au récent abaissement du taux de l'escompte. M. Henry Kaufman, le fameux « gourou » de Wall Street, n'y croit pas. Selon lui, le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis est terminé, et, avec la reprise des dépenses de consommation, le maintien d'une forte activité dans le bâtiment, l'augmentation des dépenses militaires, les taux d'intérêt devraient remonter. Les spécialistes ont pris bonne note de ses déclarations.

VALEURS	Cours du 21 mai	Cours du 22 mai
Alcoa	34	33 1/4
A.T.T.	24	23 5/8
Boeing	63 3/4	63 5/8
Chase Manhattan Bank	59 7/8	59 3/8
Du Pont de Nemours	59 1/4	58
Eastman Kodak	43 7/8	43 3/4
Exxon	52 7/8	52 3/4
Ford	43 5/8	43
General Electric	61 1/4	61 3/8
General Foods	65 7/8	65 7/8
General Motors	70 5/8	69 7/8
Goodyear	29 3/4	29 3/8
I.B.M.	133 1/8	132 5/8
I.T.T.	34 1/4	33 3/4
Mobil Oil	31	31 7/8
Pfizer	49 3/4	50 3/4
Schlumberger	40 1/2	40 1/8
Texaco	37 1/4	37 1/2
U.A.L. Inc.	46 1/8	46 1/2
Union Carbide	39 1/2	39 1/4
U.S. Steel	29 1/2	29 1/2
Westinghouse	34 7/8	35 1/8
Xerox Corp.	50	49 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MOULINEX. — Le capital va être augmenté par émission à 65 F d'une action nouvelle pour quatre anciennes, créée jouissance au 1er janvier 1985. Cette opération est destinée à donner à la société des ressources complémentaires en fonds propres, de façon à maintenir une structure financière saine et lui permettre de faire face aux besoins de son développement.

ROYAL DUTCH-SHELL. — Le bénéfice net pour le premier trimestre s'élève à 1,08 milliard de livres, contre 982 millions pour la période correspondante de 1984, pour un chiffre d'affaires de 17,51 milliards de livres (+ 15 %). Ces résultats sont en ligne avec les prévisions.

BOEHRINGER INGELHEIM. — Le bénéfice après impôts du groupe pharmaceutique ouest-allemand, qui fête cette année son centième anniversaire, a augmenté de 11 % en 1984, pour atteindre 121 millions de deutschemarks.

Le chiffre d'affaires de la firme, toujours de type familial, a enregistré une hausse de 12 % à 4,13 milliards de deutschemarks, ce qui la place à la neuvième place des groupes pharmaceutiques dans le monde.

Les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 13 % l'an dernier, à 561 millions de deutschemarks. Ses investissements en équipement ont représenté, de leur côté, 283 millions de deutschemarks en 1984 (contre 236 millions en 1983).

SCREG. — Ce groupe, qui compte parmi les plus importants en France dans le secteur BTP (bâtiment-travaux publics), a enregistré une perte consolidée de 25,6 millions de francs en 1984, pour un chiffre d'affaires consolidé de 20,1 milliards de francs. En 1983, SCREG avait réalisé un bénéfice consolidé de 104 millions pour un chiffre d'affaires de 20,4 milliards de francs.

Le directeur financier de SCREG, M. Jacques Louria, a expliqué que cette dégradation des résultats était due aux problèmes (retards de paiement et difficultés techniques sur certains chantiers) rencontrés en Algérie, en Egypte et en Amérique du Sud.

M. Louria ne pense pas que le groupe SCREG retrouvera l'équilibre financier en 1985. Le dividende net est fixé à 6 F, contre 12 F.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	21 mai	22 mai
Valeurs françaises	120,4	120,7
Valeurs étrangères	106,9	107,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	21 mai	22 mai
Indice général	223	223,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 mai .... 10 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 mai	23 mai
1 dollar (en yens)	250,65	251,30

BOURSE DE PARIS — Comptant — 22 MAI

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]								

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1746	1755
Calberson	347 20	350
C.D.M.E.	740	720
C. Equip. Elect.	307	306
C. Occid. Forestière	162	163
Dafsa	250	253
Dauphin O.T.A.	1900	1930
Elect. S. Dassault	832	820
Filipacchi	637	611
Guy Degrenne	757	750
Marlin Immobilier	343	344
Métallurg. Minière	275	264
M.M.B.	419 90	419 90
Navale-Delmas	435	435
Om. Gest. Fin.	305	301
Petit Bateau	330	330
Petrofigaz	730	730
Pochet	1750	1752
Poron	334	320 70
S.C.G.P.M.	315	316
Sofibus	236	237
Sovac	1049	1050

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	255	....
Borie	295	....
Cellulose du Pin	110	110
C.G.M.	....	....
Cochery	20	31 40 d
C. Sabl. Seine	110	....
Coparex	500	500
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	61	....
Mic	201	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Promuptia	125 20	....
Ripolin	36 10	....
Rorento N.V.	127 30	128
Sabl. Morillon Corv.	70	....
S.P.R.	128 80	128 80
Thann et Mulhouse	98	....
Total C.F.N.	35 40	....
Ulinex	361 20	355

SICAV 22/5

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	291 95	278 71	Laffitte-Japon	225 67	215 44
Actions-Investiss.	281 77	268 99	Laffitte-Oblig.	141 79	135 36
Actions sélectives	416 62	397 73	Laffitte-Placements	114452 11	114337 77
Aedificandi	434 24	414 55	Laffitte-Rend.	188 83	180 27
[illegible]					

Règlement mensuel

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentage, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1703	4,5 % 1973	1647	1630	1630	− 1 03
...	C.N.E. 3 %	....	....	....	....
530	Esso S.A.F.	548	545	546	[illegible]
1210	Eurafrance	1560	1555	1555	[illegible]
960	Euromarché	985	990	990	[illegible]
885	Europe n° 1	880	870	870	[illegible]
[illegible]					
1220	IBM	1315	1316	1313	− 0 15
1 96	Zambia Corp.	1 97	1 92	1 94	− 1 52

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 312	9 375	9 050	9 700
ECU	6 837	6 844	....	....
Allemagne (100 DM)	305 050	305 190	295	310
Belgique (100 F)	15 158	15 161	14 700	15 600
Pays-Bas (100 fl.)	270 140	270 170	260	280
Danemark (100 krd)	84 980	84 890	80	88
Norvège (100 k)	105 850	105 970	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 896	11 902	11 600	12 350
Grèce (100 drachmes)	6 930	6 925	6 400	7 900
Italie (1 000 lires)	4 773	4 776	4 600	5 100
Suisse (100 fr.)	362 250	362 980	3 500	3 710
Suède (100 krs)	105 200	105 330	101	108
Autriche (100 sch)	43 430	43 400	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 415	5 407	5 300	5 900
Portugal (100 esc.)	5 355	5 350	5 200	5 850
Canada ($ can 1)	6 803	6 835	6 550	6 950
Japon (100 yens)	3 725	3 743	3 590	3 790

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/5
Or fin (kilo en barre)	94500	95700
Or fin (en lingot)	94650	95400
Pièce française (20 fr)	561	563
Pièce française (10 fr)	395	.....
Pièce suisse (20 fr)	558	565
Pièce latine (20 fr)	546	549
Souverain	691	690
Pièce de 20 dollars	3820	3900
Pièce de 10 dollars	1960	2010
Pièce de 5 dollars	1405	.....
Pièce de 50 pesos	3580	3555
Pièce de 10 florins	579	574

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

CFM 89
à Paris
Allô « le Monde »
232-14-14 et 720-52-97
Jeudi 23 mai, à 18 h 45
Jean-Paul II : le voyage de la contestation au Benelux
ALAIN WOODROW
répond aux questions des auditeurs et des lecteurs
Débat animé par FRANÇOIS KOCH

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La France pourra ratifier le protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme

La décision du Conseil constitutionnel ouvre la voie au gouvernement. Le feu vert souhaité par M. François Mitterrand et que, à sa demande, l'Assemblée du Palais Royal lui a accordé permet au gouvernement de déposer un projet de loi ratifiant le protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Signé le 28 avril 1983, ce protocole ne peut trouver sa pleine portée que ratifié par le Parlement. Certes, le président de la République pouvait obtenir l'approbation de cette ratification grâce à la majorité dont il dispose à l'Assemblée nationale. Restait la menace d'une annulation du texte qu'aurait pu décider le Conseil constitutionnel, auquel les anti-abolitionnistes n'auraient pas manqué d'avoir recours. En effet, ce protocole rend quasiment impossible le rétablissement de la peine de mort. La convention peut cependant être dénoncée dans un délai de cinq ans après sa ratification.

Le chef de l'Etat avait annoncé son intention de se prémunir de ce danger d'inconstitutionnalité le 20 avril dernier, en sollicitant préventivement l'avis du Conseil constitutionnel. Ce dernier étant positif, il n'y a plus d'obstacle à ce que le gouvernement demande au Parlement de ratifier ces dispositions de la convention européenne.

Saisi le 24 avril dernier par M. François Mitterrand, qui en avait manifesté l'intention le 20 avril devant le soixante-cinquième congrès de la Ligue des droits de l'homme (*le Monde* du 23 avril), le Conseil constitutionnel a décidé, mercredi 22 mai, que le protocole n° 6 additionnel à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort ne comporte pas de clause contraire à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel considère que ce protocole qui stipule l'abolition de la peine de mort et la possibilité de la prévoir pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre peut être dénoncé dans les conditions fixées par l'article 65 de la convention européenne des droits de l'homme (1).

Il estime que *« cet engagement international n'est pas incompatible avec le devoir pour l'Etat d'assurer le respect des institutions de la République, la continuité de la vie de la nation et la garantie des droits et libertés des citoyens »*. Dès lors, le Conseil constitutionnel constate que ce protocole *« ne porte pas atteinte aux conditions essentielles de l'exercice de la souveraineté nationale »* et ne comporte pas de dispositions anticonstitutionnelles.

(1) L'article 65 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévoit que cette convention peut être dénoncée par l'un des pays signataires cinq ans après son entrée en vigueur pour ce pays et moyennant un préavis de six mois, étant entendu que cette dénonciation ne peut avoir d'effet rétroactif.

Au Sénat

HUGO LA CONCORDE

A l'occasion du centième anniversaire de la mort de Victor Hugo, le 22 mai 1885, le Sénat, par la voix de son président, M. Poher, et de M. Maurice Schumann, académicien comme Victor Hugo et lui aussi voix de la France dans l'exil (1), a honoré la mémoire du grand poète, qui a siégé au palais du Luxembourg sous la Troisième République, de 1876 à sa mort.

Désignant le siège du sénateur Hugo, marqué d'une plaque commémorative, après l'avoir été — aussi — par Clemenceau, occupé aujourd'hui par Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste, M. Poher a rappelé les nombreuses fonctions parlementaires exercées par Victor Hugo : nommé pair de France en 1845 par Louis-Philippe, élu à l'Assemblée constituante dès février 1848, puis à l'Assemblée législative en mai 1849, il commença un exil de vingt ans sous le Second Empire, pour revenir à l'Assemblée nationale de Bordeaux en 1871 et finalement au Sénat de 1876 à sa mort. Pendant ses dernières années, Victor Hugo — inlassable, comme l'a rappelé M. Schumann, — s'est battu pour l'amnistie des communards. *« La guerre civile est une faute. Qui l'a commise ? Sur une vaste faute, il faut un vaste oubli »*, déclarait le poète-sénateur le 28 février 1879.

L'occasion était trop belle pour M. Badinter, présent sur les bancs du gouvernement, de rendre hommage à *« l'adversaire tenace de la peine de mort et au champion d'une justice plus humaine »*. Victor Hugo prônait *« la concorde entre les citoyens »* comme idéal de la patrie. L'espace d'une journée, cent ans après sa mort, il a permis que se réalise la concorde entre les sénateurs et le gouvernement. Comme devait conclure M. Schumann, avant d'être vivement applaudi, *« le jeune aède* [prêtre de la guerre antique] *était immortel avant d'entrer à l'Académie ; le vieux mage s'est ici rendu digne d'une autre immortalité »*.

R. D.

(1) M. Maurice Schumann a été porte-parole de la France libre à la radio de Londres pendant la dernière guerre.

L'opposition a remporté 100 des 137 sièges au Conseil supérieur des Français de l'étranger

Les résultats officiels des récentes élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger (*le Monde* du 23 mai), organe d'où émanent les représentants au Sénat des expatriés, ont confirmé le recul de la majorité apparu à travers les résultats partiels.

Les candidats de l'opposition, membres, pour 90 % d'entre eux, de l'Union des Français de l'étranger (UFE, créée en 1927), organisation qui s'affirme néanmoins *« apolitique »*, et gaullistes, pour une forte proportion, ont remporté 100 sièges sur les 137 à pourvoir. Ils en ont perdu un seul, en Afrique orientale, et gagné dix, dans les pays ou zones suivantes : Allemagne de l'Ouest, Algérie, Brésil, Côte-d'Ivoire, Centrafrique-Zaïre, Gabon, Grande-Bretagne, Inde-Afghanistan, Madagascar, Suisse. Inclus dans le décompte de l'opposition, les deux élus du Front national (Québec, Gabon) ne font pas partie de l'UFE.

Seuls trente-deux des candidats patronnés par l'Association démocratique des Français à l'étranger (ADFE, créée en 1980), qui se déclare *« proche de la majorité présidentielle »*, ont eu la faveur des électeurs, auxquels s'ajoutent cinq élus sympathisants à des degrés divers de la majorité parlementaire.

Devant les députés de l'opposition qui s'impatientaient, mercredi 22 mai, à l'Assemblée, de la *« lenteur »* mise, selon eux, par le gouvernement à annoncer les résultats du scrutin du 19 mai (et du 12 mai pour la principauté de Monaco), M. Dumas a reconnu le *« recul »* de la majorité et indiqué que sur 537582 expatriés inscrits sur les listes électorales dans les consulats de France à l'étranger, il y avait eu seulement 115397 votants, soit une participation de 21,45 %, qui est tout de même environ le double de celle des élections de 1982, souligne-t-on à l'UFE.

Notons que seuls trois pays (Union soviétique, Allemagne fédérale et Suisse) refusent encore aux Français résidant sur leur territoire le droit de voter dans leurs consulats pour les élections au CSFE qui se déroulent au suffrage universel. Le vote y a donc lieu par correspondance et, partiellement pour la Suisse, dans des localités françaises frontalières.

J.-P. P.-H.

LO ET LA LCR PRÉPARENT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La formation trotskiste Lutte ouvrière (LO) organise, comme chaque année, une fête, du 25 au 27 mai, à Presles (Val-d'Oise). La fête est, cette fois, organisée en collaboration avec la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), autre formation trotskiste, avec laquelle LO a des relations privilégiées.

LO et la LCR débattent, pour le moment, de la stratégie à adopter pour les élections législatives de 1986. Aux objections de LO (*le Monde* du 10 mai), qui estime que la coalition « alternative » préconisée par la LCR ne peut être autre chose qu'un accord électoral entre petites formations, la Ligue répond, dans son mensuel *Critique communiste* (numéro de mai) : *« Un accord électoral fondé sur le rejet des reniements de la gauche dans tous les domaines* (...) *ne peut se conclure que sous-tendu par la volonté explicite de définir une autre politique, alternative à celle des réformistes, c'est-à-dire reposant sur la satisfaction des besoins sociaux, et non sur la recherche du profit. »*

Sur le vif
Tronc commun

Ce qu'ils peuvent être casse-pieds, les gens. Ils n'arrêtent pas de vous parler de leurs gosses. Surtout là, maintenant, en période de conseils de classe, c'est à devenir fou. Hier soir, je rentre assez tard, j'entends le téléphone sonner dans l'escalier, j'escalade mes cinq étages au pas de course. Je décroche, essoufflée, affolée. C'est un vieux copain — on se voit de loin en loin — qui me demande... Devinez quoi ! Des nouvelles de mes enfants. A 11 heures du soir. C'est le coup classique, ça : vide ton sac, vite fait, après quoi je déballe le mien. Comme j'en ai quatre et que je n'ai pas envie d'y passer la nuit, j'écrase, j'abrège et je lui dis :

— Ça va, ça va. Et toi ? C'est quoi ton problème ? C'est Stéphane ou c'est Olivier ?

— C'est les deux.

— Oh, c'est pas vrai ! Qu'est-ce qu'il y a ? Ils redoublent ?

— Non, justement, ils passent. Ces messieurs se baladent, ils caracolent de classe en classe. C'est une catastrophe. J'en suis malade. Si ça continue, tu sais à quel âge ils vont passer le bac ? A dix-huit ans.

— C'est bien, non ?

— C'est beaucoup trop tôt, voyons. A quoi ça rime ? Pour aller où ? Pour faire quoi ? Non, je suis très inquiet. T'as pas vu, tiens dans *le Monde* justement, les parents se battent pour que les gamins fassent du surplace et restent planqués au lycée le plus longtemps possible. Ils sont bien là, ils sont surveillés.

— Ça va faire des drôles d'embouteillages, dis donc, si personne ne dégage dans le secondaire.

— Oui, bon, ben tant pis. Ils se serreront un peu.

— Remarque, avec ces nouveaux lycées professionnels, ça va déménager. Je me demande si tu ne devrais pas regarder de ce côté-là ?

— Non, mais ça va pas ! Tu voudrais pas que mes fils fassent plombier.

— Tout de suite, plombier ! Non, ingénieur en plomberie.

— Oui, alors là, peut-être, effectivement. Seulement, dans le technique, les études ça risque de ne pas être assez long.

— Penses-tu ! Au contraire. Fabius a tout bien calculé. Entre le lycée et la fac, en redoublant une année sur deux, les mecs auront près de trente ans quand ils décrocheront leur diplôme.

— Et après, où tu vas ?

— Après, avec ce cycle-là, tu rejoins le tronc commun. T'as le droit de t'inscrire à l'ANPE.

CLAUDE SARRAUTE.

Dans la Drôme

UNE « PROVOCATION » DU FRONT NATIONAL

La présidente de la fédération de la Drôme du Front national, Mme Germaine Burgaz, a annoncé le 22 mai qu'elle portait plainte contre cinq militants ou sympathisants du mouvement, déjà inculpés de « provocation à la haine raciale » pour avoir inscrit le 21 mai à Valence, des slogans pro-arabes et anti-français dans le but *« d'exciter l'opinion publique contre les Arabes »*.

« Les Français dehors », « Vive les Arabes », « Jihad islamique vaincra » : une douzaine de magasins de Valence avaient été ainsi barbouillés, dont un fast-food exploité par M. Daniel Colas, candidat du Front national aux dernières élections cantonales. Pour faire bonne mesure, le siège du Front national avait été lui aussi gratifié d'un *« FN = PD »*.

Les cinq barbouilleurs ont été surpris en flagrant délit par une patrouille de police. Il s'agit d'un cafetier, M. Michel Ficher, trente-sept ans — dont Mme Burgaz a assuré avoir refusé l'adhésion au Front national, — de quatre jeunes gens, Frédéric Delange, dix-huit ans, Eric Bonnefoy, dix-neuf ans qui doivent d'ailleurs comparaître le 23 mai devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour vol et coups et blessures volontaires — exclus du Front national, selon Mme Burgaz — de Michel Terrier, dix-huit ans et Thierry Bélond, vingt-six ans.

M. Daniel Colas, qui assure que les inculpés étaient tous militants du mouvement, a décidé de démissionner du Front national.

M. MAURICE LÉVY PRÉSIDENT DE LA CITÉ DES SCIENCES DE LA VILLETTE

M. Maurice Lévy, qui était directeur du musée à l'Etablissement public du Parc de La Villette à Paris, a été nommé mardi 21 mai, président de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.

[Né le 7 septembre 1922 à Tlemcem (Algérie), M. Maurice Lévy, professeur à l'université Paris-VII, a été notamment directeur du Service des programmes des organismes de recherches et président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales (de 1974 à 1976). Il est l'auteur du rapport initial sur le Musée national des sciences, des techniques et des industries.]

Le numéro du « Monde »
daté 23 mai 1985
a été tiré à 436012 exemplaires

A B C D F G H